



# NEOEN

RAPPORT D'ACTIVITÉ  
ET ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2023

<b>1 COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE</b>	<b>3</b>
1.1 Indicateurs alternatifs de performance .....	5
1.2 Informations sur les principales données opérationnelles .....	8
1.3 Perspectives et tendances.....	9
1.4 Analyse de l'activité et du résultat.....	10
1.5 Financements et investissements .....	28
1.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	39
1.7 Autres informations.....	40
<b>2 ETATS FINANCIERS</b>	<b>46</b>
2.1 Comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2023 .....	48
2.2 Comptes annuels de Neoen S.A. au 31 décembre 2023 .....	109
<b>3 GLOSSAIRE</b>	<b>131</b>

# 1

## **COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE**

1.1 Indicateurs alternatifs de performance .....	5
1.1.1 EBITDA ajusté .....	5
1.1.2 EBIT ajusté .....	5
1.1.3 Résultat net ajusté de l'ensemble consolidé .....	6
1.1.4 Dette nette .....	6
1.1.5 Ratio de levier .....	7
1.2 Informations sur les principales données opérationnelles .....	8
1.3 Perspectives et tendances .....	9
1.4 Analyse de l'activité et du résultat .....	10
1.4.1 Faits marquants de la période .....	10
1.4.2 Commentaires sur l'activité .....	11
1.5 Financements et investissements .....	28
1.5.1 Politique de financement et gestion de la trésorerie .....	28
1.5.2 Financement des projets par endettement .....	29
1.5.3 Indicateurs suivis par le Groupe .....	30
1.5.4 Passage de l'endettement financier consolidé à la dette nette .....	31
1.5.5 Restrictions éventuelles à l'utilisation de capitaux .....	33
1.5.6 Sources de financements attendues pour les investissements futurs .....	34
1.5.7 Situation et flux de trésorerie .....	34
1.5.8 Investissements .....	37
1.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage .....	39
1.7 Autres informations .....	40
1.7.1 Evènements postérieurs à la clôture .....	40
1.7.2 Autres informations relatives à la société mère Neoen S.A. ....	40

## 1.1 INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE

Le Groupe présente, en complément des mesures IFRS, plusieurs indicateurs supplémentaires : l'EBITDA ajusté, l'EBIT ajusté, le résultat net ajusté de l'ensemble consolidé, la dette nette et le ratio de levier. Ces mesures ne sont pas des indicateurs prévus par les normes IFRS et n'ont pas de définitions standardisées. Par conséquent, les définitions utilisées par le Groupe pourraient ne pas correspondre aux définitions données à ces mêmes termes par d'autres sociétés. Ces mesures ne doivent pas être utilisées à l'exclusion ou en substitution des mesures IFRS. En particulier, la dette nette ne doit pas être considérée comme un substitut à l'analyse de la dette financière brute et de la trésorerie et équivalents de trésorerie tels que présentés selon les normes IFRS.

Le Groupe conclut des contrats d'achat d'électricité de moyen et long terme avec des contreparties commerciales, dits « *Corporate Power Purchase Agreements* » (« *CPPA* »). Parmi ceux-ci, certains prévoient un règlement financier entre les parties et sont des instruments financiers dérivés au sens de la norme IFRS 9 « instruments financiers ». La variation de juste valeur de ces contrats, qui n'ont pas été qualifiés d'instruments de couverture, est comptabilisée en résultat opérationnel courant dans les états financiers du Groupe (se reporter aux notes 9 « autres produits et charges opérationnels courants » et 20.3 « instruments financiers dérivés » des comptes consolidés). Cette variation, associée à l'évolution des prix de marché de l'électricité, a un caractère volatil et non maîtrisable et est appelée à s'éteindre au moment de la livraison de la production physique sous-jacente. Le Groupe retraite ainsi la variation de juste valeur de ces instruments financiers dérivés énergie (qui est par ailleurs sans incidence en trésorerie) de l'EBITDA et de l'EBIT (indicateurs alternatifs de performance retenus dans son information sectorielle) ainsi que du résultat net de l'ensemble consolidé.

### 1.1.1 EBITDA AJUSTE

La réconciliation entre le résultat opérationnel courant et l'EBITDA ajusté est la suivante :

(En millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022	Var	Var (en %)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>383,3</b>	<b>262,1</b>	<b>+ 121,2</b>	<b>+ 46%</b>
Amortissements opérationnels courants	176,0	151,0	+ 25,0	+ 17%
Charges IFRS 2	4,2	3,8	+ 0,4	+ 10%
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés énergie	(88,6)	(2,8)	- 85,8	x32
<b>EBITDA ajusté<sup>(a)</sup></b>	<b>474,8</b>	<b>414,0</b>	<b>+ 60,8</b>	<b>+ 15%</b>

(a) La notion d'EBITDA ajusté correspond au résultat opérationnel courant, qui inclut les produits nets de cessions de projets et d'actifs du portefeuille résultant de l'activité de farm-down, retraité :

- des dotations aux amortissements opérationnels courants ;
- de la charge résultant de l'application de la norme IFRS 2 « paiement fondé sur des actions », et ;
- de la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés énergie.

### 1.1.2 EBIT AJUSTE

La réconciliation entre le résultat opérationnel courant et l'EBIT ajusté est la suivante :

(En millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022	Var	Var (en %)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>383,3</b>	<b>262,1</b>	<b>+ 121,2</b>	<b>+ 46%</b>
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés énergie	(88,6)	(2,8)	- 85,8	x32
<b>EBIT ajusté<sup>(a)</sup></b>	<b>294,7</b>	<b>259,3</b>	<b>+ 35,4</b>	<b>+ 14%</b>

(a) La notion d'EBIT ajusté correspond au résultat opérationnel courant retraité de la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés énergie.

### 1.1.3 RESULTAT NET AJUSTE DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE

La réconciliation entre le résultat net de l'ensemble consolidé et le résultat net ajusté de l'ensemble consolidé est la suivante :

(En millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022	Var	Var (en %)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>147,4</b>	<b>45,7</b>	<b>+ 101,7</b>	<b>x3</b>
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés énergie	(88,6)	(2,8)	- 85,8	x32
Effet impôt lié à la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés énergie	21,5	5,1	+ 16,4	x4
<b>Résultat net ajusté de l'ensemble consolidé<sup>(a)</sup></b>	<b>80,4</b>	<b>48,0</b>	<b>+ 32,4</b>	<b>+ 67%</b>

(a) La notion de résultat net ajusté de l'ensemble consolidé correspond au résultat net de l'ensemble consolidé retraité de la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés énergie et de l'effet impôt afférent.

### 1.1.4 DETTE NETTE

(En millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022	Var	Var (en %)
<b>Total dettes financières<sup>(a)</sup></b>	<b>3 804,1</b>	<b>3 509,3</b>	<b>+ 294,8</b>	<b>+ 8%</b>
Investisseurs minoritaires et autres <sup>(b)</sup>	(54,9)	(40,2)	- 14,8	- 37%
<b>Total dettes financières ajustées</b>	<b>3 749,1</b>	<b>3 469,1</b>	<b>+ 280,0</b>	<b>+ 8%</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>(c)</sup>	(773,7)	(622,8)	- 150,9	- 24%
Dépôts de garantie <sup>(d)</sup>	(80,5)	(79,0)	- 1,5	- 2%
Instruments financiers dérivés de taux actifs <sup>(e)</sup>	(214,9)	(302,7)	+ 87,8	+ 29%
<b>Total dette nette<sup>(f)</sup></b>	<b>2 680,0</b>	<b>2 464,6</b>	<b>+ 215,4</b>	<b>+ 9%</b>

(a) Comprend essentiellement les dettes liées au financement des projets, les composantes dettes des OCEANes vertes et les dettes locatives qui sont incluses dans le calcul de la dette nette, en regard d'un EBITDA ajusté qui n'inclut pas les charges de loyers (application de la norme IFRS 16 « contrats de location »). Les dettes financières sont détaillées en section 2.1 - note 20.2 des comptes consolidés.

(b) Comprend notamment les prêts d'actionnaires octroyés aux sociétés de projets ou holdings de sociétés de projets par des actionnaires minoritaires.

(c) L'évolution de ce poste est détaillée au paragraphe 1.4.2.4 « bilan consolidé simplifié » du présent document.

(d) Comprend principalement des dépôts de garantie constitués dans le cadre de financements de projets, au titre notamment de comptes de réserve du service de la dette (Debt Service Reserve Account ou DSRA), ou dans le cadre de leur construction.

(e) Instruments financiers dérivés de taux ayant une valeur de marché positive. Les instruments financiers dérivés de taux dont la valeur de marché est négative figurent dans le total des dettes financières. L'évolution par rapport au 31 décembre 2022 s'explique par la dégradation de la juste valeur des instruments financiers dérivés de taux, dans un contexte de baisse des taux d'intérêts à long terme en zone Euro et en Australie sur l'exercice 2023 (se reporter à la section 2.1 - note 20.3 des comptes consolidés).

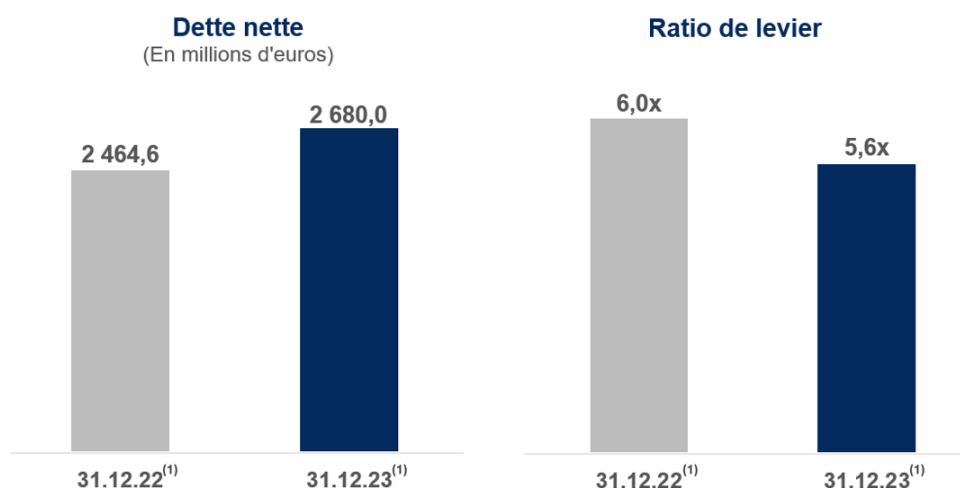
(f) La dette nette au 31 décembre 2023 et celle au 31 décembre 2022 incluent des disponibilités en attente de reversement à EDF OA, correspondant à la différence, pour certaines centrales françaises, entre le prix de marché encaissé par celles-ci et le tarif de leur contrat d'achat. Au cours de l'année 2023, en raison de l'établissement des modalités effectives de remboursements de ces sommes dues, 84,3 millions d'euros ont été reversés à EDF OA. Compte tenu de ces remboursements, et de la différence constatée entre les prix de marché et les tarifs des contrats d'achats au cours de l'exercice, le solde des sommes à rembourser s'élève à 19,7 millions d'euros au 31 décembre 2023 (contre 90,3 millions d'euros au 31 décembre 2022), montant ayant vocation à être reversé en 2024. Par ailleurs, du fait de la baisse des taux d'intérêts à long terme en zone Euro et en Australie sur l'exercice 2023, la juste valeur positive des instruments financiers de taux a diminué pour s'établir à 214,9 millions d'euros au 31 décembre 2023. En excluant ces deux éléments, à caractère temporaire et volatil, la dette nette se serait établie à 2 914,5 millions d'euros au 31 décembre 2023 (+ 57,0 millions d'euros, soit + 2 %, par rapport à la clôture de l'exercice 2022).

## 1.1.5 RATIO DE LEVIER

Le tableau ci-après présente le ratio de levier aux dates indiquées. Ce ratio correspond au rapport entre la dette nette et l'EBITDA ajusté (calculé sur les 12 derniers mois).

	31.12.2023 <sup>(1)</sup>	31.12.2022 <sup>(1)</sup>
Ratio de levier	5,6x	6,0x

## Évolution de la dette nette et du ratio de levier du Groupe



<sup>1</sup> La dette nette au 31 décembre 2023 et celle au 31 décembre 2022 incluent des disponibilités en attente de reversement à EDF OA, correspondant à la différence, pour certaines centrales françaises, entre le prix de marché encaissé par celles-ci et le tarif de leur contrat d'achat. Au cours de l'année 2023, en raison de l'établissement des modalités effectives de remboursements de ces sommes dues, 84,3 millions d'euros ont été reversés à EDF OA. Compte tenu de ces remboursements, et de la différence constatée entre les prix de marché et les tarifs des contrats d'achats au cours de l'exercice, le solde des sommes à rembourser s'élève à 19,7 millions d'euros au 31 décembre 2023 (contre 90,3 millions d'euros au 31 décembre 2022), montant ayant vocation à être reversé en 2024. Par ailleurs, du fait de la baisse des taux d'intérêts à long terme en zone Euro et en Australie sur l'exercice 2023, la juste valeur positive des instruments financiers de taux a diminué pour s'établir à 214,9 millions d'euros au 31 décembre 2023. En excluant ces deux éléments, à caractère temporaire et volatil, la dette nette et le ratio de levier se seraient respectivement établis à 2 914,5 millions d'euros et à 6,1x au 31 décembre 2023 contre 2 857,6 millions d'euros et 6,9x au 31 décembre 2022.

## 1.2 INFORMATIONS SUR LES PRINCIPALES DONNEES OPERATIONNELLES

Le portefeuille du Groupe s'établit à 27,6 GW au 31 décembre 2023 contre 19,3 GW à fin décembre 2022. Son évolution est détaillée dans le tableau ci-après et au paragraphe 1.4.1.1 « poursuite de la croissance du portefeuille ».

	31.12.2023	31.12.2022	Variations
<b>Actifs en opération (en MW)<sup>(a)</sup></b>	<b>4 983</b>	<b>4 051</b>	<b>+ 932</b>
Amériques	890	890	-
Australie <sup>(b)</sup>	2 055	1 455	+ 600
Europe-Afrique <sup>(c)</sup>	2 038	1 706	+ 332
<b>Actifs en construction (en MW)<sup>(a)</sup></b>	<b>3 000</b>	<b>2 523</b>	<b>+ 477</b>
Amériques	93	93	-
Australie <sup>(d)</sup>	1 697	1 529	+ 168
Europe-Afrique <sup>(e)</sup>	1 210	901	+ 309
<b>Projets awarded (en MW)</b>	<b>1 000</b>	<b>782</b>	<b>+ 218</b>
Amériques <sup>(f)</sup>	216	-	+ 216
Australie	215	215	-
Europe-Afrique <sup>(g)</sup>	569	567	+ 2
<b>Total des MW du secured portfolio</b>	<b>8 983</b>	<b>7 356</b>	<b>+ 1 627</b>
<b>Projets tender-ready et advanced development (en MW)</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>Variations</b>
Amériques <sup>(h)</sup>	3 221	1 313	+ 1 908
Australie <sup>(i)</sup>	6 110	4 795	+ 1 315
Europe-Afrique <sup>(j)</sup>	9 313	5 830	+ 3 483
<b>Total des MW de l'advanced pipeline</b>	<b>18 644</b>	<b>11 938</b>	<b>+ 6 706</b>
<b>Total Portefeuille</b>	<b>27 627</b>	<b>19 294</b>	<b>+ 8 333</b>
Projets early stage	> 10 GW	> 10 GW	

(a) Capacité brute intégrant les participations dans des projets où Neoen est minoritaire : Cestas (300,0 MWc, détenus à 36 % par Neoen), Seixal (8,8 MWc, détenus à 50 % par Neoen), Les Beaux Monts (24,2 MW entrés en opération en 2023), Le Berger (22,6 MW entrés en opération en 2023), Saint-Sauvant (20,6 MW), trois actifs pour lesquels Neoen a cédé 95 % de sa participation en 2022. Pour une définition des différents stades de développement des projets du Groupe, le lecteur est invité à se reporter au chapitre 3 « glossaire » du présent document.

(b) La croissance de la capacité en opération en Australie résulte du passage en opération de la centrale solaire de Western Downs (460 MWc) et de la centrale éolienne de Kaban (157 MW), effet partiellement compensé par la fin d'exploitation de la centrale de Degussa (17 MW).

(c) La croissance de la capacité en opération dans la zone Europe-Afrique résulte du passage en opération de douze centrales solaires françaises (194 MWc), de trois centrales éoliennes françaises (64 MW), de trois centrales solaires irlandaises (58 MWc), de la centrale éolienne finlandaise de Bjorkliden 1&2 (40 MW) et de la centrale de stockage française Antugnac Stockage (8 MW / 8 MWh), effet partiellement compensé par la cession de la centrale solaire de Cabrel au Portugal (13 MWc) et de plusieurs centrales solaires en France (19 MWc) dans le cadre des opérations de farm-down.

(d) La progression de la capacité en construction en Australie résulte de l'entrée en construction de la centrale solaire de Culcairn (440 MWc), de Collie Battery (219 MW / 877 MWh) et de Western Downs Storage X (58 MW / 116 MWh), de variations de puissance pour 67 MW, effet partiellement compensé par le passage en opération des centrales précédemment citées (se reporter à la note (b) ci-avant).

(e) La croissance de la capacité en construction dans la zone Europe-Afrique résulte principalement de l'entrée en construction des centrales éoliennes finlandaises de Storbötet (105 MW) et de Lumivaara (56 MW), de la centrale solaire suédoise d'Hultsfred (100 MWc), de la centrale de stockage suédoise d'Isbillen Power Reserve (94 MW / 94 MWh), de la centrale de stockage finlandaise d'Yliskälä Power Reserve 2 (56 MW / 113 MWh) et de neuf centrales solaires françaises (161 MWc), effet partiellement compensé par le passage en opération des centrales précédemment citées (se reporter à la note (c) ci-avant).

(f) La progression observée sur la zone Amériques résulte du passage en awarded des projets équatoriens d'Imbabura Solar (72 MWc), d'Ambi Solar (72 MWc) et d'Intyana (72 MWc).

- (g) La progression observée dans la zone Europe–Afrique résulte principalement de la croissance nette des MW awarded solaires français (270 MWc) et des MW awarded éoliens français (35 MW), effets partiellement compensés par l'entrée en construction des actifs précédemment cités (se reporter à la note (e) ci-avant).
- (h) La croissance observée sur la zone Amériques s'explique par + 1 229 MWc provenant du stade early stage, + 965 MW de nouveaux projets entrés au portefeuille sur la période, + 50 MW de réévaluations de puissance sur des projets existants, partiellement compensés par – 216 MW de projets équatoriens passés en awarded sur la période et par – 100 MW liés à l'abandon d'un projet solaire argentin.
- (i) La hausse observée sur la zone Australie s'explique par + 1 300 MW de projets provenant du stade early stage, + 675 MW de nouveaux projets entrés au portefeuille sur la période, + 363 MW de réévaluations de puissance, partiellement compensés par – 450 MW de projets entrés en construction, – 260 MW de projets abandonnés et – 313 MW liés à la cession du projet de centrale solaire de Goorambat dans le cadre des opérations de farm-down.
- (j) La progression observée sur la zone Europe–Afrique s'explique par l'entrée au portefeuille de nouveaux projets et de projets provenant du stade early stage pour respectivement + 2 729 MW et + 1 660 MW, la renonciation à des tarifs sur certains projets pour + 78 MW, effets partiellement compensés par l'abandon de certains projets pour – 163 MW, le passage de plusieurs projets en phase awarded ou en construction pour – 547 MW, le déclassement d'un projet au stade early stage pour – 200 MW et des variations de puissance à hauteur de – 75 MW.

	Exercice 2023	Exercice 2022	Variations
<b>Production (GWh)</b>	<b>7 536</b>	<b>5 957</b>	<b>+ 27%</b>
<b>Taux de disponibilité moyen des actifs en exploitation</b>			
photovoltaïque <sup>(a)</sup> (%)	92,2%	86,4%	+ 5,8 pt
éolien <sup>(b)</sup> (%)	94,6%	97,3%	– 2,7 pt
<b>Load factor<sup>(c)</sup> moyen des actifs en exploitation</b>			
photovoltaïque (%)	19,1%	19,1%	-
éolien <sup>(d)</sup> (%)	27,7%	28,5%	– 0,8 pt
<b>Durée résiduelle des contrats de vente d'électricité</b>			
photovoltaïque (années, pondéré par MWc)	13,5	13,5	-
éolien (années, pondéré par MW)	10,9	11,3	– 1,4 pt

- (a) La disponibilité moyenne des installations photovoltaïques en exploitation est en progression, en raison principalement de moindres difficultés techniques rencontrées par la centrale d'El Llano au Mexique par rapport à l'exercice 2022. Le remplacement de son transformateur a ainsi été finalisé fin 2023. En excluant cette centrale, le taux de disponibilité moyen des actifs solaires du Groupe se serait établi à 98,3 % sur l'exercice 2023.
- (b) La disponibilité moyenne des installations éoliennes en exploitation est en diminution, en raison d'une défaillance temporaire ayant affecté des dispositifs de câblage de la partie sud de la centrale de Mutkalampi au cours du premier trimestre. Retraité de cet effet spécifique, le taux de disponibilité moyen des actifs éoliens du Groupe se serait établi à 97,1 % sur l'exercice 2023.
- (c) Le facteur de charge (load factor) correspond au temps équivalent (en pourcentage de la période observée) pendant lequel il faudrait injecter à puissance maximale pour arriver à produire la même quantité d'énergie que celle fournie par la centrale.
- (d) La baisse du facteur de charge éolien entre l'exercice 2022 et l'exercice 2023 résulte d'une disponibilité temporairement réduite de la centrale de Mutkalampi et de conditions de vents peu favorables en Australie, effets partiellement compensés par des conditions de vent favorables en France.

## 1.3 PERSPECTIVES ET TENDANCES

Neoen prévoit pour l'année 2024 un EBITDA ajusté compris entre 530 et 560 millions d'euros<sup>2</sup>, soit une croissance annuelle à deux chiffres, comme annoncé dans son plan stratégique, ainsi qu'un taux de marge d'EBITDA ajusté supérieur à 85 %.

Le Groupe confirme par ailleurs son ambition de voir son EBITDA ajusté dépasser 700 millions d'euros en 2025 et sa capacité totale en opération ou en construction atteindre 10 GW dans le courant de l'année 2025.

L'ensemble des objectifs du Groupe tient compte de la meilleure estimation à date du calendrier d'exécution de ses projets et de sa vision actuelle de l'évolution des prix de marché.

<sup>2</sup> Cette prévision d'EBITDA ajusté tient compte des produits nets de cessions de projets et d'actifs du portefeuille que le Groupe anticipe de réaliser dans le cadre de l'activité de farm-down, pour une contribution qui demeurera inférieure à 20 % de l'EBITDA ajusté de l'exercice et 20 % de la croissance annuelle du portefeuille sécurisé.

## 1.4 ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DU RESULTAT

### 1.4.1 FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

#### 1.4.1.1 POURSUITE DE LA CROISSANCE DU PORTEFEUILLE

Les capacités en opération ou en construction<sup>3</sup> ont atteint 8,0 GW à fin décembre 2023 contre 6,6 GW à fin décembre 2022.

Au cours de l'année 2023, le Groupe a mis en opération deux projets majeurs en Australie : le parc solaire de Western Downs (460 MWc), et le parc éolien de Kaban (157 MW). En France, ce sont douze centrales solaires d'une capacité totale de 194 MWc, trois parcs éoliens d'une capacité totale de 64 MW ainsi que la batterie d'Antugnac (8 MW / 8 MWh) qui sont entrés en opération en 2023. A cela se sont ajoutés le parc éolien de Björkliden (40 MW) en Finlande ainsi que trois centrales solaires d'une capacité totale de 58 MWc en Irlande au cours du quatrième trimestre 2023. Le Groupe a par ailleurs cédé en 2023 la centrale solaire de Cabrela au Portugal (13 MWc), ainsi que quatre centrales solaires en France d'une puissance cumulée de 19 MWc, et mis fin à l'exploitation de la centrale de Degussa en Australie (17 MW), dont le démantèlement a été engagé.

Par ailleurs, Neoen a lancé la construction de 1,4 GW en 2023, comprenant la ferme solaire de Culcairn (440 MWc), Collie Battery (219 MW / 877 MWh) et l'extension de la batterie Western Downs Storage (58 MW / 116 MWh) en Australie, les parcs éoliens de Storbötet (105 MW) et Lumivaara (56 MW) ainsi que la batterie Yllykkälä Power Reserve 2 (56 MW / 113 MWh) en Finlande, le parc solaire d'Hultsfred (100 MWc) et la batterie Isbillen Power Reserve (94 MW / 94 MWh) en Suède, neuf centrales solaires pour une capacité totale de 161 MWc et le parc éolien des Ailes de Foulzy (21 MW) en France, le parc solaire de Foral (43 MWc) au Portugal, et enfin trois centrales solaires pour une capacité totale de 25 MWc en Italie.

Le portefeuille sécurisé<sup>3</sup> (actifs en opération, en construction ou *awarded*<sup>3</sup>) représentait 9,0 GW au 31 décembre 2023 contre 7,4 GW à fin décembre 2022. En 2023, les nouveaux projets *awarded*<sup>3</sup> ont quant à eux représenté 1,6 GW<sup>4</sup> et intègrent :

- 717 MW remportés en Australie avec Culcairn (440 MWc), Collie Battery (219 MW / 877 MWh) et Western Downs Storage X (58 MWh / 116 MWh) entrés en construction ;
- 381 MWc remportés en France lors des derniers appels d'offres gouvernementaux pour les centrales solaires et répartis sur 22 projets ;
- 216 MWc remportés en Equateur à l'issue d'un appel d'offre gouvernemental, répartis en trois projets solaires de même capacité (Imbabura, Ambi et Intyana) ;
- 116 MW remportés en Finlande avec la fraction non contractée des projets éoliens de Storbötet (45 MW) et Lumivaara (14 MW), ainsi que la batterie Yllykkälä Power Reserve 2 (56 MW / 113 MWh) dont les constructions ont été lancées ;
- 104 MW remportés en Suède, avec la batterie Isbillen Power Reserve (94 MW / 94 MWh) et la fraction non contractée du projet solaire d'Hultsfred (10 MWc) dont les constructions ont été lancées ;
- 68 MW remportés en France répartis sur 4 parcs éoliens ;
- 43 MWc remportés au Portugal avec le projet solaire de Foral ;
- 25 MWc remportés en Italie, répartis en trois projets solaires entrés en construction.

Le total du portefeuille (hors projets *early-stage*<sup>3</sup>) ressort à 27,6 GW à fin décembre 2023 contre 19,3 GW à fin décembre 2022, soit une hausse de 8,3 GW (+ 43 %).

#### 1.4.1.2 NEOEN LEVE AVEC SUCCES 750,4 MILLIONS D'EUROS VIA UNE AUGMENTATION DE CAPITAL

Le 29 mars 2023, Neoen a réalisé avec succès une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, lancée le 7 mars 2023, dont la période de souscription s'est étalée du 10 au 22 mars 2023 inclus. Le montant brut de cette augmentation de capital (prime d'émission incluse) s'est élevé à 750,4 millions d'euros et s'est traduit par l'émission de 36 694 552 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2 euros à un prix de souscription de 20,45 euros par action nouvelle.

Le produit de l'augmentation de capital permettra à Neoen de financer son plan de développement visant à dépasser 10 GW de capacité en opération ou en construction courant 2025 mais aussi d'étendre ses capacités de stockage, notamment par l'investissement dans des batteries dotées d'une plus grande durée d'autonomie par MW installé.

Cette opération s'est traduite par un impact de 744,0 millions d'euros net de frais d'émission et net d'impôts sur les capitaux propres du Groupe.

<sup>3</sup> Pour une définition des différents stades de développement des projets du Groupe, le lecteur est invité à se reporter au chapitre 3 « glossaire » du présent document.

<sup>4</sup> Incluant + 5 MW de réévaluation de puissance et le reclassement en phase *tender-ready* de six projets français pour une capacité totale de 78 MW.

Le lecteur est invité à se reporter à la section 2.1 – note 1.3 du présent document pour plus de détails concernant les autres faits marquants suivants :

- Plan d’attribution d’actions gratuites ;
- Paiement du dividende au titre de l’exercice 2022 ;
- Augmentation de capital réservée aux salariés ;
- Acquisition d’un ensemble de parcs éoliens en France ;
- Opérations de *farm-down* ;
- Situation de la centrale solaire de Metoro au Mozambique ;
- Non-respect de *covenants* de financements de projets.

## 1.4.2 COMMENTAIRES SUR L’ACTIVITE

La présentation et les commentaires relatifs au compte de résultat consolidé pour les années 2023 et 2022 se déclinent en deux niveaux d’analyse pour le chiffre d’affaires, l’EBITDA ajusté et l’EBIT ajusté : un premier portant sur le Groupe et un second portant sur les différents segments (Europe–Afrique, Australie et Amériques, au niveau géographique ; éolien, solaire, stockage, *farm-down* ainsi que développement et investissements et éliminations au niveau opérationnel). Les autres éléments du compte de résultat consolidé font l’objet d’une analyse globale.

Compte tenu de la nature de son activité et de son implantation géographique, les résultats du Groupe sont affectés par les variations des taux de change.

La référence aux variations du chiffre d’affaires, de l’EBITDA ajusté ou de l’EBIT ajusté à changes constants ou taux de change constants (« tcc »), signifie que l’impact des variations de taux de change a été retraité, en recalculant les différents postes de l’agrégat concerné de l’exercice considéré sur la base des taux de change constatés au cours de l’exercice précédent.

Les comptes consolidés du Groupe pour l’exercice clos le 31 décembre 2023 ont fait l’objet d’un audit par les commissaires aux comptes de la Société et sont présentés dans leur intégralité au chapitre 2 du présent document.

### 1.4.2.1 CHIFFRES CLES

(En millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2023 (tcc)	Exercice 2022	Var (tcc)	Var (tcc) (en %)	Var	Var (en %)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>524,4</b>	<b>541,9</b>	<b>503,2</b>	<b>+ 38,6</b>	<b>+ 8%</b>	<b>+ 21,2</b>	<b>+ 4%</b>
Ventes d'énergies sous contrat	382,7	393,8	309,2	+ 84,6	+ 27%	+ 73,5	+ 24%
Ventes d'énergies sur le marché	119,4	124,7	171,5	- 46,9	- 27%	- 52,1	- 30%
Autres produits	22,3	23,4	22,5	+ 0,9	+ 4%	- 0,2	- 1%
<b>EBITDA ajusté<sup>(a)</sup></b>	<b>474,8</b>	<b>488,6</b>	<b>414,0</b>	<b>+ 74,6</b>	<b>+ 18%</b>	<b>+ 60,8</b>	<b>+ 15%</b>
Marge d'EBITDA ajusté	91%	90 %	82%				
<b>EBIT ajusté<sup>(a)</sup></b>	<b>294,7</b>	<b>302,0</b>	<b>259,3</b>	<b>+ 42,7</b>	<b>+ 16%</b>	<b>+ 35,4</b>	<b>+ 14%</b>
Marge d'EBIT ajusté	56%	56%	52%				
<b>Résultat financier</b>	<b>(152,7)</b>	<b>(158,2)</b>	<b>(152,7)</b>	<b>- 5,5</b>	<b>- 4%</b>	<b>- 0,1</b>	<b>- 0%</b>
<b>Résultat net ajusté de l'ensemble consolidé<sup>(a)</sup></b>	<b>80,4</b>	<b>80,7</b>	<b>48,0</b>	<b>+ 32,7</b>	<b>+ 68%</b>	<b>+ 32,4</b>	<b>+ 67%</b>

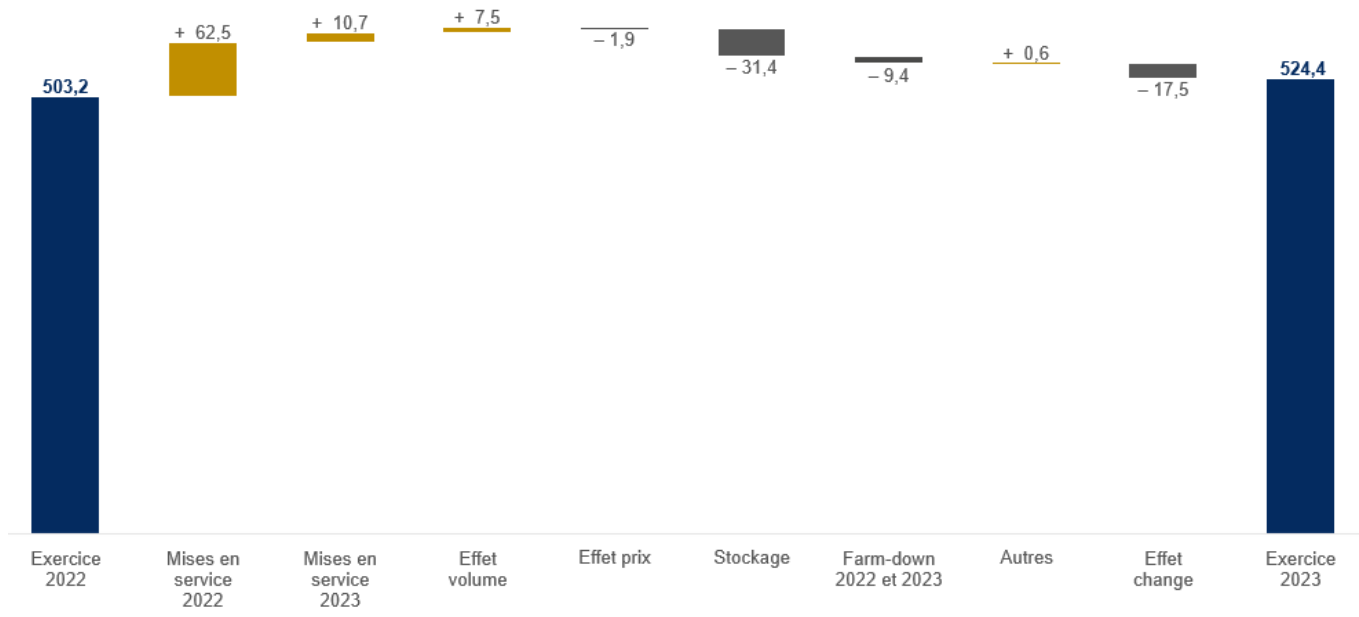
(a) La définition et le calcul de ces agrégats sont détaillés à la section 1.1 « indicateurs alternatifs de performance » du présent document.

## Évolution du chiffre d'affaires et de l'EBITDA ajusté

L'évolution du chiffre d'affaires et de l'EBITDA ajusté du Groupe entre l'année 2022 et l'année 2023 se présente comme suit :

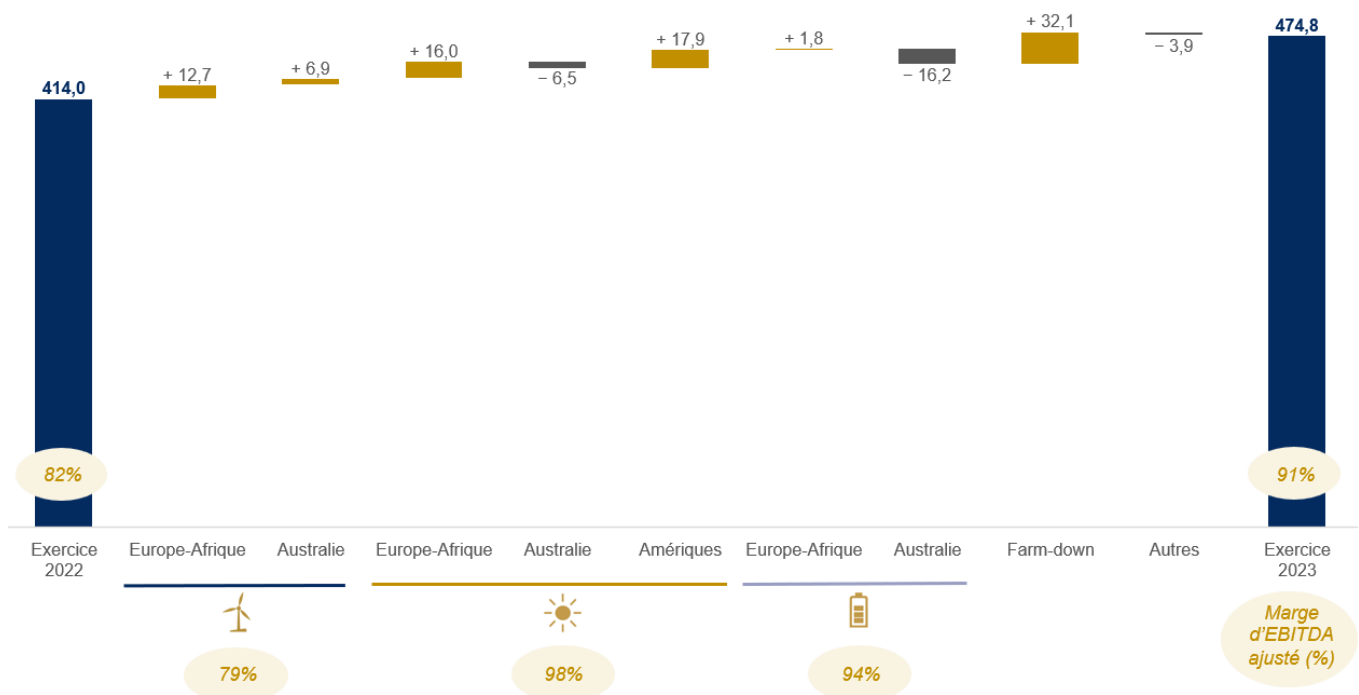
### Évolution du chiffre d'affaires

(En millions d'euros)



### Évolution de l'EBITDA ajusté

(En millions d'euros)



## 1.4.2.2 RESULTATS SECTORIELS

Les résultats sectoriels des exercices 2022 et 2023 sont ainsi présentés pour chacun des segments opérationnels du Groupe : éolien, solaire, stockage, *farm-down*, développement et investissements, et éliminations.

(En millions d'euros)		Chiffre d'affaires				EBITDA ajusté <sup>(a)</sup>				EBIT ajusté <sup>(b)</sup>			
		Exercice 2023	Exercice 2022	Var	Var (en %)	Exercice 2023	Exercice 2022	Var	Var (en %)	Exercice 2023	Exercice 2022	Var	Var (en %)
<b>Europe–Afrique</b>													
	Eolien	153,1	132,1	+ 21,0	+ 16%	119,6	106,9	+ 12,7	+ 12%	75,9	76,5	- 0,6	- 1%
	Solaire	72,2	64,4	+ 7,7	+ 12%	66,8	50,9	+ 16,0	+ 31%	46,0	32,4	+ 13,5	+ 42%
	Stockage	10,9	11,4	- 0,5	- 4%	8,0	6,2	+ 1,8	+ 29%	6,2	4,8	+ 1,5	+ 31%
	<i>Farm-down</i>	-	-	-	N/A	44,2	16,4	+ 27,7	x3	44,2	16,4	+ 27,7	x3
	<b>Total</b>	<b>236,2</b>	<b>208,0</b>	<b>+ 28,2</b>	<b>+ 14%</b>	<b>238,6</b>	<b>180,4</b>	<b>+ 58,2</b>	<b>+ 32%</b>	<b>172,2</b>	<b>130,2</b>	<b>+ 42,1</b>	<b>+ 32%</b>
	En %	45% <sup>(e)</sup>	41% <sup>(e)</sup>			101% <sup>(f)</sup>	87% <sup>(f)</sup>			73% <sup>(g)</sup>	63% <sup>(g)</sup>		
<b>Australie</b>													
	Eolien	98,1	84,5	+ 13,6	+ 16%	78,8	71,9	+ 6,9	+ 10%	48,7	45,6	+ 3,1	+ 7%
	Solaire	63,0	53,1	+ 9,9	+ 19%	67,4	73,9	- 6,5	- 9%	44,2	56,1	- 11,9	- 21%
	Stockage	46,2	80,2	- 33,9	- 42%	45,7	61,9	- 16,2	- 26%	23,9	38,8	- 14,9	- 38%
	<i>Farm-down</i>	-	-	-	N/A	4,4	-	+ 4,4	N/A	4,4	-	+ 4,4	N/A
	<b>Total</b>	<b>207,3</b>	<b>217,8</b>	<b>- 10,5</b>	<b>- 5%</b>	<b>196,3</b>	<b>207,6</b>	<b>- 11,3</b>	<b>- 5%</b>	<b>121,2</b>	<b>140,5</b>	<b>- 19,3</b>	<b>- 14%</b>
	En %	40% <sup>(e)</sup>	43% <sup>(e)</sup>			95% <sup>(f)</sup>	95% <sup>(f)</sup>			58% <sup>(g)</sup>	65% <sup>(g)</sup>		
<b>Amériques</b>													
	Solaire	78,6	76,6	+ 2,0	+ 3%	74,6	56,8	+ 17,9	+ 32%	47,9	30,0	+ 18,0	+ 60%
	<b>Total</b>	<b>78,6</b>	<b>76,6</b>	<b>+ 2,0</b>	<b>+ 3%</b>	<b>74,6</b>	<b>56,8</b>	<b>+ 17,9</b>	<b>+ 32%</b>	<b>47,9</b>	<b>30,0</b>	<b>+ 18,0</b>	<b>+ 60%</b>
	En %	15% <sup>(e)</sup>	15% <sup>(e)</sup>			95% <sup>(f)</sup>	74% <sup>(f)</sup>			61% <sup>(g)</sup>	39% <sup>(g)</sup>		
<b>Autres</b>													
	Développement et investissements <sup>(c)</sup>	123,6	82,3	+ 41,3	+ 50%	(3,2)	(8,4)	+ 5,2	+ 62%	(16,4)	(20,5)	+ 4,1	+ 20%
	Éliminations <sup>(d)</sup>	(121,3)	(81,4)	- 39,9	- 49%	(31,4)	(22,3)	- 9,1	- 41%	(30,3)	(20,9)	- 9,5	- 45%
	<b>Total</b>	<b>2,3</b>	<b>0,9</b>	<b>+ 1,4</b>	<b>x3</b>	<b>(34,6)</b>	<b>(30,7)</b>	<b>- 3,9</b>	<b>- 13%</b>	<b>(46,7)</b>	<b>(41,4)</b>	<b>- 5,4</b>	<b>- 13%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>524,4</b>	<b>503,2</b>	<b>+ 21,2</b>	<b>+ 4%</b>	<b>474,8</b>	<b>414,0</b>	<b>+ 60,8</b>	<b>+ 15%</b>	<b>294,7</b>	<b>259,3</b>	<b>+ 35,4</b>	<b>+ 14%</b>
	Dont éolien	251,2	216,6	+ 34,6	+ 16%	198,4	178,6	+ 19,6	+ 11%	124,6	122,0	+ 2,5	+ 2%
	Dont solaire	213,7	194,1	+ 19,6	+ 10%	208,8	181,6	+ 27,4	+ 15%	138,1	118,6	+ 19,6	+ 17%
	Dont stockage	57,1	91,6	- 34,4	- 38%	53,7	68,1	- 14,4	- 21%	30,2	43,6	- 13,4	- 31%
	Dont <i>farm-down</i>	-	-	-	N/A	48,6	16,4	+ 32,1	x3	48,6	16,4	+ 32,1	x3

(a) Pour plus de détail sur la définition et le calcul de cet agrégat, le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 1.1.1 du présent document « EBITDA ajusté ».

(b) Pour plus de détail sur la définition et le calcul de cet agrégat, le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 1.1.2 du présent document « EBIT ajusté ».

(c) Le chiffre d'affaires de ce secteur est essentiellement composé de ventes de services aux autres entités du Groupe (éliminées en consolidation, à l'exception des montants facturés aux entités non consolidées par intégration globale par le Groupe) ainsi qu'à des tiers.

(d) Les éliminations concernent principalement l'annulation des facturations de services rendus par Neoen S.A. à ses sociétés de projet au titre du développement, de la supervision et de la gestion administrative des centrales ainsi que l'activation des coûts de développement conformément à IAS 38 « immobilisations incorporelles ».

(e) Les pourcentages correspondent à la contribution de chaque zone géographique au chiffre d'affaires du Groupe (hors développement et investissements, et éliminations).

(f) Les pourcentages correspondent au rapport entre l'EBITDA ajusté et le chiffre d'affaires par zone géographique (marge d'EBITDA ajusté).

(g) Les pourcentages correspondent au rapport entre l'EBIT ajusté et le chiffre d'affaires par zone géographique (marge d'EBIT ajusté).

## Chiffre d'affaires

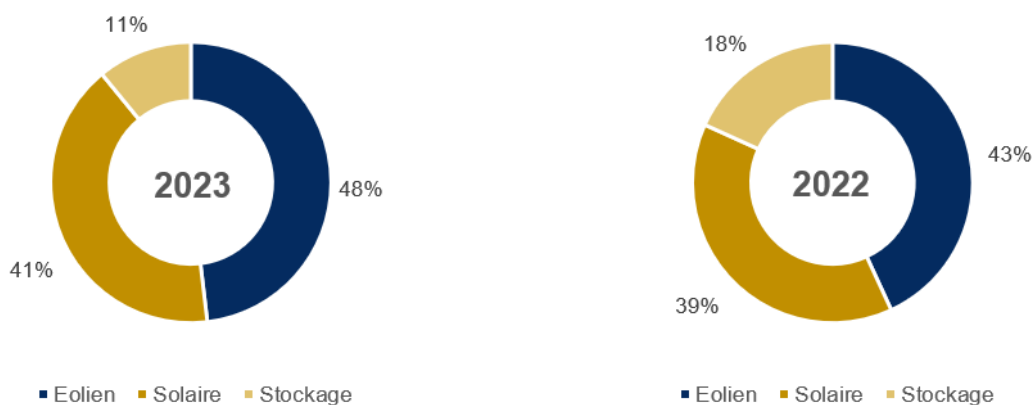
Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'est élevé à 524,4 millions d'euros au cours de l'exercice 2023 (541,9 millions d'euros à taux de change constants), en hausse de **+ 21,2 millions d'euros**, soit + 4 % par rapport à l'exercice 2022 (+ 8 % à taux de change constants).

Cette croissance s'explique principalement par la contribution en année pleine des actifs entrés en production en 2022 en Australie, en France et en Finlande et par celle, au *pro rata temporis*, des centrales entrées en production en 2023, essentiellement en France. Elle intègre ainsi le chiffre d'affaires *early generation*<sup>5</sup>, qui a continué à bénéficier d'un contexte de prix de marché élevés, essentiellement au premier semestre.

La croissance du chiffre d'affaires a toutefois été limitée par le recul de la contribution des centrales mises en service avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022, et tout particulièrement des batteries australiennes, qui avaient bénéficié d'un environnement de marché particulièrement volatil au cours de l'exercice 2022, ainsi que par l'effet négatif associé aux centrales cédées en 2022 et en 2023 dans le cadre des opérations de *farm-down* réalisées.

## Évolution du chiffre d'affaires par segments opérationnels

L'évolution de la répartition du chiffre d'affaires par segments opérationnels, hors développement, investissements et éliminations, et hors *farm-down*, se présente comme suit.



**Le segment éolien** est resté le premier contributeur au chiffre d'affaires consolidé du Groupe (48 % en 2023, contre 43 % en 2022).

Le chiffre d'affaires de ce segment s'est établi à 251,2 millions d'euros en 2023 (**+ 34,6 millions d'euros**), soit + 16 % par rapport à 2022.

- **Europe-Afrique (+ 21,0 millions d'euros)**

La croissance du chiffre d'affaires s'explique essentiellement par la contribution des centrales mises en service avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 (**+ 12,9 millions d'euros**), portée principalement par de meilleures conditions de vent et, dans une moindre mesure, une progression des prix contractés en France. A cela s'est ajoutée la contribution en année pleine des actifs entrés en production en 2022 (**+ 9,0 millions d'euros**), essentiellement celle de la centrale de Mutkalampi en Finlande, qui a continué à bénéficier d'*early generation revenue* importants au cours du premier semestre 2023, et ce, avant le démarrage de ses différents *PPA*, intervenu au cours des deuxième et troisième trimestres 2023, et celle de centrales en France.

Cette progression a toutefois été partiellement compensée par l'impact de la cession de la centrale de Saint-Sauvant au second semestre 2022 (**- 3,9 millions d'euros**).

- **Australie (+ 13,6 millions d'euros)**

La croissance du chiffre d'affaires résulte principalement de la contribution de la centrale de Kaban, qui avait commencé à injecter de l'électricité dans le réseau à partir de novembre 2022, et qui a bénéficié d'*early generation revenue* jusqu'au démarrage de son contrat long terme au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (**+ 29,4 millions d'euros**).

Cette hausse est toutefois compensée par le recul de la contribution des autres centrales éoliennes mises en service avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 (**- 15,8 millions d'euros**), lié particulièrement à des conditions de vent défavorables et, pour la centrale de Bulgana, à de moindres ventes de certificats verts sur le marché.

<sup>5</sup> Ventes d'énergie à court terme précédant l'entrée en vigueur d'un contrat à long terme.

**Le segment solaire** est le second contributeur au chiffre d'affaires consolidé du Groupe (41 % en 2023 contre 39 % en 2022).

Le chiffre d'affaires de ce segment s'est élevé à 213,7 millions d'euros en 2023 (+ 19,6 millions d'euros), soit + 10 % par rapport à 2022.

- **Australie (+ 9,9 millions d'euros)**

La croissance du chiffre d'affaires résulte essentiellement de la contribution de la centrale de Western Downs, entrée en production, à capacité limitée, au cours du premier trimestre 2022, et qui a continué à bénéficier d'*early generation revenue* importants avant l'entrée en vigueur du prix de son *PPA* long terme au deuxième trimestre 2023 (+ 16,0 millions d'euros).

Cette hausse a été partiellement compensée par la baisse du chiffre d'affaires des centrales mises en service avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 (- 6,1 millions d'euros), principalement liée à des conditions d'ensoleillement moindres sur la centrale de Numurkah et à un contexte de prix de marché moins favorables sur la centrale de Dubbo.

- **Europe-Afrique (+ 7,7 millions d'euros)**

La progression du chiffre d'affaires s'explique essentiellement par la contribution, au *pro rata temporis*, des actifs entrés en production en 2023 en France (+ 7,0 millions d'euros) et, dans une moindre mesure, par l'effet année pleine associé aux actifs entrés en production en 2022 en France et en Irlande (+ 3,5 millions d'euros). A cela s'est ajouté l'effet positif associé à l'annulation au cours du premier trimestre 2023, d'une révision tarifaire qui affectait certaines centrales françaises depuis le dernier trimestre 2021 (+ 3,1 millions d'euros).

Cette progression a toutefois été partiellement compensée par l'impact de la cession, au cours de l'exercice 2023, de la centrale de Cabrela au Portugal et de plusieurs centrales solaires en France (- 5,5 millions d'euros). Se reporter à la section 2.1 – note 1.3 du présent document.

- **Amériques (+ 2,0 millions d'euros)**

L'évolution du chiffre d'affaires résulte essentiellement de la performance de la centrale d'El Llano au Mexique (+ 6,5 millions d'euros), qui a bénéficié d'un effet de comparaison favorable par rapport à l'exercice 2022, année au cours de laquelle elle avait été affectée par des difficultés techniques prolongées.

L'activité solaire a en revanche été impactée par une moindre contribution de la centrale d'Altiplano 200 en Argentine (- 4,8 millions d'euros) qui s'explique, d'une part, par des problèmes techniques sur le réseau durant le deuxième trimestre, et d'autre part, par des conditions d'ensoleillement moins favorables qu'en 2022.

**Le segment stockage** a représenté 11 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2023 (contre 18 % en 2022).

Le chiffre d'affaires de ce segment a ainsi contribué à hauteur de 57,1 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2023 (- 34,4 millions d'euros), soit - 38 % par rapport à 2022.

- **Europe-Afrique (- 0,5 million d'euros)**

- **Australie (- 33,9 millions d'euros)**

Le recul du chiffre d'affaires s'explique par une moindre contribution des centrales d'Hornsedale Power Reserve (- 19,0 millions d'euros) et de Victorian Big Battery (- 15,0 millions d'euros), qui avaient bénéficié d'un environnement de marché particulièrement volatil en 2022, ayant notamment favorisé les revenus d'arbitrage et, à un degré moindre, ceux de services réseaux (*FCAS*).

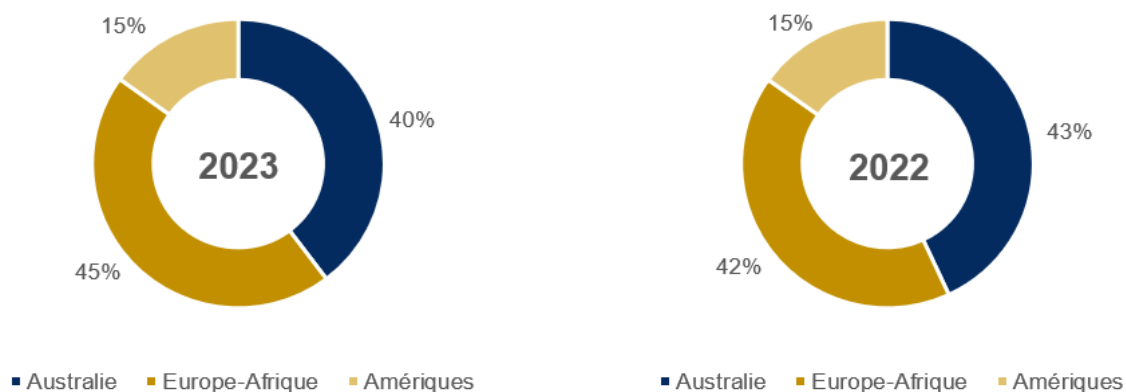
**Les segments développement et investissements, et éliminations** ont représenté un chiffre d'affaires de 2,3 millions d'euros en 2023 contre 0,9 million d'euros en 2022 (+ 1,4 million d'euros).

Sur l'exercice 2023, la part des ventes d'énergie sur le marché a atteint 23 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 34 % sur l'exercice 2022. Ce recul reflète notamment le démarrage des *PPA* de la centrale de Mutkalampi en Finlande ainsi qu'une moindre contribution en 2023 des centrales d'Hornsedale Power Reserve et de Victorian Big Battery.

Rapportée au chiffre d'affaires solaire et éolien (hors revenus de l'activité de stockage), la part des ventes sur le marché a atteint 17 % du chiffre d'affaires contre 24 % en 2022.

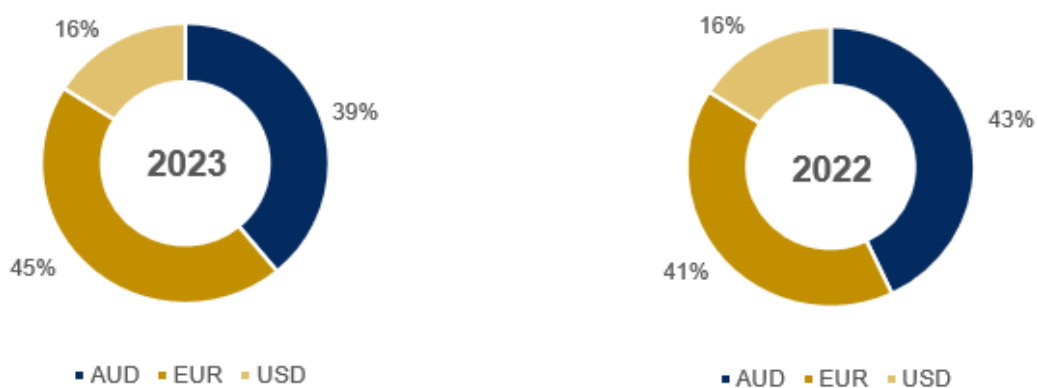
## Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

L'évolution de la répartition du chiffre d'affaires par zone géographique, hors développement, investissements et éliminations, et hors *farm-down*, se présente comme suit.



## Répartition du chiffre d'affaires par devise

L'évolution de la répartition du chiffre d'affaires par devise, hors développement, investissements et éliminations, et hors *farm-down*, se présente comme suit.



## EBITDA ajusté

En 2023, l'EBITDA ajusté consolidé du Groupe s'est élevé à 474,8 millions d'euros (488,6 millions d'euros à taux de change constants), en hausse de **+ 60,8 millions d'euros**, soit + 15 % par rapport à 2022.

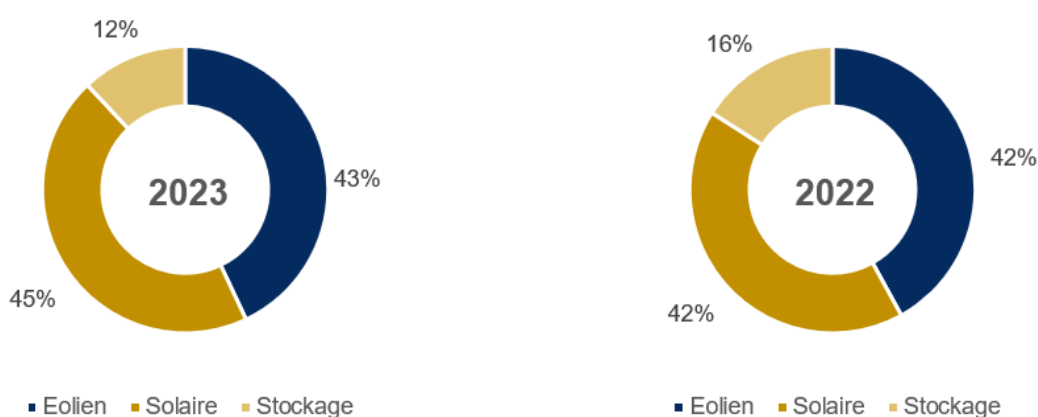
Cette croissance s'explique principalement par la contribution des actifs entrés en production et mis en service en 2022 et 2023. Elle reflète également une contribution plus élevée, d'une part, des centrales françaises mises en service avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022, qui ont bénéficié d'un effet prix positif, et pour les actifs éoliens, de meilleures conditions de vent, et d'autre part de la centrale d'EL Llano. A cela s'est ajouté l'effet des opérations de *farm-down* réalisées en 2023, à savoir la vente de la centrale solaire de Cabrela au Portugal, de quatre centrales solaires en France et d'un projet solaire en Australie.

Ces éléments ont plus que compensé l'impact, en Australie, de conditions de marché moins favorables pour l'activité de stockage ainsi que de prix de marché inférieurs et de ressources moindres pour les centrales solaires et éoliennes mises en service avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022. A cela s'est ajouté l'impact résultant de l'effet de base positif associé, en 2022, à l'exonération partielle de pénalités reconnues historiquement au titre d'un contrat de vente d'électricité dans cette géographie.

La marge d'EBITDA ajusté du Groupe s'est ainsi établie à 91 % en 2023, contre 82 % en 2022.

## Evolution de l'EBITDA ajusté par segments opérationnels

L'évolution de la répartition de l'EBITDA ajusté par segments opérationnels, hors développement, investissements et éliminations, et hors *farm-down*, se présente comme suit.



**Le segment solaire** a contribué à hauteur de 208,8 millions d'euros à l'EBITDA ajusté du Groupe (**+ 27,4 millions d'euros**), soit + 15 % par rapport à 2022.

La marge d'EBITDA ajusté de ce segment s'est établie à 98 % en 2023 contre 94 % en 2022.

- **Amériques (+ 17,9 millions d'euros)**

La croissance de l'EBITDA ajusté résulte essentiellement de la progression de la contribution de la centrale d'El Llano au Mexique (**+ 21,1 millions d'euros**). Celle-ci a notamment bénéficié d'un effet de comparaison favorable par rapport à l'exercice 2022, année au cours de laquelle elle avait été affectée par des difficultés techniques prolongées, ainsi que d'indemnités d'assurance.

- **Europe-Afrique (+ 16,0 millions d'euros)**

L'augmentation de l'EBITDA ajusté s'explique à la fois par l'effet de la conclusion d'un accord contractuel avec un fournisseur de modules photovoltaïques portant sur la compensation de retards ayant affecté des centrales françaises et irlandaises (**+ 8,7 millions d'euros**), et par la hausse du chiffre d'affaires (**+ 7,7 millions d'euros** - se reporter à l'analyse du chiffre d'affaires).

- **Australie (- 6,5 millions d'euros)**

L'évolution de l'EBITDA ajusté s'explique essentiellement par un effet de base négatif lié à la vente, en 2023, de certificats verts qui avaient été stockés en 2022 (**- 7,2 millions d'euros**) et à la constatation en 2022, d'indemnités contractuelles compensant des retards dans la montée en charge d'une centrale plus élevée qu'en 2023 (**- 6,0 millions d'euros**). A cela s'est ajoutée la hausse des charges d'exploitation (**- 3,2 millions d'euros**) principalement liée au *ramp-up* de la production de la centrale de Western Downs.

Ces effets ont été partiellement compensés par la croissance du chiffre d'affaires (**+ 9,9 millions d'euros** - se reporter à l'analyse du chiffre d'affaires).

**Le segment éolien** a contribué à hauteur de 198,4 millions d'euros à l'EBITDA ajusté du Groupe (+ **19,6 millions d'euros**), soit + 11 % par rapport à 2022.

La marge d'EBITDA ajusté de ce segment s'est établie à 79 % en 2023 contre 82 % en 2022, du fait principalement de la centrale de Mutkalampi qui avait bénéficié d'*early generation revenue* importants au deuxième semestre 2022, dans un contexte de prix de marchés élevés, avant le démarrage de ses différents *PPA* aux deuxième et troisième trimestres 2023.

- **Europe–Afrique (+ 12,7 millions d'euros)**

La croissance de l'EBITDA ajusté s'explique essentiellement par la progression du chiffre d'affaires (+ **21,0 millions d'euros** - se reporter à l'analyse du chiffre d'affaires) et par la compensation, par son constructeur, des conséquences associées à des problématiques temporaires de disponibilité rencontrées par une centrale en Finlande au cours du premier trimestre (+ **6,0 millions d'euros**). Ces effets ont été partiellement compensés par une progression des charges d'exploitation (- **14,3 millions d'euros**), sous l'effet principalement des centrales entrées en production en 2022, tout particulièrement en Finlande et, dans une moindre mesure, en France.

- **Australie (+ 6,9 millions d'euros)**

La progression de l'EBITDA ajusté résulte essentiellement de la hausse du chiffre d'affaires (+ **13,6 millions d'euros** - se reporter à l'analyse du chiffre d'affaires).

Ces effets ont partiellement été compensés par l'exonération partielle, obtenue en 2022, de pénalités reconnues historiquement au titre d'un contrat de vente d'électricité (- **11,1 millions d'euros**).

**Le segment stockage** a contribué à hauteur de 53,7 millions d'euros à l'EBITDA ajusté du Groupe (- **14,4 millions d'euros**), soit - 21 % par rapport à 2022.

La marge d'EBITDA ajusté s'est établie quant à elle à 94 % en 2023 contre 74 % en 2022, sous l'effet notamment d'une diminution des prix d'achat de l'électricité injectée.

- **Europe–Afrique (+ 1,8 million d'euros)**

La progression de l'EBITDA ajusté résulte principalement de la diminution des coûts achats d'électricité (+ **1,6 million d'euros**) de la centrale d'Yliskäla Power Reserve réalisés à des conditions de marché plus favorables.

- **Australie (- 16,2 millions d'euros)**

Le recul de l'EBITDA ajusté résulte essentiellement de la baisse du chiffre d'affaires (- **33,9 millions d'euros** - se reporter à l'analyse du chiffre d'affaires).

Cet effet n'a été que partiellement compensé, notamment par une diminution des charges d'exploitation (+ **11,5 millions d'euros**), liée essentiellement à la baisse du coût des achats d'électricité nécessaires à l'activité des centrales d'Hornsedale Power Reserve et de Victorian Big Battery.

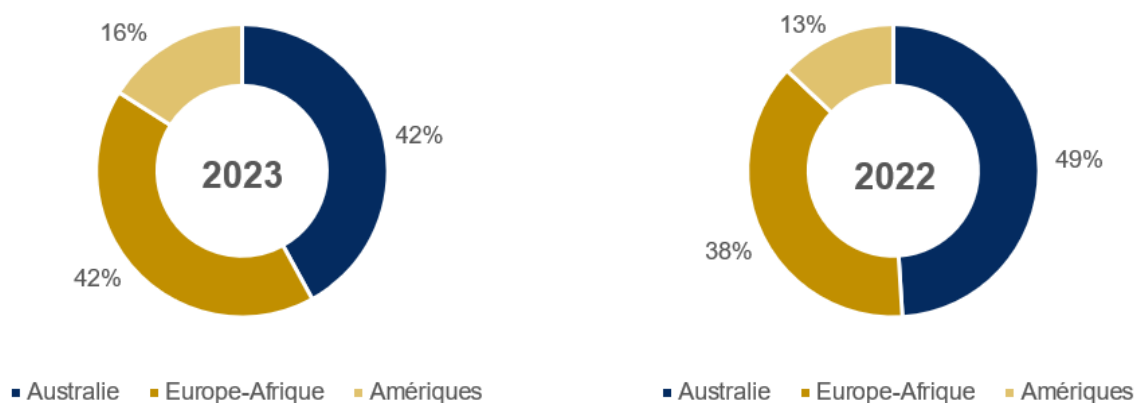
**Le segment farm-down** a généré un EBITDA ajusté de 48,6 millions d'euros en 2023, correspondant principalement aux plus-values de cessions de la centrale solaire de Cabrela au Portugal et de plusieurs centrales solaires en France (se reporter à la section 2.1 – note 1.3 du présent document).

En 2022, ce segment avait généré un EBITDA ajusté de 16,4 millions d'euros, correspondant exclusivement à la plus-value de cession de la centrale éolienne de Saint-Sauvant en France.

**Les segments développement et investissements, et éliminations** ont contribué à l'EBITDA ajusté du Groupe à hauteur de (34,6) millions d'euros en 2023, contre (30,7) millions d'euros en 2022. Cette variation (- **3,9 millions d'euros**) s'explique principalement par une hausse des frais de personnel et des charges externes, consécutive à la croissance des effectifs et à la poursuite du développement du Groupe.

## Répartition de l'EBITDA ajusté par zone géographique

L'évolution de la répartition de l'EBITDA ajusté par zone géographique, hors développement, investissements et éliminations, et hors *farm-down*, se présente comme suit.

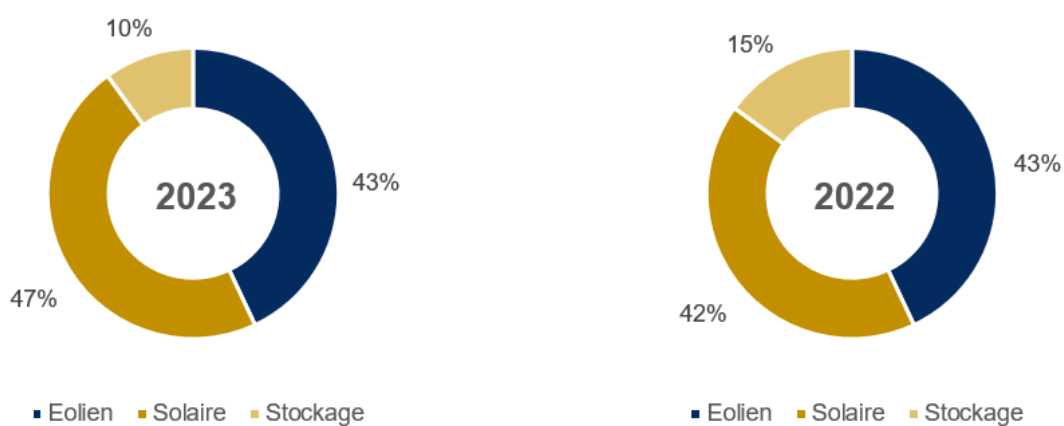


## EBIT ajusté

L'EBIT ajusté du Groupe s'est élevé à 294,7 millions d'euros en 2023 (302,0 millions d'euros à taux de changes constants), en hausse de **+ 35,4 millions d'euros**, soit + 14 % par rapport à 2022. Cette évolution s'explique principalement par la croissance de l'EBITDA ajusté (+ 60,8 millions d'euros - se reporter à l'analyse de l'EBITDA ajusté). Celle-ci a partiellement été compensée par l'augmentation des charges d'amortissement résultant de la croissance du parc d'actifs en opération, conséquence des mises en service effectuées en 2022 et en 2023 (- 28,6 millions d'euros).

## Évolution de l'EBIT ajusté par segments opérationnels

L'évolution de la répartition de l'EBIT ajusté par segments opérationnels, hors développement, investissements et éliminations, et hors *farm-down*, se présente comme suit.



**Le segment solaire** a contribué à l'EBIT ajusté du Groupe à hauteur de 138,1 millions d'euros (+ **19,6 millions d'euros**), soit + 17 % par rapport à 2022. Ceci résulte essentiellement de l'évolution de l'EBITDA ajusté de ce segment (+ **27,4 millions d'euros** - se reporter à l'analyse de l'EBITDA ajusté). Cet effet a partiellement été compensé par la hausse des charges d'amortissement résultant de la croissance du parc d'actifs en opération (- **8,9 millions d'euros**).

- **Amériques (+ 18,0 millions d'euros)**

La hausse de l'EBIT ajusté s'explique principalement par la progression de l'EBITDA ajusté (+ **17,9 millions d'euros** - se reporter à l'analyse de l'EBITDA ajusté).

- **Europe-Afrique (+ 13,5 millions d'euros)**

La progression de l'EBIT ajusté s'explique principalement par la hausse de l'EBITDA ajusté (+ **16,0 millions d'euros** - se reporter à l'analyse de l'EBITDA ajusté), effet partiellement compensé par la hausse des charges d'amortissement résultant de la croissance du parc d'actifs en opération (- **1,9 million d'euros**).

- **Australie (- 11,9 millions d'euros)**

La baisse de l'EBIT ajusté s'explique principalement par l'augmentation des charges d'amortissement résultant de la croissance du parc d'actifs en opération (- **7,0 millions d'euros**) et par le recul de l'EBITDA ajusté (- **6,5 millions d'euros** - se reporter à l'analyse de l'EBITDA ajusté).

**Le segment éolien** a contribué à l'EBIT ajusté du Groupe à hauteur de 124,6 millions d'euros (+ **2,5 millions d'euros**). Ceci résulte essentiellement de la progression de l'EBITDA ajusté de ce segment (+ **19,6 millions d'euros** - se reporter à l'analyse de l'EBITDA ajusté). Cet effet a partiellement été compensé par la hausse des charges d'amortissement résultant de la croissance du parc d'actifs en opération (- **19,4 millions d'euros**).

- **Australie (+ 3,1 millions d'euros)**

La progression de l'EBIT ajusté s'explique principalement par la hausse de l'EBITDA ajusté (+ **6,9 millions d'euros** - se reporter à l'analyse de l'EBITDA ajusté), effet partiellement compensé par la hausse des charges d'amortissement résultant de la croissance du parc d'actifs en opération (- **5,5 millions d'euros**).

- **Europe-Afrique (- 0,6 million d'euros)**

La baisse de l'EBIT ajusté s'explique essentiellement par la hausse des charges d'amortissement résultant de la croissance du parc d'actifs en opération (- **13,9 millions d'euros**), effet partiellement compensé par la hausse de l'EBITDA ajusté (+ **12,7 millions d'euros** - se reporter à l'analyse de l'EBITDA ajusté).

**Le segment stockage** a contribué à l'EBIT ajusté du Groupe à hauteur de 30,2 millions d'euros en 2023 (- **13,4 millions d'euros**). Cette évolution résulte essentiellement de la baisse de l'EBITDA ajusté de ce segment (- **14,4 millions d'euros** - se reporter à l'analyse de l'EBITDA ajusté).

- **Europe-Afrique (+ 1,5 million d'euros)**

La progression de l'EBIT ajusté s'explique principalement par la hausse de l'EBITDA ajusté (+ **1,8 million d'euros** - se reporter à l'analyse de l'EBITDA ajusté).

- **Australie (- 14,9 millions d'euros)**

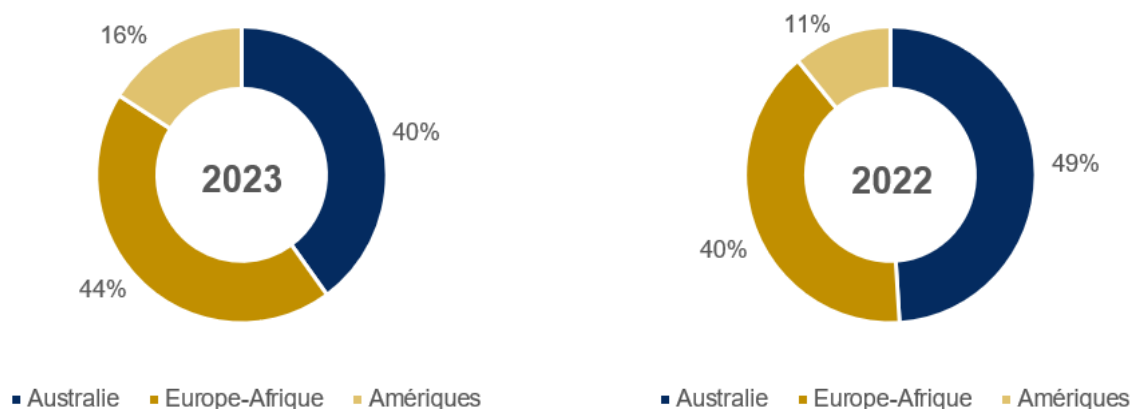
L'évolution de l'EBIT ajusté est principalement imputable à la diminution de l'EBITDA ajusté (- **16,2 millions d'euros** - se reporter à l'analyse de l'EBITDA ajusté).

**Le segment farm-down** a contribué à l'EBIT ajusté du Groupe à hauteur de 48,6 millions d'euros (se référer à l'analyse de l'EBITDA ajusté).

**Les segments développement et investissements, et éliminations** ont contribué à l'EBIT ajusté du Groupe à hauteur de (46,7) millions d'euros en 2023 contre (41,4) millions d'euros en 2022, et ce en lien avec l'évolution des activités du Groupe.

## Répartition de l'EBIT ajusté par zone géographique

L'évolution de la répartition de l'EBIT ajusté par zone géographique, hors développement, investissements et éliminations, et hors *farm-down*, se présente comme suit.



## Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant du Groupe s'est élevé à 383,3 millions d'euros en 2023, en hausse de **+ 121,2 millions d'euros**, soit + 46 % par rapport à 2022. Cette évolution s'explique par la hausse de l'EBIT ajusté (se reporter à l'analyse de l'EBIT ajusté), ainsi que par une variation positive de juste valeur des instruments financiers dérivés énergie enregistrée en 2023 (88,6 millions d'euros) nettement supérieure à celle constatée en 2022 (2,8 millions d'euros). Cette variation enregistrée en 2023 est directement liée à la diminution en Finlande et en Australie des prix de marché à terme de l'électricité au cours de l'année (se reporter au paragraphe 1.1.2 « EBIT ajusté » du présent document).

### 1.4.2.3 ANALYSE DES AUTRES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

#### Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants se sont élevés à (8,5) millions d'euros (soit – 4,7 millions d'euros par rapport à 2022) et se décomposent comme suit :

(En millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022	Var	Var (en %)
Frais de développement antérieurs <sup>(a)</sup>	(6,8)	(4,0)	– 2,8	– 71%
Résultat des cessions d'actifs <sup>(b)</sup>	(1,6)	0,1	– 1,7	N/A
Autres produits et charges	(0,1)	0,1	– 0,1	N/A
<b>Autres produits et charges opérationnels non courants</b>	<b>(8,5)</b>	<b>(3,8)</b>	<b>– 4,7</b>	<b>– 123%</b>

(a) Les frais de développement immobilisés pour lesquels le Groupe, à la suite d'évènements externes hors de son contrôle, considère que les critères d'activation prévus par IAS 38 « immobilisations incorporelles » ne sont plus respectés, sont comptabilisés en autres charges opérationnelles non courantes sur la période (se reporter à la note 10 des comptes consolidés). En 2023, ceux-ci sont principalement liés à l'abandon de projets en France et en Australie. En 2022, ils correspondaient essentiellement à l'abandon de projets en Australie, en Irlande et en France.

(b) Hors opérations de farm-down.

#### Dépréciations d'actifs non courants

Les dépréciations d'actifs non courants se sont élevées à (10,5) millions d'euros en progression de + 16,8 millions d'euros et se décomposent comme suit :

(En millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022	Var	Var (en %)
Dépréciations des coûts de développement activés <sup>(a)</sup>	(4,9)	(15,7)	+ 10,8	+ 69%
Reprises de dépréciation des coûts de développement activés <sup>(b)</sup>	4,8	1,6	+ 3,2	x3
Autres dépréciations d'actifs <sup>(c)</sup>	(12,1)	(13,1)	+ 1,0	+ 8%
Reprises de perte de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles <sup>(d)</sup>	1,9	-	+ 1,9	N/A
<b>Dépréciations d'actifs non courants</b>	<b>(10,5)</b>	<b>(27,3)</b>	<b>+ 16,8</b>	<b>+ 62%</b>

(a) En 2023, ce poste correspond essentiellement à la dépréciation de coûts de développement de projets au Guatemala, en Irlande, en Australie et en France. En 2022, ce poste correspondait principalement à la dépréciation des coûts de développement de la centrale de Metoro au Mozambique pour (8,8) millions d'euros d'une part, et d'un projet en Australie pour (2,5) millions d'euros d'autre part.

(b) Les reprises de dépréciation des coûts de développement activés concernent essentiellement les projets abandonnés.

(c) En 2023, ce poste correspond principalement à la constatation des pertes de valeurs sur la centrale d'El Llano au Mexique pour (8,2) millions d'euros et sur la centrale de Degruusa en Australie pour (3,9) millions d'euros. En 2022, ce poste correspondait principalement à la perte de valeur comptabilisée sur les actifs de la centrale de Metoro au Mozambique pour (11,1) millions d'euros.

(d) En 2023, ce poste correspond à une reprise de perte de valeur sur un actif corporel cédé aux Etats-Unis.

## Résultat financier

(En millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022	Var	Var (en %)
<b>Coût de l'endettement financier</b>	<b>(155,9)</b>	<b>(135,6)</b>	- 20,3	- 15%
<b>Total autres produits et charges financiers</b>	<b>3,1</b>	<b>(17,1)</b>	+ 20,2	+ 118%
Produits et charges d'intérêts sur prêts d'actionnaires	(1,4)	(1,0)	- 0,3	- 33%
Gains et pertes de change	(7,4)	(6,9)	- 0,5	- 7%
Autres produits et charges financiers	11,8	(9,2)	+ 21,0	N/A
<b>Résultat financier</b>	<b>(152,7)</b>	<b>(152,7)</b>	<b>- 0,1</b>	<b>- 0%</b>

L'évolution du résultat financier s'explique principalement par :

- l'augmentation du coût de l'endettement financier (**- 20,3 millions d'euros**). Celle-ci résulte essentiellement de (i) la hausse du nombre de centrales en exploitation sous financement, (ii) l'effet année pleine de l'émission des OCEANes vertes 2022 en septembre 2022 pour un montant de 300 millions d'euros<sup>6</sup>, et (iii) la hausse des taux d'intérêts moyens à court terme sur emprunts à taux variables entre 2022 et 2023, pour leur part non couverte par des instruments de couverture de taux, sur l'ensemble des géographies où opère le Groupe (se référer à la note 22.1 « risques de taux » des comptes consolidés). Ces effets ont été partiellement compensés par (i) l'impact du remboursement progressif des financements des centrales en opération, (ii) la conversion anticipée en octobre 2022 de la très grande majorité des OCEANes 2019 (dont le solde a été remboursé), conformément à la documentation contractuelle, pour un montant d'environ 200 millions d'euros<sup>7</sup>, et (iii) le refinancement en novembre 2022 de la dette mezzanine de Neoen Production 2.

En 2023, le coût de l'endettement financier s'explique ainsi par des charges d'intérêts sur emprunts résultant des financements relatifs aux actifs de production pour (175,6) millions d'euros (contre (113,9) millions d'euros en 2022), des produits financiers sur instruments financiers dérivés de taux pour 28,8 millions d'euros (contre une charge de (14,9) millions d'euros en 2022) et des charges d'intérêts sur obligations locatives pour (9,1) millions d'euros (contre (6,8) millions d'euros en 2022).

- l'effet positif de la variation des autres produits et charges financiers (**+ 21,0 millions d'euros**). Celle-ci résulte essentiellement de la hausse de + 23,3 millions d'euros des autres produits financiers, associés notamment à la rémunération des dépôts issus de l'augmentation de capital du 29 mars 2023.

Pour plus de détail, le lecteur est invité à se reporter à la section 2.1 – note 20.1 du présent document.

<sup>6</sup> Le taux d'intérêt effectif de la composante dette des OCEANes vertes 2022 s'élève à 7,0 %, pour un taux nominal de 2,875 %.

<sup>7</sup> Le taux d'intérêt effectif de la composante dette des OCEANes 2019 s'élevait à 4,3 % pour un taux nominal de 1,875 %.

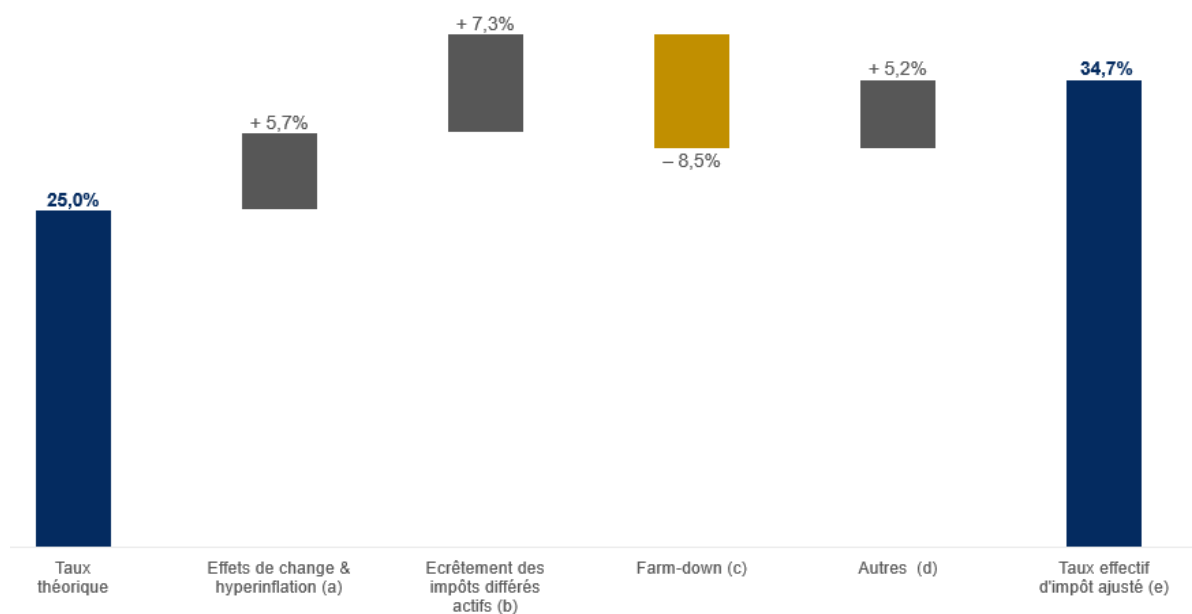
## Impôts sur les résultats

La charge d'impôt sur le résultat du Groupe comprend (i) les charges d'impôts exigibles et différées calculées sur la base des résultats générés par les activités poursuivies, (ii) la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et (iii) les retenues à la source ne faisant pas l'objet d'un crédit d'impôt. Elle exclut donc les autres prélèvements ou impôts constatés par le Groupe, tels que les taxes locales, qui sont comptabilisés en « impôts, taxes et versements assimilés » inclus dans le résultat opérationnel courant.

De nombreux facteurs peuvent avoir une incidence sur le taux d'imposition effectif du Groupe d'une période à l'autre, en raison notamment de l'évolution des taux d'imposition dans les différentes juridictions dans lesquelles il opère, de l'ampleur des charges non déductibles et de l'effet des mécanismes de sous-capitalisation.

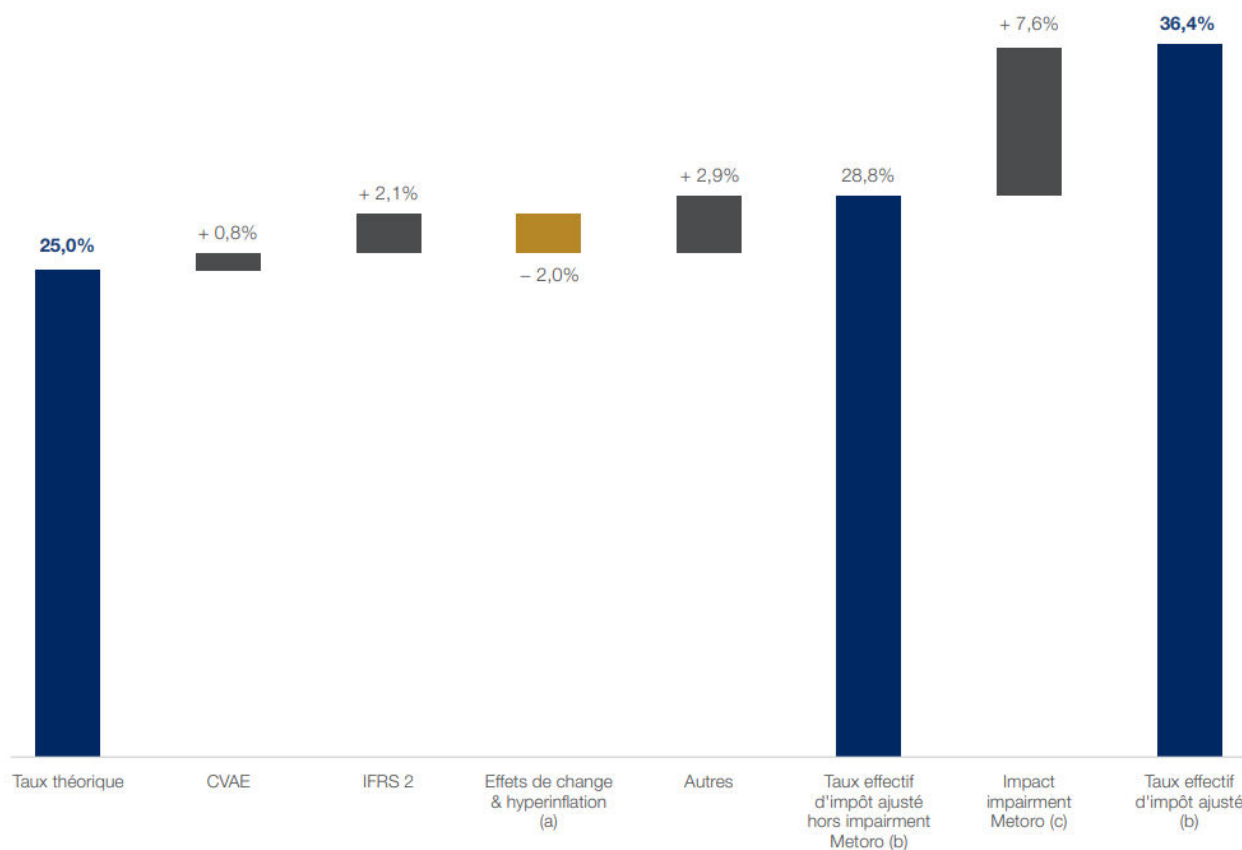
La charge d'impôt s'est élevée à (64,2) millions d'euros en 2023 (dont (22,2) millions d'euros d'impôt exigible et (41,9) millions d'euros d'impôt différé), contre (32,6) millions d'euros en 2022 (dont (22,6) millions d'euros d'impôt exigible et (10,0) millions d'euros d'impôt différé). Après retraitement de l'effet impôt lié à la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés énergie (21,5 millions d'euros), la charge d'impôt ajustée s'est élevée à (42,6) millions d'euros sur l'exercice 2023, soit un taux effectif d'impôt ajusté de 34,7 % contre 36,4 % sur l'exercice 2022.

En 2023, le passage entre le taux d'impôt théorique et le taux effectif d'impôt ajusté se décompose comme suit :



- (a) Incidence des règles fiscales locales en vigueur relatives aux effets de change, ainsi qu'aux effets de l'inflation (Mexique) et de l'hyperinflation (Argentine).
- (b) Compte tenu des perspectives de bénéfices, et de l'horizon limité d'utilisation possible des déficits, dans certaines géographies où opère le Groupe, la reconnaissance des impôts différés actifs a été limitée à hauteur des impôts différés passifs, totalement au Mexique et partiellement en Argentine.
- (c) Impact des opérations de farm-down réalisées au Portugal, en France et en Australie, s'étant traduites par des plus-values de cessions ayant majoritairement bénéficié de régimes spécifiques de taxation des plus-values long terme.
- (d) Différences permanentes individuellement non significatives.
- (e) Le taux effectif d'impôt ajusté s'entend après retraitement de l'effet impôt lié à la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés énergie, présenté au paragraphe 1.1.3 « résultat net ajusté de l'ensemble consolidé » du présent document.

En 2022, la différence entre le taux d'impôt théorique de 25,0 % et le taux effectif d'impôt ajusté de 36,4 % (+ 11,4 points) se décomposait comme suit :



(a) Incidence des règles fiscales locales en vigueur relatives aux effets de change, ainsi qu'aux effets de l'inflation (Mexique) et de l'hyperinflation (Argentine).

(b) Le taux effectif d'impôt ajusté s'entend après retraitement de l'effet impôt lié à la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés énergie présenté au paragraphe 1.1.3 « résultat net ajusté de l'ensemble consolidé » du présent document.

(c) Impact lié à la non-reconnaissance d'impôts différés sur la dépréciation pour perte de valeur de la centrale Metoro au Mozambique, ainsi qu'à l'effet de la dépréciation de la position d'impôts différés actifs existante.

## Résultat net ajusté de l'ensemble consolidé

Le calcul du résultat net ajusté de l'ensemble consolidé est détaillé au paragraphe 1.1.3 du présent document.

Compte tenu des évolutions précitées, le résultat net ajusté de l'ensemble consolidé a progressé de **+ 32,4 millions d'euros**, passant de 48,0 millions en 2022 à 80,4 millions d'euros en 2023.

## Résultat net de l'ensemble consolidé

Compte tenu des évolutions précitées, de la croissance de la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés énergie (**+ 85,8 millions d'euros**) et de la variation de l'effet impôt afférent (**- 16,4 millions d'euros**) entre 2022 et 2023, le résultat net de l'ensemble consolidé a progressé de **+ 101,7 millions d'euros**, passant de 45,7 millions d'euros en 2022 à 147,4 millions d'euros en 2023.

- **Résultat net attribuable à la part du Groupe**

Le résultat net attribuable à la part du Groupe a cru de **+ 105,0 millions d'euros**, s'élevant à 150,2 millions d'euros en 2023 contre 45,2 millions d'euros en 2022. Cette évolution résulte essentiellement de l'augmentation du résultat net précité.

- **Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle**

Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle s'est élevé à (2,8) millions d'euros sur l'exercice 2023 contre 0,5 million d'euros un an auparavant. Il représente la quote-part des autres actionnaires dans le résultat dégagé par les sociétés où Neoen n'est pas le seul actionnaire, principalement en Suède, en Finlande et en Jamaïque.

## 1.4.2.4 BILAN CONSOLIDE SIMPLIFIE

(En millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022	Var	Var (en %)
<b>Actifs non courants</b>	<b>6 298,5</b>	<b>5 362,9</b>	<b>+ 935,6</b>	<b>+ 17%</b>
Dont immobilisations corporelles	5 423,5	4 566,9	+ 856,5	+ 19%
Dont instruments financiers dérivés de taux <sup>(a)</sup>	179,7	271,7	- 91,9	- 34%
Dont instruments financiers dérivés énergie <sup>(b)</sup>	72,8	41,3	+ 31,5	+ 76%
<b>Actifs courants</b>	<b>1 068,9</b>	<b>883,9</b>	<b>+ 185,1</b>	<b>+ 21%</b>
Dont trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>(c)</sup>	773,7	622,8	+ 150,9	+ 24%
<b>Actifs destinés à être cédés<sup>(d)</sup></b>	<b>34,9</b>	<b>26,8</b>	<b>+ 8,1</b>	<b>+ 30%</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>7 402,3</b>	<b>6 273,5</b>	<b>+ 1 128,7</b>	<b>+ 18%</b>
<b>Dont capitaux propres<sup>(e)</sup></b>	<b>2 664,7</b>	<b>1 914,3</b>	<b>+ 750,5</b>	<b>+ 39%</b>
<b>Dont dettes financières<sup>(a)</sup></b>	<b>3 804,1</b>	<b>3 509,3</b>	<b>+ 294,8</b>	<b>+ 8%</b>
Dont financements seniors des projets	2 921,5	2 717,6	+ 203,8	+ 8%
Dont financements juniors des projets	73,9	77,4	- 3,4	- 4%
Dont dettes locatives	314,7	264,4	+ 50,3	+ 19%
Dont financements <i>corporate</i>	424,0	409,7	+ 14,3	+ 4%
Dont instruments financiers dérivés de taux	15,0	-	+ 15,0	N/A
<b>Dont instruments financiers dérivés énergie<sup>(b)</sup></b>	<b>4,9</b>	<b>44,9</b>	<b>- 40,0</b>	<b>- 89%</b>
<b>Dont passifs destinés à être cédés<sup>(d)</sup></b>	<b>38,0</b>	<b>28,2</b>	<b>+ 9,8</b>	<b>+ 35%</b>
<b>Total du passif</b>	<b>7 402,3</b>	<b>6 273,5</b>	<b>+ 1 128,7</b>	<b>+ 18%</b>

(a) Les instruments financiers dérivés de taux et les dettes financières font l'objet d'une analyse spécifique au paragraphe 1.5.4 « passage de l'endettement financier consolidé à la dette nette » du présent document.

(b) Au 31 décembre 2023, les instruments financiers dérivés énergie actifs se sont établis à 91,9 millions d'euros (contre 46,1 millions d'euros au 31 décembre 2022), dont 72,8 millions d'euros pour la part non courante et 19,1 millions d'euros pour la part courante. Les instruments financiers dérivés énergie passifs se sont quant à eux établis à 4,9 millions d'euros (contre 44,9 millions d'euros au 31 décembre 2022) dont 3,4 millions d'euros pour la part courante et 1,5 million d'euros pour la part non courante. La variation de juste valeur des instruments financiers dérivés énergie actifs et passifs en 2023 s'explique principalement par la diminution des prix de marché à terme de l'électricité en Finlande et en Australie. Ils sont détaillés en section 2.1 - note 20.3 « instruments financiers dérivés ».

(c) Ces montants n'incluent pas la trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés en actifs destinés à être cédés (4,3 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre un montant nul au 31 décembre 2022) et découverts bancaires ((0,1) million d'euros au 31 décembre 2023 contre (0,2) million d'euros au 31 décembre 2022).

(d) Au 31 décembre 2023, les actifs et passifs destinés à être cédés correspondent uniquement à ceux de la centrale solaire de Metoro au Mozambique et de sa holding NP Investment II au Portugal, dont la cession est en cours (se reporter à la section 2.1 - note 3.4 « actifs et passifs destinés à être cédés »). Au 31 décembre 2022, ce poste correspondait uniquement à ceux de la centrale solaire de Cabrela au Portugal, dont la cession a été formellement réalisée le 22 février 2023.

(e) Les mouvements affectant les capitaux propres du Groupe au cours des exercices 2022 et 2023 sont détaillés dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés et la note associée (se reporter au paragraphe 2.1.4 du présent document et en note 18 « capitaux propres et détail des instruments dilutifs » des comptes consolidés).

Les actifs corporels ont progressé de + 19 % en 2023 du fait de l'augmentation du nombre de centrales en exploitation et en construction (se reporter à la section 2.1 - note 12.3 « immobilisations corporelles » et au paragraphe 1.4.1.1 « poursuite de la croissance du portefeuille » du présent document). Les investissements réalisés par le Groupe sont détaillés au paragraphe 1.5.8.2 « principaux investissements réalisés » du présent document.

La hausse de la trésorerie du Groupe sur l'exercice (+ **150,9 millions d'euros**) résulte essentiellement de l'évolution des disponibilités et équivalents de trésorerie :

- détenus par Neoen S.A. (383,7 millions d'euros, en progression de + **136,9 millions d'euros** par rapport au 31 décembre 2022), principalement sous l'effet :
  - de l'augmentation de capital réalisée le 29 mars 2023 (+ 741,9 millions d'euros nets de frais) ;
  - des dividendes reçus et des remboursements de comptes courants effectués par les sociétés de projets (+ 163,0 millions d'euros) ;
  - du paiement par les sociétés projets de prestations de développement (+ 78,6 millions d'euros) notamment en Finlande, en Australie et en France ;
  - des investissements sous forme d'apports en fonds propres et en comptes courants dans les nouveaux projets et les actifs en construction (- 735,4 millions d'euros), notamment en Australie, en Finlande, au Portugal, en France, en Suède et au Canada ;
  - du financement des activités de développement et des coûts de structure (- 118,8 millions d'euros) ;
- localisés dans les sociétés projets et holdings associées (390,0 millions d'euros, en hausse de + **14,0 millions d'euros** par rapport au 31 décembre 2022), conséquence :
  - pour les actifs en construction, de tirages de dettes seniors et d'apports en fonds propres venant financer la construction des centrales ; et
  - pour les actifs en exploitation et holdings de financement, des flux de trésorerie générés par l'activité, ayant notamment vocation à assurer le remboursement des financements de projets et la rémunération des apports effectués par les actionnaires.

Au 31 décembre 2023, la trésorerie des actifs en exploitation comprend 19,7 millions d'euros correspondant à la différence restant à reverser à EDF OA pour certaines centrales françaises, dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur, entre le prix de marché encaissé par celles-ci et le tarif de leur contrat d'achat (se référer à la section 2.1 – notes 17 et 20.2 des comptes consolidés).

La hausse des capitaux propres sur l'exercice (+ **750,5 millions d'euros**) provient essentiellement :

- de l'augmentation de capital, réalisée en mars 2023, nette des frais d'émission et impôts afférents (+ **744,0 millions d'euros**) ;
- du résultat de la période (+ **147,4 millions d'euros**) ;
- de la variation négative des autres éléments du résultat global (- **140,5 millions d'euros**), imputable notamment à la variation de juste valeur des swaps de taux d'intérêt qualifiés d'instruments de couverture de flux de trésorerie, dans un contexte de baisse des taux d'intérêts à long terme en zone Euro et en Australie sur l'exercice 2023 (- 69,9 millions d'euros nets d'impôts) et aux écarts de conversion, essentiellement sur les filiales australiennes, dans un contexte de diminution du cours du dollar australien vis-à-vis de l'euro (- 57,9 millions d'euros).
- du paiement d'un dividende d'un montant de **18,9 millions d'euros** dont 15,8 millions d'euros en actions et 3,1 millions d'euros en numéraire.

La structure financière du Groupe demeure solide : 89 % de l'endettement financier total du Groupe à fin décembre 2023 est adossé aux centrales de production d'électricité, financées très majoritairement par de la dette projet long terme en devises fortes (euro, dollar australien, dollar américain et dollar canadien). Les dettes financières sont détaillées au paragraphe 1.5.4 « passage de l'endettement financier consolidé à la dette nette » du présent document.

## 1.5 FINANCEMENTS ET INVESTISSEMENTS

### 1.5.1 POLITIQUE DE FINANCEMENT ET GESTION DE LA TRESORERIE

Les besoins en trésorerie du Groupe proviennent principalement de son activité d'investissement dans le développement et dans la construction d'installations éoliennes, solaires et de stockage, ainsi que du remboursement de l'endettement contracté par les sociétés de projets ou par les holdings qui les détiennent et, dans une moindre mesure, de ses besoins en fonds de roulement.

Le Groupe répond à ses besoins en trésorerie, pour la construction de ses installations, principalement par le biais de financements de projets sans recours ou à recours limité, et à long-terme, sauf exception, au niveau des sociétés de projets ou des holdings qui les détiennent et, marginalement, d'emprunts mezzanines au niveau de sociétés holding intermédiaires. Cet endettement est ensuite remboursé au travers des flux de trésorerie générés par les sociétés de projets portant des actifs en opération, dont les ressources proviennent très majoritairement de la vente d'énergie dans le cadre de contrats long terme (*PPAs*) et, dans une moindre mesure, dans le cadre de contrats court terme et sur les marchés de gros (pour plus de détail se reporter au paragraphe 1.5.2 « financement des projets par endettement »).

Le Groupe structure l'endettement de ses projets dans la devise des flux de revenus attendus.

En complément des financements de projets mis en place, le Groupe apporte des fonds propres aux sociétés de projets, qui ont été couverts jusqu'à présent principalement par des augmentations de capital au niveau de la Société, par des financements *corporate* et des financements mezzanines et, dans une moindre mesure, par des ressources issues d'excédents de trésorerie générés par l'activité opérationnelle et provenant des actifs en exploitation.

Le 29 mars 2023, Neoen a ainsi réalisé avec succès une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant brut total de 750,4 millions d'euros. Pour plus d'information, le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 1.4.1.2 du présent document.

S'agissant des financements *corporate*, et en cohérence avec son engagement en faveur de la finance durable, le Groupe avait procédé à une émission d'obligations convertibles vertes (les « OCEANES vertes 2022 ») le 14 septembre 2022, pour un montant nominal de 300 millions d'euros, à échéance 2027, conformément au *Green Bond Framework* (document cadre) encadrant ses conditions d'utilisation. Cette opération faisait suite à deux émissions d'obligations convertibles antérieures, respectivement en 2019 pour un montant nominal d'environ 200 millions d'euros (les « OCEANES 2019 ») et en 2020 pour un montant nominal d'environ 170 millions d'euros (les « OCEANES vertes 2020 »). La Société avait par ailleurs décidé, le 7 septembre 2022, de procéder au remboursement anticipé de l'intégralité des OCEANES 2019 restant en circulation. La très large majorité des porteurs a, à cette occasion, exercé son droit à l'attribution d'actions Neoen résultant en date du 28 octobre 2022 en une augmentation de capital d'un montant total d'environ 199,6 millions d'euros incluant la prime d'émission.

Par ailleurs, le Groupe avait mis en place, en mars 2020, un crédit syndiqué qui a été refinancé au cours du mois de février 2024 pour le porter à un montant nominal de 500 millions d'euros à échéance 2029, comprenant un emprunt à terme de 300 millions d'euros et une facilité de crédit *revolving* d'un montant nominal de 200 millions d'euros<sup>8</sup>, dont les conditions financières sont indexées sur des indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Ce crédit syndiqué demeurait non mobilisé au 31 décembre 2023.

Ces différentes opérations de financement *corporate* ont permis de renforcer les ressources financières du Groupe dans le cadre de l'exécution de sa stratégie de croissance. Elles ont ainsi contribué à la poursuite de ses investissements dans le développement de nouveaux projets, et à l'optimisation de son bilan, en continuant à cibler un objectif à terme de ratio de levier financier supérieur à 70 %<sup>9</sup> du capital investi sur une base *all-in* incluant la totalité de la dette du Groupe, qu'elle soit *corporate* ou mise en place au niveau de sociétés de projets dédiées, sous forme de dette senior ou mezzanine.

Pour financer ses besoins en fonds de roulement et ses activités de développement, le Groupe utilise par ailleurs principalement ses ressources issues d'excédents de trésorerie générés par l'activité opérationnelle, la facilité de crédit *revolving*, désormais d'un montant nominal de 200 millions d'euros à échéance 2029 décrite précédemment, ainsi que les produits associés à son activité de développeur (sous la forme principalement de conventions de développement).

Les besoins en trésorerie liés au développement et à la construction des projets varient en fonction du stade d'avancement d'un projet.

<sup>8</sup> Avant refinancement, le crédit syndiqué comprenait un emprunt à terme de 175 millions d'euros et une facilité de crédit *revolving* de 75 millions d'euros à échéance 2026.

<sup>9</sup> Au 31 décembre 2023, ce ratio de levier s'élevait à 65 % du fait de décalages dans la mise en place de certains financements de projets, notamment en Australie, et dans l'attente du refinancement du crédit syndiqué intervenu en février 2024. Se reporter à la section 2.1 – notes 20.2 et 22.5 du présent document.

## 1.5.2 FINANCEMENT DES PROJETS PAR ENDETTEMENT

### 1.5.2.1 PROCESSUS DE FINANCEMENT

Lorsque le développement d'un projet est suffisamment avancé, le Groupe entame un processus de sondage des prêteurs potentiels, afin d'obtenir des termes de financement compétitifs et de préparer ainsi ses candidatures en vue des procédures d'appel d'offres ou des schémas de contractualisation de la production électrique anticipés. Une fois le contrat ou mécanisme de vente d'électricité conclu, incluant notamment le recours à des contrats d'agrégation, le Groupe procède à la mise en place du financement du projet dans le cadre d'un processus détaillé et structuré, impliquant la réalisation de due diligences par les prêteurs et la négociation des contrats de financement. Dans le cadre de ces négociations, le Groupe s'appuie sur sa direction juridique et son équipe de financement, basées à Paris, pour tous les contrats conclus en dehors de l'Australie, où le Groupe dispose d'une équipe de financement spécifique et d'un support juridique interne local.

### 1.5.2.2 STRUCTURATION ET PERIMETRE DES FINANCEMENTS

Le Groupe structure le plus souvent le financement de ses projets au travers d'une société de projet dédiée à un projet ou à un groupe de projets. Dans un nombre de cas limité, l'ensemble du projet est détenu par plusieurs sociétés de projet.

Le périmètre de financement concerne ainsi soit des projets individuels, soit des groupes de projets, notamment lorsque les projets sont de petite taille, le Groupe bénéficiant ainsi d'un effet volume et d'une mutualisation des risques (garanties croisées et diversification des ressources).

Les financements souscrits par le Groupe pour le compte de chaque société de projet ou, lorsque plusieurs projets sont financés au travers du même véhicule, pour le compte de chaque véhicule de financement, sont très majoritairement sans recours (ou à « recours limité » en période de construction), sur les actifs de la Société ou les actifs des autres entités du Groupe.

### 1.5.2.3 EFFET DE LEVIER (*LEVERAGE*) / TAUX D'ENDETTEMENT (*GEARING*)

Les projets sont généralement financés par une dette senior, selon les modalités décrites précédemment (à laquelle s'ajoutent, dans certains cas, des financements mezzanines), ainsi que par une contribution en fonds propres, apportée par la Société (et, dans certains cas, par des investisseurs minoritaires).

Certains projets portant des installations de stockage d'électricité, en nombre limité, et pour lesquels le niveau d'exposition au risque de marché ne permet pas la mise en place d'un financement sans recours dédié, sont financés exclusivement en fonds propres, apportés par la Société.

Le type de prêteur dans ces montages dépend du marché concerné :

- sur les marchés développés, le Groupe a établi des relations solides avec un ensemble de « banques partenaires » telles que KfW IpeX, Société Générale, Groupe BPCE, Banque Postale, Clean Energy Finance Corporation, HSBC, tout en conservant la flexibilité de choisir parmi d'autres prêteurs, notamment australiens et japonais, pour ses actifs en Australie, et ce en fonction de l'attractivité de leurs propositions de financement ;
- sur les marchés en développement, le Groupe travaille principalement avec des banques de développement ainsi que ses banques partenaires. Ces prêteurs comprennent, notamment, Proparco, Inter-American Development Bank, la Société financière internationale (faisant partie de la Banque Mondiale) et la Development Finance Corporation.

Les conditions de prêt, et en particulier le niveau d'endettement d'un projet donné, dépendent de divers facteurs, comme les flux de trésorerie anticipés, la localisation du projet ou encore les risques de contrepartie et de marché.

Sur la base de plusieurs facteurs, dont tout particulièrement ceux décrits ci-dessus, les prêteurs déterminent le ratio minimum de couverture du service de la dette (*minimum debt service coverage ratio*), c'est-à-dire le montant maximal des flux de trésorerie prévisionnels du projet qu'ils sont prêts à financer. Dans certains cas, les prêteurs détermineront également un taux d'endettement maximum (*maximum gearing ratio*) afin d'assurer un pourcentage minimum de fonds propres dans le projet concerné.

### 1.5.3 INDICATEURS SUIVIS PAR LE GROUPE

La durée résiduelle moyenne des financements de projet consentis, au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, pour l'ensemble des actifs consolidés du Groupe en exploitation, se présente comme suit :

Durée résiduelle moyenne pondérée par l'endettement (en années)	Solaire	Eolien	Total
AUD	7,3	13,6	10,9
EUR	15,6	16,7	16,3
USD	12,6	N/A	12,6
<b>TOTAL 31.12.2023</b>	<b>11,3</b>	<b>15,4</b>	<b>13,6</b>
<b>TOTAL 31.12.2022</b>	<b>13,4</b>	<b>17,7</b>	<b>15,9</b>

La diminution constatée entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 sur le segment éolien reflète d'une part l'entrée en opération de la centrale de Kaban en Australie, dont le financement de projet est de court terme (5 ans, de type *mini-perm*), mais qui bénéficie d'une couverture de taux à long terme, et d'autre part l'amortissement naturel des financements de projets existants.

L'évolution constatée entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 sur le segment solaire s'explique par la cession de la centrale de Cabrela au Portugal, et l'entrée en opération de la centrale de Western Downs en Australie, dont le financement de projet est de court terme (5 ans, de type *mini-perm*), mais qui bénéficie d'une couverture de taux à long terme.

Le ratio moyen pondéré du montant de la dette projet levée par rapport aux dépenses d'investissement réalisées pour le développement des projets et la construction des actifs, pour l'ensemble des actifs consolidés du Groupe en exploitation au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, se présente comme suit :

Ratio dettes projets / Dépenses d'investissement	Solaire	Eolien	Total
AUD	63%	78%	70%
EUR	85%	69%	74%
USD	64%	N/A	64%
<b>TOTAL 31.12.2023</b>	<b>68%</b>	<b>73%</b>	<b>71%</b>
<b>TOTAL 31.12.2022</b>	<b>70%</b>	<b>73%</b>	<b>72%</b>

L'évolution constatée entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 sur le segment solaire s'explique essentiellement par la cession de la centrale de Cabrela au Portugal, et l'entrée en opération de la centrale de Western Downs en Australie et des centrales d'Hilltown, d'Hortland et de Millvale en Irlande.

Par ailleurs, le ratio de levier en pourcentage du capital investi sur une base *all-in* incluant la totalité de la dette du Groupe, qu'elle soit *corporate* ou mise en place pour le financement de ses projets, était de 65 %<sup>10</sup> au 31 décembre 2023.

Le taux d'intérêt moyen pondéré de l'endettement au titre des financements de projet, sur une base *all-in*, c'est-à-dire la somme de la marge appliquée par l'établissement financier et les *swaps* de taux ou autres produits dérivés de taux, pour l'ensemble des actifs consolidés du Groupe en opération, se présente comme suit :

Taux d'intérêt moyen pondéré des financements de projet <i>all-in</i>	Solaire	Eolien	Total
AUD	4,5%	4,0%	4,2%
EUR	2,4%	2,8%	2,7%
USD	7,3%	N/A	7,3%
<b>TOTAL 31.12.2023</b>	<b>5,0%</b>	<b>3,3%</b>	<b>4,2%</b>
<b>TOTAL 31.12.2022</b>	<b>5,0%</b>	<b>3,1%</b>	<b>4,0%</b>

L'augmentation constatée au global entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 s'explique essentiellement par un contexte de remontée des taux d'intérêts à court terme ayant affecté la part non couverte des financements de projet des actifs en opération, notamment ceux libellés en euros et en dollars américains. Le taux d'intérêt moyen pondéré en euro sur le segment éolien a par ailleurs été impacté à la hausse par l'entrée en opération de la centrale de Bjorkliden en Finlande, dont les conditions de financement sont moins favorables que la moyenne historique du segment dans cette devise.

<sup>10</sup> En raison de décalages dans la mise en place de certains financements de projets, notamment en Australie, et dans l'attente du refinancement du crédit syndiqué intervenu en février 2024. Se reporter à la section 2.1 – notes 20.2 et 22.5 du présent document.

Par ailleurs, au 31 décembre 2023, le taux d'intérêt moyen pondéré des différentes dettes du Groupe (dettes projets, dettes mezzanines et dettes *corporate*) est d'environ 3,0 % en euros, 4,5 % en dollars australiens, 7,5 % en dollars canadiens et 7,3 % en dollars américains. Ce taux d'intérêt moyen est (i) calculé sur la base de tous les financements à date (dette signée, en tirage, en remboursement, consolidée), (ii) pondéré sur la base de l'encours de dette au 31 décembre 2023, (iii) calculé sur une base *all-in*, c'est-à-dire la somme de la marge appliquée par l'établissement financier et les *swaps* de taux ou autres produits dérivés de taux, (iv) hors frais de structuration des financements.

Pour rappel, au 31 décembre 2022, le taux d'intérêt moyen pondéré des différentes dettes du Groupe (dettes projets, dettes mezzanines et dettes *corporate*) était d'environ 2,6 % en euros, 4,3 % en dollars australiens, et 6,9 % en dollars américains. Il n'y avait pas de dettes libellées en dollar canadien au 31 décembre 2022.

L'augmentation constatée résulte du contexte de poursuite de la remontée des taux d'intérêts à court terme, et de la mise en place de nouvelles dettes à des conditions de taux d'intérêt supérieures à la moyenne historique, notamment en lien avec des actifs en construction en Europe et en Australie.

Au 31 décembre 2023, le taux d'intérêt moyen global pour le Groupe est ainsi d'environ 4,2 % contre environ 3,8 % au 31 décembre 2022.

Les conditions d'emprunts et la structure de financement du Groupe sont détaillées en section 2.1 - note 20 « financement et instruments financiers ».

## 1.5.4 PASSAGE DE L'ENDETTEMENT FINANCIER CONSOLIDÉ A LA DETTE NETTE

Dans le cadre de l'analyse et de la gestion de son endettement, le Groupe prend en compte non seulement le niveau global de son endettement financier consolidé, mais aussi sa « dette nette », un indicateur non-IFRS.

(En millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022	Var	Var (en %)
<b>Total dettes financières<sup>(a)</sup></b>	<b>3 804,1</b>	<b>3 509,3</b>	<b>+ 294,8</b>	<b>+ 8%</b>
Investisseurs minoritaires et autres <sup>(b)</sup>	(54,9)	(40,2)	- 14,8	- 37%
<b>Total dettes financières ajustées</b>	<b>3 749,1</b>	<b>3 469,1</b>	<b>+ 280,0</b>	<b>+ 8%</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>(c)</sup>	(773,7)	(622,8)	- 150,9	- 24%
Dépôts de garantie <sup>(d)</sup>	(80,5)	(79,0)	- 1,5	- 2%
Instruments financiers dérivés de taux actifs <sup>(e)</sup>	(214,9)	(302,7)	+ 87,8	+ 29%
<b>Total dette nette<sup>(f)</sup></b>	<b>2 680,0</b>	<b>2 464,6</b>	<b>+ 215,4</b>	<b>+ 9%</b>

(a) Comprend essentiellement les dettes liées au financement des projets, les composantes dettes des OCEANES vertes et les dettes locatives qui sont incluses dans le calcul de la dette nette, en regard d'un EBITDA ajusté qui n'inclut pas les charges de loyers (application de la norme IFRS 16 « contrats de location »). Les dettes financières sont détaillées en section 2.1 - note 20.2 des comptes consolidés.

(b) Comprend notamment les prêts d'actionnaires octroyés aux sociétés de projets ou holdings de sociétés de projets par des actionnaires minoritaires.

(c) L'évolution de ce poste est détaillée au paragraphe 1.4.2.4 « bilan consolidé simplifié » du présent document.

(d) Comprend principalement des dépôts de garantie constitués dans le cadre de financements de projets, au titre notamment de comptes de réserve du service de la dette (*Debt Service Reserve Account* ou *DSRA*), ou dans le cadre de leur construction.

(e) Instruments financiers dérivés de taux ayant une valeur de marché positive. Les instruments financiers dérivés de taux dont la valeur de marché est négative figurent dans le total des dettes financières. L'évolution par rapport au 31 décembre 2022 s'explique par la dégradation de la juste valeur des instruments financiers dérivés de taux, dans un contexte de baisse des taux d'intérêts à long terme en zone Euro et en Australie sur l'exercice 2023 (se reporter à la note 20.3 des comptes consolidés).

(f) La dette nette au 31 décembre 2023 et celle au 31 décembre 2022 incluent des disponibilités en attente de reversement à EDF OA, correspondant à la différence, pour certaines centrales françaises, entre le prix de marché encaissé par celles-ci et le tarif de leur contrat d'achat. Au cours de l'année 2023, en raison de l'établissement des modalités effectives de remboursements de ces sommes dues, 84,3 millions d'euros ont été reversés à EDF OA. Compte tenu de ces remboursements, et de la différence constatée entre les prix de marché et les tarifs des contrats d'achats au cours de l'exercice, le solde des sommes à rembourser s'élève à 19,7 millions d'euros au 31 décembre 2023 (contre 90,3 millions d'euros au 31 décembre 2022), montant ayant vocation à être reversé en 2024. Par ailleurs, du fait de la baisse des taux d'intérêts à long terme en zone Euro et en Australie sur l'exercice 2023, la juste valeur positive des instruments financiers de taux a diminué pour s'établir à 214,9 millions d'euros au 31 décembre 2023. En excluant ces deux éléments, à caractère temporaire et volatil, la dette nette se serait établie à 2 914,5 millions d'euros au 31 décembre 2023 (+ 57,0 millions d'euros, soit + 2 %, par rapport à la clôture de l'exercice 2022).

## Analyse des dettes financières par nature

(En millions d'euros)	Non courantes	Courantes	31.12.2023	Non courantes	Courantes	31.12.2022	Var
Financements seniors des projets	2 621,6	299,9	2 921,5	2 331,0	386,7	2 717,6	+ 203,8
Financements juniors des projets	69,8	4,2	73,9	73,9	3,5	77,4	- 3,4
Dettes locatives	303,3	11,4	314,7	257,5	6,9	264,4	+ 50,3
Financements <i>corporate</i>	421,5	2,6	424,0	407,9	1,8	409,7	+ 14,3
Investisseurs minoritaires et autres	54,6	0,3	54,9	39,9	0,3	40,2	+ 14,8
Instruments financiers dérivés de taux passifs	14,6	0,4	15,0	-	-	-	+ 15,0
<b>Total dettes financières</b>	<b>3 485,3</b>	<b>318,8</b>	<b>3 804,1</b>	<b>3 110,2</b>	<b>399,1</b>	<b>3 509,3</b>	<b>+ 294,8</b>

### Financements seniors des projets (+ 203,8 millions d'euros)

Au cours de l'exercice 2023, des tirages ont été effectués sur des emprunts émis dans le cadre du financement des projets du Groupe (+ 498,2 millions d'euros) :

- au sein de la zone Australie (+ 264,2 millions d'euros), notamment pour les centrales de Goyder 1A (+ 185,7 millions d'euros) et la centrale de Western Downs (+ 61,1 millions d'euros) ;
- au sein de la zone Europe-Afrique (+ 214,9 millions d'euros), notamment pour des centrales solaires portugaises (+ 94,7 millions d'euros) et des centrales françaises (+ 73,7 millions d'euros), ainsi que dans le cadre d'un financement de projets de type bridge, en France (+ 44,0 millions d'euros) ;
- au sein de la zone Amériques (+ 19,2 millions d'euros), pour la centrale solaire de Fox Coulee au Canada.

A cela s'ajoutent :

- les remboursements d'emprunts réalisés (- 196,1 millions d'euros) ;
- l'incidence des effets de change (- 73,1 millions d'euros) ;
- le reclassement de la dette senior de la centrale de Metoro au Mozambique en passifs destinés à être cédés (- 27,9 millions d'euros) ;
- la variation du coût amorti des emprunts (+ 8,4 millions d'euros).

Au 31 décembre 2023, des financements de projets seniors ont été reclassés en financements courants pour un montant total de 110,1 millions d'euros, contre 226,6 millions d'euros au 31 décembre 2022, en raison du non-respect de certains *covenants* de financements de projets (se référer au paragraphe 1.5.5 « restrictions éventuelles à l'utilisation de capitaux » et à la section 2.1 – aux notes 1.3 et 20.2).

### Financements juniors des projets (- 3,4 millions d'euros)

Les financements juniors comprennent essentiellement des dettes juniors sur des entités détenant des projets. La diminution par rapport au 31 décembre 2022 s'explique principalement par le remboursement progressif des emprunts.

### Dettes locatives (+ 50,3 millions d'euros)

La hausse par rapport au 31 décembre 2022 est principalement due à l'entrée en vigueur de nouveaux baux ou de réévaluations pour 62,6 millions d'euros, à des remboursements pour (7,4) millions d'euros, et à l'incidence des effets de change pour (3,1) millions d'euros.

### Financements *corporate* (+ 14,3 millions d'euros)

Au 31 décembre 2023, les financements *corporate* correspondent principalement aux OCEANES vertes émises en juin 2020 et en septembre 2022. L'augmentation du poste sur la période correspond principalement à l'amortissement des primes d'émission relatives à ces OCEANES vertes (+ 13,7 millions d'euros).

### Investissements minoritaires et autres (+ 14,8 millions d'euros)

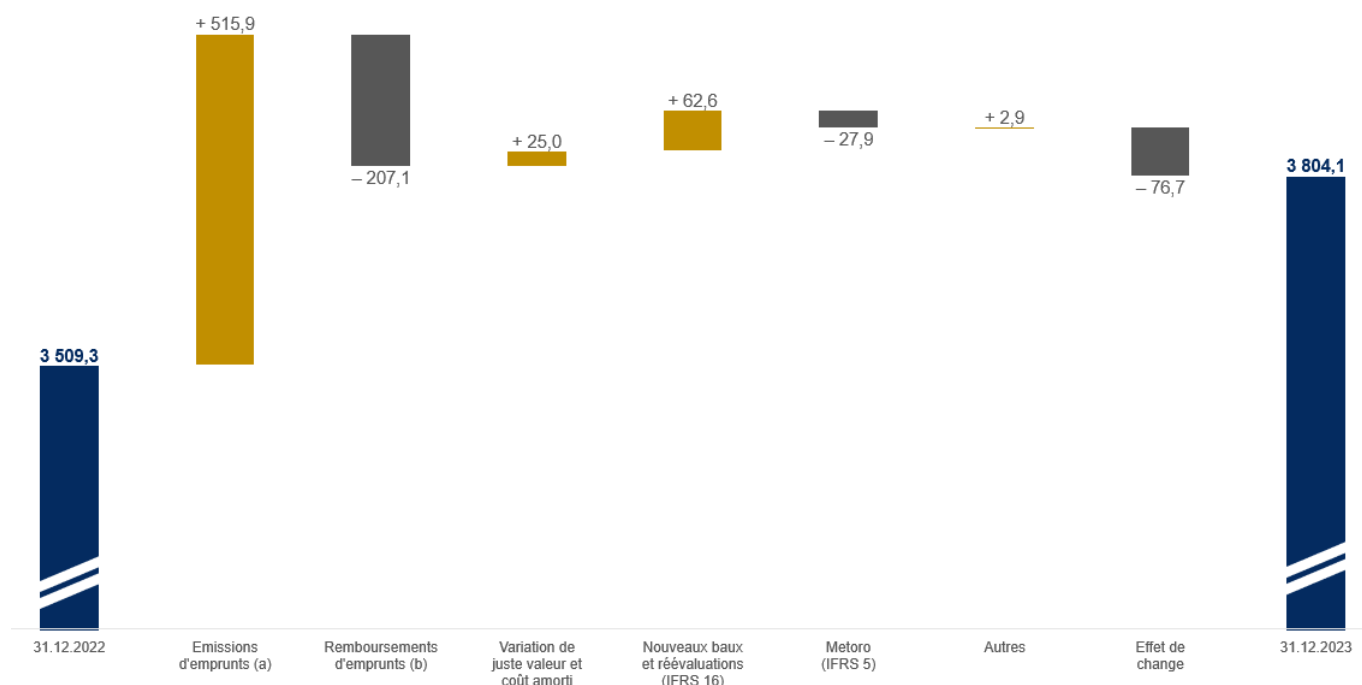
Ce poste est essentiellement constitué des apports en compte courant des actionnaires minoritaires dans le cadre de financement des projets. L'augmentation du poste sur la période est principalement due à des apports réalisés par des actionnaires minoritaires en Suède et en Finlande.

## Instruments financiers dérivés de taux passifs (+ 15,0 millions d'euros)

Au 31 décembre 2023, la hausse des instruments financiers dérivés de taux passifs résulte principalement de l'effet de la variation de juste valeur. Cette hausse concerne des instruments financiers dérivés négociés sur l'exercice et est la conséquence de l'impact d'une baisse récente des taux d'intérêts à long terme en zone Euro et en Australie depuis leurs négociations.

## Évolution des dettes financières du Groupe

L'évolution des dettes financières du Groupe au cours de l'année 2023 se présente comme suit. Les montants sont exprimés en millions d'euros.



- (a) Les émissions d'emprunts correspondent essentiellement aux financements des nouveaux actifs de production d'électricité et de stockage du Groupe sous forme de dettes seniors (+ 498,2 millions d'euros). Se reporter au paragraphe ci-avant « analyse des dettes financières par nature - financements seniors des projets » du présent document.
- (b) Ils comprennent principalement les remboursements d'emprunts réalisés sur la période au titre des financements seniors au niveau des actifs (- 196,1 millions d'euros). Se reporter au paragraphe ci-avant « analyse des dettes financières par nature - financements seniors des projets » du présent document.

## 1.5.5 RESTRICTIONS EVENTUELLES A L'UTILISATION DE CAPITAUX

Les contrats de financement de la Société sont soumis au respect d'un certain nombre d'engagements.

### Financements bancaires

Les financements bancaires sans recours mis en place au niveau des sociétés de projets, et les dettes mezzanine existantes au niveau de holdings intermédiaires, prévoient des clauses de restriction de remontée de trésorerie, sous forme de distributions de fonds propres ou de remboursements d'avances en compte courant, de ces sociétés de projets et holdings intermédiaires portant des dettes mezzanine, vers leurs actionnaires. Celles-ci sont fonction principalement du respect de *covenants* financiers, dont notamment, au niveau des sociétés de projets, le respect d'un *DSCR* (ratio de couverture du service de la dette par des liquidités disponibles) *lock-up*, généralement légèrement supérieur au ratio minimum prévu dans le contrat de financement.

Les financements bancaires sans recours mis en place au niveau des sociétés de projets, prévoient également, dans certains cas, la constitution d'un dépôt de garantie à travers un compte de réserve couvrant une à plusieurs échéances de service de la dette (*DSRA*). Les remontées de trésorerie aux actionnaires sont généralement restreintes dès lors que ce compte de réserve n'est pas complètement constitué ou reconstitué à l'issue de sa mobilisation.

## Covenants financiers

Au 31 décembre 2023, un actif du Groupe au Mexique ne respectait pas, suite notamment à des difficultés opérationnelles, son ratio minimum de couverture du service de la dette. En conséquence, le Groupe a maintenu l'accélération dans ses comptes de la dette financière afférente, présentée en endettement financier courant (120,4 millions de dollars américains, soit 110,1 millions d'euros).

Par ailleurs, la situation de la centrale de Metoro constitue un cas de défaut technique au sens de la documentation de financement.

Les autres sociétés financées par des dettes projets, ainsi que Neoen S.A., dans le cadre de son crédit syndiqué, respectaient en revanche leurs *covenants* de ratios financiers de *Debt Service Coverage Ratio (DSCR)* minimum, ou de fonds propres minimum.

## 1.5.6 SOURCES DE FINANCEMENTS ATTENDUES POUR LES INVESTISSEMENTS FUTURS

Le Groupe, qui vise une capacité en opération et en construction de plus de 10 GW en 2025, envisage de continuer à financer, à cet horizon, la construction de ses installations futures par le biais de financements de projets sans recours et long-terme au niveau des sociétés de projets ou des holdings qui les détiennent. Ceux-ci pourront être complétés par d'autres financements, notamment *corporate*, dans le respect d'un objectif de ratio de levier financier supérieur à 70 %<sup>11</sup> du capital investi sur une base *all-in* incluant la totalité de la dette du Groupe, qu'elle soit *corporate* ou mise en place pour le financement de ses projets.

En complément de ces différents financements, des flux de trésorerie nets générés par son activité après remboursement du principal et des intérêts de ses emprunts, et des produits nets générés par l'activité de *farm-down*, le Groupe a été amené, dans le cadre de l'atteinte de cet objectif de capacité en opération et en construction de plus de 10 GW en 2025, à lever des capitaux propres pour un montant total de 1,35 milliards d'euros lors de deux augmentations de capital réalisées respectivement le 9 avril 2021 (pour 599,0 millions d'euros) et le 29 mars 2023 (pour 750,4 millions d'euros).

Au 31 décembre 2023, le Groupe disposait d'une trésorerie brute de 773,7 millions d'euros<sup>12</sup> et de 288,0 millions d'euros de lignes bancaires *corporate* non-utilisées.

## 1.5.7 SITUATION ET FLUX DE TRESORERIE

(En millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022	Var
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	324,7	457,0	- 132,3
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	(1 078,0)	(1 113,7)	+ 35,6
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement	912,8	681,3	+ 231,5
Incidence de la variation des taux de change	(4,2)	9,4	- 13,6
Effet du reclassement de la trésorerie lié aux actifs détenus en vue de la vente	0,0	(3,9)	+ 3,9
<b>Variation de trésorerie<sup>(a)</sup></b>	<b>155,3</b>	<b>30,2</b>	<b>+ 125,1</b>

(a) Ces montants incluent la trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés en actifs destinés à être cédés (4,3 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre un montant nul au 31 décembre 2022) et les découverts bancaires ((0,1) million d'euros au 31 décembre 2023 contre (0,2) million d'euros au 31 décembre 2022).

<sup>11</sup> Au 31 décembre 2023, ce ratio de levier s'élevait à 65 % du fait de décalages dans la mise en place de certains financements de projets, notamment en Australie, et dans l'attente du refinancement du crédit syndiqué intervenu en février 2024. Se reporter à la section 2.1 – notes 20.2 et 22.5 du présent document.

<sup>12</sup> Au 31 décembre 2023, les disponibilités incluent 19,7 millions d'euros correspondant à la différence, pour certaines centrales françaises, entre le prix de marché encaissé par celles-ci et le tarif de leur contrat d'achat dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur (se référer aux notes 17 et 20.2 des comptes consolidés).

### 1.5.7.1 FLUX NET GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE DU GROUPE

(En millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022	Var
Résultat net de l'ensemble consolidé	147,4	45,7	+ 101,7
Élimination de la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés <sup>(a)</sup>	(88,8)	(2,8)	- 86,0
Autres éliminations <sup>(b)</sup>	377,0	349,7	+ 27,2
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement <sup>(c)</sup>	(91,0)	81,6	- 172,6
Impôts décaissés (encaissés)	(19,8)	(17,2)	- 2,7
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles</b>	<b>324,7</b>	<b>457,0</b>	<b>- 132,3</b>

- (a) En 2023, l'élimination de la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés comprend essentiellement l'élimination de la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés énergie, sans incidence sur la trésorerie du Groupe, qui concerne principalement des centrales en Finlande pour 42,9 millions d'euros, et en Australie pour 34,1 millions d'euros.
- (b) Ce flux comprend essentiellement l'élimination des amortissements et provisions (185,1 millions d'euros en 2023 contre 176,9 millions d'euros en 2022), du coût de l'endettement financier (155,9 millions d'euros en 2023 contre 135,6 millions d'euros en 2022), de la charge (produit) d'impôt différé et exigible (64,2 millions d'euros en 2023 contre 32,6 millions d'euros en 2022) et des plus et moins-values de cession ((40,1) millions d'euros en 2023 contre (12,5) millions d'euros en 2022). Le lecteur est invité à se reporter au tableau des flux de trésoreries consolidés – section 2.1 - paragraphe 2.1.5 du présent document.
- (c) En 2023, la variation du besoin en fonds de roulement (BFR) s'est élevée à - 91,0 millions d'euros, contre + 81,6 millions d'euros en 2022. Cette dégradation (- 172,6 millions d'euros) résulte essentiellement de la diminution des autres dettes (contribution à la variation de BFR de - 76,1 millions d'euros en 2023 contre + 114,6 millions d'euros en 2022). Celle-ci correspond principalement au paiement partiel de la dette constituée auprès d'EDF OA, pour un impact net de - 70,6 millions d'euros au cours l'exercice 2023 (contre un impact de + 90,3 millions d'euros au cours de l'exercice 2022). Le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 1.1.4 « dette nette » du présent document.

Le recul du flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles (- 132,3 millions d'euros), entre 2022 et 2023, provient principalement de la variation négative du besoin en fonds de roulement détaillée ci-dessus, effet partiellement compensé par la hausse de l'EBITDA ajusté, détaillée dans le paragraphe 1.4.2.2 « résultats sectoriels » du présent document, hors plus-value de cession liée à l'activité de farm-down (+ 28,7 millions d'euros).

### 1.5.7.2 FLUX NET PROVENANT DES INVESTISSEMENTS DU GROUPE

(En millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022	Var
Acquisitions de filiales nettes de la trésorerie acquise <sup>(a)</sup>	(28,5)	(15,6)	- 12,9
Cessions de filiales nettes de la trésorerie cédée <sup>(b)</sup>	77,9	26,2	+ 51,7
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles <sup>(c)</sup>	(1 046,0)	(1 111,2)	+ 65,2
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1,8	1,1	+ 0,7
Variation d'actifs financiers <sup>(d)</sup>	(83,9)	(15,4)	- 68,5
Dividendes reçus	0,7	1,2	- 0,5
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement</b>	<b>(1 078,0)</b>	<b>(1 113,7)</b>	<b>+ 35,6</b>

- (a) En 2023, les acquisitions de filiales nettes de la trésorerie acquise concernent principalement des centrales éoliennes en France, des projets de stockage au Canada et des règlements de compléments de prix au titre de projets en construction en Finlande et en Irlande (se référer au paragraphe 1.4.1.1 « poursuite de la croissance du portefeuille » du présent document). En 2022, ce flux correspondait principalement à des projets en développement en Finlande, au Canada et en Equateur (se reporter au tableau des flux de trésoreries consolidés – section 2.1 - paragraphe 2.1.5 du présent document).
- (b) En 2023, les cessions de filiales nettes de la trésorerie cédée correspondent aux opérations de farm-down, principalement de plusieurs centrales solaires en France et de la centrale de Cabrela au Portugal (se reporter à la note 1.3 « événements de l'exercice » des comptes consolidés). En 2022, ce flux correspondait à l'opération de farm-down de la centrale éolienne de Saint-Sauvant et à l'encaissement d'une composante du prix de cession d'une opération de farm-down réalisée au dernier trimestre 2021.
- (c) Ces flux sont détaillés ci-dessous et dans le paragraphe 1.5.8.2 « principaux investissements réalisés » du présent document.
- (d) La variation observée au cours de l'exercice s'explique essentiellement par des avances courant auprès de sociétés mises en équivalence. En 2023, les acquisitions d'actifs financiers se sont élevées à (102,6) millions d'euros et les cessions à 18,7 millions d'euros. En 2022, les acquisitions s'élevaient à (17,2) millions d'euros et les cessions à 1,9 million d'euros.

En 2023, les dépenses liées aux activités d'investissement sont relativement stables par rapport à 2022 (+ 35,6 millions d'euros).

En 2023, les investissements réalisés dans les projets (acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes des variations de dettes de fournisseurs d'immobilisations) se sont élevés à 1 046,0 millions d'euros, et concernent principalement Goyder 1A (176,6 millions d'euros), Goyder 1B (94,9 millions d'euros), Western Downs Storage (78,6 millions d'euros), Blyth (65,5 millions d'euros), Collie Battery (26,1 millions d'euros), Neoen Australia (24,8 millions d'euros), Capital Battery (13,1 millions d'euros), Kaban (11,6 millions d'euros), Mount Hopeful (10,2 millions d'euros) en Australie, des projets solaires (109,1 millions d'euros), des projets éoliens (40,3 millions d'euros), des projets de stockage (0,8 million d'euros) et des coûts de développement activés (21,9 millions d'euros) en France, Rio Maior (88,8 millions d'euros) et Torre Bela (37,0 millions d'euros) au Portugal, Björkliden (28,4 millions d'euros) et Mutkalampi (15,2 millions d'euros) en Finlande, Storbrännkullen (39,4 millions d'euros) et Storen (18,5 millions d'euros) en Suède, Fox Coulee (70,3 millions d'euros) au Canada.

En 2022, les investissements réalisés dans les projets (acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes des variations de dettes de fournisseurs d'immobilisations) s'étaient élevés à 1 111,2 millions d'euros, et concernaient principalement les projets Bulgana (12,5 millions d'euros), Capital Battery (35,7 millions d'euros), Victorian Big Battery (38,4 millions d'euros), Kaban (139,7 millions d'euros), Western Downs (147,3 millions d'euros) et Goyder (155,7 millions d'euros) en Australie, Björkliden (19,7 millions d'euros) et Mutkalampi (268,0 millions d'euros) en Finlande, Storen (34,1 millions d'euros) en Suède, Torre Bela (3,4 millions d'euros) et Rio Maior (27,9 millions d'euros) au Portugal, Itzoteno (15,1 millions d'euros) au Mexique, ainsi que des projets éoliens (40,9 millions d'euros), des projets solaires (61,6 millions d'euros) et des projets de stockage (5,0 millions d'euros) en France, des projets solaires en Irlande (18,6 millions d'euros), et des coûts de développement (23,4 millions d'euros).

Les investissements réalisés au cours de la période sont détaillés au paragraphe 1.5.8.2 « principaux investissements réalisés » du présent document.

### 1.5.7.3 FLUX NET PROVENANT DU FINANCEMENT DU GROUPE

(En millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022	Var
Augmentation de capital de la société mère <sup>(a)</sup>	742,5	48,1	+ 694,4
Contribution des investisseurs minoritaires aux augmentations (réductions) de capital	(1,9)	(1,5)	- 0,4
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle	(1,0)	(6,0)	+ 5,0
Cession (acquisition) nette d'actions propres	(6,9)	(2,1)	- 4,9
Émissions d'emprunts <sup>(b)</sup>	515,9	1 192,4	- 676,5
Dividendes payés	(3,1)	(2,1)	- 1,0
Remboursements d'emprunts <sup>(b)</sup>	(207,1)	(439,2)	+ 232,1
Intérêts financiers versés	(127,1)	(108,3)	- 18,8
Subventions d'investissement reçues	1,5	-	+ 1,5
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités de financement</b>	<b>912,8</b>	<b>681,3</b>	<b>+ 231,5</b>

(a) En 2023, ce flux correspond principalement à l'augmentation de capital réalisée le 29 mars 2023 pour 741,9 millions d'euros après prise en compte des frais d'émission (se reporter au paragraphe 1.4.1.2 du présent document et à la note 1.3 des comptes consolidés).

(b) Les émissions d'emprunts et les remboursements réalisés en 2023 sont détaillés au paragraphe 1.5.4 « passage de l'endettement financier consolidé à la dette nette » du présent document.

La hausse du flux net de trésorerie lié aux activités de financement (+ 231,5 millions d'euros) par rapport à 2022, s'explique principalement par l'augmentation de capital réalisée en 2023, effet partiellement compensé par la baisse des émissions de financements seniors, associée directement au calendrier de réalisation des projets du Groupe sous financement de projet et, dans une moindre mesure, à un effet de base associé à l'émission des OCEANes vertes par Neoen S.A en septembre 2022.

En 2022, les remboursements d'emprunts, supérieurs à ceux effectués en 2023, incluaient notamment l'effet du refinancement d'une mezzanine historique et le remboursement de financements de court terme associés à des actifs en construction.

Les investissements de l'exercice 2023 ont été financés pour partie sur fonds propres, issus notamment de l'augmentation de capital du 29 mars 2023, mais aussi par l'émission de nouveaux emprunts au niveau des sociétés de projet.

## 1.5.8 INVESTISSEMENTS

### 1.5.8.1 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement du Groupe sont essentiellement réalisées dans des projets de parcs solaires et éoliens, et de centrales de stockage, en développement ou en construction, et se composent d'acquisitions d'immobilisations corporelles d'une part et incorporelles d'autre part. Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement comprennent aussi des investissements financiers réalisés à travers des acquisitions d'actifs financiers (essentiellement sous forme de comptes de réserve du service de la dette - DSRA) et des acquisitions de filiales et d'actifs en développement.

La politique d'investissement du Groupe repose sur le Conseil d'administration qui valide annuellement le budget alloué aux dépenses en capital et approuve (i) tout investissement par la Société ou l'une de ses filiales, immédiatement ou à terme, en fonds propres ou dépense relatif à un projet non prévu au budget (y compris tout partenariat ou contrat de *joint-venture*) d'un montant unitaire supérieur à 20 millions d'euros, (ii) tout investissement ou dépense réalisé par la Société ou l'une de ses filiales relatif à un projet prévu au budget ou autorisé par le Conseil d'administration pour un montant qui entraîne un accroissement de plus de 15 % des fonds propres prévus au budget ou autorisé par le Conseil d'administration, pour ledit projet.

### 1.5.8.2 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES

Le tableau ci-dessous détaille les investissements consolidés réalisés au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023 :

(En millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022	Var	Var (en %)
<b>Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles<sup>(a)</sup></b>	<b>1 046,0</b>	<b>1 111,2</b>	<b>- 65,2</b>	<b>- 6%</b>
Dont acquisitions d'immobilisations incorporelles	71,5	44,5	+ 27,0	+ 61%
Dont acquisitions d'immobilisations corporelles	974,5	1 066,7	- 92,2	- 9%
<b>Investissements financiers<sup>(b)</sup></b>	<b>131,1</b>	<b>32,8</b>	<b>+ 98,2</b>	<b>x4</b>
Dont acquisitions d'actifs financiers <sup>(c)</sup>	102,6	17,2	+ 85,3	x6
Dont acquisitions de filiales nettes de la trésorerie acquise <sup>(d)</sup>	28,5	15,6	+ 12,9	+ 82%

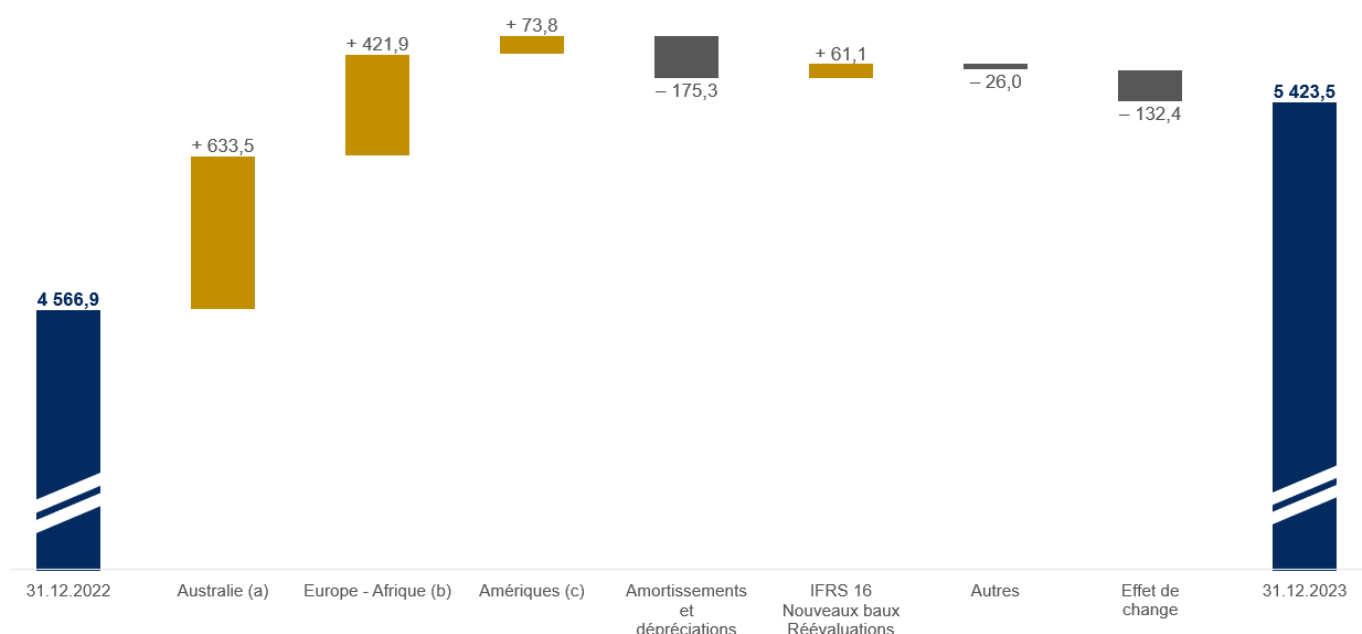
(a) Les montants bruts d'acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles sont présentés ci-dessus en incluant la variation des dettes fournisseurs d'immobilisation, ce qui permet de rapprocher la valeur des actifs immobilisés des dépenses en trésorerie engagées. Les montants bruts de ces variations, hors dettes fournisseurs d'immobilisation, au titre des exercices 2023 et 2022 se sont élevés, respectivement, à 1 202,5 millions d'euros et 1 008,6 millions d'euros. Pour plus de détails le lecteur est invité à se reporter au paragraphe 1.5.7.2 « flux net provenant des investissements du Groupe ».

(b) Les investissements financiers sont analysés dans le paragraphe 1.5.7.2 du présent document.

(c) En 2023, les acquisitions d'actifs financiers concernent principalement des avances en comptes courants réalisés auprès de sociétés mises en équivalence.

(d) Les acquisitions de filiales nettes de la trésorerie acquises sont détaillées dans le paragraphe 1.5.7.2 du présent document.

L'évolution des immobilisations corporelles du Groupe entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 se décompose comme suit (les montants sont exprimés en millions d'euros) :



- (a) Les acquisitions au cours de l'exercice correspondent aux centrales en construction ou en pré-construction dont principalement : Goyder 1A (177,2 millions d'euros), Goyder 1B (136,3 millions d'euros), Blyth (81,4 millions d'euros), Western Downs Storage (80,6 millions d'euros), Collie Battery (70,0 millions d'euros), Culcairn (30,7 millions d'euros), Western Downs (24,1 millions d'euros), Capital Battery (13,3 millions d'euros) et Mount Hopeful (10,3 millions d'euros).
- (b) Les acquisitions au cours de la période correspondent aux centrales en construction ou en pré-construction dont principalement : Rio Maior (98,9 millions d'euros) et Torre Bela (35,7 millions d'euros) au Portugal, des centrales solaires et éoliennes en France (pour respectivement 129,6 millions d'euros et 36,1 millions d'euros), des centrales Storbrännkullen (38,4 millions d'euros), Storen Power Reserve (18,5 millions d'euros) et d'Hultsfred (10,7 millions d'euros) en Suède, et de la centrale éolienne de Björkliden (28,3 millions d'euros) en Finlande.
- (c) Les acquisitions au cours de la période correspondent principalement à la centrale solaire en construction de Fox Coulee au Canada (70,3 millions d'euros).

### 1.5.8.3 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS DE REALISATION

Les principaux investissements du Groupe en cours de réalisation correspondent aux actifs en cours de construction au 31 décembre 2023. Les immobilisations corporelles en cours s'élèvent à 1 926,6 millions d'euros au titre de l'exercice 2023 contre 1 066,2 millions d'euros au titre de l'exercice 2022 (se reporter à la section 2.1 - note 12 « goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles » et à la section 2.2 - note 14 « immobilisations corporelles et incorporelles » du présent document).

### 1.5.8.4 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ENVISAGES

Le Groupe poursuit majoritairement une stratégie *develop-to-own* selon laquelle il développe ses projets dans le but de contrôler et d'exploiter ses actifs de production.

Neoen est par ailleurs amené, depuis 2021, à procéder de manière régulière mais sélective à la cession totale ou majoritaire de projets et d'actifs de son portefeuille (*farm-down*), dans la limite de 20 % de la croissance annuelle brute de son portefeuille sécurisé.

Dans ce cadre, les investissements qu'il envisage de réaliser dans le futur consisteront principalement à alimenter son portefeuille par de nouveaux projets, et à continuer de faire avancer les projets existants jusqu'à la mise en service des installations ou leur cession dans le cadre de son activité de *farm-down*.

Ces derniers concernent les projets entrés en phase *awarded*<sup>13</sup> (pour un volume total de 1 000 MW au 31 décembre 2023 contre 782 MW au 31 décembre 2022) mais dont la construction n'a pas encore été lancée. Le Groupe continue, par ailleurs, de développer ses projets en phase *advanced development*<sup>13</sup> et *tender ready*<sup>13</sup> dont le volume s'est élevé à 18 644 MW au 31 décembre 2023 (contre 11 938 MW au 31 décembre 2022).

<sup>13</sup> Pour une définition des différents stades de développement des projets du Groupe, le lecteur est invité à se reporter au chapitre 3 « glossaire » du présent document.

## 1.5.8.5 CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER SUR L'UTILISATION PAR LE GROUPE DE SES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les provisions pour démantèlement sont évoquées à la section 2.1 - note 19 « provisions » du présent document.

## 1.6 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

---

Le Groupe peut être impliqué dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de ses activités. Chaque fois qu'il existe une probabilité suffisante que de telles procédures entraînent des coûts à la charge de la Société ou de l'une de ses filiales, et que le montant peut être raisonnablement estimé, le Groupe constitue une provision dans ses comptes.

À la date du présent document, le Groupe n'a pas connaissance de procédures gouvernementales, administratives, judiciaires ou d'arbitrage autres que celles mentionnées ci-dessous, susceptibles d'avoir, ou ayant eu au cours des douze derniers mois, un effet significatif défavorable sur la situation financière ou les résultats de la Société ou du Groupe.

### Altiplano 200

En Argentine, les contractants EPC du Groupe sur la centrale Altiplano 200, qui a commencé à produire de l'électricité à l'automne 2021, avaient déposé, fin décembre 2021, une demande d'arbitrage qui a été notifiée au Groupe début 2022. Cet arbitrage a été suspendu fin 2023 à la suite de la signature fin octobre 2023 d'un accord à l'amiable dans des conditions favorables pour le Groupe, venant confirmer les positions retenues historiquement dans le cadre de l'établissement de ses comptes annuels. Les prêteurs de la centrale Altiplano 200 ont validé les termes de cet accord dont la mise en œuvre est conditionnée à l'atteinte de la *provisional acceptance*.

### Phase 1A du parc éolien Goyder

En décembre 2023, le contractant EPC responsable de la conception et de la réalisation des travaux de construction de la phase 1A du parc éolien Goyder en Australie du Sud a entamé une procédure d'arbitrage contre Goyder Wind Farm 1 Pty Ltd, qui agit en qualité de fiduciaire de Goyder Wind Farm 1 Trust. Le litige porte sur le retard pris par le contractant EPC dans l'exécution des travaux. La demande d'arbitrage vise à établir que le contractant EPC aurait droit à une prolongation de délai et au remboursement des dépassements de coûts qu'il aurait encourus et dont il tient le Groupe responsable. À la date du présent document, le tribunal arbitral n'a pas été constitué et aucun calendrier n'a été arrêté pour le dépôt de la demande par le contractant EPC. Le Groupe a pris en compte l'ouverture de cet arbitrage, ainsi que le niveau de risque qui en découle, à l'occasion de l'établissement de ses états financiers pour 2023.

### Phase 1B du parc éolien Goyder

En janvier 2024, le contractant EPC responsable de la conception et de la réalisation des travaux de construction de la phase 1B du parc éolien Goyder en Australie du Sud a entamé une procédure d'arbitrage contre Goyder Wind Farm 1 Pty Ltd, qui agit en qualité de fiduciaire de Goyder Wind Farm 1 Trust. Le litige porte sur le retard pris par le contractant EPC dans l'exécution des travaux. La demande d'arbitrage vise à établir, d'une part, que les procédures d'arbitrage de la phase 1A et de la phase 1B soient fusionnées, et, d'autre part, que le contractant EPC aurait droit à une prolongation de délai et au remboursement des dépassements de coûts qu'il aurait encourus et dont il tient le Groupe responsable. À la date du présent document, le tribunal arbitral n'a pas été constitué et aucun calendrier n'a été arrêté pour le dépôt de la demande par le contractant EPC. Le Groupe a pris en compte l'ouverture de cet arbitrage, ainsi que le niveau de risque qui en découle, à l'occasion de l'établissement de ses états financiers pour 2023.

## 1.7 AUTRES INFORMATIONS

### 1.7.1 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Se référer à la section 2.1 - note 26 « événements postérieurs à la clôture » du présent document.

### 1.7.2 AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE MERE NEOEN S.A.

#### 1.7.2.1 ACTIVITES

Neoen S.A., société mère, est spécialisée dans le développement, le financement et l'exploitation de moyens de production d'électricité à partir de l'énergie renouvelable ainsi que de solutions de stockage.

#### 1.7.2.2 COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE DE NEOEN S.A.

##### Chiffres clés

(En millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022	Var	Var (en %)
Chiffre d'affaires	107,9	85,8	+ 22,1	+ 26%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(6,9)</b>	<b>0,8</b>	- 7,7	N/A
Marge d'exploitation	- 6%	+ 1%		
Résultat financier	152,0	46,8	<b>+ 105,2</b>	x3
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>145,2</b>	<b>47,6</b>	+ 97,6	<b>x3</b>
Résultat exceptionnel	0,8	1,5	- 0,7	- 47%
Intéressement / participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(1,3)	(1,2)	- 0,1	- 8%
Impôts sur les bénéfices	(7,3)	(0,2)	- 7,1	x37
<b>Résultat net</b>	<b>137,4</b>	<b>47,7</b>	<b>+ 89,7</b>	<b>x3</b>
Capitaux propres	2 494,5	1 615,7	+ 878,8	+ 54%
Dettes financières	532,0	493,6	+ 38,4	+ 8%
Trésorerie disponible	383,7	246,4	+ 137,3	+ 56%

##### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'est établi à 107,9 millions d'euros en 2023 (+ **22,1 millions d'euros** par rapport à 2022, soit + 26 %). Il est principalement constitué de prestations de développement (+ 21,5 millions d'euros). Sa progression résulte de la croissance du portefeuille de centrales entrées en construction et en opération. Ces prestations interviennent généralement à compter du lancement de la construction de l'actif sous-jacent, de son *closing* financier ou de sa mise en opération.

##### Résultat d'exploitation

Il s'est établi à (6,9) millions d'euros en 2023 contre 0,8 million d'euros en 2022. Cette dégradation (**- 7,7 millions d'euros**) s'explique principalement par :

- l'augmentation des frais de développement encourus dans le cadre de la croissance du portefeuille de projets (**- 19,8 millions d'euros**),
- la progression des charges de personnel (**- 6,5 millions d'euros**). Celles-ci se sont établies à (30,9) millions d'euros contre (24,4) millions d'euros en 2022, en raison notamment d'un impact plus important, en 2023, des plans d'actions gratuites au bénéfice de certains salariés (- 3,7 millions d'euros incluant les cotisations sociales). A cela s'est ajoutée la hausse de la masse salariale et des cotisations sociales afférentes (- 2,8 millions d'euros), liée à la progression des effectifs de + 10 % sur la période.

Ces effets n'ont été que partiellement compensés par la progression du chiffre d'affaires (+ 22,1 millions d'euros – se reporter au paragraphe ci-avant).

## Résultat financier

En 2023, le résultat financier s'est élevé à 152,0 millions d'euros (+ **105,2 millions d'euros** par rapport à 2022). Cette progression s'explique essentiellement par les distributions exceptionnelles de dividendes perçues :

- de Neoen production 2 à la suite de l'opération de refinancement réalisée en 2022 et des cessions intra-groupes afférentes conclues au premier trimestre 2023 (+ 65,4 millions d'euros) ; et
- de NP Investment dans le cadre de la cession de la centrale solaire de Cabrela au Portugal (+ 25,2 millions d'euros).

A cela se sont ajoutées la hausse des produits d'intérêts sur comptes courants d'associés (+ 22,2 millions d'euros), liée à la croissance des investissements réalisés dans de nouveaux actifs, et la rémunération de l'ensemble des placements financiers (+ 14,1 millions d'euros) dans un contexte de hausse des taux d'intérêts.

Ces effets ont été partiellement compensés par la dépréciation des titres de participation et du compte courant d'associé de la holding portugaise détenant les titres d'un actif au Mozambique, compte tenu de sa cession à venir.

Cet agrégat est détaillé en section 2.2 - note 10.1 « résultat financier » du présent document.

## Résultat exceptionnel

Il s'est élevé à 0,8 million d'euros en 2023, en baisse par rapport à 2022 (– **0,7 million d'euros**). En 2023, il s'agit principalement d'un complément de prix (0,5 million d'euros). En 2022, il était principalement composé de produits de cessions internes de filiales réalisées dans le cadre de la structuration de nouveaux financements de projets.

Cet agrégat est détaillé en section 2.2 - note 11 « résultat exceptionnel » du présent document.

## Charge d'impôt

En 2023, la charge d'impôt comptabilisée par la Société s'est élevée à (7,3) millions d'euros contre (0,2) million d'euros en 2022. Cette évolution résulte essentiellement de la constatation en 2022 de crédits d'impôts relatifs au financement en comptes courants d'associés de centrales solaires du Groupe en Argentine, ayant fait l'objet de retenues à la source localement, et de la comptabilisation, en 2023, d'impôts non exigibles liés aux frais encourus et transférés en prime d'émission dans le cadre de l'augmentation de capital.

Cet agrégat est détaillé en section 2.2 - note 12 « impôts » du présent document.

## Résultat net

Le résultat net s'est ainsi élevé à 137,4 millions en 2023 (+ **89,7 millions d'euros** par rapport à 2022).

## Situation financière

Les capitaux propres de la Société s'élevaient à 2 494,5 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 1 615,7 millions d'euros au 31 décembre 2022. Cette hausse de + **878,8 millions d'euros** s'explique essentiellement par l'augmentation de capital réalisé le 29 mars 2023 (se reporter à la section 2.2 - note 2 « activité de la société et faits marquants de l'exercice »), et dans une moindre mesure, par le résultat de l'exercice.

La hausse des dettes financières de + 38,4 millions d'euros (532,0 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 493,6 millions d'euros au 31 décembre 2022) s'explique essentiellement par un prêt ponctuel consenti par une société portant un actif en exploitation en Australie.

La trésorerie disponible s'élevait à 383,7 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 246,4 millions d'euros un an plus tôt (+ **137,3 millions d'euros**). Sa croissance résulte de la combinaison de l'augmentation de capital réalisée en 2023 pour un montant net de frais d'émission de 744,0 millions d'euros et du rythme soutenu des investissements en fonds propres réalisés dans le cadre du développement et de la construction de nouvelles centrales.

### 1.7.2.3 TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Montants	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>I. Situation financière en fin d'exercice</b> (en millions d'euros)					
a) Capital social	304,2	229,3	214,1	171,1	170,2
b) Nombre d'actions composant le capital social	152 122 449	114 669 498	107 056 685	85 550 712	85 088 748
c) Nombre d'obligations convertibles en actions <sup>(a)</sup>	9 791 917	9 791 917	11 081 909	10 308 754	6 629 101
<b>II. Résultat global des opérations effectives</b> (en millions d'euros)					
a) Chiffre d'affaires hors taxe	107,9	85,8	79,2	61,5	57,5
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	146,9	50,6	43,9	29,1	24,1
c) Impôts sur les bénéfices	(7,3)	(0,2)	(6,1)	(0,8)	(2,2)
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	137,4	47,7	35,8	26,6	21,1
e) Montant des bénéfices distribués <sup>(b)</sup>	14,3	10,7	-	-	-
<b>III. Résultat des opérations réduit à une seule action</b> (en euros)					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	0,9	0,4	0,4	0,3	0,2
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	0,9	0,4	0,3	0,3	0,2
c) Dividende versé à chaque action	0,1	0,1	-	-	-
<b>IV. Personnel</b> (en millions d'euros)					
a) Nombre de salariés	186,0	169,1	143,3	126,6	107,0
b) Montant de la masse salariale	15,1	13,3	11,3	10,3	9,5
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux <sup>(c)</sup> (sécurité sociale, œuvres, etc.)	15,8	11,1	16,5	20,0	7,5

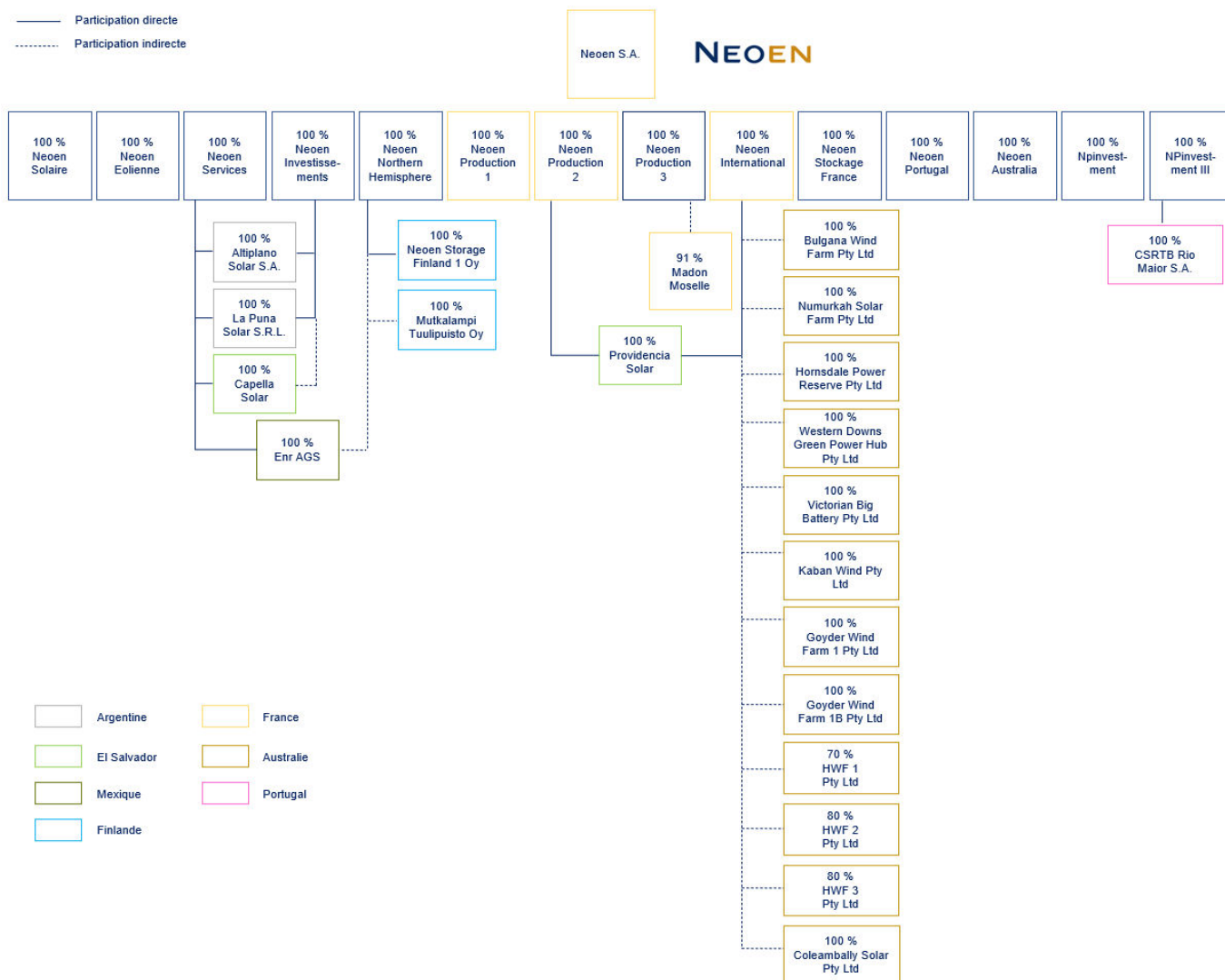
(a) Conformément aux termes et conditions des OCEANes émises par Neoen S.A. le 7 octobre 2019 (les « OCEANes 2019 ») et le 2 juin 2020 (les « OCEANes vertes 2020 ») par décision du 7 avril 2021, le président - directeur général a procédé, sur délégation du Conseil d'administration, à l'ajustement des droits des bénéficiaires des OCEANes 2019 et des OCEANes vertes (application d'un coefficient de 1,075). En 2022, la société a procédé à la conversion des OCEANes 2019 et l'émission de nouvelles OCEANes vertes.

(b) Le résultat de l'année 2022 de 47,7 millions d'euros a été partiellement distribués en dividendes pour 14,3 millions d'euros. Par ailleurs, 4,6 millions d'euros ont été distribués en dividendes par prélèvement sur les autres réserves.

(c) La progression de ce poste est principalement liée à un volume d'actions de la société acquises en 2023 plus important qu'en 2022. Ces actions sont acquises dans le but de servir le plan d'attribution d'actions gratuites à échéance 2024 et 2025.

### 1.7.2.4 STRUCTURE DU GROUPE

L'organigramme simplifié ci-après présente l'organisation juridique du Groupe à la date du présent document. Les pourcentages mentionnés pour chaque entité correspondent à la quote-part d'intérêt dans le capital et les droits de votes.



## Neoen S.A., la société mère

Neoen S.A., société anonyme de droit français, a été initialement constituée et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris le 29 septembre 2008, sous le numéro 508 320 017 sous forme de société par actions simplifiée. Ses actions ont été admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris le 17 octobre 2018. Elle est contrôlée par son actionnaire de référence.

Elle détient elle-même des sociétés holding intermédiaires qui détiennent à leur tour des sociétés porteuses des projets.

## Filiales importantes

Se reporter à la section 2.1 - note 3.3 « évolution du périmètre ».

## Acquisitions et cessions récentes de filiales

### Acquisitions

Dans le cadre de son activité de développement de projets, le Groupe acquiert occasionnellement des sociétés porteuses de projets solaires ou éoliens, généralement à un stade intermédiaire de développement plutôt que déjà développés par des tiers. Il peut aussi être amené à acquérir des sociétés détenant des actifs arrivant en fin de contrats long terme de type *PPA* et offrant à ce titre un important potentiel de *repowering*.

#### France

En janvier 2023, le Groupe a acquis l'intégralité des titres des sociétés Eolienne Plouguin 2 SNC, Eolienne Plouguin 3 SNC et Eolienne Kerheral 2 SNC.

En juillet 2023, le Groupe a également fait l'acquisition de l'intégralité des titres des sociétés ENR Molagnies SAS et ENR Ouest Aveyron SAS.

#### Portugal

Le Groupe a racheté, en juillet 2023, 51 % des titres de la société portugaise CSRTB Rio Maior SA (anciennement dénommée Aura Power Rio Maior SA), portant ainsi la détention à 100 % des titres.

#### Canada

En novembre 2023, le Groupe a acquis l'intégralité des titres de la société Shift Solar Inc.

### Farm-down

Depuis 2021, Neoen procède de manière régulière mais sélective à la cession totale ou majoritaire de projets et d'actifs de son portefeuille (*farm-down*). Cette activité a vocation à être mise en œuvre dans la limite de 20 % de la croissance annuelle brute du portefeuille sécurisé.

Dans ce cadre, le Groupe a cédé :

- le 22 février 2023, l'intégralité des titres de la centrale solaire portugaise de Cabrela ;
- le 30 novembre 2023, 100 % des titres qu'il détenait dans les sociétés françaises Centrale Solaire Kertanguy SAS, Centrale Solaire Toreilles SAS, Centrale Solaire Zenith SAS et Centrale Solaire 3 SAS ; et
- le 18 décembre 2023, l'intégralité des titres qu'il détenait dans la société australienne Goorambat East Solar Farm.

### Cessions

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a également été amené à céder certaines participations en raison de considérations financières ou stratégiques (y compris dans le cadre d'accords de co-investissement conclus par les sociétés du Groupe).

Le Groupe a ainsi cédé, en mai 2023, 9 % des titres qu'il détient dans la société Centrale Eolienne du Pays entre Madon et Moselle SAS à la société d'économie mixte TERR'ENR.

### Liquidations

Enfin, dans un souci de simplification de l'organisation juridique et opérationnelle, le Groupe a été amené à dissoudre puis radier la société française Centrale Eolienne Tureau à la Dame, ainsi que les sociétés américaines Neoen Wind US Inc et Neoen Holding US Inc au cours de l'année 2023.

### Participations et Joint-Ventures

Pour une présentation des participations détenues par le Groupe, se référer à la section 2.1 - note 3.3.

Pour une présentation des *joint-ventures* constituées par le Groupe, se référer à la section 2.1 - note 3.3.

## 1.7.2.5 DELAIS DE PAIEMENT CLIENTS ET FOURNISSEURS

### Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	185	16	12	9	19	56
Montant total des factures concernées TTC	16 665 424	2 516 454	34 187	18 455	5 112	2 574 207
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	1%	16%	0%	0%	2%	19%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues		0				
Montant total des factures exclues		0				
<b>(C) Délais de paiement référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours date de facture					

### Article D. 441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	2	45	0	0	2	47
Montant total des factures concernées TTC	27 742 095	3 259 588	-	-	502 670	3762 258
Pourcentage du montant total des ventes TTC de l'exercice	28%	3%	0%	0%	1%	4%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues		0				
Montant total des factures exclues		0				
<b>(C) Délais de paiement référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours date de facture					

Les créances à plus de 91 jours s'établissent à 0,5 million d'euros. Elles correspondent principalement à la refacturation d'honoraires par Neoen S.A. à l'une de ses filiales portugaises, dont le règlement est intervenu le 12 janvier 2024.

## 1.7.2.6 SANCTIONS PECUNIAIRES

Néant.

## 1.7.2.7 DEPENSES SOMPTUAIRES

Les loyers des véhicules de tourisme considérés comme des charges non déductibles s'élèvent à 122 292,74 euros pour l'exercice 2023.

## 1.7.2.8 REINTEGRATION DE FRAIS GENERAUX SUITE A REDRESSEMENT FISCAL

Néant.

# 2

## **ETATS FINANCIERS**

## 2 ETATS FINANCIERS

46

---

2.1 Comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2023 .....	48
2.1.1 Compte de résultat consolidé .....	48
2.1.2 Etat du résultat global consolidé.....	49
2.1.3 Etat de la situation financière consolidée .....	50
2.1.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	52
2.1.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés .....	53
2.1.6 Notes annexes aux états financiers consolidés.....	55
2.2 Comptes annuels de Neoen S.A. au 31 décembre 2023 .....	109
2.2.1 Compte de résultat .....	109
2.2.2 Bilan actif .....	110
2.2.3 Bilan passif .....	110
2.2.4 Notes annexes aux comptes annuels .....	111

## 2.1 COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2023

### 2.1.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

<i>(En millions d'euros, excepté les données relatives au résultat par action)</i>	Notes	Exercice 2023	Exercice 2022
Ventes d'énergies sous contrat		382,7	309,2
Ventes d'énergies sur le marché		119,4	171,5
Autres produits		22,3	22,5
<b>Chiffre d'affaires</b>	5	<b>524,4</b>	<b>503,2</b>
Achats de marchandises et variation de stocks	6.1	(4,9)	(2,2)
Charges externes et de personnel	6.3 et 7	(147,4)	(135,3)
Impôts, taxes et versements assimilés	8	(13,7)	(10,0)
Autres produits et charges opérationnels courants	9	200,8	56,8
Quote-part du résultat net des entreprises associées et coentreprises	14	0,0	0,5
Amortissements opérationnels courants	12.2 et 12.3	(176,0)	(151,0)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>383,3</b>	<b>262,1</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	10	(8,5)	(3,8)
Dépréciations d'actifs non courants	10	(10,5)	(27,3)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>364,3</b>	<b>231,0</b>
Coût de l'endettement financier		(155,9)	(135,6)
Autres produits et charges financiers		3,1	(17,1)
<b>Résultat financier</b>	20.1	<b>(152,7)</b>	<b>(152,7)</b>
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>211,6</b>	<b>78,3</b>
Impôts sur les résultats	11	(64,2)	(32,6)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>147,4</b>	<b>45,7</b>
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>147,4</b>	<b>45,7</b>
Résultat net - part du groupe		150,2	45,2
Résultat net - participations ne donnant pas le contrôle		(2,8)	0,5
<i>Résultat de base par action (en euros) <sup>(1)</sup></i>		<i>1,01</i>	<i>0,38</i>
<i>Résultat dilué par action (en euros) <sup>(1)</sup></i>		<i>0,94</i>	<i>0,35</i>

1) Le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action de l'exercice 2022 a été ajusté de manière rétrospective, en raison de l'augmentation de capital du 29 mars 2023, conformément à la norme IAS 33 « résultat par action ».

## 2.1.2 ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>En millions d'euros</i>	Notes	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>147,4</b>	<b>45,7</b>
Différences de conversion <sup>(1)</sup>		(70,7)	11,1
Couverture de flux de trésorerie (instruments financiers dérivés de taux)	20.3	(95,0)	348,7
Impôts différés liés aux couvertures de flux de trésorerie		25,1	(96,7)
<b>Eléments recyclables par résultat</b>		<b>(140,5)</b>	<b>263,1</b>
<b>Résultat global de l'ensemble consolidé</b>		<b>6,9</b>	<b>308,8</b>
<i>Dont résultat global - part du groupe</i>		<i>12,0</i>	<i>297,3</i>
<i>Dont résultat global des participations ne donnant pas le contrôle</i>		<i>(5,2)</i>	<i>11,4</i>

- 1) En 2023, les différences de conversion s'expliquent essentiellement par l'évolution défavorable du taux de change du dollar australien et du dollar américain vis-à-vis de l'euro, à hauteur respectivement de (57,9) millions d'euros et de (11,2) millions d'euros. En 2022, les différences de conversion s'expliquaient essentiellement par l'évolution favorable du taux de change du dollar américain vis-à-vis de l'euro à hauteur de 28,9 millions d'euros, compensée par l'évolution défavorable du dollar australien vis-à-vis de l'euro à hauteur de (17,2) millions d'euros.

## 2.1.3 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

<i>En millions d'euros</i>	Notes	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
<i>Goodwill</i>	12.1	0,7	0,7
Immobilisations incorporelles	12.2	347,3	290,5
Immobilisations corporelles	12.3	5 423,5	4 566,9
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	14	15,6	24,4
Instruments financiers dérivés non courants	20.3	252,5	312,9
Autres actifs financiers non courants	15	175,0	99,9
Autres actifs non courants <sup>(1)</sup>		6,1	10,7
Impôts différés actifs	11.2	77,9	56,8
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>6 298,5</b>	<b>5 362,9</b>
Stocks	6.2	9,8	10,6
Clients et comptes rattachés	5.2	115,2	106,6
Autres actifs courants	16	115,9	108,0
Instruments financiers dérivés courants	20.3	54,3	35,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	773,7	622,8
<b>Total des actifs courants</b>		<b>1 068,9</b>	<b>883,9</b>
Actifs destinés à être cédés	3.4	34,9	26,8
<b>Total de l'actif</b>		<b>7 402,3</b>	<b>6 273,5</b>

<i>En millions d'euros</i>	Notes	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
Capital		304,2	229,3
Primes		1 933,0	1 247,4
Réserves		267,4	375,1
Actions propres		(3,2)	(3,2)
Résultat de l'exercice part du groupe		150,2	45,2
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	18	<b>2 651,7</b>	<b>1 893,7</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	18	13,0	20,5
<b>Capitaux propres</b>	18	<b>2 664,7</b>	<b>1 914,3</b>
Provisions non courantes	19	144,1	115,3
Financements des projets non courants	20.2	3 049,2	2 702,3
Financements <i>corporate</i> non courants	20.2	421,5	407,9
Instruments financiers dérivés non courants	20.3	16,1	32,2
Autres passifs non courants <sup>(2)</sup>		3,2	17,9
Impôts différés passifs	11.2	226,0	194,0
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>3 860,0</b>	<b>3 469,8</b>
Provisions courantes	19	4,8	1,0
Financements des projets courants	20.2	315,8	397,3
Financements <i>corporate</i> courants	20.2	2,6	1,8
Instruments financiers dérivés courants	20.3	3,7	12,6
Fournisseurs et comptes rattachés	6.4	386,6	242,4
Autres passifs courants	21	125,9	206,2
<b>Total des passifs courants</b>		<b>839,5</b>	<b>861,2</b>
Passifs destinés à être cédés	3.4	38,0	28,2
<b>Total du passif</b>		<b>7 402,3</b>	<b>6 273,5</b>

1) Les autres actifs non courants correspondent essentiellement à des rabais constatés d'avance par le Groupe, conformément à ses obligations contractuelles, dans le cadre de l'exécution d'un contrat de vente d'électricité long terme en Australie. Les passifs associés à ces obligations contractuelles sont comptabilisés en autres passifs courants.

2) Les autres passifs non courants correspondent principalement à des paiements différés, à plus d'un an, liés à l'acquisition d'actifs en développement en Europe.

## 2.1.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>En millions d'euros</i>	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves et résultat	Actions propres	Capitaux propres - part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2021</b>	<b>107 056 685</b>	<b>214,1</b>	<b>1 053,4</b>	<b>100,3</b>	<b>(3,1)</b>	<b>1 364,7</b>	<b>9,2</b>	<b>1 373,9</b>
Résultat net de la période		-	-	45,2	-	45,2	0,5	45,7
Autres éléments du résultat global		-	-	252,1	-	252,1	11,0	263,1
<b>Résultat global de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>297,3</b>	<b>-</b>	<b>297,3</b>	<b>11,4</b>	<b>308,8</b>
Augmentation(s) et réduction(s) de capital	7 612 813	15,2	194,0	(0,3)	-	208,8	(1,5)	207,4
Distribution(s) de dividendes		-	-	(10,7)	-	(10,7)	-	(10,7)
Paiements en actions		-	-	7,9	-	7,9	-	7,9
Transactions avec les détenteurs d'intérêts ne donnant pas le contrôle		0,0	-	(1,3)	-	(1,3)	1,3	0,0
Variation des actions propres		-	-	(1,9)	(0,1)	(2,1)	-	(2,1)
Variations de périmètre et autres variations		-	0,0	29,0	-	29,0	0,0	29,0
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2022</b>	<b>114 669 498</b>	<b>229,3</b>	<b>1 247,4</b>	<b>420,3</b>	<b>(3,2)</b>	<b>1 893,7</b>	<b>20,5</b>	<b>1 914,3</b>
Résultat net de la période		-	-	150,2	-	150,2	(2,8)	147,4
Autres éléments du résultat global		-	-	(138,1)	-	(138,1)	(2,4)	(140,5)
<b>Résultat global de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12,0</b>	<b>-</b>	<b>12,0</b>	<b>(5,2)</b>	<b>6,9</b>
Augmentation et réduction de capital <sup>(1)</sup>	37 452 951	74,9	685,7	(0,1)	-	760,4	(1,6)	758,8
Distribution(s) de dividendes <sup>(2)</sup>		-	-	(18,9)	-	(18,9)	-	(18,9)
Paiements en actions		-	-	8,5	-	8,5	-	8,5
Transactions avec les détenteurs d'intérêts ne donnant pas le contrôle <sup>(3)</sup>		0,0	-	3,0	-	3,0	(1,0)	2,0
Variation des actions propres <sup>(4)</sup>		-	-	(7,0)	0,1	(6,9)	-	(6,9)
Variations de périmètre et autres variations		-	0,0	(0,2)	-	(0,2)	0,3	0,2
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2023</b>	<b>152 122 449</b>	<b>304,2</b>	<b>1 933,0</b>	<b>417,6</b>	<b>(3,2)</b>	<b>2 651,7</b>	<b>13,0</b>	<b>2 664,7</b>

1) Se référer à la note 18.

2) Compte tenu de l'option pour le paiement du dividende en actions, la distribution de dividende décidée par l'assemblée générale du 10 mai 2023 a entraîné la création de 641 364 actions ordinaires nouvelles (représentant environ 0,42 % du capital) soit 15,8 millions d'euros de dividende en action, et le versement de 3,1 millions d'euros de dividende en numéraire.

3) Au cours de l'exercice 2023, les transactions avec les détenteurs d'intérêts ne donnant pas le contrôle correspondent à la réévaluation de deux engagements d'achats, ainsi qu'à l'acquisition et la cession de parts minoritaires de titres de participations, dans deux entités toujours contrôlées par le Groupe.

4) La variation des actions propres correspond aux achats d'actions de Neoen S.A. en vue de leurs attributions dans le cadre de plans d'actions gratuites, ainsi qu'aux achats et ventes effectués dans le cadre d'un contrat de liquidité.

## 2.1.5 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

<i>En millions d'euros</i>	Notes	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>147,4</b>	<b>45,7</b>
Eliminations :			
de la quote-part de résultat dans les entreprises associées	14	(0,0)	(0,5)
des amortissements et provisions	12, 13 et 19	185,1	176,9
de la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés	9	(88,8)	(2,8)
des plus ou moins-values de cession <sup>(1)</sup>	9 et 10	(40,1)	(12,5)
des charges et produits calculés liés aux paiements en actions	7.3	4,2	3,8
des autres produits et charges sans incidence de trésorerie <sup>(2)</sup>		7,8	13,8
de la charge (produit) d'impôt	11	64,2	32,6
du coût de l'endettement financier	20.1	155,9	135,6
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement <sup>(3)</sup>		(91,0)	81,6
Impôts décaissés (encaissés)		(19,8)	(17,2)
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles</b>		<b>324,7</b>	<b>457,0</b>
Acquisitions de filiales nettes de la trésorerie acquise <sup>(4)</sup>		(28,5)	(15,6)
Cessions de filiales nettes de la trésorerie cédée <sup>(5)</sup>		77,9	26,2
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles <sup>(6)</sup>		(1 046,0)	(1 111,2)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		1,8	1,1
Variation d'actifs financiers <sup>(7)</sup>		(83,9)	(15,4)
Dividendes reçus		0,7	1,2
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement</b>		<b>(1 078,0)</b>	<b>(1 113,7)</b>
Augmentation de capital de la société mère <sup>(8)</sup>	18	742,5	48,1
Contribution des investisseurs minoritaires aux augmentations (réductions) de capital	01.4	(1,9)	(1,5)
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle <sup>(9)</sup>		(1,0)	(6,0)
Cession (acquisition) nette d'actions propres	01.4	(6,9)	(2,1)
Emissions d'emprunts	20.2	515,9	1 192,4
Dividendes payés <sup>(10)</sup>		(3,1)	(2,1)
Remboursements d'emprunts	20.2	(207,1)	(439,2)
Intérêts financiers versés		(127,1)	(108,3)
Subventions d'investissement reçues		1,5	-
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités de financement</b>		<b>912,8</b>	<b>681,3</b>
Incidence de la variation des taux de change		(4,2)	9,4
Effet du reclassement de la trésorerie lié aux actifs détenus en vue de la vente	3.4	0,0	(3,9)
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>155,3</b>	<b>30,2</b>
Trésorerie d'ouverture	17	622,7	592,5
Trésorerie de clôture	17	778,0	622,7
<b>Variation de la trésorerie nette</b>		<b>155,3</b>	<b>30,2</b>

- 1) *En 2023, les plus ou moins-values de cessions correspondent principalement aux produits nets issus des opérations de farm-down pour 48,6 millions d'euros et aux mises au rebut des coûts de développement immobilisés pour (6,8) millions d'euros. En 2022, les plus ou moins-values de cessions correspondaient principalement aux produits nets issus des opérations de farm-down pour 16,4 millions d'euros et aux mises au rebut des coûts de développement immobilisés pour (4,0) millions d'euros*
- 2) *En 2023, les autres produits et charges sans incidence de trésorerie comprennent essentiellement des charges de désactualisation. En 2022, ce poste comprenait essentiellement des charges financières liées au refinancement de la dette mezzanine portée par Neoen Production 2 et des charges de désactualisation.*
- 3) *En 2023, la variation du besoin en fonds de roulement s'explique essentiellement par le paiement partiel de la dette constituée auprès d'EDF OA (se référer à la note 21.2), pour un impact de (70,6) millions d'euros, ainsi que par une hausse des créances clients en France pour un impact de (25,2) millions d'euros (en lien notamment avec l'augmentation du parc en exploitation et des effets ressources), effets partiellement compensés par une baisse des créances clients en Finlande pour un impact de + 14,6 millions d'euros. En 2022, l'incidence de la variation du besoin en fonds de roulement comprenait essentiellement une hausse (i) des dettes d'exploitation à hauteur de + 90,3 millions d'euros correspondant à la différence, pour certaines centrales françaises, entre le prix de marché encaissé par celles-ci et le tarif de leur contrat d'achat, que le Groupe considérait devoir être amené à reverser à EDF OA, dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur (se référer à la note 21.2), (ii) de + 16,3 millions d'euros des indemnités contractuelles reconnues en cas de retard dans la construction des centrales, ou constatées dans le cadre du non-respect d'obligations relatives aux contrats d'achats, et (iii) de + 8,8 millions d'euros des dettes fournisseurs, compensée par une hausse des créances clients pour (37,2) millions d'euros correspondant principalement aux mises en service de l'exercice.*
- 4) *En 2023, les acquisitions de filiales nettes de la trésorerie acquise concernent des centrales éoliennes en France, des projets de stockage au Canada (se référer à la note 3.3), et des règlements de compléments de prix au titre de projets en construction en Finlande et en Irlande. En 2022, les acquisitions de filiales nettes de la trésorerie acquise concernaient principalement des projets en développement en Finlande, au Canada, et en Equateur.*
- 5) *En 2023, les cessions de filiales nettes de la trésorerie cédée correspondent aux opérations de farm-down de la centrale de Cabrela au Portugal pour 26,3 millions d'euros, de quatre centrales solaires en France pour 42,8 millions d'euros et d'un projet solaire en développement en Australie pour 8,7 millions d'euros (se référer à la note 3.3). En 2022, les cessions de filiales nettes de la trésorerie cédée correspondaient à l'opération de farm-down de la centrale éolienne de Saint-Sauvant pour 14,9 millions d'euros, et à l'encaissement d'une composante du prix de cession d'une opération de farm-down conclue en 2021 pour 11,3 millions d'euros.*
- 6) *Les acquisitions de la période portent sur des investissements en immobilisations incorporelles pour (71,5) millions d'euros (se référer à la note 12.2) et corporelles pour (1 128,8) millions d'euros (se référer à la note 12.3) et intègrent la variation des dettes sur fournisseurs d'immobilisations pour 154,3 millions d'euros.*
- 7) *En 2023, la variation des actifs financiers correspond principalement à des avances en compte courant auprès de sociétés mises en équivalence. En 2022, la variation des actifs financiers correspondait à la constitution de dépôts de garantie liés à la construction et au financement d'actifs de production.*
- 8) *En 2023, ce montant correspond principalement à l'augmentation de capital réalisée le 29 mars 2023 pour 741,9 millions d'euros après prise en compte des frais d'émission (se référer à la note 1.3). En 2022, l'augmentation de capital correspondait principalement à la composante capitaux propres des OCEANes vertes émises en septembre 2022 pour 47,4 millions d'euros*
- 9) *En 2022, les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle correspondaient au paiement du solde du put de 19,9 % associé à la centrale de Mutkalampi (option de vente exercée en 2021).*
- 10) *En 2023, Neoen S.A. a procédé au paiement de (3,1) millions d'euros de dividende en numéraire, contre (2,1) millions d'euros en 2022 (se référer à la note 1.3).*

## 2.1.6 NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1.	Informations générales et référentiel comptable .....	56
NOTE 2.	Méthodes de conversion .....	60
NOTE 3.	Composition du Groupe .....	60
NOTE 4.	Information sectorielle .....	64
NOTE 5.	Ventes.....	68
NOTE 6.	Achats et stocks .....	70
NOTE 7.	Charges et avantages au personnel.....	72
NOTE 8.	Impôts, taxes et versements assimilés .....	74
NOTE 9.	Autres produits et charges opérationnels courants .....	75
NOTE 10.	Eléments non courants de l'activité opérationnelle .....	76
NOTE 11.	Impôts .....	77
NOTE 12.	<i>Goodwill</i> , immobilisations incorporelles et corporelles .....	81
NOTE 13.	Dépréciation des <i>goodwills</i> et des actifs .....	85
NOTE 14.	Participations dans les entreprises associées et coentreprises .....	86
NOTE 15.	Autres actifs financiers non courants .....	86
NOTE 16.	Autres actifs courants .....	87
NOTE 17.	Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	87
NOTE 18.	Capitaux propres et détail des instruments dilutifs.....	88
NOTE 19.	Provisions .....	93
NOTE 20.	Financement et instruments financiers .....	94
NOTE 21.	Autres passifs courants .....	102
NOTE 22.	Gestion des risques.....	103
NOTE 23.	Engagements hors bilan.....	106
NOTE 24.	Transactions avec les parties liées.....	107
NOTE 25.	Honoraires des commissaires aux comptes .....	108
NOTE 26.	Evènements postérieurs à la clôture .....	108

## NOTE 1. INFORMATIONS GENERALES ET REFERENTIEL COMPTABLE

### NOTE 1.1. INFORMATIONS GENERALES

Neoen est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France, et cotée sur le marché Euronext, compartiment A. Son siège social est situé au 22 rue Bayard, 75008 Paris. Les états financiers consolidés de la société Neoen comprennent la Société et ses filiales dont elle détient le contrôle, ainsi que les intérêts dans les entreprises associées et coentreprises (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Le Groupe développe et exploite des centrales de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables (solaire, éolien) et de stockage.

Avec près de 8,0 GW de projets en opération et construction (dont 300 MW sous gestion) et 1,0 GW de projets *awarded* au 31 décembre 2023 (soit près de 9,0 GW de projets sécurisés – portefeuille *secured*), Neoen est le premier producteur indépendant français d'énergies exclusivement renouvelables.

Le Groupe dispose par ailleurs d'un pipeline de projets en développement avancé de 18,6 GW (*advanced pipeline*) et de plus de 10,0 GW de projets au stade *early stage*.

Le Groupe exerce ses activités dans les zones géographiques Australie, Europe–Afrique et Amériques.

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 28 février 2024. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires le 14 mai 2024.

### NOTE 1.2. DECLARATION DE CONFORMITE ET REFERENTIEL COMPTABLE

#### Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2023 ont été préparés conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles que publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et adoptées par l'Union Européenne à cette date.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne.

#### Evolution du référentiel comptable

Pour l'établissement de ses états financiers au 31 décembre 2023, le Groupe a appliqué les mêmes normes, interprétations et méthodes comptables que dans ses états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022, à l'exception des textes entrés en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, mentionnés au paragraphe ci-après.

#### Nouveaux textes d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2023

- Amendements d'IAS 8 – Définition des estimations comptables
- Amendements d'IAS 1 et du *Practice Statement 2* – Informations à fournir relatives aux politiques comptables communiquées en annexe
- Amendement d'IAS 12 – Impôts minimum mondial, pilier II

Les états financiers n'ont pas été impactés par l'application de ces amendements et améliorations.

- Amendements d'IAS 12 – Impôt différé relatifs à des actifs et des passifs issus d'une transaction unique : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les entités doivent désormais comptabiliser des impôts différés sur les transactions qui, lors de leur comptabilisation initiale, donnent lieu à des montants identiques de différences temporelles imposables et déductibles, comme cela est le cas pour les contrats de location et les coûts de démantèlement. Ces amendements prévoient la comptabilisation d'un actif d'impôt différé et d'un passif d'impôt différé pour toutes les différences temporelles déductibles et imposables relatives à de telles transactions. Le Groupe constatait déjà un impôt différé pour le montant net entre les différences temporelles déductibles et imposables au titre de ces transactions. En conséquence, l'application de ces amendements n'entraîne pas d'impacts sur les comptes du Groupe. Seules les informations fournies en annexe et relatives à la ventilation des impôts différés par nature ont été modifiées (se reporter à la note 11.2).

#### Nouveaux textes d'application non obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2023

- Amendements d'IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants, d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Amendements d'IFRS 16 – Passifs de location relatif à une cession bail, d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Publication des deux premières normes IFRS d'information sur la durabilité, d'application obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Ces nouveaux textes n'ont pas été appliqués par anticipation par le Groupe ou ne sont pas applicables.

## **NOTE 1.3. EVENEMENTS DE L'EXERCICE**

### **Plan d'attribution d'actions gratuites**

Le 28 février 2023, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer gratuitement 221 766 actions de Neoen S.A. à certains salariés du Groupe. L'attribution des actions ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée de 3 ans, à condition que les bénéficiaires soient toujours présents au sein du Groupe et que les conditions de performance fixées par le Conseil d'administration dans le règlement du plan, et portant notamment sur l'atteinte d'objectifs financiers et de développement, soient remplies.

Le Groupe a comptabilisé cette opération conformément à la norme IFRS 2 « paiement fondé sur des actions ». Celle-ci s'est traduite par un impact de (0,8) million d'euros en charges de personnel sur l'exercice 2023.

### **Neoen lève avec succès 750,4 millions d'euros via une augmentation de capital**

Le 29 mars 2023, Neoen a réalisé avec succès une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, lancée le 7 mars 2023, dont la période de souscription s'est étalée du 10 au 22 mars 2023 inclus. Le montant brut de cette augmentation de capital (prime d'émission incluse) s'est élevé à 750,4 millions d'euros et s'est traduit par l'émission de 36 694 552 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2 euros à un prix de souscription de 20,45 euros par action nouvelle.

Le produit de l'augmentation de capital permettra à Neoen de financer son plan de développement visant à dépasser 10 GW de capacité en opération ou en construction courant 2025 mais aussi d'étendre ses capacités de stockage, notamment par l'investissement dans des batteries dotées d'une plus grande durée d'autonomie par MW installé.

Cette opération s'est traduite par un impact de 744,0 millions d'euros net de frais d'émission et net d'impôts sur les capitaux propres du Groupe.

### **Paiement du dividende au titre de l'exercice 2022**

Lors de l'Assemblée Générale du 10 mai 2023, les actionnaires ont approuvé la mise en distribution d'un dividende de 0,125 euro par action avec option pour le paiement du dividende en actions nouvelles. Chaque actionnaire pouvait ainsi recevoir, soit 100 % du dividende en numéraire, soit 100 % du dividende en actions ordinaires nouvelles.

A la clôture de la période d'exercice de l'option (du 19 mai 2023 au 2 juin 2023 inclus), près de 83 % des droits ont été exercés en faveur du paiement du dividende en actions.

Cette opération a entraîné la création de 641 364 actions ordinaires nouvelles (représentant après augmentation de capital environ 0,42 % du capital), et le versement de 3,1 millions d'euros de dividende en numéraire.

### **Augmentation de capital réservée aux salariés**

Le 12 mai 2023, Neoen S.A. a réalisé une augmentation de capital réservée à ses salariés et mandataires sociaux en France. Celle-ci proposait à chaque bénéficiaire l'acquisition de 144 actions nouvelles au prix préférentiel de souscription de 19,51 euros par action (bénéficiant d'une décote de 30 % par rapport à la moyenne des cours de clôture de l'action des vingt dernières séances de bourse précédant le jour de fixation du prix par le président - directeur général, le 5 avril 2023, sur subdélégation du Conseil d'administration) et un abondement à raison d'une action offerte pour une action souscrite.

Le Groupe a comptabilisé cette opération conformément à la norme IFRS 2 « paiement fondé sur des actions ». Celle-ci s'est traduite par un impact de 1,3 million d'euros en capitaux propres et de (0,4) million d'euros en charges de personnel sur l'exercice 2023.

### **Acquisition d'un ensemble de parcs éoliens en France**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Groupe a acquis 100 % des trois centrales éoliennes de Plouguin, d'une puissance cumulée de 14 MW, pour un montant (payé en numéraire) de 15,4 millions d'euros (incluant les frais d'acquisition). En application de la norme IFRS 3 révisée « regroupements d'entreprises », le Groupe a qualifié cette opération d'acquisition d'actifs. L'évaluation des actifs et passifs acquis a conduit à comptabiliser des écarts d'évaluation sur actifs corporels pour un montant total de 13,5 millions d'euros.

### **Opérations de *farm-down***

En février 2023, le Groupe a formellement conclu la cession à Cubico de 100 % de ses parts dans la centrale solaire de Cabrela au Portugal, d'une puissance de 13,2 MWc. La transaction a généré un produit net de cession de 27,3 millions d'euros.

Le Groupe a également cédé, en fin d'année, 100 % de ses parts dans quatre centrales solaires en exploitation en France d'une puissance cumulée de 19,1 MWc, pour un produit net de cession de 16,8 millions d'euros, ainsi que le projet de centrale solaire en développement de Goorambat en Australie pour un produit net de cession de 4,4 millions d'euros.

Au total, au cours de l'exercice 2023, l'ensemble des opérations réalisées dans le cadre de l'activité *farm-down* a généré un produit net de cession de 48,6 millions d'euros, comptabilisé en autres produits opérationnels courants (se reporter à la note 9).

## Situation de la centrale solaire de Metoro au Mozambique

A la suite d'une détérioration soudaine et importante à la fin du premier semestre 2022, du contexte sécuritaire à proximité du site de la centrale solaire en construction de Metoro au Mozambique, l'ensemble des équipes mobilisées localement avait été évacué, les forces armées mozambicaines avaient été déployées autour du site pour en assurer la protection, et les travaux de construction avaient été arrêtés pour une durée indéterminée.

Compte tenu du très fort degré d'incertitude entourant l'avenir du projet le Groupe avait enregistré dans ses comptes au 31 décembre 2022 une perte de valeur de (19,9) millions d'euros (se référer à la note 10 « éléments non courants de l'activité opérationnelle »).

En juillet 2023, le Groupe a reçu une offre engageante en vue de la cession de la centrale, puis a conclu, dans ce cadre, le 20 décembre 2023 un *share purchase agreement*. Celui-ci n'a pas eu d'incidence significative sur la perte de valeur constituée en 2022, qui a été maintenue inchangée.

Au 31 décembre 2023, la cession reste cependant soumise à la réalisation de conditions suspensives, dont certaines ne sont pas sous le contrôle direct du Groupe, Conformément à la norme IFRS 5 « actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs et passifs afférents ont été reclassés en actifs et passifs destinés à être cédés (se référer à la note 3.4).

## Non-respect de *covenants* de financements de projets

L'absence de prononciation de la réception technique provisoire de la centrale mexicaine d'El Llano (PA – *Provisional Acceptance*), entraînant le maintien de certaines non-conformités documentaires au sens des contrats de financement, et les difficultés opérationnelles rencontrées par celle-ci, au cours de l'année 2022 et de 2023, ont entraîné la poursuite d'une situation de non-respect du ratio minimum du service de la dette de financement de projet sans recours. La part non courante de la dette financière afférente continue ainsi à être présentée en dettes courantes pour 120,4 millions de dollars américains (soit 110,1 millions d'euros) dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2023. Le Groupe finalise actuellement la résolution des difficultés opérationnelles avec le contractant EPC, préalable à la prononciation de la réception technique provisoire et à la sortie de la situation de défaut financier actuelle. Les établissements prêteurs continuent par ailleurs à apporter leur soutien au projet. A ce titre, la société a ainsi obtenu un *waiver* sur le non-respect du ratio minimum du service de la dette en date du 21 décembre 2023.

Par ailleurs, la situation de la centrale de Metoro constitue un cas de défaut technique au sens de la documentation de financement.

Les autres sociétés financées par des dettes projets, ainsi que Neoen S.A., dans le cadre de son crédit syndiqué, respectaient en revanche leurs *covenants* de ratios financiers de *Debt Service Coverage Ratio* (DSCR) minimum, ou de fonds propres minimum.

## NOTE 1.4. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Pour établir les comptes du Groupe, et dans la mesure où des éléments inclus dans les états financiers ne peuvent être précisément évalués, la direction procède à des estimations, et recourt à l'exercice de jugements et hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges inclus dans les états financiers, ainsi que sur les informations communiquées dans les annexes. La direction exerce son jugement en prenant en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques, et revoit ses estimations et appréciations de manière régulière. Les hypothèses revêtant par nature un caractère incertain, les montants figurant dans les futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principaux sujets impactant de façon significative les états financiers et dépendant d'estimations et de jugements, au 31 décembre 2023, sont les suivants :

- la détermination de la valeur recouvrable des *goodwills*, des immobilisations incorporelles et corporelles (notes 12.1 « *goodwills* », 12.2 « immobilisations incorporelles » et 12.3 « immobilisations corporelles ») ;
- la durée d'amortissement des actifs de production (note 12.3 « immobilisations corporelles ») ;
- l'activation d'impôts différés, lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales pourront être imputées (note 11 « impôts ») ;
- la détermination de la durée des contrats de location et du taux d'actualisation à appliquer aux loyers à payer, dans le cadre de l'application d'IFRS 16 « contrats de location » (note 12.3 « immobilisations corporelles ») ;
- l'activation des frais de développement (note 12.2 « immobilisations incorporelles ») ;
- l'évaluation des provisions pour démantèlement (note 19 « provisions ») ;
- l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés énergie (note 20.4 « juste valeur des actifs et passifs financiers ») ;
- la détermination de la juste valeur des actions gratuites et des stock-options (note 7.1 « charges de personnel »).

## **NOTE 1.5. PRISE EN COMPTE DES ENJEUX CLIMATIQUES DANS L'ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS DU GROUPE**

Neoen considère la prise en compte croissante des enjeux climatiques comme une opportunité, puisqu'elle favorise l'émergence de politiques nationales et internationales en faveur des énergies renouvelables. En effet, les activités de Neoen contribuent activement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ce qui est souvent un objectif politique prioritaire annoncé par les gouvernements et les institutions internationales. Le développement, la construction, la détention et l'exploitation de parcs solaires, éoliens et de centrales de stockage, à travers le monde, permettent ainsi de contribuer à l'accélération du rythme de la transition énergétique. Neoen porte en conséquence une attention prioritaire, dans sa stratégie comme dans ses décisions financières, aux enjeux climatiques locaux et globaux.

Neoen a ainsi identifié, dans son processus de clôture des comptes, les principaux risques associés à ces enjeux climatiques, afin d'évaluer leurs impacts potentiels sur les états financiers, en procédant notamment à :

- la revue de la durée d'utilité de certains actifs, qui pourraient être particulièrement exposés aux enjeux climatiques ;
- l'intégration dans les tests de dépréciation des actifs des impacts attendus sur les flux futurs, au regard notamment des exigences d'entretien et de maintenance ainsi que de couverture assurantielle ;
- l'évaluation des risques afin de déterminer le montant des provisions pour risques qui s'avèreraient nécessaires.

Les principaux risques identifiés résultent à la fois de la possible matérialisation d'un risque physique et d'un risque de transition lié à l'évolution des réglementations. Le risque physique porte sur la survenance d'événements climatiques extrêmes, dont l'intensité est susceptible d'augmenter, et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur les installations et les activités du Groupe.

A ce titre, bien que le risque associé à la survenance d'événements climatiques extrêmes soit d'un niveau modéré, le Groupe n'a pas observé d'incidence matérielle dans ses états financiers clos au 31 décembre 2023, ayant pu bénéficier :

- de la diversification géographique et technologique de son portefeuille de projets, étant précisé que les projets construits ont tous bénéficié, pendant leur phase de développement, d'une analyse de risques climatiques qui a écarté les sites les plus exposés ;
- de la construction des actifs selon des normes (sismiques, vent, inondation, etc.) robustes ;
- du suivi en temps réel des conditions climatiques dans les zones dans lesquelles opèrent les actifs du Groupe, permettant d'effectuer des prévisions de production d'électricité à partir d'études statistiques fondées sur l'historique des conditions météorologiques locales ;
- de la couverture assurantielle de ses actifs, au sein de laquelle les questions météorologiques occupent une place fondamentale. Celle-ci comprend aussi bien la couverture des actifs physiques (dommages aux biens) que celle des revenus escomptés des actifs (pertes d'exploitation) ou de la dette et des coûts opérationnels fixes, selon les cas, ainsi que des frais supplémentaires d'opération et de maintenance pendant la réparation d'un sinistre. Cette couverture adaptée permet de protéger autant que possible le Groupe et ses actifs contre l'incertitude liée aux événements météorologiques extrêmes.

Neoen est également exposé aux enjeux réglementaires de son secteur (nature et ampleur des dispositifs de soutien aux énergies renouvelables visant à accélérer la transition énergétique, contraintes en matière d'utilisation de matériels et matériaux bas carbone, ou encore obligations spécifiques de recyclages et de démantèlement). Le Groupe a exercé son jugement pour l'appréciation de l'impact de ces risques réglementaires sur les états financiers consolidés de l'exercice. Les évolutions réglementaires connues ou prévisibles à court terme et notamment les dispositifs de *Price Cap* mis en œuvre par les différents pays Européens, visant à limiter la capacité des producteurs d'énergie renouvelables à bénéficier, pour la partie non contractée de leur production, des périodes de prix de marché de l'électricité élevés sont intégrées dans les flux de trésorerie prévisionnels. Les évolutions réglementaires connues ou prévisibles à moyen terme sont quant à elles appréhendées au travers de tests de sensibilité. Compte tenu de l'impératif de poursuite de la décarbonation de la production électrique dans les différents pays où opère le Groupe, celui-ci considère que les évolutions réglementaires ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la durée de vie de ses actifs.

La prise en compte des enjeux liés au changement climatique n'a ainsi pas eu d'impact matériel en 2023 sur les jugements exercés et les principales estimations nécessaires à l'établissement des états financiers.

## NOTE 2. METHODES DE CONVERSION

---

### Monnaie de présentation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en millions d'euros.

### Monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement.

La monnaie fonctionnelle de Neoen S.A. et de ses filiales situées dans la zone euro est l'euro. Pour les autres entités du Groupe, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale à l'exception de certains actifs et sociétés de développement, qui au regard des facteurs de détermination de monnaie fonctionnelle, ont pour monnaie fonctionnelle le dollar américain. Ceci concerne spécifiquement les actifs et sociétés de développement du Groupe en France, en Argentine, en Jamaïque, au Mozambique et en Zambie.

### Traduction des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction. À chaque arrêté comptable :

- les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Les différences de change en résultant sont comptabilisées dans le résultat de la période ;
- les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

### Conversion des états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro

L'état de situation financière est converti en euros au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Le résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux de change moyens : ces cours moyens sont des valeurs approchées des cours en date de transaction en l'absence de fluctuation significative. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en « différences de conversion » au sein des autres éléments du résultat global.

Les *goodwills* et justes valeurs des actifs et passifs provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme ceux de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité.

## NOTE 3. COMPOSITION DU GROUPE

---

### NOTE 3.1. PRINCIPES COMPTABLES

#### Méthodes de consolidation

Les filiales contrôlées au sens de la norme IFRS 10 « états financiers consolidés » sont intégrées globalement. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il détient un droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Le Groupe détient principalement des sociétés holding qui détiennent à leur tour, directement ou indirectement, des sociétés projets portant les centrales de production ou de stockage d'énergie.

Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et passifs ainsi que toute participation ne conférant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuel(le) résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

Toutes les transactions, produits et charges, et soldes bilantiels internes aux filiales sont éliminés en consolidation.

Conformément à la norme IFRS 11 « partenariats », un partenariat est une entreprise sur laquelle le Groupe et une ou plusieurs autres parties exercent un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel. Le Groupe exerce un contrôle conjoint sur un partenariat lorsque les décisions concernant les activités pertinentes du partenariat requièrent le consentement unanime du Groupe et des autres parties partageant le contrôle. Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Les entités associées sont des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ou le contrôle conjoint.

Les intérêts du Groupe dans les entités associées et les coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Ils sont comptabilisés initialement au coût qui inclut le *goodwill* et les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global des entités mises en équivalence, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prennent fin.

La liste des principales filiales, coentreprises et entreprises associées est présentée en note 3.2.

## Regroupements d'entreprises

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 « regroupements d'entreprises », les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition lorsque l'ensemble des activités et des actifs repris répond à la définition d'une entreprise, dont le contrôle est transféré au Groupe.

Selon cette méthode, les actifs acquis, les passifs et les passifs éventuels assumés sont évalués à leur juste valeur sauf exception. Les *goodwill* correspondent à la différence entre, d'une part, la juste valeur de la contrepartie transférée lors du regroupement d'entreprises augmentée, le cas échéant, de la juste valeur de la quote-part antérieurement détenue et de la valeur des participations ne donnant pas le contrôle, et, d'autre part, le montant des actifs identifiables acquis et des passifs et passifs éventuels assumés à la date d'acquisition. Ils sont déterminés de façon provisoire lors de l'acquisition et peuvent être révisés dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe peut évaluer les participations ne conférant pas le contrôle soit à leur juste valeur soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise évalué à la juste valeur à la date d'acquisition. Le Groupe définit au cas par cas l'option qu'il applique pour comptabiliser les participations ne conférant pas le contrôle.

En application de la norme IFRS 3 « regroupements d'entreprises » :

- les frais d'acquisition sont comptabilisés en autres produits et charges opérationnels non courants lorsqu'ils sont encourus ;
- les ajustements de prix d'acquisition conditionnels sont estimés initialement à leur juste valeur et inclus dans la contrepartie transférée. Passée la période d'évaluation de douze mois, ou si elles ne se rapportent pas à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition, les variations de valeur ultérieures des passifs afférents sont comptabilisées en compte de résultat.

## Acquisition d'actifs hors du champ d'application d'IFRS 3

Pour déterminer si un ensemble d'activités et d'actifs donné constitue une entreprise (« *business* »), et donc s'il y a regroupement d'entreprise et non acquisition d'un groupe d'actifs isolés, le Groupe évalue si les éléments de l'entité acquise incluent au minimum un intrant (« *input* ») et un processus substantiel, qui ensemble contribuent de manière significative à générer des biens et services.

Pour les entités projets qui ne produisent pas encore d'*outputs*, il est considéré en général qu'il n'y a pas de processus substantiels acquis dans la mesure où il n'y a pas de reprise d'employés et pas encore de contrats relatifs à l'exploitation de l'actif sous-jacent.

Le Groupe a choisi de procéder à « un test de concentration » qui permet d'évaluer si un ensemble d'activités et d'actifs acquis ne constitue pas une entreprise. Le test est concluant si la quasi-totalité des justes valeurs des actifs bruts acquis est concentrée en un unique actif identifiable ou un groupe d'actifs identifiables similaires. Dans le cadre de l'acquisition d'entités projets le test remplit ces conditions.

Dans la mesure où les processus acquis ne peuvent pas être considérés comme substantiels et où le test de concentration est rempli, les entités projets au stade de développement ne répondent pas à la définition d'une entreprise. Leur acquisition est donc comptabilisée comme l'acquisition d'un groupe d'actifs isolés en dehors du champ d'application d'IFRS 3.

Si l'opération est traitée comme une acquisition d'actifs isolés alors le coût d'acquisition (incluant les frais d'acquisition) doit être alloué aux actifs et passifs individuels identifiables d'après leurs justes valeurs relatives à la date d'acquisition, i.e. aucun *goodwill* ni impôt différé n'est comptabilisé. Dans ce cadre, le Groupe a choisi d'appliquer l'approche suivante :

- évaluer les actifs et passifs évalués initialement autrement qu'au coût selon les dispositions d'évaluation initiales des normes applicables à ceux-ci ;
- déduire la valorisation de ces actifs et passifs du coût d'acquisition ;
- puis allouer le coût d'acquisition résiduel aux différents actifs et passifs au prorata de leur juste valeur.

## Actifs et passifs destinés à être cédés

Conformément à IFRS 5 « actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est prévu que leur valeur comptable sera recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée à l'égard de la vente, laquelle devrait répondre, dans l'année suivant son classement, aux critères de comptabilisation à titre de vente réalisée.

Lorsque le Groupe est engagé à l'égard d'un plan de cession impliquant la perte de contrôle d'une filiale, il classe tous les actifs et les passifs de cette filiale comme détenus en vue de la vente lorsque les critères établis ci-dessus sont remplis, que le Groupe conserve ou non une participation ne donnant pas le contrôle dans son ancienne filiale après la vente.

Lorsque le Groupe, notamment dans le cadre de son activité de *farm-down*, est engagé à l'égard d'un plan de vente impliquant la sortie d'une participation, ou d'une partie d'une participation, dans une entreprise associée, la participation ou la partie de la participation dans l'entreprise associée qui sera cédée est classée comme détenue en vue de la vente lorsque les critères susmentionnés sont remplis. Le Groupe cesse alors d'appliquer la méthode de la mise en équivalence pour cette partie qui est classée comme détenue en vue de la vente. Toute partie conservée d'une participation dans une entreprise associée qui n'a pas été classée comme détenue en vue de la vente continue d'être comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

## NOTE 3.2. FILIALES ET ENTITES MISES EN EQUIVALENCE

Au 31 décembre 2023, le Groupe est composé de 444 sociétés consolidées (« méthode de l'intégration globale ») et de 3 sociétés comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Pour rappel, au 31 décembre 2022, le Groupe était composé de 362 sociétés consolidées (« méthode de l'intégration globale ») et de 5 sociétés comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La liste des principales entités opérationnelles présentées ci-dessous, a notamment été déterminée à partir de leur contribution aux indicateurs financiers suivants : chiffre d'affaires, total actif ou dette.

Au cours de l'exercice 2023, les sociétés Neoen Jules GmbH et Neoen Mistral GmbH ont fait usage de la disposition dérogatoire de l'article 264, paragraphe 3, du Code de commerce allemand (HGB) en ce qui concerne l'établissement d'une annexe, du rapport de gestion et de la publication des comptes annuels.

Les filiales significatives du Groupe sont :

Méthode de consolidation	Dénomination sociale	Pays	Pourcentage d'intérêt 31/12/2023	Pourcentage d'intérêt 31/12/2022
Société mère	Neoen S.A.	France	Mère	Mère
Intégration globale	Altiplano Solar	Argentine	100%	100%
	La Puna Solar	Argentine	100%	100%
	Bulgana Windfarm	Australie	100%	100%
	Coleambally Solar	Australie	100%	100%
	Goyder Wind Farm 1 Pty	Australie	100%	100%
	Goyder Wind Farm 1B Pty	Australie	100%	100%
	Hornsedale Power Reserve	Australie	100%	100%
	HWF 1	Australie	70%	70%
	HWF 2	Australie	80%	80%
	HWF 3	Australie	80%	80%
	Kaban Wind Pty	Australie	100%	100%
	Numurkah Solar Farm	Australie	100%	100%
	Victorian Big Battery	Australie	100%	100%
	Western Downs Green Power Hub	Australie	100%	100%
	Capella Solar	El Salvador	100%	100%
	Providencia Solar	El Salvador	100%	100%
	Mutkalampi	Finlande	100%	100%
	Neoen Storage Finland 1 Oy	Finlande	100%	100%
	Centrale Eolienne du Pays entre Madon et Moselle	France	91%	100%
	Neoen International	France	100%	100%
	Neoen Production 1	France	100%	100%
	Neoen Production 2	France	100%	100%
	SPV AGS	France	100%	100%
CSRTB Rio Maior, S.A.	France	100%	49%	

### **NOTE 3.3. EVOLUTION DU PERIMETRE**

Dans le cadre de son développement, le Groupe est régulièrement amené à réaliser des créations de sociétés, et peut être amené à acquérir des entités en phase de développement relativement peu avancé ou offrant des perspectives de croissance ou de *repowering*. Par ailleurs le Groupe procède de manière régulière mais sélective, à la cession totale ou d'une quote-part majoritaire de projets ou d'actifs de son portefeuille (*farm-down*).

#### **Opérations de *farm-down* – cessions de titres de participations**

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a réalisé les opérations de *farm-down* suivantes :

- la cession des titres de participation de la centrale solaire de Cabrela au Portugal à hauteur de 100 % le 22 février 2023 ;
- la cession des titres de participation de Centrale Solaire 3, Kertanguy, Torreilles et Zénith en France à hauteur de 100 % le 30 novembre 2023 ;
- la cession des titres de participation du projet en développement de Goorambat East Solar Farm en Australie, à hauteur de 100 % le 19 décembre 2023.

Les plus-values de cession afférentes ont été comptabilisées en « autres produits opérationnel courants » pour 48,6 millions d'euros (se référer à la note 9).

#### **Acquisitions de trois parcs éoliens en France**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Groupe a acquis 100 % des trois centrales éoliennes à Plouguin en Bretagne, d'une puissance cumulée de 14 MW, pour un montant (payé en numéraire) de 14,9 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 0,5 million d'euros de frais d'acquisition.

Le Groupe a qualifié cette opération d'acquisition d'actifs plutôt que de regroupements d'entreprises au sens d'IFRS 3R « regroupements d'entreprises ».

L'évaluation des actifs et passifs acquis a conduit à comptabiliser des écarts d'évaluation sur actifs corporels pour un montant total de 13,5 millions d'euros au cours de l'exercice 2023.

#### **Acquisitions de projets en développement**

Les acquisitions de projets réalisées au cours de l'exercice 2023 ont été qualifiées d'acquisitions d'actifs isolés plutôt que de regroupements d'entreprises au sens de la norme IFRS 3 « regroupements d'entreprises ».

Les projets acquis et intégrés au périmètre de consolidation selon la méthode de l'intégration globale sont les suivants :

- acquisition à hauteur de 100 % des titres de participation de quatre projets de stockage au Canada ;
- acquisition à hauteur de 100 % des titres de participation de deux projets éoliens en France.

Le Groupe a alloué les prix d'acquisition aux différents actifs identifiables acquis et passifs repris, ce qui a conduit à comptabiliser des actifs incorporels pour 2,8 millions d'euros au cours de l'exercice 2023.

#### **Rachat de participations ne donnant pas le contrôle**

Le 7 juillet 2023, le Groupe a acquis la participation des actionnaires minoritaires de l'entité portugaise Rio Maior, portant ainsi sa participation de 49 % à 100 %.

#### **Autres cessions et liquidations**

Aucune autre cession ou liquidation d'entité significative n'a eu lieu au cours de l'exercice 2023.

## NOTE 3.4. ACTIFS ET PASSIFS DESTINES A ETRE CEDES

Au 31 décembre 2023, les actifs et passifs destinés à être cédés présentés dans l'état de la situation financière consolidée correspondent à ceux de la centrale solaire de Metoro au Mozambique et de sa holding NP Investment II au Portugal, dont la cession est en cours (se référer à la note 1.3).

Au 31 décembre 2022, les actifs et passifs destinés à être cédés présentés sur l'état de la situation financière consolidée correspondaient uniquement à ceux de la centrale solaire de Cabrela au Portugal, dont le Groupe a finalisé la cession le 22 février 2023, dans le cadre de l'activité de *farm-down* (se référer à la note 3.3).

Les principales catégories d'actifs et de passifs, classés en actifs et passifs destinés à la vente sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
Actifs non courants	27,9	22,3
Actifs courants	2,7	0,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,3	3,9
<b>Actifs destinés à être cédés</b>	<b>34,9</b>	<b>26,8</b>
Passifs non courants	4,4	25,7
Passifs courants	33,6	2,5
<b>Passifs destinés à être cédés</b>	<b>38,0</b>	<b>28,2</b>

## NOTE 4. INFORMATION SECTORIELLE

### Principe comptable

Selon IFRS 8, un secteur opérationnel est une composante d'une entreprise :

- qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement suivis par le principal décideur opérationnel ;
- pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

Conformément à la norme IFRS 8 « secteurs opérationnels », l'information sectorielle est présentée sur la base de l'organisation interne et du *reporting* utilisé par les membres du Comité de direction et du Conseil d'Administration, principaux décideurs opérationnels du Groupe.

Le Groupe a retenu la répartition suivante pour ses secteurs opérationnels :

- solaire : ce secteur correspond à l'activité de production d'énergie photovoltaïque ;
- éolien : ce secteur correspond à l'activité de production d'énergie éolienne ;
- stockage : ce secteur correspond à l'activité liée aux batteries indépendantes, directement connectées au réseau ;
- *farm-down* : ce secteur correspond à la cession totale ou d'une quote-part majoritaire de projets ou d'actifs de son portefeuille ;
- développement et investissements : ce secteur correspond principalement aux activités de développement et de financement.

Les principaux indicateurs financiers publiés sont également détaillés par zones géographiques. Ces dernières sont définies ci-après :

- Australie : cette zone regroupe les activités de production en Australie ;
- Europe-Afrique : cette zone regroupe les activités de production dans les pays d'Europe et d'Afrique ;
- Amériques : cette zone regroupe les activités de production dans les pays d'Amérique du Nord, Amérique Centrale, Amérique du Sud et dans les Caraïbes.

## EBITDA ajusté

L'EBITDA ajusté est utilisé dans l'évaluation de la performance car le Comité de direction et le Conseil d'administration jugent que cette information est la plus pertinente pour comprendre les résultats de chaque secteur par rapport à celle d'autres entités intervenant dans ces activités.

La notion d'EBITDA ajusté correspond au résultat opérationnel courant, qui inclut les produits nets de cessions de projets ou d'actifs du portefeuille résultant de l'activité de *farm-down*, retraité :

- des dotations aux amortissements opérationnels courants ;
- de la charge de personnel résultant de l'application de la norme IFRS 2 « paiement fondé sur des actions » ;
- et des variations de juste valeur des instruments financiers dérivés énergie (se référer à la note 20.3) enregistrées en autres produits et charges opérationnels courants.

Le Groupe conclut des contrats d'achat d'électricité de moyen et long terme avec des contreparties commerciales, dits « *Corporate Power Purchase Agreements* » (« CPPA »). Parmi ceux-ci, certains prévoient un règlement financier entre les parties et sont des instruments financiers dérivés au sens de la norme IFRS 9 « instruments financiers ». La variation de juste valeur de ces contrats, qui n'ont pas été qualifiés d'instruments de couverture, est comptabilisée en résultat opérationnel courant dans les états financiers du Groupe. Cette variation, associée à l'évolution des prix de marché de l'électricité, a un caractère volatil et non maîtrisable, et est appelée à s'éteindre au moment de la livraison de la production physique sous-jacente. Le Groupe a donc décidé de retraiter la variation de juste valeur de ces instruments financiers dérivés énergie (qui est par ailleurs sans incidence en trésorerie) de l'EBITDA et de l'EBIT, indicateurs alternatifs de performance retenus dans son information sectorielle (se référer à la note 20.4).

La réconciliation entre le résultat opérationnel courant et l'EBITDA ajusté est la suivante :

(En millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>383,3</b>	<b>262,1</b>
Amortissements opérationnels courants	176,0	151,0
Charge IFRS 2	4,2	3,8
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés énergie	(88,6)	(2,8)
<b>EBITDA ajusté</b>	<b>474,8</b>	<b>414,0</b>

## EBIT ajusté

La réconciliation entre le résultat opérationnel courant et l'EBIT ajusté est la suivante :

(En millions d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>383,3</b>	<b>262,1</b>
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés énergie	(88,6)	(2,8)
<b>EBIT ajusté</b>	<b>294,7</b>	<b>259,3</b>

## Information sectorielle

Les résultats sectoriels de l'exercice 2023 et de l'exercice 2022 pour chacun des segments opérationnels du Groupe (solaire, éolien, stockage, *farm-down*, développement et investissements), y compris éliminations sont présentés ci-dessous.

En millions d'euros		Eolien	Solaire	Stockage	Farm-down	Développement & Investissements <sup>(2)</sup>	Eliminations <sup>(3)</sup>	Exercice 2023
AUSTRALIE	<b>Compte de résultat</b>							
	Chiffre d'affaires	98,1	63,0	46,2	-	-	-	207,3
	EBITDA ajusté <sup>(1)</sup>	78,8	67,4	45,7	4,4	-	-	196,3
	EBIT ajusté <sup>(1)</sup>	48,7	44,2	23,9	4,4	-	-	121,2
	<b>Bilan</b>							
	Immobilisations corporelles et incorporelles	1 353,9	716,0	533,9	-	-	-	2 603,8
	<b>Tableau des flux de trésorerie</b>							
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	337,6	21,6	183,4	-	-	-	542,6	
EUROPE-AFRIQUE	<b>Compte de résultat</b>							
	Chiffre d'affaires	153,1	72,2	10,9	-	-	-	236,2
	EBITDA ajusté <sup>(1)</sup>	119,6	66,8	8,0	44,2	-	-	238,6
	EBIT ajusté <sup>(1)</sup>	75,9	46,0	6,2	44,2	-	-	172,2
	<b>Bilan</b>							
	Immobilisations corporelles et incorporelles	1 428,8	973,0	62,0	-	-	-	2 463,8
	<b>Tableau des flux de trésorerie</b>							
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	150,7	281,1	34,3	-	-	-	466,1	
AMERIQUES	<b>Compte de résultat</b>							
	Chiffre d'affaires	-	78,6	-	-	-	-	78,6
	EBITDA ajusté <sup>(1)</sup>	(0,0)	74,6	-	-	-	-	74,6
	EBIT ajusté <sup>(1)</sup>	(0,0)	47,9	-	-	-	-	47,9
	<b>Bilan</b>							
	Immobilisations corporelles et incorporelles	0,0	852,3	-	-	-	-	852,3
	<b>Tableau des flux de trésorerie</b>							
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,0	72,6	-	-	-	-	72,6	
TOTAL	<b>Compte de résultat</b>							
	Chiffre d'affaires	251,2	213,7	57,1	-	123,6	(121,3)	524,4
	EBITDA ajusté <sup>(1)</sup>	198,4	208,8	53,7	48,6	(3,2)	(31,4)	474,8
	EBIT ajusté <sup>(1)</sup>	124,6	138,1	30,2	48,6	(16,4)	(30,3)	294,7
	<b>Bilan</b>							
	Immobilisations corporelles et incorporelles	2 782,7	2 541,4	595,9	-	34,5	(183,7)	5 770,8
	<b>Tableau des flux de trésorerie</b>							
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	488,4	375,2	217,7	-	(2,0)	(36,9)	1 042,3	

1) Les notions d'EBITDA ajusté et d'EBIT ajusté sont définies ci-dessus.

2) Le chiffre d'affaires de ce secteur est essentiellement réalisé au moyen des ventes de services effectuées par Neoen S.A. auprès des autres entités du groupe (éliminées en consolidation, à l'exception des montants facturés aux participations du Groupe qui ne sont pas consolidées) mais également à travers des ventes de services à des tiers.

3) Les éliminations concernent principalement l'annulation des facturations de services rendus par Neoen S.A. à ses sociétés de projets au titre du développement, de la supervision et de la gestion administrative des actifs de production ainsi que l'activation des coûts de développement conformément à IAS 38 « immobilisations incorporelles ».

En millions d'euros		Eolien	Solaire	Stockage	Farm-down	Développement & Investissements <sup>(2)</sup>	Eliminations <sup>(3)</sup>	Exercice 2022
AUSTRALIE	<b>Compte de résultat</b>							
	Chiffre d'affaires	84,5	53,1	80,2	-	-	-	217,8
	EBITDA ajusté <sup>(1)</sup>	71,9	73,9	61,9	-	-	-	207,6
	EBIT ajusté <sup>(1)</sup>	45,6	56,1	38,8	-	-	-	140,5
	<b>Bilan</b>							
	Immobilisations corporelles et incorporelles	1 048,8	708,4	327,4	-	-	-	2 084,6
EUROPE-AFRIQUE	<b>Tableau des flux de trésorerie</b>							
	Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	315,8	147,3	89,5	-	-	-	552,6
	<b>Compte de résultat</b>							
EUROPE-AFRIQUE	Chiffre d'affaires	132,1	64,4	11,4	-	-	-	208,0
	EBITDA ajusté <sup>(1)</sup>	106,9	50,9	6,2	16,4	-	-	180,4
	EBIT ajusté <sup>(1)</sup>	76,5	32,4	4,8	16,4	-	-	130,2
	<b>Bilan</b>							
	Immobilisations corporelles et incorporelles	1 335,2	717,3	25,7	-	-	-	2 078,1
	<b>Tableau des flux de trésorerie</b>							
AMERIQUES	Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	413,8	129,5	5,7	-	-	-	549,0
	<b>Compte de résultat</b>							
	Chiffre d'affaires	-	76,6	-	-	-	-	76,6
AMERIQUES	EBITDA ajusté <sup>(1)</sup>	-	56,8	-	-	-	-	56,8
	EBIT ajusté <sup>(1)</sup>	-	30,0	-	-	-	-	30,0
	<b>Bilan</b>							
	Immobilisations corporelles et incorporelles	7,1	819,4	-	-	-	-	826,5
	<b>Tableau des flux de trésorerie</b>							
	Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,3	29,9	-	-	-	-	30,2
TOTAL	<b>Compte de résultat</b>							
	Chiffre d'affaires	216,6	194,1	91,6	-	82,3	(81,4)	503,2
	EBITDA ajusté <sup>(1)</sup>	178,6	181,6	68,1	16,4	(8,4)	(22,3)	414,0
	EBIT ajusté <sup>(1)</sup>	122,0	118,6	43,6	16,4	(20,5)	(20,9)	259,3
	<b>Bilan</b>							
	Immobilisations corporelles et incorporelles	2 391,1	2 245,0	353,1	-	30,5	(162,3)	4 857,4
TOTAL	<b>Tableau des flux de trésorerie</b>							
	Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	729,9	306,7	95,1	-	8,4	(28,9)	1 111,2

1) Les notions d'EBITDA ajusté et d'EBIT ajusté sont définies ci-dessus.

2) Le chiffre d'affaires de ce secteur est essentiellement réalisé au moyen des ventes de services effectuées par Neoen S.A. auprès des autres entités du groupe (éliminées en consolidation, à l'exception des montants facturés aux participations du Groupe qui ne sont pas consolidées) mais également à travers des ventes de services à des tiers.

3) Les éliminations concernent principalement l'annulation des facturations de services rendus par Neoen S.A. à ses sociétés de projets au titre du développement, de la supervision et de la gestion administrative des actifs de production ainsi que l'activation des coûts de développement conformément à IAS 38 « immobilisations incorporelles ».

Au titre des informations complémentaires, les indicateurs ci-dessous sont ventilés par zone d'implantation des entités consolidées :

	Chiffre d'affaires		Immobilisations corporelles et incorporelles	
	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2022
<i>En millions d'euros</i>				
Australie	207,3	217,8	2 553,8	2 064,6
France	152,6	120,5	1 239,9	1 069,2
Reste du monde	164,5	164,9	1 977,1	1 723,6
<b>Total</b>	<b>524,4</b>	<b>503,2</b>	<b>5 770,8</b>	<b>4 857,4</b>

## NOTE 5. VENTES

### NOTE 5.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

#### Principes comptables

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque chaque obligation de performance est satisfaite, à savoir lorsque le contrôle du bien ou du service est transféré au client pour le montant que le Groupe s'attend à recevoir. Les produits des activités ordinaires figurent nets de rabais et de remises.

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement :

- de ventes d'électricité produite par les centrales éoliennes et photovoltaïques ;
- de ventes d'électricité et de services produits par les unités de stockage (service de régulation de fréquence, d'inertie ou de réserve de capacité et de déplacement d'énergie (*Load shifting*) ou arbitrage) ;
- de ventes de certificats verts proportionnels à la production, selon la réglementation applicable ;
- d'autres prestations de supervision et administratives.

#### Vente d'électricité et certificats verts

Le Groupe distingue les revenus sous contrats, majoritairement long terme, de ceux provenant des ventes à court terme sur le marché. L'énergie est vendue :

- soit conformément aux différents contrats dont les prix de vente sont définis par décret, dans le cadre d'appels d'offres, ou encore à l'issue de négociations bilatérales ;
- soit sur le marché.

Le chiffre d'affaires est reconnu en fonction des quantités produites et / ou injectées au cours de la période. Le chiffre d'affaires des ventes de certificats verts est reconnu lors de la livraison physique, i.e. à la date de transfert de propriété.

## Ventilation du chiffre d'affaires

En millions d'euros	Solaire	Eolien	Stockage	Autre	Exercice 2023	Solaire	Eolien	Stockage	Autre	Exercice 2022
Electricité	146,7	161,4	-	-	308,1	138,9	134,4	-	-	273,3
Certificats verts	31,3	43,3	-	-	74,6	17,7	18,2	-	-	35,9
<b>Ventes d'énergies sous contrat</b>	<b>178,0</b>	<b>204,7</b>	-	-	<b>382,7</b>	<b>156,5</b>	<b>152,7</b>	-	-	<b>309,2</b>
Electricité	25,4	35,6	42,6	-	103,6	30,4	58,0	73,5	-	161,9
Certificats verts	7,8	8,0	-	-	15,8	6,0	3,7	-	0,0	9,7
<b>Ventes d'énergies sur le marché</b>	<b>33,2</b>	<b>43,5</b>	<b>42,6</b>	<b>0,0</b>	<b>119,4</b>	<b>36,3</b>	<b>61,7</b>	<b>73,5</b>	<b>0,0</b>	<b>171,5</b>
Prestations de services <sup>(1)</sup>	-	-	-	2,1	2,1	-	-	-	0,6	0,6
Autres prestations <sup>(2)</sup>	2,5	3,0	14,5	0,2	20,2	1,2	2,3	18,1	0,3	21,9
<b>Autres produits</b>	<b>2,5</b>	<b>3,0</b>	<b>14,5</b>	<b>2,3</b>	<b>22,3</b>	<b>1,2</b>	<b>2,3</b>	<b>18,1</b>	<b>0,9</b>	<b>22,5</b>
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>213,7</b>	<b>251,2</b>	<b>57,1</b>	<b>2,3</b>	<b>524,4</b>	<b>194,1</b>	<b>216,6</b>	<b>91,6</b>	<b>0,9</b>	<b>503,2</b>

1) Il s'agit principalement de prestations de gestion administrative, de supervision, ou encore de développement, pour des entités hors groupe.

2) Correspond principalement à des services fournis aux réseaux par les batteries australiennes.

## NOTE 5.2. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

### Principes comptables

#### Créances clients et comptes rattachés

Le Groupe vend majoritairement l'électricité qu'il produit dans le cadre de contrats sous obligations d'achat (dont les conditions sont précisées dans des décrets ou règlements d'appels d'offres) et de manière minoritaire, mais croissante, dans le cadre de contrats bilatéraux conclus avec des contreparties commerciales. Il procède aussi, pour la fraction non contractée de sa capacité installée, à des ventes d'électricité sur le marché.

Les créances constatées en date de clôture correspondent essentiellement à des factures non échues de vente d'électricité et de certificats verts. A cela s'ajoutent des indemnités contractuelles compensant des pertes de chiffre d'affaires liées à des retards dans la mise en service de certains actifs.

Compte tenu de la qualité des signataires des contrats de vente d'électricité, le Groupe considère que le risque de crédit lié aux créances clients est négligeable.

#### Dépréciations des créances clients et comptes rattachés

La norme IFRS 9 « Instruments financiers » exige de tenir compte du risque de crédit relatif aux actifs financiers sur la base du principe des « pertes attendues », ce qui implique de reconnaître des dépréciations sur des créances commerciales non encore échues.

Au 31 décembre 2023, le Groupe a effectué une revue, sur la base de la qualité et de la solvabilité des clients de son portefeuille de créances commerciales. Au regard de la nature de ses activités et de ses clients aucune « perte attendue » n'a été identifiée étant donnée la nature des créances en portefeuille.

## Composition des créances clients et comptes rattachés

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022
<b>Valeur nette des clients et comptes rattachés - en début de période</b>	<b>106,6</b>	<b>81,6</b>
Variations liées à l'activité	14,2	25,9
Variations de périmètre	(1,9)	(1,7)
Reclassements et autres	(1,2)	(0,3)
Effet de la variation des taux de change	(2,5)	1,1
<b>Valeur nette des clients et comptes rattachés - en fin de période</b>	<b>115,2</b>	<b>106,6</b>

Le bilan ne présentait aucune créance client échue significative au 31 décembre 2023 ainsi qu'au 31 décembre 2022.

## NOTE 6. ACHATS ET STOCKS

### NOTE 6.1. ACHATS DE MARCHANDISES ET VARIATION DE STOCKS

Les achats de marchandises et les variations de stocks, au cours de l'exercice 2023, se composent principalement :

- d'achats pour (4,5) millions d'euros ;
- des variations de stocks de certificats verts générés par des centrales en Australie, en Finlande et au Mexique pour (0,4) millions d'euros.

Ce poste comprenait sur l'exercice 2022 des achats pour (3,9) millions d'euros, et des variations de stocks de certificats verts pour 1,7 million d'euros.

### NOTE 6.2. STOCKS

#### Principes comptables

Dans certaines géographies, des centrales solaires et éoliennes génèrent, au rythme de leur production, des certificats verts qui, pour la part excédant les engagements prévus dans le cadre de leur contrat d'achat de long terme (*Power Purchase Agreement* - PPA) avec leurs contreparties, ont vocation à être vendus sur le marché.

Ces certificats verts font l'objet d'une comptabilisation en stocks, conformément aux principes fixés par la norme IAS 2 « stocks », et ce jusqu'à leur transfert physique auprès de contreparties externes, au fil des mois suivants leur production concernant les ventes sur les marchés de gré à gré, ou dans le cadre de ventes à terme (principalement en Australie). Ce transfert physique déclenche la reconnaissance du produit associé en chiffre d'affaires.

Les certificats verts sont comptabilisés dans la rubrique « Achats de marchandises et variation de stocks » au compte de résultat et dans la rubrique « Stocks » au bilan.

#### Composition des stocks

Les stocks s'élèvent à 9,8 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 10,6 millions d'euros au 31 décembre 2022. Ils incluent principalement des stocks de certificats verts en Australie, en Finlande et au Mexique.

### NOTE 6.3. CHARGES EXTERNES

<i>En millions d'euros</i>	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
Entretien et réparations	(49,6)	(35,9)
Autres charges externes	(73,0)	(75,8)
<b>Total charges externes</b>	<b>(122,6)</b>	<b>(111,7)</b>

Les charges d'entretiens et de réparations correspondent essentiellement aux coûts de maintenance des centrales en exploitation.

Les autres charges externes comprennent principalement :

- des charges d'exploitation des centrales en opération (coûts de connexion aux réseaux, coûts associés à la gestion de la fréquence du réseau, assurances) ;
- des achats d'électricité par des installations de stockage dédiées ;
- des frais de structure (honoraires, consulting, sous-traitance, informatique, assurance) ;
- et des charges de développement non activées car ne répondant pas aux critères d'activation définis par la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles ».

La hausse des charges externes s'explique essentiellement par la croissance des activités du Groupe.

### NOTE 6.4. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

<i>En millions d'euros</i>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
Fournisseurs	58,0	60,3
Fournisseurs d'immobilisations	328,7	182,1
<b>Fournisseurs et comptes rattachés - en fin de période</b>	<b>386,6</b>	<b>242,4</b>

Les fournisseurs d'immobilisations comprennent essentiellement des dettes relatives à la construction des centrales. La variation de la période de + 146,6 millions d'euros correspond principalement à une augmentation des dettes de + 133,5 millions d'euros en Australie, + 19,0 millions d'euros en France et + 9,4 millions d'euros au Portugal, partiellement compensée par une baisse de – 17,0 millions d'euros en Finlande, et ce en lien avec les calendriers de construction des centrales solaires, éoliennes et des installations de stockage dédiées.

## NOTE 7. CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL

### NOTE 7.1. CHARGES DE PERSONNEL

#### Principes comptables

##### Charges de personnel

Les charges de personnel allouées au développement des projets sont comptabilisées à l'actif lorsque les projets remplissent les critères d'activation requis par la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles ». Le Groupe considère que ces critères sont atteints au moment où un projet rentre dans le portefeuille de développement, c'est-à-dire lorsque les éléments contractuels et les études techniques indiquent que la faisabilité d'un projet est probable (le plus souvent à la phase *early stage*). Les autres charges de personnel figurent en charges au compte de résultat.

##### Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages au personnel comprennent des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le Groupe n'a pas d'obligation au-delà du versement des cotisations à différents organismes sociaux.

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsque le service correspondant est rendu.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes qui garantissent aux salariés des ressources complémentaires, notamment pour les indemnités de fin de carrière versées aux salariés. Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour le Groupe une obligation pour laquelle un passif est calculé. Le calcul du passif s'effectue en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices précédents.

#### Charges de personnel

Sur l'exercice 2023, les charges de personnel s'élèvent à (24,9) millions d'euros contre (23,6) millions d'euros sur l'exercice 2022. L'augmentation des charges de personnel est principalement liée à l'augmentation des effectifs du Groupe.

Compte tenu de l'âge moyen des effectifs du Groupe, il n'a pas été constaté de passif au titre des avantages du personnel à prestations définies, la provision n'étant pas matérielle en date de clôture.

### NOTE 7.2. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les dirigeants représentent les membres du comité exécutif du Groupe.

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
Avantages du personnel à court terme	3,6	3,0
Paiements fondés sur des actions	3,1	3,1
<b>Rémunérations des dirigeants</b>	<b>6,8</b>	<b>6,0</b>

## NOTE 7.3. PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

### Principes comptables

Conformément à la norme IFRS 2 « paiements fondés sur des actions », la juste valeur des options et attributions gratuites d'actions est déterminée selon des méthodes adaptées à leurs caractéristiques. S'agissant de plans réglés en instruments de capitaux propres, la juste valeur est déterminée en date d'attribution.

Les options de souscription, sans condition de performance du cours de l'action, sont évaluées selon le modèle de Black and Scholes. La juste valeur à la date d'attribution des options de souscription d'actions est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition des droits de l'option, en fonction de la probabilité d'exercice de ces options avant leur échéance, avec en contrepartie une augmentation des réserves consolidées.

Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits pour lesquels il est estimé que les conditions de service et de performance hors marché seront remplies, de telle sorte que le montant comptabilisé in fine est basé sur le nombre réel de droits qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance hors marché à la date d'acquisition.

Pour les droits à paiement fondé sur des actions assortis d'autres conditions, l'évaluation à la juste valeur à la date d'attribution reflète ces conditions et les écarts entre l'estimation et la réalisation ne donnent lieu à aucun ajustement ultérieur.

Concernant la juste valeur des plans d'actions gratuites, celle-ci est basée sur le cours de l'action en date d'attribution (pour les plans antérieurs à la cotation de la société, la juste valeur a été estimée sur la base de la dernière augmentation de capital), et tient compte des perspectives de versement de dividendes sur la période d'acquisition des droits. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits en contrepartie des réserves consolidées.

À chaque clôture, le Groupe évalue la probabilité de perte, par les bénéficiaires, des droits aux options ou aux actions attribuées gratuitement avant la fin de la période d'acquisition. Le cas échéant, l'impact de la révision de ces estimations est constaté en résultat avec en contrepartie une variation des réserves consolidées.

### Composition des plans de souscription d'actions

	Plan 2018	Plan 2018	TOTAL
Date de l'AG	29/05/2018	04/07/2018	
Date de la décision du Président	30/05/2018	05/07/2018	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	45 000	65 000	
Début de la période d'exercice des options	31/05/2021	06/10/2020	
Date d'expiration de la période d'exercice	30/05/2023	05/07/2023	
Prix de souscription ou d'achat	10,00 €	10,00 €	
Prix de souscription ou d'achat ajusté après l'augmentation de capital du 9 avril 2021 <sup>(1)</sup>	9,25 €	9,25 €	
Prix de souscription ou d'achat ajusté après l'augmentation de capital du 29 mars 2023 <sup>(2)</sup>	8,50 €	8,50 €	
<b>Nombre d'options</b>			
<b>Existantes au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>27 025</b>	<b>33 835</b>	<b>60 860</b>
Notifiées	-	-	-
Annulées	-	-	-
Exercées	11 215	23 025	34 240
<b>Existantes au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>15 810</b>	<b>10 810</b>	<b>26 620</b>
Notifiées	-	-	-
Annulées	5 881	-	5 881
Exercées	11 321	11 674	22 995
Ajustement après l'augmentation de capital du 29 mars 2023 <sup>(2)</sup>	1 392	864	2 256
<b>Existantes au 31 décembre 2023</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Pour évaluer la juste valeur de ces plans, le Groupe a utilisé le modèle de *Black & Scholes* avec les hypothèses suivantes :

- un taux de volatilité de 23 % depuis le plan du 30 mai 2018 contre 18 % auparavant (compte tenu de la volatilité des sociétés comparables) ;
- un taux d'intérêt sans risque correspondant à l'OAT 5 ans à la date d'attribution ;
- une maturité moyenne des plans d'un an au-delà de la période d'acquisition.

## Composition des plans d'attribution d'actions gratuites

	Plan 2019	Plan 2020	Plan 2021	Plan 2022	Plan 2023	TOTAL
Date de l'AG	02/10/2018	26/05/2020	26/05/2020	25/05/2021	25/05/2021	
Date de la décision d'attribution du Président / Conseil d'administration	10/07/2019	02/07/2020	10/03/2021	14/03/2022	28/02/2023	
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	297 000	140 000	272 302	164 046	221 766	
Date d'acquisition des actions	11/07/2022	03/07/2023	11/03/2024	14/03/2025	28/02/2026	
Date de fin de période de conservation	-	-	-	-	-	
<b>Nombre d'actions attribuées gratuitement</b>						
<b>Existantes au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>295 445</b>	<b>145 948</b>	<b>285 252</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>726 645</b>
Notifiées	-	-	-	164 046	-	164 046
Annulées	2 703	30 657	5 946	-	-	39 306
Attribuées définitivement	292 742	-	-	-	-	292 742
<b>Existantes au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>-</b>	<b>115 291</b>	<b>279 306</b>	<b>164 046</b>	<b>-</b>	<b>558 643</b>
Notifiées	-	-	-	-	221 766	221 766
Annulées	-	-	8 922	4 986	9 130	23 038
Attribuées définitivement	-	125 443	-	-	-	125 443
Ajustement après l'augmentation de capital du 29 mars 2023 <sup>(2)</sup>	-	10 152	24 596	14 234	19 536	68 518
<b>Existantes au 31 décembre 2023</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>294 980</b>	<b>173 294</b>	<b>232 172</b>	<b>700 446</b>

1) A la suite de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, réalisée le 9 avril 2021, et conformément aux dispositions légales applicables et aux stipulations des plans d'actions attribuées gratuitement et des plans d'options de souscription d'actions, le président - directeur général a procédé, sur délégation du Conseil d'administration, à l'ajustement des droits des bénéficiaires d'actions gratuites et d'options de souscription d'actions (coefficient de 1,081).

2) A la suite de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, réalisée le 29 mars 2023, et conformément aux dispositions légales applicables et aux stipulations des plans d'actions attribuées gratuitement et des plans d'options de souscription d'actions, le président - directeur général a procédé, sur délégation du Conseil d'administration, à l'ajustement des droits des bénéficiaires d'actions gratuites et d'options de souscription d'actions (coefficient de 1,088).

La charge liée à l'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription d'actions s'élève à (4,2) millions d'euros sur l'exercice 2023 contre (3,8) millions d'euros sur l'exercice 2022.

## NOTE 8. IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES

Conformément à la norme IFRIC 21, le Groupe comptabilise les taxes dès leur exigibilité d'un point de vue fiscal. La charge associée aux impôts, taxes et versements assimilés s'élève à (13,7) millions d'euros sur l'exercice 2023 contre (10,0) millions d'euros sur l'exercice 2022.

## NOTE 9. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS

### Principes comptables

Les autres produits et charges opérationnels courants comprennent principalement :

- la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés énergie non-qualifiés de couverture, au titre de contrats de vente d'électricité auprès de contreparties commerciales (*Corporate Power Purchase Agreements – CPPA*) conclus en vue de la couverture économique du risque associé à la variation des prix de l'électricité et relatifs à la production de certaines centrales ;
- les plus-values de cession de projets ou d'actifs du portefeuille, réalisées dans le cadre de l'activité de *farm-down*. Ces plus-values correspondent aux produits de cession diminués de la valeur comptable de l'actif net des entités cédées, et des frais de cession. En cas de complément de prix éventuel à recevoir en trésorerie dans le futur, celui-ci est comptabilisé dans ce même poste à sa juste valeur à la date de cession, puis réévalué à chaque clôture jusqu'à son paiement ou son extinction. Lorsque le Groupe conserve une quote-part minoritaire dans l'entité projet, la réévaluation à sa juste valeur de la quote-part conservée est également incluse dans ce poste ;
- des compensations contractuelles consécutives aux pertes de revenus résultant de retards dans la mise en service de certaines centrales, du fait des contractants chargés de leur construction, ainsi que des pénalités résultant de retards dans la mise en service de centrales ou dans le démarrage de contrats de vente d'électricité conclus par des centrales du Groupe.

### Autres produits et charges opérationnels courants

<i>En millions d'euros</i>	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés énergie	88,6	2,8
<i>Farm-down</i>	48,6	16,4
Autres produits opérationnels courants	66,3	40,9
Autres charges opérationnelles courantes	(2,6)	(3,4)
<b>Total autres produits et charges opérationnels courants</b>	<b>200,8</b>	<b>56,8</b>

La variation de juste valeur des instruments financiers dérivés énergie est associée à des *Corporate Power Purchase Agreements* (« CPPA ») non-qualifiés de couverture, conclus en vue de la couverture économique du risque associé à la variation des prix de l'électricité en Finlande pour 42,9 millions d'euros (contre (42,9) millions d'euros en 2022), en Australie pour 34,1 millions d'euros (contre 45,7 millions d'euros en 2022), en France pour 7,3 millions d'euros (nouveaux contrats) et en Suède pour 4,2 millions d'euros (nouveaux contrats).

Les produits de *farm-down* comptabilisés au cours de l'exercice 2023, correspondent aux cessions à 100 % de la centrale solaire de Cabrela au Portugal pour un produit net de cession de 27,3 millions d'euros, de quatre centrales solaires en exploitation en France pour un produit net de cession de 16,8 millions d'euros, ainsi que du projet de centrale solaire en développement de Goorambat en Australie pour un produit net de cession de 4,4 millions d'euros. En 2022, les produits de *farm-down* correspondaient principalement à la cession de 95 % de la centrale éolienne de Saint-Sauvant en France, pour un produit net de cession de 15,2 millions d'euros et 1,2 million d'euros de réévaluation de la quote-part de 5 % conservée.

Les autres produits opérationnels courants comptabilisés au cours de l'exercice 2023 correspondent principalement à 54,0 millions d'euros de compensations contractuelles consécutives aux pertes de revenus résultant de retards dans la mise en service de certaines centrales, du fait des contractants EPC chargés de leur construction. A cela s'ajoutent, 6,5 millions d'euros d'indemnités d'assurance au titre de pertes de revenus. En 2022, les autres produits opérationnels courants se composaient de compensations contractuelles consécutives aux pertes de revenus résultant de retards dans la mise en service de certaines centrales, du fait des contractants EPC chargés de leur construction à hauteur de 25,9 millions d'euros, et d'une exonération partielle de pénalités reconnues historiquement au titre de contrats de vente d'électricité pour 12,1 millions d'euros.

## NOTE 10. ELEMENTS NON COURANTS DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE

### Principes comptables

Les autres produits et charges opérationnels non courants regroupent les opérations non courantes de montants significatifs qui, par leur nature ou leur caractère inhabituel, peuvent nuire à la lisibilité de la performance de l'activité opérationnelle courante du Groupe. Il peut s'agir :

- des plus ou moins-values de cession, en dehors des opérations de *farm-down* ;
- des dépréciations importantes et inhabituelles d'actifs non courants, corporels ou incorporels ;
- de certaines charges significatives liées à des opérations de restructuration ou transactions inhabituelles ;
- d'autres charges et produits opérationnels tels qu'une provision ou une pénalité relative à un litige d'une matérialité significative ;
- des frais d'acquisition liés aux variations de périmètre (se reporter aux notes 3.3 et 12.1).

### Composition des éléments non courants de l'activité opérationnelle

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
Frais de développement antérieurs	(6,8)	(4,0)
Résultat des cessions d'actifs	(1,6)	0,1
Autres produits	0,3	0,0
Autres charges	(0,4)	0,0
<b>Autres produits et charges opérationnels non courants</b>	<b>(8,5)</b>	<b>(3,8)</b>
Dépréciations des coûts de développement activés	(4,9)	(15,7)
Autres dépréciations d'actifs	(12,1)	(13,1)
Reprises de dépréciations des coûts de développement activés	4,8	1,6
Reprises de perte de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	1,9	-
<b>Dépréciations d'actifs non courants</b>	<b>(10,5)</b>	<b>(27,3)</b>

### Autres produits et charges opérationnels non courants

Les frais de développement immobilisés pour lesquels le Groupe, à la suite d'événements externes hors de son contrôle, considère que les critères d'activation prévus par la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles » ne sont plus respectés, sont comptabilisés en autres charges opérationnelles non courantes sur la période.

### Dépréciations d'actifs non courants

En 2023, les dépréciations des coûts de développement activés concernent essentiellement la dépréciation de projets au Guatemala, en Irlande, en Australie et en France. En 2022, les dépréciations des coûts de développement activés concernaient principalement des pertes de valeurs relatives à la centrale de Metoro au Mozambique pour (8,8) millions d'euros (se référer à la note 1.3), et à un projet intégré en Australie, ayant perdu en compétitivité du fait de la réalisation d'un autre projet dans le même secteur géographique, pour (2,5) millions d'euros.

Les autres dépréciations d'actifs en 2023 correspondent à la constatation des pertes de valeurs sur la centrale d'El Llano au Mexique pour (8,2) millions d'euros et sur la centrale de Degruusa en Australie pour (3,9) millions d'euros, contre (11,1) millions d'euros en 2022 qui correspondaient à la perte de valeur comptabilisée sur les actifs de la centrale de Metoro au Mozambique (se référer à la note 1.3).

Les reprises de dépréciation des coûts de développement activés concernent essentiellement les projets abandonnés par le Groupe.

En 2023, les reprises de perte de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles, correspondent à une reprise de perte de valeur sur un actif corporel cédé aux Etats-Unis.

## NOTE 11. IMPOTS

### Principes comptables

#### Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé, calculés conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. Les impôts exigibles et différés sont généralement comptabilisés en résultat, en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres de façon symétrique à l'opération sous-jacente.

La charge (le produit) d'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du résultat imposable de la période, déterminé en utilisant les taux d'impôt adoptés à la date de clôture. L'impôt différé résulte des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Cependant, aucun impôt différé n'est constaté pour :

- les différences temporelles imposables générées par la comptabilisation initiale d'un *goodwill* ;
- les différences temporelles liées à la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de transaction ;
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales, coentreprises et entreprises associées dès lors que le Groupe contrôle la date à laquelle les différences temporelles s'inverseront et qu'il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt attendus sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé et qui ont été adoptés à la date de clôture. En cas de changement de taux d'impôt, les impositions différées font l'objet d'un ajustement au nouveau taux en vigueur et l'ajustement est imputé au compte de résultat, sauf s'il se rapporte à un sous-jacent dont les variations sont des éléments imputés en autres éléments du résultat global, notamment au titre de la comptabilisation de juste valeur des instruments de couverture, ou en capitaux propres.

Les impôts différés sont revus à chaque clôture pour tenir compte notamment des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles. Un actif d'impôt différé est comptabilisé de façon systématique dans la limite du renversement des différences temporelles imposables. Au-delà, il n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Le Groupe s'appuie, pour déterminer les conditions d'utilisation de ses actifs d'impôts différés, sur des plans d'affaires à long terme établis pour chacun de ses projets en exploitation et en construction, et revus dès l'apparition d'indices de perte de valeur et a minima annuellement.

Le Groupe n'a actuellement aucune incertitude fiscale significative dans le champ d'application d'IFRIC 23 « incertitude relative aux traitements fiscaux ».

#### Autres impôts et taxes

Pour les exercices présentés, le Groupe a comptabilisé la CFE en résultat opérationnel courant dans le poste « Impôts, taxes et versements assimilés », et a considéré que l'assiette de la CVAE entrainait dans le champ d'application de la norme IAS 12 « impôts sur le résultat ».

## NOTE 11.1. IMPOTS SUR LES RESULTATS

La ventilation de la charge d'impôt s'établit comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
Résultat avant impôts	211,6	78,3
<b>Impôts sur les résultats</b>	<b>(64,2)</b>	<b>(32,6)</b>
<i>Impôts exigibles</i>	(22,2)	(22,6)
<i>Impôts différés</i>	(41,9)	(10,0)
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>30,3%</b>	<b>41,6%</b>

La charge d'impôt s'élève à (64,2) millions d'euros en 2023 contre (32,6) millions d'euros en 2022, en lien avec la croissance du résultat avant impôt. Le taux effectif d'impôt s'établit à 30,3% en 2023 contre 41,6 % en 2022.

L'impôt exigible est stable à (22,2) millions d'euros en 2023, contre (22,6) millions d'euros en 2022. Il est composé de :

- (17,7) millions d'euros d'impôt sur les sociétés en 2023 contre (16,2) millions d'euros en 2022 ;
- (3,9) millions d'euros de retenues à la source en 2023, utilisées en crédits d'impôts à hauteur de 3,4 millions d'euros, contre (5,5) millions d'euros en 2022, utilisées en crédits d'impôts à hauteur de 4,8 millions d'euros ;
- (0,6) million d'euros de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en 2023, contre (0,9) million d'euros en 2022.

La différence entre la charge d'impôt effective et la charge d'impôt théorique s'analyse comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>211,6</b>	<b>78,3</b>
Taux d'impôt sur les bénéfices applicable à la maison mère	25,0%	25,0%
<b>Charge théorique d'impôt</b>	<b>(52,9)</b>	<b>(19,6)</b>
Différences de taux d'imposition	0,9	(4,6)
Différences permanentes	(1,0)	(1,1)
Impôts sans bases	(0,8)	(2,3)
Variations d'actifs d'impôts (dont impôts sur déficits reportables)	(8,7)	(5,5)
Déficits fiscaux générés sur la période non activés	(2,3)	(2,0)
Imputations de déficits antérieurs non activés	0,5	2,6
Autres	0,2	(0,2)
<b>Charge réelle d'impôt</b>	<b>(64,2)</b>	<b>(32,6)</b>

En 2023, la différence de (11,3) millions d'euros entre la charge d'impôt théorique de (52,9) millions d'euros et la charge réelle d'impôt de (64,2) millions d'euros s'explique principalement par :

- des différences permanentes pour (1,0) million d'euros net, comprenant essentiellement les trois éléments suivants :
  - l'impact des opérations de *farm-down* pour 10,5 millions d'euros, celles-ci relevant majoritairement de l'application de régimes des plus-values long terme ;
  - l'incidence des évolutions au titre des taux de change et de l'hyperinflation en Argentine et au Mexique pour (7,1) millions d'euros, ne donnant pas lieu à économies d'impôt ;
  - l'effet des charges encourues au titre de l'application de la norme IFRS 2 « paiements en actions » pour (1,0) million d'euros ;
- des impôts sans bases pour (0,8) million d'euros, qui correspondent principalement à la CVAE et à des retenues à la source non utilisables en tant que crédit d'impôt ;
- l'incidence de la dépréciation d'actifs ayant affecté la centrale d'El Llano, pour laquelle aucune économie d'impôt n'a été reconnue, ainsi que des limitations d'actifs d'impôts différés, totale (Mexique) ou partielle (Argentine), pour (8,7) millions d'euros ;
- des perspectives de bénéfices et des limitations temporelles dans l'utilisation des déficits fiscaux sur certaines géographies, qui ont amené le Groupe à déprécier ou ne pas reconnaître d'actifs d'impôts différés au titre de certaines pertes fiscales, pour un montant net de (1,8) million d'euros ;
- des différences entre le taux d'imposition de la société mère et le taux d'imposition des filiales étrangères pour 0,9 million d'euros.

En 2022, la différence de (13,0) millions d'euros entre la charge d'impôt théorique de (19,6) millions d'euros et la charge réelle d'impôt de (32,6) millions d'euros en 2022 s'expliquait principalement par :

- des différences entre le taux d'imposition de la société mère et le taux d'imposition des filiales étrangères pour (4,6) millions d'euros ;
- des différences permanentes pour (1,1) million d'euros. Elles intégraient essentiellement :
  - l'impact des opérations de *farm-down* (1,4 million d'euros) correspondant à la plus-value de cession consolidée de la centrale Saint-Sauvant ;
  - l'effet des charges encourues au titre de l'application de la norme IFRS 2 « paiements en actions » pour (1,6) million d'euros ;
  - l'incidence de produits ne donnant pas lieu à une charge d'impôt dans plusieurs géographies pour un total de 1,8 million d'euros ;
- des impôts sans bases pour (2,3) millions d'euros qui correspondaient principalement à la CVAE et à des retenues à la source non utilisables en tant que crédit d'impôt ;
- l'incidence de la perte de valeur de la centrale solaire Metoro au Mozambique pour (5,8) millions d'euros ;
- des perspectives de bénéfices et des limitations temporelles dans l'utilisation des déficits fiscaux sur certaines géographies, qui ont amené le Groupe à déprécier ou ne pas reconnaître d'actifs d'impôts différés au titre de certaines pertes fiscales, pour un montant net (1,8) million d'euros ;
- l'utilisation de déficits antérieurement non reconnus pour 2,6 millions d'euros, principalement au Mexique.

## NOTE 11.2. IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés actifs et passifs inscrits au bilan ont pour origine les éléments suivants :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2023	31.12.2022
Immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles	(387,1)	(262,9)
Instruments financiers	(81,8)	(81,0)
Déficits reportables et crédits d'impôts non utilisés	196,7	112,3
Dettes locatives	78,3	66,0
Provisions pour démantèlement	39,5	30,3
Autres éléments	6,1	(1,9)
<b>Impôts différés nets</b>	<b>(148,1)</b>	<b>(137,2)</b>
<i>Impôts différés actif</i>	77,9	56,8
<i>Impôts différés passif</i>	226,0	194,0

La variation des stocks d'impôts différés sur les immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles provient essentiellement de la différence entre la durée d'amortissement fiscale et la durée d'amortissement comptable de certaines immobilisations.

La variation des impôts différés sur déficits reportables et crédits d'impôts non utilisés de + 84,4 millions d'euros s'explique essentiellement par :

- la reconnaissance de nouveaux actifs d'impôts différés pour 98,2 millions d'euros, majoritairement en Australie ;
- des consommations de déficits pour (13,8) millions d'euros dont principalement en Australie pour (8,6) millions d'euros et en France pour (5,2) millions d'euros.

Le montant des stocks de déficits ordinaires non reconnus au 31 décembre 2023 s'élève à 6,1 millions d'euros, correspondant à un stock d'impôt différé de 1,2 million d'euros.

La variation des impôts différés s'analyse comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total
<b>Impôts différés nets - en début de période</b>	<b>56,8</b>	<b>194,0</b>	<b>(137,2)</b>
Comptabilisés en résultat net	95,8	137,7	(41,9)
Comptabilisés en autres éléments du résultat global	11,2	(17,3)	28,5
Effet des variations de périmètre	(2,1)	(4,6)	2,5
Compensation des impôts différés	(83,8)	(83,8)	0,0
<b>Impôts différés nets - en fin de période</b>	<b>77,9</b>	<b>226,0</b>	<b>(148,1)</b>

## NOTE 12. GOODWILL, IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

### NOTE 12.1. GOODWILL

#### Principes comptables

##### *Goodwill*

Se reporter à la note 3.1 – Principes comptables.

##### Dépréciation

Se reporter aux principes comptables de la note 13 – Dépréciation des *goodwills* et des immobilisations.

Le *goodwill* présenté est lié à l'acquisition en 2019 de centrales éoliennes irlandaises en exploitation.

### NOTE 12.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

#### Principes comptables

Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées par le Groupe concernent les dépenses liées au développement des projets. L'activation des dépenses liées au développement des projets est réalisée en conformité avec la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles ». Les coûts directs et indirects, externes ou internes, de développement sont immobilisés à partir du moment où les critères d'activation sont remplis. Ces critères d'activation sont les suivants :

- la faisabilité technique du projet ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- la capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle ;
- la probabilité de générer des avantages économiques futurs ;
- la disponibilité des ressources techniques et financières pour achever le développement du projet ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Le Groupe considère que ces critères sont remplis au moment où un projet rentre dans le portefeuille de développement, c'est-à-dire lorsque les éléments contractuels et les études techniques indiquent que la faisabilité d'un projet est probable (le plus souvent à la phase *early stage*). Lorsque les conditions pour la comptabilisation d'une immobilisation générée en interne ne sont pas remplies, les dépenses liées au développement de projets sont comptabilisées en charges durant l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Les dépenses rattachées à ces projets cessent d'être capitalisées à la mise en service industrielle. Dès lors que le Groupe estime que la probabilité de succès s'amointrit à la suite de facteurs externes à caractère inhabituel, les dépenses liées au développement sont dépréciées et comptabilisées en « Dépréciation d'actifs non courants ». Lors de l'abandon d'un projet, les dépenses de développement liées à ce projet sont enregistrées en charges au sein des « Autres produits et charges opérationnels non courants » (se reporter à la note 10).

Le Groupe distingue les frais de développement « Etudes » et « Opération » en fonction de l'état d'avancement du projet à la clôture. Le terme « Opération » regroupe les phases de construction et d'exploitation des centrales. A partir de la mise en service de la centrale, l'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie estimée.

Les principales catégories d'immobilisations incorporelles et leur durée d'amortissement, retenue par le Groupe, sont les suivantes :

- logiciels : 1 à 3 ans ;
- frais de développement : 6 à 30 ans, en ligne avec la durée d'utilité estimée des centrales de production d'énergies et des installations de stockage.

## Variation des immobilisations incorporelles

<i>En millions d'euros</i>		Frais de développement immobilisés - Opération	Frais de développement immobilisés - Etudes <sup>(3)</sup>	Autres immobilisations incorporelles	<b>Total</b>
Valeurs brutes	<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>131,4</b>	<b>95,1</b>	<b>106,0</b>	<b>332,5</b>
	Acquisitions <sup>(1)</sup>	13,7	56,2	1,6	71,5
	Cessions et mises au rebut <sup>(2)</sup>	(5,7)	(11,1)	-	(16,8)
	Variations de périmètre	-	0,0	2,8	2,8
	Effet de la variation des taux de change	(2,0)	(1,9)	(2,6)	(6,4)
	Reclassements et autres	4,5	(0,2)	3,4	7,7
	<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>141,9</b>	<b>138,1</b>	<b>111,3</b>	<b>391,3</b>
Amortissements et dépréciations	<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>(23,3)</b>	<b>(9,1)</b>	<b>(9,5)</b>	<b>(42,0)</b>
	Dotation aux amortissements	(3,1)	(0,1)	(3,1)	(6,3)
	Dépréciation pour perte de valeur <sup>(4)</sup>	-	(4,9)	-	(4,9)
	Reprise sur provision pour perte de valeur	0,1	4,6	-	4,8
	Cessions et mises au rebut <sup>(2)</sup>	3,6	-	-	3,6
	Variations de périmètre	-	-	-	-
	Effet de la variation des taux de change	0,2	0,2	0,4	0,8
	Reclassements et autres	(0,2)	0,2	0,0	0,0
	<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>(22,7)</b>	<b>(9,1)</b>	<b>(12,2)</b>	<b>(44,0)</b>
Valeurs nettes	<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>108,1</b>	<b>85,9</b>	<b>96,5</b>	<b>290,5</b>
	<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>119,2</b>	<b>129,1</b>	<b>99,1</b>	<b>347,3</b>

- 1) Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a activé des charges directement imputables au développement de projets pour un montant de 70,0 millions d'euros. Ces investissements concernent principalement des projets localisés en Australie, en France, en Finlande, en Italie, en Irlande, en Suède, au Canada, au Portugal et au Mexique.
- 2) Correspond aux mises au rebut engendrées par la fin d'exploitation de la centrale de Degussa en Australie, ainsi qu'aux mises au rebut liées aux projets abandonnés ou vendus sur la période dans le cadre de l'activité farm-down.
- 3) Au 31 décembre 2023, le poste « Frais de développement immobilisés – Etudes » s'élève à 129,1 millions d'euros en valeur nette, et comprend 20,6 millions d'euros de dépenses activées relatives aux projets dont le tarif est sécurisé.
- 4) Les dépréciations pour perte de valeur concernent principalement des projets au Guatemala, en Irlande et en Australie.

## NOTE 12.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### Principes comptables

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition en conformité avec la norme IAS 16 « immobilisations corporelles ». Les immobilisations acquises au travers de regroupements d'entreprises sont évaluées à leur juste valeur. Le coût d'une immobilisation corporelle comprend, le cas échéant, l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à la remise en état du site sur lequel elle est située, à raison de l'obligation que le Groupe encourt.

Les coûts des emprunts servant à financer les actifs qualifiés (centrales) jusqu'à la mise en service sont incorporés dans le coût d'entrée des immobilisations.

L'amortissement, calculé dès la date de mise en service de l'immobilisation, est comptabilisé en charge sur la durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

- centrales de production d'énergie : 30 ans ;
- centrales de stockage d'énergie : 10 à 20 ans ;
- agencements et installations : 3 à 10 ans ;
- matériel et mobilier de bureau, informatique : 3 à 4 ans.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustés si nécessaire.

Les actifs de production en cours correspondent essentiellement aux centrales en cours de construction.

#### Contrats de location

Le Groupe loue des terrains pour ses installations de production d'électricité et des espaces de bureaux pour ses activités administratives :

- Les contrats de location de terrains couvrent généralement une période de 18 à 99 ans incluant pour certains une option de renouvellement à la main du Groupe. Les durées retenues par le Groupe incluent les périodes de renouvellement dans la mesure où le Groupe estime qu'il est raisonnablement certain que les clauses de renouvellement seront exercées (compte tenu du caractère stratégique des emplacements considérés).
- La durée des contrats de location de bureaux est comprise entre 1 et 10 ans.

Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette locative au début du bail :

- l'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, lequel comprend le montant initial de la dette locative ajusté des paiements de location effectués à la date de mise en service ou avant la date de mise en service, et additionné de tous les coûts directs marginaux encourus, déduction faite des primes incitatives de location reçues ;
- l'actif lié aux droits d'utilisation est ensuite amorti selon la méthode linéaire à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat jusqu'à la date de fin du contrat. En outre, la valeur de l'actif lié aux droits d'utilisation est ajustée pour tenir compte de certaines réévaluations de la dette locative et le cas échéant, diminuée en cas de pertes de valeur, conformément à IAS 36 « dépréciation d'actifs » ;
- la dette locative est initialement évaluée à la valeur actuelle des paiements de location qui n'ont pas encore été effectués, actualisée en utilisant le taux marginal d'emprunt du preneur (taux d'intérêt que le preneur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire).

La dette locative est réévaluée en cas de variation des loyers futurs résultant d'un changement d'indice ou de taux ou si le Groupe modifie son évaluation quant à l'opportunité d'exercer une option de prolongation ou de résiliation.

Lorsque la dette locative est réévaluée, un ajustement est apporté à la valeur comptable de l'actif lié aux droits d'utilisation ou est comptabilisé en résultat si le montant de l'actif lié aux droits d'utilisation a été réduit à zéro.

#### Contrats de location à court terme et contrats de location d'actifs de faible valeur

Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser les actifs liés au droit d'utilisation et les dettes locatives pour les contrats à court terme dont le bail a une durée inférieure ou égale à douze mois et les locations d'actifs de faible valeur. Le Groupe comptabilise les loyers liés à ces contrats de location en charges.

#### Dépréciation des actifs reconnus au titre du droit d'utilisation

Se reporter aux principes comptables de la note 13.

## Variation des immobilisations corporelles

	En millions d'euros	Actifs de production	Actifs de production en-cours	Droits d'utilisation sur actifs loués <sup>(4)</sup>	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeurs brutes	<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>3 821,2</b>	<b>1 080,1</b>	<b>271,2</b>	<b>43,7</b>	<b>5 216,2</b>
	Acquisitions <sup>(1)</sup>	(0,0)	1 114,1	-	14,7	1 128,8
	Cessions et mises au rebut	-	(3,6)	(0,5)	(0,0)	(4,1)
	Variations de périmètre <sup>(2)</sup>	(51,4)	0,0	(3,1)	0,0	(54,5)
	Effet de la variation des taux de change	(94,0)	(51,0)	(3,1)	(1,5)	(149,5)
	Reclassements et autres <sup>(3)</sup>	198,4	(212,1)	61,1	0,4	47,8
	<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>3 874,2</b>	<b>1 927,6</b>	<b>325,6</b>	<b>57,4</b>	<b>6 184,7</b>
Amortissements et dépréciations	<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>(612,0)</b>	<b>(13,8)</b>	<b>(20,2)</b>	<b>(3,2)</b>	<b>(649,2)</b>
	Dotation aux amortissements	(158,1)	0,0	(10,2)	(1,3)	(169,6)
	Perte de valeur	(8,2)	1,9	-	-	(6,4)
	Cessions et mises au rebut	-	-	0,3	0,0	0,3
	Variations de périmètre <sup>(2)</sup>	34,5	-	0,9	(0,0)	35,4
	Effet de la variation des taux de change	16,8	0,3	0,3	0,1	17,5
Reclassements et autres <sup>(3)</sup>	(0,0)	10,7	0,0	0,0	10,7	
	<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>(727,0)</b>	<b>(1,0)</b>	<b>(28,9)</b>	<b>(4,4)</b>	<b>(761,3)</b>
Valeurs nettes	<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>3 209,2</b>	<b>1 066,2</b>	<b>250,9</b>	<b>40,5</b>	<b>4 566,9</b>
	<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>3 147,2</b>	<b>1 926,6</b>	<b>296,7</b>	<b>53,0</b>	<b>5 423,5</b>

- Les acquisitions de la période correspondent aux centrales en construction ou en pré-construction, et notamment :
  - en Australie : 633,5 millions d'euros au titre principalement des centrales de Goyder 1A (177,2 millions d'euros), de Goyder 1B (136,3 millions d'euros), de Blyth (81,4 millions d'euros), de Western Downs Storage (80,6 millions d'euros), de Collie Battery (70,0 millions d'euros), de Culcairn (30,7 millions d'euros), de Western Downs (24,1 millions d'euros), de Capital Battery (13,3 millions d'euros) et de Mount Hopeful (10,3 millions d'euros) ;
  - en Europe-Afrique : 421,9 millions d'euros au titre principalement des centrales de Rio Maior (98,9 millions d'euros) et de Torre Bela (35,7 millions d'euros) au Portugal, des centrales solaires et éoliennes en France (pour respectivement 129,6 millions d'euros et 36,1 millions d'euros), des centrales de Storbrännkullen (38,4 millions d'euros), de Storen Power Reserve (18,5 millions d'euros) et d'Hultsfred (10,7 millions d'euros) en Suède, et de la centrale éolienne de Björkliden (28,3 millions d'euros) en Finlande ;
  - dans la zone Amériques : 73,8 millions d'euros au titre principalement de la centrale solaire de Fox Coulee au Canada (70,3 millions d'euros).
- Les variations de périmètre correspondent :
  - au farm-down de quatre centrales éoliennes en France pour un impact de (30,5) millions d'euros sur les actifs nets de production et de (2,6) millions d'euros nets sur les droits d'utilisation ;
  - à l'acquisition de centrales éoliennes en opération en France pour un impact de 13,6 millions d'euros sur les actifs nets de production et de 0,4 million d'euros nets sur les droits d'utilisation.
- Les reclassements et autres sur les actifs de production incluent (26,2) millions d'euros relatifs au reclassement des immobilisations corporelles de la centrale de Metoro en actifs destinés à être cédés et 26,4 millions d'euros liés aux actifs de démantèlement des centrales nouvellement mises en service. Les reclassements et autres sur les droits d'utilisation (61,1 millions d'euros) correspondent essentiellement aux nouveaux baux entrés en immobilisations selon la norme IFRS 16 « contrats de location », ainsi qu'aux prolongations ou indexations de baux en cours.
- Il s'agit essentiellement de droits d'utilisation sur des terrains (pour les centrales en construction et en exploitation), pour un montant de 282,6 millions d'euros, ainsi que de droits d'utilisation relatifs à des immeubles de bureaux, pour un montant de 14,1 millions d'euros.

## NOTE 13. DEPRECIATION DES GOODWILLS ET DES ACTIFS

### Principes comptables

Conformément à IAS 36 « dépréciation d'actifs », le Groupe examine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe un indice de perte de valeur sur les actifs incorporels et corporels. S'il existe de tels indices, le Groupe effectue un test de dépréciation afin d'évaluer si la valeur nette comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

De plus, pour les actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée (*goodwill*) et les immobilisations en cours, un test de dépréciation est effectué annuellement, qu'il y ait un indice de perte de valeur ou non.

La plupart des actifs immobilisés du bilan sont relatifs aux actifs de production (centrales en développement, en construction ou en opération). Ces actifs, qui ont une durée d'utilité déterminée, font l'objet de tests de dépréciation dès lors que des indicateurs de perte de valeur se manifestent.

Dans le cadre de l'activité du Groupe, seuls les projets ayant une rentabilité suffisante à l'origine sont construits et opérés. Dans la mesure où, sans incident de production, les ressources générées par le projet sont prévisibles, à l'exception de celles qui sont associées aux volumes d'électricité vendus sur les marchés spot, le risque de ne pas générer le niveau de flux de trésorerie attendu est relativement faible.

L'évaluation de la valeur d'utilité d'un actif s'effectue par actualisation des flux futurs de trésorerie générés par l'actif. Les actifs qui ne génèrent pas de flux de trésorerie largement indépendants sont regroupés avec d'autres actifs de manière à former des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Le Groupe a retenu comme UGT chaque projet.

Les données utilisées pour mettre en œuvre les tests par la méthode des flux de trésorerie actualisés sont issues des business plans du projet couvrant la durée des contrats de vente d'électricité, et une période de vente sur les marchés courant de la fin des contrats de vente jusqu'à la date de fin de durée d'utilité des actifs sous-jacents. Les hypothèses sous-jacentes sont systématiquement mises à jour à la date du test.

### Dépréciation des actifs

Compte tenu des difficultés techniques rencontrées par la centrale solaire d'El Llano au Mexique, ayant nécessité le remplacement de son transformateur par le contractant EPC au cours du quatrième trimestre 2023, un test de perte de valeur a été réalisé en date de clôture annuelle. Celui-ci s'est traduit par la comptabilisation d'une perte de valeur de (8,9) millions de dollars américains, soit (8,2) millions d'euros.

Une variation de + 1 % du coût des fonds propres aurait un impact de – 11,9 millions de dollars sur la valorisation de la centrale d'El Llano soit – 11,0 millions d'euros.

En 2022, le Groupe avait constaté une perte de valeur sur la totalité des coûts de développement et sur une partie des actifs corporels de la centrale solaire de Metoro au Mozambique, pour respectivement (8,8) millions d'euros et (11,1) millions d'euros (se référer à la note 1.3). En juillet 2023, le Groupe a reçu une offre engageante en vue de la cession de cette centrale, puis a conclu dans ce cadre, le 20 décembre 2023, un *share purchase agreement*. Celui-ci n'a pas eu d'incidence significative sur la perte de valeur constituée en 2022, qui a été maintenue inchangée.

Il n'existe aucun autre indice de perte de valeur nécessitant la mise en œuvre de tests de dépréciation complémentaires sur les actifs corporels au bilan du Groupe en date de publication de ses comptes consolidés.

## NOTE 14. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET COENTREPRISES

La variation des participations dans les entreprises associées et coentreprises s'analyse comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
<b>Participations dans les entreprises associées et coentreprises - début de période</b>	<b>24,4</b>	<b>16,6</b>
Dividendes versés	(0,5)	(0,7)
Variations de périmètre	0,1	7,2
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	0,0	0,5
Variations de juste valeur des instruments financiers dérivés de taux	(4,9)	0,8
Reclassements et autres	(3,5)	(0,0)
<b>Participations dans les entreprises associées et coentreprises - fin de période</b>	<b>15,6</b>	<b>24,4</b>

Les participations dans les entreprises associées correspondent aux participations du Groupe dans la société Seixal au Portugal, et dans les sociétés Storbötet Vind AB et Pk Lumivaara Oy (participation acquise en 2022) en Finlande.

## NOTE 15. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

### Principes comptables

Les autres actifs financiers non courants sont constitués par des dépôts de garantie liés aux contrats de financement, des dépôts à terme, des prêts et des titres non consolidés.

Les autres actifs financiers non courants sont classés et évalués comme suit :

- les dépôts de garantie et les dépôts à terme sont comptabilisés au coût amorti ;
- les titres non consolidés sont comptabilisés à la juste valeur conformément à la norme IFRS 9 « instruments financiers ».

### Composition des autres actifs financiers non courants

<i>En millions d'euros</i>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
Dépôts de garantie	80,5	79,0
Titres non consolidés	5,1	5,0
Prêts à plus d'un an	89,4	15,9
<b>Autres actifs financiers non courants</b>	<b>175,0</b>	<b>99,9</b>

Les dépôts de garantie correspondent principalement :

- aux comptes de réserve de financements mis en place dans le cadre des financements de projets relatifs aux actifs de production (*Debt Service Reserve Account* ou DSRA) ;
- aux dépôts constitués dans le cadre de réponses à des appels d'offres.

Les titres non consolidés correspondent aux participations minoritaires dans les groupements solaire Cestas et, suite aux opérations de *farm-down* de 2021 et 2022, dans les centrales éoliennes Le Berger, Les Beaux Monts et Saint-Sauvant.

En 2023, la hausse des prêts à plus d'un an est principalement due aux avances en comptes courants faites à des sociétés mises en équivalence, notamment en Finlande.

## NOTE 16. AUTRES ACTIFS COURANTS

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2023	31.12.2022
Créances fiscales et sociales	68,6	65,8
Charges constatées d'avance	8,1	9,8
Fournisseurs débiteurs et autres débiteurs	39,2	32,3
<b>Autres actifs courants</b>	<b>115,9</b>	<b>108,0</b>

Les créances fiscales et sociales se composent essentiellement de crédits de TVA en attente de récupération associés à la construction de centrales de production d'électricité.

Les fournisseurs débiteurs et autres débiteurs comprennent essentiellement les acomptes versés à des fournisseurs dans le cadre de la construction de centrales.

## NOTE 17. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

### Principes comptables

La trésorerie comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme très liquides, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7 « état des flux de trésorerie ».

Les découverts sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2023	31.12.2022
Disponibilités	707,2	582,2
Placements à court terme	66,6	40,6
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>773,7</b>	<b>622,8</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissent à 773,7 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 622,8 millions d'euros au 31 décembre 2022, soit une variation de + 150,9 millions d'euros, et correspondent principalement aux disponibilités et équivalents de trésorerie :

- détenus par Neoen S.A. pour 383,7 millions d'euros, dont l'évolution sur l'exercice 2023 à hauteur de + 136,9 millions d'euros s'explique principalement par :
  - l'augmentation de capital réalisée le 29 mars 2023 pour un montant net de + 741,9 millions d'euros nets de frais ;
  - des dividendes reçus et des remboursements de comptes courants effectués par les sociétés de projets pour + 163,0 millions d'euros ;
  - le paiement par les sociétés projets de prestations de développement pour + 78,6 millions d'euros notamment en Finlande, en Australie et en France ;
  - des investissements sous forme d'apports en fonds propres et en comptes courants dans les nouveaux projets et les actifs en construction pour – 735,4 millions d'euros, notamment en Australie, en Finlande, au Portugal, en France, en Suède et au Canada ;
  - le financement des activités de développement et des coûts de structure pour – 118,8 millions d'euros ;

- localisés dans les sociétés projets et holdings associées pour 390,0 millions d'euros, dont la variation sur l'exercice 2023 à hauteur de + 14,0 millions d'euros résulte :
  - pour les actifs en construction, de tirages de dettes seniors et d'apports en fonds propres venant financer la construction des centrales ; et,
  - pour les actifs en exploitation et holdings de financement, des flux de trésorerie générés par l'activité, ayant notamment vocation à assurer le remboursement des financements de projets et la rémunération des apports effectués par les actionnaires.

Au 31 décembre 2023, la trésorerie des actifs en exploitation comprend 19,7 millions d'euros correspondant à la différence restant à reverser à EDF OA pour certaines centrales françaises, dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur, entre le prix de marché encaissé par celles-ci et le tarif de leur contrat d'achat (se référer à la note 21.2).

Les placements à court terme correspondent principalement à des comptes à termes souscrits par Neoen S.A. pour 50,0 millions d'euros.

Le rapprochement entre le montant de trésorerie et équivalents de trésorerie apparaissant au bilan et le montant de trésorerie nette figurant dans le tableau de flux de trésorerie s'établit de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	773,7	622,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie présentés en actifs destinés à être cédés	4,3	-
Découverts bancaires	(0,1)	(0,2)
<b>Trésorerie nette du tableau de flux de trésorerie</b>	<b>778,0</b>	<b>622,7</b>

## NOTE 18. CAPITAUX PROPRES ET DETAIL DES INSTRUMENTS DILUTIFS

### Politique de gestion du capital

Le groupe Neoen gère son capital dans le cadre d'une politique financière prudente et rigoureuse, qui repose, depuis la création de la Société, sur un souci d'optimisation constant de sa structure financière, lui permettant de financer son développement, conformément à ses objectifs de croissance de capacité installée et de taux de rentabilité interne (TRI). Celle-ci s'inscrit dans une perspective de diversification, à la fois géographique et technologique, mais aussi de son exposition au risque de change. Au-delà du respect des *covenants* et des engagements financiers pris dans le cadre de ses financements de projets, très majoritairement sans recours sur la société mère du Groupe, et ses financements *corporate*, le groupe Neoen suit ainsi de manière plus particulière, dans une perspective de gestion de sa structure de capital, les ratios de dette nette sur EBITDA ajusté et de levier financier sur capital investi, sur une base *all-in* incluant la totalité de la dette du Groupe, qu'elle soit *corporate* ou mise en place pour le financement de ses projets.

Cette politique de gestion du capital vise ainsi à lui permettre de continuer à investir dans des projets générateurs de valeur, et de maximiser de ce fait la création de valeur pour ses actionnaires, dont son actionnaire de contrôle depuis plus de 10 ans, Impala SAS. Le groupe Neoen est ainsi susceptible de procéder à des ajustements réguliers de cette politique, au regard notamment de l'évolution des conditions économiques et d'accès aux marchés de la dette et des capitaux, et dans ce cadre, d'émettre de nouvelles actions, de procéder au rachat d'actions propres, ou d'autoriser des plans de paiement fondés sur des actions.

Le groupe Neoen n'est sujet à aucune exigence externe en termes de capitaux propres minimum, excepté les exigences légales.

## Capitaux propres

Les mouvements affectant les capitaux propres du Groupe au cours des exercices 2022 et 2023 sont détaillés dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

### Capital social

Au cours de la période des augmentations du capital social ont été réalisées, pour 37 452 951 actions, du fait de :

- la création de 36 694 552 actions dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée le 29 mars 2023 ;
- la création de 641 364 actions pour la fraction payée en actions du dividende au titre de l'exercice 2022 ;
- la création de 48 984 actions dans le cadre d'un plan d'actions gratuites arrivé à échéance le 3 juillet 2023 ;
- la création de 45 056 actions dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés ;
- l'exercice de 21 995 options de souscription d'actions à un prix d'exercice de 8,50 euros ;
- l'exercice de 1 000 options de souscription d'actions à un prix d'exercice de 9,25 euros ;

(se référer à la note 1.3 « événements de l'exercice »).

Ces opérations d'un montant total de 760,6 millions d'euros, dont 74,9 millions d'euros de capital social et 685,7 millions d'euros de prime d'émission, ont porté le capital social à 304,2 millions d'euros et la prime d'émission à 1 933,0 millions d'euros.

### Actions propres

Au 31 décembre 2023, Neoen S.A. détient directement ou indirectement 329 784 actions propres, issues de programmes de rachat d'actions en vue de leur attribution et d'un contrat de liquidité, représentant 3,2 millions d'euros en date de clôture.

### Dividendes

L'Assemblée Générale des actionnaires du 10 mai 2023 a approuvé la mise en distribution d'un dividende de 0,125 euro par action avec option pour le paiement du dividende en actions nouvelles. Cette option s'est traduite par la souscription de 641 364 actions nouvelles, soit un taux de réinvestissement d'environ 83 % et le versement de 3,1 millions d'euros de dividende en numéraire (se référer à la note 1.3 « événements de l'exercice »).

### Participations ne donnant pas le contrôle

En millions d'euros		Pourcentage d'intérêt non contrôlé		Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle		Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	
		31.12.2023	31.12.2022	Exercice 2023	31.12.2023	Exercice 2022	31.12.2022
Nom de l'entité	Pays d'activité						
HWF 1	Australie	30,0%	30,0%	0,4	5,1	0,7	6,2
HWF 2	Australie	20,0%	20,0%	0,1	3,6	0,5	4,4
HWF 3	Australie	20,0%	20,0%	(0,1)	4,6	0,6	5,8
Björkliden Vindpark Ab	Finlande	19,9%	19,9%	(0,4)	(0,4)	(0,1)	(0,1)
Hedet	Finlande	19,9%	19,9%	(0,3)	(0,8)	(0,1)	(0,2)
Hexagone Energie	France	40,0%	40,0%	(0,0)	3,6	(0,0)	3,6
EREC	Jamaïque	50,0%	50,0%	(0,6)	(2,1)	(0,4)	(1,6)
Metoro	Mozambique	25,0%	25,0%	(0,1)	(0,4)	(0,6)	(0,4)
CSRTB Rio Maior, S.A.	Portugal	0,0%	51,0%	-	0,0	(0,3)	0,5
Alight Miranda AB	Suède	49,0%	49,0%	(1,5)	(1,0)	(0,0)	0,5
Centrale Eolienne du Pays entre Madon et Moselle	France	9,0%	0,0%	0,2	(0,5)	-	-
Bangweulu Power Company	Zambie	19,7%	19,7%	(0,2)	1,5	0,2	1,8
Autres				(0,2)	(0,3)	(0,1)	(0,1)
<b>Participations ne conférant pas le contrôle</b>				<b>(2,8)</b>	<b>13,0</b>	<b>0,5</b>	<b>20,5</b>

Le résultat global, l'actif net et le tableau des flux de trésorerie des entités présentant des participations ne donnant pas le contrôle au 31 décembre 2023, sur une base à 100 %, s'analyse comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	HWF 1	HWF 2	HWF 3	Björkliden Vindpark Ab	Hedet	EREC	Centrale Eolienne du Pays entre Madon et Moselle	Alight Miranda AB	Bangweulu Power Company	Autres
<b>Compte de résultat</b>										
Chiffre d'affaires	19,1	15,0	15,9	-	7,2	7,4	7,9	-	4,8	(0,0)
<b>Résultat net</b>	<b>1,2</b>	<b>0,6</b>	<b>(0,3)</b>	<b>(2,1)</b>	<b>(1,6)</b>	<b>(1,2)</b>	<b>1,9</b>	<b>(3,1)</b>	<b>(0,8)</b>	<b>(1,0)</b>
- dont part du groupe	0,8	0,5	(0,3)	(1,7)	(1,3)	(0,6)	1,7	(1,6)	(0,6)	(0,7)
- dont participations ne donnant pas le contrôle	0,4	0,1	(0,1)	(0,4)	(0,3)	(0,6)	0,2	(1,5)	(0,2)	(0,3)
<b>Résultat global des participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>(0,3)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(0,6)</b>	<b>(0,6)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(0,6)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>(1,5)</b>	<b>(0,3)</b>	<b>(0,2)</b>
<b>Etat de la situation financière</b>										
Actifs courants	6,3	4,6	4,9	3,1	3,1	4,1	16,5	8,7	3,4	8,7
Actifs non courants	115,5	107,2	116,2	54,7	88,1	51,1	61,4	14,9	39,7	14,2
Passifs courants	7,9	6,6	7,2	45,6	39,3	13,5	18,5	14,9	11,9	20,5
Passifs non courants	116,5	102,9	114,3	15,6	56,1	46,3	64,6	11,4	30,4	12,2
<b>Actif net</b>	<b>(2,6)</b>	<b>2,3</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(3,4)</b>	<b>(4,2)</b>	<b>(4,6)</b>	<b>(5,3)</b>	<b>(2,6)</b>	<b>0,8</b>	<b>(9,8)</b>
<b>Données relatives à la variation de trésorerie</b>										
Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles	12,3	9,8	10,6	12,1	4,7	4,7	7,6	8,0	3,5	6,3
Flux net de trésorerie généré par les activités d'investissement	0,8	0,5	0,5	(28,4)	(0,0)	(0,3)	(1,1)	(8,5)	(0,1)	(6,6)
Flux net de trésorerie généré par les activités de financement	(13,5)	(11,3)	(13,7)	3,9	(4,6)	(4,0)	(3,3)	8,5	(3,3)	3,5
- dont dividendes payés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Incidence de la variation des taux de change	0,0	0,1	0,1	-	-	(0,1)	-	-	(0,0)	(0,1)
<b>Variation nette de la trésorerie des activités poursuivies</b>	<b>(0,3)</b>	<b>(0,9)</b>	<b>(2,5)</b>	<b>(12,4)</b>	<b>0,1</b>	<b>0,4</b>	<b>3,2</b>	<b>8,0</b>	<b>0,1</b>	<b>(1,2)</b>
Trésorerie nette à l'ouverture	0,9	0,8	2,3	14,0	0,9	2,5	9,7	-	2,0	7,3
<b>Trésorerie nette à la clôture</b>	<b>0,6</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>1,7</b>	<b>0,9</b>	<b>2,9</b>	<b>12,9</b>	<b>8,0</b>	<b>2,1</b>	<b>6,0</b>

Le résultat global, l'actif net et le tableau des flux de trésorerie des entités présentant des participations ne donnant pas le contrôle au 31 décembre 2022, sur une base à 100 %, s'analysait comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	HWF 1	HWF 2	HWF 3	Hedet	Björkliden Vindpark Ab	EREC	Aura Power - Rio Maior SA	Metoro	Bangweulu Power Company	Autres
<b>Compte de résultat</b>										
Chiffre d'affaires	22,4	18,1	19,7	8,1	-	6,9	-	0,2	4,8	0,1
<b>Résultat net</b>	<b>2,5</b>	<b>2,6</b>	<b>3,0</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(0,4)</b>	<b>(0,8)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(2,6)</b>	<b>1,0</b>	<b>(0,3)</b>
- dont part du groupe	1,7	2,1	2,4	(0,4)	(0,3)	(0,4)	(0,2)	(1,9)	0,8	(0,2)
- dont participations ne donnant pas le contrôle	0,7	0,5	0,6	(0,1)	(0,1)	(0,4)	(0,3)	(0,6)	0,2	(0,1)
<b>Résultat global des participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>4,7</b>	<b>2,8</b>	<b>3,2</b>	<b>0,7</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>0,7</b>	<b>(0,6)</b>	<b>0,8</b>	<b>(0,2)</b>
<b>Etat de la situation financière</b>										
Actifs courants	5,6	4,4	6,2	2,9	17,1	3,9	0,4	8,4	3,3	2,1
Actifs non courants	131,0	122,0	131,8	91,7	24,7	54,0	45,5	21,8	43,4	9,1
Passifs courants	8,5	7,1	7,6	37,8	31,5	12,9	32,7	43,6	11,7	4,2
Passifs non courants	129,1	114,4	127,2	58,4	10,8	48,5	12,1	2,8	32,8	3,2
<b>Actif net</b>	<b>(0,9)</b>	<b>4,8</b>	<b>3,0</b>	<b>(1,5)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(3,5)</b>	<b>1,1</b>	<b>(16,3)</b>	<b>2,2</b>	<b>3,8</b>
<b>Données relatives à la variation de trésorerie</b>										
Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles	14,3	13,5	16,0	4,0	26,6	3,7	27,9	0,4	2,1	1,4
Flux net de trésorerie généré par les activités d'investissement	(0,8)	(0,6)	(0,6)	0,0	(19,7)	(0,3)	(27,9)	(6,3)	(0,2)	(2,1)
Flux net de trésorerie généré par les activités de financement	(15,1)	(13,7)	(14,8)	(4,7)	6,9	(4,5)	(0,0)	0,3	(3,4)	1,8
<i>dont dividendes payés</i>	(0,0)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Incidence de la variation des taux de change	0,0	(0,0)	(0,1)	-	-	0,2	-	0,7	0,2	0,0
<b>Variation nette de la trésorerie des activités poursuivies</b>	<b>(1,6)</b>	<b>(0,8)</b>	<b>0,6</b>	<b>(0,6)</b>	<b>13,7</b>	<b>(0,9)</b>	<b>0,0</b>	<b>(4,9)</b>	<b>(1,2)</b>	<b>1,1</b>
Trésorerie nette à l'ouverture	2,5	1,6	1,7	1,5	0,3	3,4	0,2	10,5	3,2	0,6
<b>Trésorerie nette à la clôture</b>	<b>0,9</b>	<b>0,8</b>	<b>2,3</b>	<b>0,9</b>	<b>14,0</b>	<b>2,5</b>	<b>0,2</b>	<b>5,6</b>	<b>2,0</b>	<b>1,7</b>

## Instruments dilutifs

### Principes comptables

Le résultat de base par action et le résultat dilué par action sont calculés conformément à la norme IAS 33 « résultat par action ».

Résultat de base par action : le résultat de la période (part du Groupe) est rapporté au nombre moyen pondéré d'actions en circulation après déduction des actions propres détenues.

Résultat dilué par action : le résultat de la période (part du Groupe) ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation après déduction des actions propres détenues, pris en compte pour le calcul du résultat de base par action, sont ajustés des effets de tous les instruments potentiellement dilutifs. Les options d'achat et les actions gratuites ont un effet dilutif dès lors que leur prix d'exercice est inférieur au prix du marché.

(En nombre d'actions)		31.12.2023	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2021
<b>Avant prise en compte des instruments dilutifs</b>					
	nombre d'actions	152 122 449	114 669 498	114 669 498	107 056 685
	nombre d'actions auto-détenues	329 784	146 347	146 347	204 510
	nombre d'actions hors auto-détenues	151 792 665	114 523 151	114 523 151	106 852 175
<b>Nombre moyen d'actions sur la période avant dilution <sup>(1)</sup></b>		<b>133 157 908</b>		<b>110 687 663</b>	
<i>Nombre moyen d'actions ajustées avant dilution <sup>(2)</sup></i>		<i>145 573 671</i>		<i>119 893 729</i>	
<b>Instruments dilutifs <sup>(2)</sup></b>					
	Actions Gratuites	700 446	558 643	558 643	726 645
	Stocks Options	-	26 620	26 620	60 860
	OCEANE 2019	-	-	-	7 126 283
	OCEANE 2020	4 305 194	3 966 664	3 966 664	3 955 626
	OCEANE 2022	6 322 608	5 825 253	5 825 253	-
<b>TOTAL</b>		<b>11 328 248</b>	<b>10 377 180</b>	<b>10 377 180</b>	<b>11 869 414</b>
<b>Après prise en compte des instruments dilutifs</b>					
	nombre d'actions	163 450 697	125 046 678	125 046 678	118 926 099
	nombre d'actions auto-détenues	329 784	146 347	146 347	204 510
	nombre d'actions hors auto-détenues	163 120 913	124 900 331	124 900 331	118 721 589
<b>Nombre moyen d'actions sur la période après dilution <sup>(1)</sup></b>		<b>144 010 622</b>		<b>121 810 960</b>	
<i>Nombre moyen d'actions ajustées après dilution <sup>(2)</sup></i>		<i>156 881 783</i>		<i>131 942 168</i>	

1) Nombre moyen d'actions sur l'exercice hors actions auto-détenues et avant prise en compte des facteurs d'ajustement décrits en note (2) ci-après.

2) A la suite de la distribution d'un dividende au cours du premier semestre 2023, conformément aux dispositions légales applicables et aux stipulations des termes et conditions des OCEANES vertes 2020 et des OCEANES vertes 2022, le président - directeur général a procédé, sur délégation du Conseil d'administration, à l'ajustement des OCEANES vertes 2020 et des OCEANES vertes 2022 (coefficient de 1,004). A la suite de l'augmentation de capital du 29 mars 2023 avec maintien du droit préférentiel de souscription, conformément aux dispositions légales applicables, aux stipulations des plans d'actions attribués gratuitement et des plans d'options de souscription d'actions ainsi qu'aux termes et conditions des OCEANES émises par Neoen S.A. le 2 juin 2020 (les « OCEANES vertes 2020 ») et le 14 septembre 2022 (les « OCEANES vertes 2022 »), le président - directeur général a procédé, sur délégation du Conseil d'administration, à l'ajustement des droits i) des bénéficiaires d'actions gratuites et d'options de souscription d'actions (coefficient de 1,088) et ii) des porteurs d'OCEANES vertes 2020 et d'OCEANES vertes 2022 (coefficient de 1,081).

A la suite de la distribution d'un premier dividende au cours du premier semestre 2022, conformément aux dispositions légales applicables et aux stipulations des termes et conditions des OCEANES et des OCEANES vertes 2020, le président - directeur général a procédé, sur délégation du Conseil d'administration, à l'ajustement des OCEANES 2019 et des OCEANES vertes 2020 (coefficient de 1,003).

A la suite de l'augmentation de capital du 9 avril 2021 avec maintien du droit préférentiel de souscription, conformément aux dispositions légales applicables, aux stipulations des plans d'actions attribués gratuitement et des plans d'options de souscription d'actions ainsi qu'aux termes et conditions des OCEANES émises par Neoen S.A. le 7 octobre 2019 (les « OCEANES 2019 ») et le 2 juin 2020 (les « OCEANES vertes 2020 »), le président - directeur général a procédé, sur délégation du Conseil d'administration, à l'ajustement des droits i) des bénéficiaires d'actions gratuites et d'options de souscription d'actions (coefficient de 1,081) et ii) des porteurs d'OCEANES 2019 et d'OCEANES vertes 2020 (coefficient de 1,075).

Les OCEANES 2019 ont par ailleurs fait l'objet au cours de l'année 2022 d'une conversion dans leur très grande majorité, et pour la fraction résiduelle, d'un remboursement (se référer à la note 1.3 « événements de l'exercice »).

3) Conformément à la norme IAS 33 « résultat par action », le nombre d'actions ordinaires (utilisé pour le calcul du résultat par action de base et dilué) de toutes les périodes précédant l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée le 29 mars 2023 est corrigé d'un facteur d'ajustement, traduisant l'effet de l'augmentation de capital et s'élevant à 1,083.

## NOTE 19. PROVISIONS

### Principes comptables

#### Provisions

Des provisions sont constituées, lorsqu'à la date de clôture, le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentative d'avantages économiques dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provisions est évalué en application de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » sur la base de l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues jugées nécessaires pour éteindre l'obligation correspondante. L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter l'écoulement du temps et relative à l'actualisation est comptabilisée en charges financières.

#### Litiges et passifs éventuels

Le Groupe exerce son jugement au cas par cas dans l'évaluation des risques encourus et constitue une provision dès lors qu'il s'attend à une sortie probable de ressource. Dans le cas où aucune estimation fiable ne peut être faite, car jugée sans fondement ou trop peu étayée, il existe une obligation potentielle ou actuelle qui ne peut pas être comptabilisée (passif éventuel).

#### Provisions pour démantèlement

Pour chaque centrale mise en service, une provision pour démantèlement est constatée en contrepartie de l'actif afférent. Les provisions pour démantèlement font l'objet d'une estimation régulière, sur la base de devis de prestataires externes. En cas de changement significatif de l'estimation, la variation de la provision est ajoutée ou déduite du coût de l'actif lié. Dans le cas d'un ajout au coût d'un actif, le Groupe examine si celui-ci est une indication que la nouvelle valeur comptable de l'actif peut ne pas être entièrement recouvrable. S'il existe une telle indication, un test de dépréciation est effectué. Si une diminution de la provision excède la valeur comptable de l'actif, l'excédent est comptabilisé en résultat net. Une fois que l'actif correspondant a atteint la fin de sa durée d'utilité, toutes les variations ultérieures du passif sont comptabilisées en résultat net au fur et à mesure qu'elles se produisent.

#### Provisions courantes et non courantes

Les principaux mouvements ayant affecté les provisions au cours de l'année 2023 se présentent comme suit :

En millions d'euros	Provisions non courantes			Provisions courantes			Total
	Provisions pour démantèlement	Autres provisions	Total	Provisions pour démantèlement	Autres provisions	Total	
<b>Au 31 décembre 2022</b>	115,0	0,4	<b>115,3</b>	1,0	0,0	<b>1,0</b>	<b>116,3</b>
Constituées sur la période	25,8	0,0	25,8	3,9	0,1	4,0	29,7
Désactualisation	5,5	-	5,5	-	-	-	5,5
Variations de périmètre	0,6	(0,0)	0,6	-	-	-	0,6
Effet de la variation des taux de change	(3,1)	-	(3,1)	(0,1)	-	(0,1)	(3,2)
<b>Au 31 décembre 2023</b>	143,7	0,4	<b>144,1</b>	4,7	0,1	<b>4,8</b>	<b>148,9</b>

## NOTE 20. FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

### NOTE 20.1. RESULTAT FINANCIER

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
Charges d'intérêts sur emprunt	(175,6)	(113,9)
Produits ou charges financières sur instruments dérivés	28,8	(14,9)
Charges d'intérêts sur obligations locatives	(9,1)	(6,8)
<b>Coût de l'endettement financier</b>	<b>(155,9)</b>	<b>(135,6)</b>
Produits et charges d'intérêts sur prêts d'actionnaires	(1,4)	(1,0)
Gains et pertes de change	(7,4)	(6,9)
Autres produits et charges financiers	11,8	(9,2)
<b>Total autres produits et charges financiers</b>	<b>3,1</b>	<b>(17,1)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(152,7)</b>	<b>(152,7)</b>

L'augmentation du coût de l'endettement financier s'explique principalement par :

- la hausse du nombre de centrales en exploitation sous financement ;
- l'effet année pleine de l'émission des OCEANes vertes 2022 en septembre 2022 pour un montant de 300 millions d'euros<sup>14</sup> ;
- la hausse des taux d'intérêts moyens à court terme sur emprunts à taux variables entre 2022 et 2023, pour leur part non couverte par des instruments de couverture de taux, sur l'ensemble des géographies où opère le Groupe (se référer à la note 22.1 « risques de taux »).

Ces effets ont été partiellement compensés par l'impact du remboursement progressif des financements des centrales en opération, la conversion anticipée en octobre 2022 de la très grande majorité des OCEANes 2019 (dont le solde a été remboursé), conformément à la documentation contractuelle, pour un montant d'environ 200 millions d'euros<sup>15</sup>, et le refinancement en novembre 2022 de la dette mezzanine de Neoen Production 2.

En 2023, le total des autres produits et charges financiers est principalement composé :

- De gains et pertes de change s'élevant à (7,4) millions d'euros, dont (5,9) millions d'euros associés à l'exposition du Groupe en Argentine, pour la fraction non dollarisée, principalement composés de (3,4) millions d'euros de pertes de change sur des placements de trésorerie libellés en pesos argentins et de (1,4) million d'euros de pertes de change sur des crédits de TVA également libellés en pesos argentins.

En 2022 les gains et pertes de change s'élevaient à (6,9) millions d'euros, dont (5,2) millions d'euros associés à l'exposition du Groupe en Argentine (notamment au titre de crédits de TVA libellés en pesos argentins).

- D'autres produits financiers, en hausse de + 23,3 millions d'euros, associés notamment à la rémunération des dépôts issus de l'augmentation de capital du 29 mars 2023, et de charges financières principalement composées de commissions et de frais bancaires, de coûts des cautions et des garanties, de charges de désactualisation des provisions pour démantèlement et autres passifs non courants, en augmentation notamment sous l'effet de la croissance du nombre d'actifs en exploitation.

<sup>14</sup> Le taux d'intérêt effectif de la composante dette des OCEANes verte 2022 s'élève à 7,0 %, pour un taux nominal de 2,875 %.

<sup>15</sup> Le taux d'intérêt effectif de la composante dette des OCEANes 2019 s'élève à 4,3 % pour un taux nominal de 1,875 %.

## NOTE 20.2. DETTE NETTE

### Principes comptables

#### Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les dettes financières et les instruments financiers dérivés ayant une valeur de marché négative.

Les dettes financières sont initialement comptabilisées à la juste valeur à l'origine, diminuée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. À chaque clôture, les dettes financières sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont ventilées au bilan en :

- dettes financières non courantes pour la part exigible à plus d'un an ;
- dettes financières courantes pour la part remboursable à moins d'un an.

#### Instruments financiers dérivés de taux

L'objectif de la direction financière du groupe Neoen est de couvrir le risque de variabilité de la future charge d'intérêts résultant du financement à taux variable d'une partie substantielle des investissements du Groupe.

Pour couvrir son exposition aux risques de taux, le Groupe utilise des produits dérivés sous forme principalement de swaps de taux. La plupart des dérivés de taux utilisés par le Groupe sont qualifiés d'instruments de couverture de flux de trésorerie (*Cash-Flow Hedge*). La comptabilité de couverture est applicable si les conditions prévues par la norme IFRS 9 sont remplies :

- la relation de couverture doit être clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
- le lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être documenté, ainsi que les potentielles sources d'inefficacité ;
- l'inefficacité rétrospective doit être mesurée à chaque arrêté.

La couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs hautement probables des intérêts provenant du besoin de financement du Groupe.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en autres éléments du résultat global (réserve de couverture de flux de trésorerie) pour la « partie efficace » de la couverture et en résultat de la période, au sein du résultat financier, pour la « partie inefficace ».

Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert, à savoir le résultat financier au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Lorsque l'instrument dérivé est résilié ou que l'inefficacité de la relation de couverture conduit à sa déqualification, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en autres éléments du résultat global (réserve de couverture de flux de trésorerie) et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

Lorsqu'ils ne sont pas considérés comptablement comme des instruments de couverture de flux futurs de trésorerie (*Cash-Flow Hedge*), les variations de juste valeur de ces instruments sont enregistrées en résultat, au sein du résultat financier.

Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive sont comptabilisés à l'actif et ceux ayant une juste valeur négative sont comptabilisés au passif.

## Analyse de la dette nette

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2023	31.12.2022
Financements seniors des projets	2 921,5	2 717,6
Financements juniors des projets	73,9	77,4
Dettes locatives	314,7	264,4
Financements <i>corporate</i>	424,0	409,7
Investisseurs minoritaires et autres	54,9	40,2
Instruments financiers dérivés de taux passifs	15,0	-
<b>Total dettes financières</b>	<b>3 804,1</b>	<b>3 509,3</b>
Investisseurs minoritaires et autres	(54,9)	(40,2)
<b>Total dettes financières ajustées</b>	<b>3 749,1</b>	<b>3 469,1</b>
Placements à court terme	(66,6)	(40,6)
Disponibilités	(707,2)	(582,2)
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>(773,7)</b>	<b>(622,8)</b>
Dépôts de garantie	(80,5)	(79,0)
Instruments financiers dérivés de taux actifs	(214,9)	(302,7)
<b>Total autres actifs</b>	<b>(295,4)</b>	<b>(381,7)</b>
<b>Total dette nette</b>	<b>2 680,0</b>	<b>2 464,6</b>

La dette nette a augmenté de + 215,4 millions d'euros entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023. Cette évolution s'explique principalement par une hausse des financements seniors des projets en lien avec la croissance du portefeuille d'actifs sécurisés du Groupe, ainsi que par la dégradation de la juste valeur nette des instruments financiers dérivés de taux, effets atténués par une hausse des disponibilités, issues notamment de l'augmentation de capital du 29 mars 2023.

Au 31 décembre 2023, les disponibilités prises en compte dans le calcul de la dette nette incluaient 19,7 millions d'euros (contre 90,3 millions d'euros au 31 décembre 2022), correspondant à la différence, pour certaines centrales françaises, entre le prix de marché encaissé par celles-ci et le tarif de leur contrat d'achat, en attente de reversement à EDF OA. Ce montant a vocation à être reversé en 2024.

Au cours de l'année 2023, en raison de l'établissement des modalités effectives de remboursements des sommes dues, 84,3 millions d'euros ont été reversés à EDF OA.

## Ventilation des dettes financières courantes / non courantes

<i>En millions d'euros</i>	Non courantes	Courantes <sup>(1)</sup>	31.12.2023	Non courantes	Courantes <sup>(1)</sup>	31.12.2022
Financements seniors des projets	2 621,6	299,9	2 921,5	2 331,0	386,7	2 717,6
Financements juniors des projets	69,8	4,2	73,9	73,9	3,5	77,4
Dettes locatives	303,3	11,4	314,7	257,5	6,9	264,4
Financements <i>corporate</i>	421,5	2,6	424,0	407,9	1,8	409,7
Investisseurs minoritaires et autres	54,6	0,3	54,9	39,9	0,3	40,2
Instruments financiers dérivés de taux passifs	14,6	0,4	15,0	-	-	-
<b>Total dettes financières</b>	<b>3 485,3</b>	<b>318,8</b>	<b>3 804,1</b>	<b>3 110,2</b>	<b>399,1</b>	<b>3 509,3</b>

1) Les financements seniors des projets courants incluent l'accélération des dettes de certaines centrales (se référer au tableau ci-dessous de ventilation des dettes par échéances).

## Ventilation des dettes financières par devises

<i>(contre-valeur en millions d'euros au cours de clôture)</i>	EUR	USD	AUD	CAD	Autres	31.12.2023
Financements seniors des projets	1 187,1	466,1	1 248,9	19,4	-	2 921,5
Financements juniors des projets	73,9	-	-	-	-	73,9
Dettes locatives	240,5	4,1	54,0	16,1	-	314,7
Financements <i>corporate</i>	424,0	(0,0)	0,0	-	-	424,0
Investisseurs minoritaires et autres	41,4	11,6	2,0	-	-	54,9
Instruments financiers dérivés de taux passifs	5,6	-	9,4	-	-	15,0
<b>Total dettes financières</b>	<b>1 972,5</b>	<b>481,8</b>	<b>1 314,2</b>	<b>35,6</b>	<b>-</b>	<b>3 804,1</b>

<i>(contre-valeur en millions d'euros au cours de clôture)</i>	EUR	USD	AUD	CAD	Autres	31.12.2022
Financements seniors des projets	1 076,2	529,1	1 112,4	-	-	2 717,6
Financements juniors des projets	77,4	-	-	-	-	77,4
Dettes locatives	200,4	4,0	48,8	-	11,2	264,4
Financements <i>corporate</i>	409,7	0,0	0,0	-	0,0	409,7
Investisseurs minoritaires et autres	24,0	13,9	2,2	0,0	0,1	40,2
Instruments financiers dérivés de taux passifs	-	-	-	-	-	-
<b>Total dettes financières</b>	<b>1 787,7</b>	<b>547,0</b>	<b>1 163,3</b>	<b>0,0</b>	<b>11,3</b>	<b>3 509,3</b>

## Ventilation des dettes financières par typologie de taux

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2023	31.12.2022
Dettes à taux fixes	1 693,0	1 690,0
Dettes à taux variables	2 096,1	1 819,3
Instruments financiers dérivés de taux passifs	15,0	-
Instruments financiers dérivés de taux actifs	(214,9)	(302,7)
<b>Total des dettes financières après effet des couvertures</b>	<b>3 589,2</b>	<b>3 206,6</b>

Les financements de projets souscrits généralement à taux variable et les flux d'intérêts variables font l'objet d'une couverture qui représente en général 75 % ou plus du montant financé à taux variable.

## Ventilation du total des dettes financières par échéance

<i>En millions d'euros</i>	A moins d'un an <sup>(1)</sup>	Entre un et cinq ans	A plus de cinq ans	31.12.2023
Financements seniors des projets	299,9	1 012,7	1 608,8	2 921,5
Financements juniors des projets	4,2	9,9	59,9	73,9
Dettes locatives	11,4	22,9	280,3	314,7
Financements <i>corporate</i>	2,6	421,5	-	424,0
Investisseurs minoritaires et autres	0,3	3,7	50,9	54,9
Instruments financiers dérivés de taux passifs	0,4	4,4	10,2	15,0
<b>Total dettes financières</b>	<b>318,8</b>	<b>1 475,2</b>	<b>2 010,1</b>	<b>3 804,1</b>

<i>En millions d'euros</i>	A moins d'un an <sup>(2)</sup>	Entre un et cinq ans	A plus de cinq ans	<b>31.12.2022</b>
Financements seniors des projets	386,7	713,9	1 617,1	2 717,6
Financements juniors des projets	3,5	16,7	57,2	77,4
Dettes locatives	6,9	20,3	237,3	264,4
Financements <i>corporate</i>	1,8	407,9	-	409,7
Investisseurs minoritaires et autres	0,3	3,6	36,3	40,2
Instruments financiers dérivés de taux passifs	-	-	-	-
<b>Total dettes financières</b>	<b>399,1</b>	<b>1 162,4</b>	<b>1 947,8</b>	<b>3 509,3</b>

1) Au 31 décembre 2023, les financements seniors des projets à moins d'un an incluent l'accélération des dettes des centrales d'El Llano au Mexique pour 110,1 millions d'euros (120,4 millions de dollars américains).

2) Au 31 décembre 2022, les financements seniors des projets à moins d'un an incluaient l'accélération des dettes des centrales d'El Llano au Mexique pour 116,3 millions d'euros (124,1 millions de dollars américains), de la centrale de Coleambally en Australie pour 82,0 millions d'euros (128,7 millions de dollars australiens), et de la centrale de Metoro au Mozambique pour 28,2 millions d'euros (30,1 millions de dollars américains).

## Ventilation par flux des dettes financières

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2022	Flux de trésorerie	Variations sans effet de trésorerie					31.12.2023
			Effet de la variation des taux de change	Variation de périmètre	Variation de juste valeur et coût amorti	Intérêts courus	Autres variations	
Financements seniors des projets	2 717,6	302,2	(73,1)	(2,6)	8,4	(2,5)	(28,4)	2 921,5
Financements juniors des projets	77,4	(3,5)	(0,0)	0,0	0,2	(0,2)	(0,0)	73,9
Dettes locatives	264,4	(7,4)	(3,1)	(2,2)	-	0,4	62,6	314,7
Financements <i>corporate</i>	409,7	-	0,0	-	1,3	(0,6)	13,6	424,0
Investisseurs minoritaires et autres	40,2	17,6	(0,4)	0,1	-	-	(2,5)	54,9
Instruments financiers dérivés de taux passifs	-	-	(0,1)	-	15,1	-	-	15,0
<b>Total dettes financières</b>	<b>3 509,3</b>	<b>308,8</b>	<b>(76,7)</b>	<b>(4,8)</b>	<b>25,0</b>	<b>(2,9)</b>	<b>45,3</b>	<b>3 804,1</b>

## Financements seniors des projets

Au cours de l'exercice 2023, les financements seniors de projets ont augmenté de **+ 203,8** millions d'euros, ceci s'explique principalement par :

- des tirages effectués sur des emprunts émis dans le cadre du financement des projets du Groupe à hauteur de **498,2** millions d'euros, dont notamment :
  - en Australie pour 264,2 millions d'euros (dont principalement les centrales de Goyder 1A pour 185,7 millions d'euros et de Western Downs pour 61,1 millions d'euros) ;
  - en Europe pour 214,9 millions d'euros (dont principalement des centrales solaires portugaises pour 94,7 millions d'euros et des centrales françaises pour 73,7 millions d'euros, ainsi que dans le cadre d'un financement de projets de type bridge, en France pour 44,0 millions d'euros) ;
  - en Amériques pour 19,2 millions d'euros (centrale solaire de Fox Coulee au Canada).
- des remboursements d'emprunts réalisés pour **(196,1)** millions d'euros ;
- l'incidence des effets de change pour **(73,1)** millions d'euros ;
- le reclassement de la dette senior de la centrale de Metoro au Mozambique en passifs destinés à être cédés pour un montant de **(27,9)** M€ ;
- la variation du coût amorti des emprunts pour **8,4** millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, des financements de projets seniors ont été reclassés en financements courants pour un montant total de 110,1 millions d'euros, contre 226,6 millions d'euros au 31 décembre 2022, en raison du non-respect de certains *covenants* de financements de projets (se référer à la note 1.3 « évènements de l'exercice »).

## Financements juniors des projets

Les financements juniors comprennent essentiellement des dettes juniors sur des entités détenant des projets. La diminution des financements juniors pour – 3,4 millions d'euros s'explique principalement par le remboursement progressif des emprunts.

## Dettes locatives

La hausse de + 50,3 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022 est principalement due à l'entrée en vigueur de nouveaux baux ou de réévaluations pour 62,6 millions d'euros, à des remboursements pour (7,4) millions d'euros, et à l'incidence des effets de change pour (3,1) millions d'euros.

## Financements corporate

Au 31 décembre 2023, les financements *corporate* correspondent principalement aux OCEANES vertes émises en juin 2020 et en septembre 2022. L'augmentation de + 14,3 millions d'euros sur la période correspond principalement à l'amortissement des primes d'émission relatives à ces OCEANES vertes pour + 13,7 millions d'euros.

## Investissements minoritaires et autres

Ce poste est essentiellement constitué des apports en compte courant des actionnaires minoritaires dans le cadre de financement des projets. L'augmentation de la période de +14,8 millions d'euros est principalement due à des apports réalisés par des actionnaires minoritaires en Suède et en Finlande.

## Instruments financiers dérivés de taux passifs

La hausse des instruments financiers dérivés de taux passifs résulte principalement de l'effet de la variation de juste valeur à hauteur de + 15,1 millions d'euros. Cette hausse concerne des instruments financiers dérivés négociés sur l'exercice, et est la conséquence de l'impact d'une baisse récente des taux d'intérêts à long terme en zone Euro et en Australie depuis leurs négociations.

## NOTE 20.3. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

### Principes comptables

#### Instruments financiers dérivés de taux

Se référer à la note 20.2 « dette nette ».

#### Instruments financiers dérivés énergie

Afin de se couvrir contre la variation des prix spots de l'électricité associée à la production de certains actifs renouvelables du Groupe, qui ne bénéficient pas de mécanismes de soutien sous forme de tarifs de rachats ou de compléments de rémunération obtenus dans le cadre de guichets ouverts ou d'appels d'offres gouvernementaux, Neoen a été amené à signer progressivement des contrats d'achat d'électricité de moyen à long terme avec des contreparties commerciales, dits « *Corporate Power Purchase Agreements* » (« CPPA »). Parmi ceux-ci, certains, mis en œuvre récemment, prévoient un règlement financier entre les parties (calculé par différence entre un prix fixe et le prix spot de l'électricité, et ayant pour sous-jacent la production de l'actif physique associé) ainsi que, généralement, la remise par le Groupe des certificats verts (garanties d'origine ou LGCs) générés par la production. Ces contrats avec des contreparties commerciales, réglés financièrement, sont des instruments financiers dérivés au sens de la norme IFRS 9 « instruments financiers ».

Au 31 décembre 2023, ces instruments financiers dérivés, conclus en vue de la couverture économique du risque associé à la variation des prix de l'électricité, n'ont pas été désignés comme instruments de couverture. Par conséquent, les variations de juste valeur afférentes sont reconnues en résultat dans les autres produits et charges opérationnels courants (se référer à la note 9 « autres produits et charges opérationnels courants »).

Spécifiquement, la valorisation des instruments financiers dérivés énergie repose sur des techniques d'évaluation particulières et fait notamment appel à des données non-observables (en lien avec la durée des contrats), justifiant un classement en niveau 3, au sens d'IFRS 13 « évaluation de la juste valeur ».

Afin de remédier à l'absence de prix à terme observables, conséquence notamment du profil de production intermittent des actifs renouvelables, le Groupe a simulé les prix futurs de l'électricité à partir de modèles internes tenant compte, à court terme de l'évolution spot et à terme des prix de gros observée sur les marchés locaux de l'électricité, ajustée du profil de production intermittent des actifs considérés, et à moyen et long terme, de perspectives de marché reposant sur les analyses réalisées par des cabinets de prospective spécialisés, reconnus comme experts sur ces marchés locaux.

Conformément à la norme IFRS 13 « évaluation de la juste valeur », un ajustement a été pris en compte afin de refléter dans la juste valeur de ces instruments financiers dérivés énergie le risque de crédit de la contrepartie (dit « *credit valuation adjustment* ») et le risque de crédit propre de l'entreprise (dit « *debit valuation adjustment* »).

## Analyse des instruments financiers dérivés actifs et passifs évalués à la juste valeur

Au 31 décembre 2023 (En millions d'euros)	Actifs			Passifs		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments financiers dérivés énergie	72,8	19,1	91,9	1,5	3,4	4,9
Instruments financiers dérivés de taux	179,7	35,2	214,9	14,6	0,4	15,0
<b>Total</b>	<b>252,5</b>	<b>54,3</b>	<b>306,8</b>	<b>16,1</b>	<b>3,7</b>	<b>19,8</b>

Au 31 décembre 2022 (En millions d'euros)	Actifs			Passifs		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments financiers dérivés énergie	41,3	4,8	46,1	32,2	12,6	44,9
Instruments financiers dérivés de taux	271,7	31,1	302,7	-	-	-
<b>Total</b>	<b>312,9</b>	<b>35,9</b>	<b>348,8</b>	<b>32,2</b>	<b>12,6</b>	<b>44,9</b>

## NOTE 20.4. JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

### Principes comptables

La juste valeur d'un actif et d'un passif est le prix qui serait convenu entre des parties libres de contracter et opérant aux conditions du marché. La norme IFRS 13 « évaluation de la juste valeur » distingue 3 niveaux de juste valeur :

- niveau 1 : prix coté sur un marché actif ;
- niveau 2 : prix coté sur un marché actif pour un instrument similaire, ou autre technique d'évaluation basée sur des paramètres observables ;
- niveau 3 : technique d'évaluation incorporant des paramètres non observables.

Pour les instruments financiers dérivés, se reporter aux notes 20.2 et 20.3.

La juste valeur des dettes fournisseurs et des créances clients correspond à la valeur comptable indiquée au bilan, l'effet de l'actualisation des flux futurs de trésorerie n'étant pas significatif.

## Analyse de la juste valeur des actifs et passifs financiers

Au 31 décembre 2023 (En millions d'euros)	Niveau	Valeur comptable	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Dérivés documentés en Cash-Flow Hedge
Instruments financiers dérivés de taux	2	214,9	214,9		0,2	214,6
Instruments financiers dérivés énergie	3	91,9	91,9		91,9	
Actifs financiers non-courants	2	175,0	175,0	175,0		
Autres actifs (courants et non-courants)	2	122,0	122,0	122,0		
Clients et comptes rattachés	2	115,2	115,2	115,2		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	773,7	773,7		773,7	
<b>Total actifs financiers</b>		<b>1 492,6</b>	<b>1 492,6</b>	<b>412,1</b>	<b>865,9</b>	<b>214,6</b>
Dettes financières non courantes	2	3 470,7	3 246,0	3 470,7		
Autres passifs (courants et non courants)	2	129,1	129,1	129,1		
Instruments financiers dérivés de taux	2	15,0	15,0			15,0
Instruments financiers dérivés énergie	3	4,9	4,9		4,9	
Dettes financières courantes	2	318,4	318,4	318,4		
Fournisseurs et comptes rattachés	2	386,6	386,6	386,6		
<b>Total passifs financiers</b>		<b>4 324,6</b>	<b>4 100,0</b>	<b>4 304,8</b>	<b>4,9</b>	<b>15,0</b>
Au 31 décembre 2022 (En millions d'euros)	Niveau	Valeur comptable	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Dérivés documentés en Cash-Flow Hedge
Instruments financiers dérivés de taux	2	302,7	302,7			302,7
Instruments financiers dérivés énergie	3	46,1	46,1		46,1	
Actifs financiers non-courants	2	99,9	99,9	99,9		
Autres actifs (courants et non-courants)	2	118,7	118,7	118,7		
Clients et comptes rattachés	2	106,6	106,6	106,6		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	622,8	622,8		622,8	
<b>Total actifs financiers</b>		<b>1 296,8</b>	<b>1 296,8</b>	<b>325,2</b>	<b>668,9</b>	<b>302,7</b>
Dettes financières non courantes	2	3 110,2	2 938,9	3 110,2		
Autres passifs (courants et non courants)	2	224,2	224,2	224,2		
Instruments financiers dérivés de taux	2	-	-			-
Instruments financiers dérivés énergie	3	44,9	44,9		44,9	
Dettes financières courantes	2	399,1	399,1	399,1		
Fournisseurs et comptes rattachés	2	242,4	242,4	242,4		
<b>Total passifs financiers</b>		<b>4 020,7</b>	<b>3 849,3</b>	<b>3 975,8</b>	<b>44,9</b>	<b>-</b>

## NOTE 21. AUTRES PASSIFS COURANTS

### NOTE 21.1. DETTES FISCALES ET SOCIALES

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2023	31.12.2022
Dettes fiscales	31,0	35,6
Dettes sociales	15,2	13,1
<b>Total dettes fiscales et sociales</b>	<b>46,2</b>	<b>48,6</b>

### NOTE 21.2. AUTRES PASSIFS COURANTS

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2023	31.12.2022
Produits constatés d'avance	14,7	15,1
Autres créiteurs	65,0	142,5
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>79,7</b>	<b>157,6</b>

Les produits constatés d'avance se composent essentiellement de subventions qui sont transférées au compte de résultat de façon linéaire selon la durée d'utilité de l'actif sous-jacent.

Au 31 décembre 2023, les autres créiteurs sont notamment constitués de dettes envers EDF OA (solde 2022 résiduel et montants générés sur l'exercice 2023, pour un solde net de 19,7 millions d'euros), de dettes liées à des acquisitions d'actifs en développement, principalement en Europe pour 5,8 millions d'euros, et d'une dette à caractère contractuel, dans le cadre de l'exécution d'un contrat de vente d'électricité long terme en Australie, pour 8,5 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, les autres créiteurs comprenaient 90,3 millions d'euros correspondant à la différence, pour certaines centrales françaises, entre le prix de marché encaissé par celles-ci et le tarif de leur contrat d'achat. Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a reversé à EDF OA 91,8 millions d'euros à ce titre (dont 84,3 millions d'euros de dettes antérieures à l'exercice 2023 et 7,5 millions d'euros de dettes constituées sur l'exercice 2023), et ce, dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur.

## NOTE 22. GESTION DES RISQUES

### NOTE 22.1. RISQUES DE TAUX

Le Groupe est exposé aux risques de marché du fait de ses activités d'investissements. Cette exposition est principalement liée aux fluctuations des taux d'intérêts variables relatifs aux financements de ses projets.

Ainsi, l'objectif de gestion du risque de taux du Groupe est de sécuriser l'équilibre économique des projets en limitant la variabilité future de la charge financière associée à leurs financements. Ceci repose sur la mise en place d'instruments financiers de couverture.

Les couvertures sur le risque de taux d'intérêt sont effectuées au moyen d'instruments contractés de gré à gré, avec des contreparties de premier rang. Le Groupe contracte des instruments financiers, afin de couvrir ses financements à taux variables, avec pour cible de couvrir à taux fixe un minimum de 75 % du besoin de financement à taux variable des projets. A ce titre, le Groupe a contracté des swaps de taux qui sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

Au 31.12.2023 (En millions d'euros)	Montants notionnels par échéance			Juste valeur <sup>(1)</sup>	Enregistré en autres éléments du résultat global <sup>(2)</sup>	Enregistré en résultat <sup>(3)</sup>
	Inférieur à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total			
Swaps de taux - Eolien	(470,1)	(684,2)	(1 154,3)	127,4	117,9	-
Swaps de taux - Solaire	(166,8)	(443,1)	(609,9)	75,9	81,9	-
Swaps de taux - Holdings	(162,8)	-	(162,8)	2,5	3,0	0,2
Swaps de taux - Stockage	-	-	-	(5,9)	(5,9)	-
Caps de taux	-	-	-	-	1,7	-
<b>Total</b>	<b>(799,7)</b>	<b>(1 127,2)</b>	<b>(1 926,9)</b>	<b>199,9</b>	<b>198,6</b>	<b>0,2</b>

1) La juste valeur est composée de 214,9 millions d'euros d'instruments financiers dérivés de taux actifs et (15,0) millions d'euros d'instruments dérivés de taux passif à la clôture.

2) Il s'agit du stock enregistré en autres éléments du résultat global dans les capitaux propres du Groupe.

3) Le cas échéant, la part inefficace des instruments financiers dérivés de taux est enregistrée en résultat.

### Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité a été établie sur la base de la situation de l'endettement net (y compris instruments financiers dérivés de taux d'intérêt liés à la dette nette), et ce pour l'ensemble des financements associés à des actifs en opération à la date de clôture.

Pour le risque de taux d'intérêt, la sensibilité correspond à une variation de la courbe de taux de plus ou moins 100 points de base par rapport aux taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture.

Au 31.12.2023 (En millions d'euros)	Impact sur le résultat		Impact sur les capitaux propres	
	+100 points de base	-100 points de base	+100 points de base	-100 points de base
Charge nette d'intérêts sur le nominal de la dette nette à taux variable et les jambes à taux variables des dérivés	(0,7)	0,8	NA	NA
Variation de juste valeur des dérivés non qualifiés de couverture	-	-	NA	NA
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie	NA	NA	86,9	(97,1)
<b>Total</b>	<b>(0,7)</b>	<b>0,8</b>	<b>86,9</b>	<b>(97,1)</b>

## NOTE 22.2. RISQUE DE PRIX SUR L'ENERGIE

Le risque de prix sur l'énergie est lié à la vente sur les marchés de gros au cours spot de la production électrique de certains des actifs éoliens et solaires du Groupe (notamment en Australie et en Finlande). Afin de limiter ce risque, le Groupe sécurise ses revenus futurs sur une longue période par des tarifs de rachat ou des compléments de rémunération obtenus dans le cadre d'appels d'offres publics, ainsi que par la contractualisation de « *power purchase agreements* », physiques et financiers.

Au 31.12.2023 (En millions d'euros)	Montants notionnels par échéance			Juste valeur	Enregistré en autres éléments du résultat global	Enregistré en résultat
	Inférieur à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total			
Instruments financiers dérivés énergie	283,1	205,6	488,7	87,0	-	88,6
<b>Total</b>	<b>283,1</b>	<b>205,6</b>	<b>488,7</b>	<b>87,0</b>	<b>-</b>	<b>88,6</b>

Une hausse de 5 % des prix de l'électricité entraînerait une diminution de la juste valeur des instruments financiers dérivés énergie de - 12,5 millions d'euros.

Une diminution de 5 % des prix de l'électricité entraînerait une augmentation de la juste valeur des instruments financiers dérivés énergie de + 12,5 millions d'euros.

## NOTE 22.3. RISQUES DE CHANGE

Les risques de change portent sur les transactions opérationnelles en devises étrangères (dollar américain et dollar australien principalement) qui ont tendance à augmenter avec le déploiement soutenu du Groupe à l'international. Afin d'éviter tout risque de change sur les actifs en opération, le Groupe finance systématiquement chacun de ses actifs dans la devise fonctionnelle de celui-ci.

Une appréciation de + 10 % (ou dépréciation de - 10 %) des devises les plus significatives, par référence au 31 décembre 2023, entraînerait une augmentation (ou diminution) du compte de résultat et des capitaux propres du Groupe avant impôts sur le résultat, comme suit :

Au 31.12.2023 (En millions d'euros)	Impact sur le résultat		Impact sur les capitaux propres	
	+10%	-10%	+10%	-10%
AUD/EUR	9,6	(7,9)	132,7	(108,6)
USD/EUR	(0,6)	0,5	46,3	(37,8)
<b>Total</b>	<b>9,1</b>	<b>(7,4)</b>	<b>179,0</b>	<b>(146,4)</b>

## NOTE 22.4. RISQUES DE CONTREPARTIE

Compte tenu de la pluralité des fournisseurs et sous-traitants disponibles sur les marchés sur lesquels intervient le Groupe, celui-ci considère que l'insolvabilité de l'un d'entre eux ou d'une faible part ne pourrait avoir de conséquences significatives sur la poursuite de l'activité.

Dans la mesure où les contrats de vente d'électricité ou contrats pour différence sont conclus avec des contreparties étatiques (Etats ou entreprises contrôlées par un Etat), des entreprises de distribution d'électricité et avec un nombre limité d'acheteurs privés, le Groupe considère que le risque de contrepartie lié aux créances clients est à ce jour non significatif.

Le Groupe place ses disponibilités et quasi-disponibilités auprès d'institutions financières de premier rang.

Le Groupe souscrit des dérivés de taux de gré à gré avec des banques de premier rang dans le cadre de conventions qui prévoient de compenser les montants dus et à recevoir en cas de défaillance de l'une des parties contractantes. Ces accords de compensation conditionnels ne respectent pas les critères de la norme IAS 32 « instruments financiers : présentation » pour permettre la compensation des instruments dérivés actifs et passifs au bilan.

## NOTE 22.5. RISQUES DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité correspond à l'incapacité que pourrait avoir le Groupe à faire face à ses engagements financiers immédiats ou à court terme.

Pour prévenir ce risque, le Groupe procède plusieurs fois par an à une analyse de ses besoins en liquidité sur un horizon de 12 mois glissants.

A la date d'arrêté de ses comptes, le Groupe dispose des liquidités nécessaires pour financer son activité courante et son développement.

La trésorerie détenue par les sociétés holdings et de développement s'élève au 31 décembre 2023 à 484,5 millions d'euros, contre 289,2 millions d'euros pour les sociétés projets (actifs en opération et en construction).

Au 31 décembre 2023, la trésorerie des sociétés projets comprend 19,7 millions d'euros correspondant à la différence, pour certaines centrales françaises, entre le prix de marché encaissé par celles-ci et le tarif de leur contrat d'achat dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur. Au 31 décembre 2022, la trésorerie des sociétés projets comprenait 90,3 millions d'euros relatifs à cette différence, et dont 84,3 millions d'euros ont été reversés à EDF OA au cours de l'exercice 2023.

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	778,0	622,7
Lignes de crédit <i>corporate</i> disponibles	288,0	288,0
<b>Total</b>	<b>1 066,0</b>	<b>910,7</b>

### Lignes de crédit *corporate* disponibles

Le Groupe possédait en date de clôture des lignes de crédit court terme d'un montant de 288,0 millions d'euros, dont 250,0 millions d'euros de crédit syndiqué non mobilisé, composé d'un prêt *corporate* de 175,0 millions d'euros et d'une ligne de crédit revolving de 75,0 millions d'euros, pour assurer notamment les besoins en fonds de roulement de la société mère. Au cours du mois de février 2024, ce crédit syndiqué a fait l'objet d'un refinancement, portant la composante prêt *corporate* à 300 millions d'euros, et la ligne de crédit revolving à 200 millions d'euros (se reporter à la note 26). Ce crédit syndiqué demeurait non tiré en date d'arrêté des comptes.

### Lignes de crédit accordées aux projets

Au 31 décembre 2023, le Groupe bénéficie d'engagements reçus au titre de ses financements de projets et d'exploitation pour un montant de 484,1 millions d'euros non utilisés à cette date (se référer note 23.2).

## NOTE 22.6. RISQUES LIES AUX EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

Le Groupe vend de l'électricité très majoritairement dans le cadre de contrats de long-terme faisant l'objet d'engagements fermes de la part de ses contreparties, dont de nombreux Etats.

Dans certains pays, les Etats peuvent être amenés à remettre en cause rétroactivement certains tarifs de rachat bonifiés comme cela a été le cas en France en 2021, sans impact matériel sur les comptes du Groupe. Une remise en cause à l'avenir de certains tarifs de rachat serait susceptible d'impacter significativement les états financiers du Groupe.

Le Groupe considère toujours que sa stratégie multi-filière et multi-pays a pour effet de limiter le risque lié aux évolutions réglementaires en réduisant son exposition à une technologie ou à un pays particulier. Le prix particulièrement compétitif de l'électricité produite par le Groupe dans la grande majorité de ses contrats constitue également une couverture naturelle contre ce risque.

## NOTE 23. ENGAGEMENTS HORS BILAN

### NOTE 23.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNES

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2023	31.12.2022
Garanties accordées à des fournisseurs	730,2	1 036,1
Maintenance	1 937,9	1 712,1
Autres engagements	326,3	358,8
<b>Engagements donnés liés aux activités opérationnelles</b>	<b>2 994,4</b>	<b>3 107,0</b>
Actifs donnés en garantie	5 318,2	4 728,4
<b>Engagements donnés liés aux activités de financement</b>	<b>5 318,2</b>	<b>4 728,4</b>
<b>Total des engagements hors bilan donnés</b>	<b>8 312,6</b>	<b>7 835,4</b>

#### Garanties accordées à des fournisseurs

Dans le cadre de la construction de ses actifs de production, le Groupe peut être amené à octroyer temporairement des garanties à ses fournisseurs.

#### Maintenance

Dans le cadre de l'exploitation de ses actifs de production, le Groupe est amené à signer des contrats de maintenance pouvant s'étaler sur plusieurs exercices. Les prestations sont comptabilisées en charges l'année où elles sont réalisées.

#### Autres engagements donnés

Il s'agit principalement de garanties données par le Groupe dans le cadre du développement des projets telles que des garanties de soumission à des appels d'offres, des garanties de performance ou encore de démantèlement.

#### Actifs donnés en garantie

Les dettes contractées par le Groupe, dans le cadre de financements de projets, sont assorties, dans la plupart des cas, de nantissements sur l'ensemble des titres et avances en comptes courants d'associés ainsi que de gages sur les actifs en garantie de remboursement de la dette bancaire jusqu'à son extinction.

## NOTE 23.2. ENGAGEMENTS HORS BILAN REÇUS

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Engagements d'achat d'énergie	7 838,0	7 079,1
Autres engagements reçus	4 455,0	4 162,2
<b>Engagements reçus liés aux activités opérationnelles</b>	<b>12 293,0</b>	<b>11 241,4</b>
Lignes de crédits accordées aux projets	484,1	547,3
Lignes de crédits <i>corporate</i> accordées	288,0	288,0
<b>Engagements reçus liés aux activités de financement</b>	<b>772,1</b>	<b>835,3</b>
<b>Total des engagements hors bilan reçus</b>	<b>13 065,2</b>	<b>12 076,6</b>

### Engagements reçus d'achat d'énergie

Dans la majorité des cas, lorsqu'une unité de production d'électricité est construite, la société porteuse de projet et appelée à l'exploiter conclut un contrat à long terme de fourniture d'énergie. Le Groupe bénéficie d'engagements d'achat en général pour des périodes allant très majoritairement de 10 à 20 ans. Pour chaque actif sous-jacent, l'engagement a été évalué sur la base des volumes de production estimés par le Groupe sur la durée du contrat d'achat et des prix de vente non inflatés.

### Autres engagements reçus

Ceux-ci comprennent principalement les garanties reçues de la part des constructeurs pour la bonne exécution de la construction des centrales ainsi que des fournisseurs au titre de la maintenance.

## NOTE 24. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les comptes consolidés du groupe Neoen sont intégrés par intégration globale dans les comptes consolidés de la société mère de Neoen, Impala qui détient 42,17 % de son capital. Au cours de l'exercice 2023, des transactions ont été réalisées avec la société Impala. Les charges auprès d'Impala concernent principalement des *management fees*. Les transactions avec Impala et ses filiales ont été effectuées à des conditions normales de marché, pour des montants peu significatifs.

La rémunération des principaux dirigeants est fournie en note 7.2.

## NOTE 25. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>En millions euros</i>	Deloitte	RSM	Autres réseaux	Exercice 2023
<b>Neoen SA</b>				
Audit Légal	0,2	0,1	-	0,3
SACC <sup>(1)</sup>	0,2	0,1	-	0,2
<b>Filiales</b>				
Audit Légal	0,9	0,1	0,3	1,3
<b>Total</b>	<b>1,4</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>1,9</b>

<i>En millions euros</i>	Deloitte	RSM	Autres réseaux	Exercice 2022
<b>Neoen SA</b>				
Audit Légal	0,2	0,1	-	0,3
SACC	0,0	0,0	-	0,0
<b>Filiales</b>				
Audit Légal	0,9	-	0,2	1,1
<b>Total</b>	<b>1,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>1,4</b>

1) Les SACC contiennent principalement les honoraires relatifs à l'augmentation de capital du 29 mars 2023.

## NOTE 26. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

### Refinancement du crédit syndiqué de Neoen SA

Le 8 février 2024, Neoen a finalisé le refinancement du crédit syndiqué mis en place en mars 2020, afin d'en porter le montant de 250 à 500 millions d'euros, et l'échéance de 2026 à 2029. Celui-ci comprend un emprunt à terme de 300 millions d'euros et une facilité de crédit revolving d'un montant nominal de 200 millions d'euros, dont les conditions financières sont indexées sur des indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Le crédit syndiqué initial demeurait non tiré au 31 décembre 2023, tout comme, à ce jour, la nouvelle facilité. Ce refinancement permet de conforter significativement la liquidité du Groupe, pleinement engagé dans l'atteinte de son objectif de 10 GW de capacité totale en opération ou en construction dans le courant de l'année 2025.

### Financement d'un portefeuille d'actifs en Australie

Le 23 février 2024, Neoen a finalisé la mise en place d'un nouveau financement adossé à un portefeuille de 7 actifs solaires et éoliens en opération en Australie, ainsi qu'à Collie Battery (219 MW / 877 MWh) actuellement en construction. Le montant total levé dépasse 1,1 milliard de dollars australiens, sur des maturités de 5 et 7 ans, et a permis de refinancer un total d'environ 700 millions de dollars australiens de dettes projet adossées à ces actifs. Ce nouveau financement a été conclu avec un groupe de 11 prêteurs australiens et internationaux de premier rang.

## 2.2 COMPTES ANNUELS DE NEOEN S.A. AU 31 DECEMBRE 2023

### 2.2.1 COMPTE DE RESULTAT

<i>(En millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Chiffre d'affaires	3.1	107,9	85,8
Autres produits <sup>(1)</sup>		0,2	3,0
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>108,1</b>	<b>88,8</b>
<b>Charges externes</b>	<b>5.1</b>	<b>(80,1)</b>	<b>(59,6)</b>
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>		<b>(1,2)</b>	<b>(1,2)</b>
Salaires et traitements	8.1	(21,8)	(15,7)
Charges sociales	8.1	(9,0)	(8,7)
<b>Charges de personnel</b>	<b>8.1</b>	<b>(30,9)</b>	<b>(24,4)</b>
Dotations aux amortissements sur immobilisations	14 et 15	(0,7)	(0,6)
Dotations aux amortissements sur charges d'exploitation <sup>(2)</sup>		(1,5)	(2,0)
Pertes et gains de change		(0,3)	(0,0)
Autres charges <sup>(3)</sup>		(0,3)	(0,3)
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>(115,0)</b>	<b>(88,1)</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(6,9)</b>	<b>0,8</b>
Produits financiers	10.1	192,8	68,9
Charges financières	10.1	(40,8)	(22,1)
<b>Résultat financier</b>	<b>10.1</b>	<b>152,0</b>	<b>46,8</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>		<b>145,2</b>	<b>47,6</b>
Produits exceptionnels	11	9,9	9,0
Charges exceptionnelles	11	(9,1)	(7,5)
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>11</b>	<b>0,8</b>	<b>1,5</b>
Intéressement / participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(1,3)	(1,2)
Impôts sur les bénéfices	12	(7,3)	(0,2)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>137,4</b>	<b>47,7</b>

1) Comprennent, sur l'exercice 2023, principalement, les transferts de charges relatifs à des coûts internes liés à un projet informatique en cours de développement.

En 2022, il s'agissait principalement de transferts de charges relatifs aux frais et honoraires liés à l'émission d'OCEANes à échéance 2027, d'un montant nominal de 300 millions d'euros, réalisée le 14 septembre 2022 (2,7 millions d'euros), ainsi que des gains de change sur dettes et créances commerciales (0,3 million d'euros).

2) Correspondent à l'amortissement de frais liés à la mise en place des financements « OCEANes » et « crédit syndiqué ».

3) Correspondent principalement aux rémunérations perçues par les mandataires sociaux non exécutifs.

## 2.2.2 BILAN ACTIF

(En millions d'euros)	Notes	Brut 31.12.2023	Amort/dépr	Net 31.12.2023	Net 31.12.2022
<b>Immobilisations incorporelles</b>	14	3,5	(2,3)	1,3	0,6
<b>Immobilisations corporelles</b>	14	4,4	(1,8)	2,6	2,7
Titres de participation	15	154,5	(4,4)	150,0	78,2
Créances rattachées à des participations	15	2 462,0	(8,1)	2 453,9	1 763,6
Dépôts et cautions	15	14,3	-	14,3	14,8
Autres immobilisations financières	15	9,4	-	9,4	5,3
<b>Immobilisations financières</b>	15	<b>2 640,1</b>	<b>(12,5)</b>	<b>2 627,7</b>	<b>1 861,9</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>2 648,1</b>	<b>(16,5)</b>	<b>2 631,5</b>	<b>1 865,2</b>
Avances et acomptes		5,5	-	5,5	2,8
Clients et comptes rattachés	3.2	35,8	-	35,8	16,2
Autres créances	3.2	9,5	-	9,5	10,2
<b>Créances</b>	3.2	<b>50,7</b>	-	<b>50,7</b>	<b>29,3</b>
<b>Disponibilités et divers</b>		<b>383,7</b>	-	<b>383,7</b>	<b>246,4</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>434,5</b>	-	<b>434,5</b>	<b>275,6</b>
Charges constatées d'avance	16	1,4	-	1,4	0,7
Charges à répartir	16	4,0	-	4,0	5,5
Écart de conversion actif	16	0,3	-	0,3	0,1
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 088,2</b>	<b>(16,5)</b>	<b>3 071,7</b>	<b>2 147,1</b>

## 2.2.3 BILAN PASSIF

(En millions d'euros)	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Capital social	13	304,2	229,3
Primes d'émission, de fusion, d'apport	13	1 933,0	1 247,4
Réserve légale	13	8,9	6,5
Autres réserves	13	103,0	76,7
Report à nouveau	13	8,0	8,0
Résultat de l'exercice	13	137,4	47,7
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	13	<b>2 494,5</b>	<b>1 615,7</b>
Provisions pour risques et charges	7	6,8	2,5
Provisions pour pertes de change	7	0,3	0,1
<b>PROVISIONS</b>	7	<b>7,1</b>	<b>2,6</b>
Emprunts obligataires convertibles	10.2	472,8	473,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10.2	-	-
Emprunts et dettes financières divers	10.2	59,2	20,6
<b>Dettes financières</b>	10.2	<b>532,0</b>	<b>493,6</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.2	22,8	18,7
Dettes fiscales et sociales	9	14,7	15,2
<b>Dettes d'exploitation</b>		<b>37,5</b>	<b>33,9</b>
Autres dettes	9	0,0	0,2
Produits constatés d'avance	9	0,0	0,3
<b>DETTES</b>		<b>569,5</b>	<b>527,9</b>
Écart de conversion passif	17	0,5	0,9
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>3 071,7</b>	<b>2 147,1</b>

## 2.2.4 NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

NOTE 1.	Règles et méthodes comptables .....	112
NOTE 2.	Activité de la société et faits marquants de l'exercice .....	112
NOTE 3.	Ventes.....	113
NOTE 4.	Echéancier des créances .....	114
NOTE 5.	Achats.....	115
NOTE 6.	Echéancier des dettes.....	116
NOTE 7.	Provisions .....	116
NOTE 8.	Charges de personnel et rémunération des organes de direction et d'administration .....	117
NOTE 9.	Etat des autres dettes .....	118
NOTE 10.	Eléments financiers.....	119
NOTE 11.	Résultat exceptionnel.....	120
NOTE 12.	Impôts .....	121
NOTE 13.	Capitaux propres.....	123
NOTE 14.	Immobilisations corporelles et incorporelles .....	124
NOTE 15.	Immobilisations financières .....	126
NOTE 16.	Comptes de régularisation actif .....	127
NOTE 17.	Comptes de régularisation passif .....	128
NOTE 18.	Tableau/Liste des filiales et participations .....	128
NOTE 19.	Autres informations .....	129
NOTE 20.	Engagements hors bilan.....	130
NOTE 21.	Evènements postérieurs à la clôture .....	130

## NOTE 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

---

### Etablissement des comptes

Les comptes sociaux au 31 décembre 2023 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 ainsi que les avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables et tous les règlements l'ayant modifié par la suite. Ces comptes ont été préparés selon les mêmes principes et méthodes d'évaluation qu'au 31 décembre 2022.

### Changement de méthode d'évaluation

Néant.

### Changement de méthode de présentation

Néant.

## NOTE 2. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

---

### Activité de la société

Neoen S.A., société anonyme de droit français, a été initialement constituée et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris le 29 septembre 2008, sous le numéro 508 320 017, sous forme de société par actions simplifiée. Ses actions ont été admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris le 17 octobre 2018.

Tête du Groupe, Neoen, détient principalement des sociétés holding qui détiennent à leur tour, directement ou indirectement, des sociétés projets portant les centrales de production ou de stockage d'énergie.

### Faits marquants de l'exercice

#### Plan d'attribution d'actions gratuites

Le 28 février 2023, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer gratuitement 221 766 actions de Neoen S.A. à certains salariés du Groupe. L'attribution des actions ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée de 3 ans, à condition que les bénéficiaires soient toujours présents au sein du Groupe et que les conditions de performance fixées par le Conseil d'administration dans le règlement du plan, et portant notamment sur l'atteinte d'objectifs financiers et de développement, soient remplies.

#### Augmentations de capital

Le 29 mars 2023, Neoen a réalisé avec succès une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, lancée le 7 mars 2023, dont la période de souscription s'est étalée du 10 au 22 mars 2023 inclus. Le montant brut de l'augmentation de capital (prime d'émission incluse) s'est élevé à 750,4 millions d'euros et s'est traduit par l'émission de 36 694 552 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2 euros à un prix de souscription de 20,45 euros par action nouvelle.

Le produit de l'augmentation de capital permettra à Neoen de financer son plan de développement visant à dépasser 10 GW de capacité en opération ou en construction courant 2025 mais aussi d'étendre ses capacités de stockage, notamment par l'investissement dans des batteries dotées d'une plus grande durée d'autonomie par MW installé.

Cette opération s'est traduite par un impact de 744,0 millions d'euros net de frais d'émission et net d'impôts sur les capitaux propres du groupe.

Au cours de l'exercice, d'autres augmentations du capital social ont été réalisées du fait de :

- La création de 641 364 actions dans le cadre du paiement de dividendes réalisé le 5 juin ;
- La création de 48 984 actions dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions gratuites arrivé à échéance le 3 juillet ;
- La création de 45 056 actions dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés ;
- L'exercice de 1 000 options de souscription d'actions à un prix d'exercice de 9,25 euros, de 21 995 options de souscription d'actions à un prix d'exercice de 8,50 euros.

Ces opérations, d'un montant de 760 559 346,97 euros, dont 685 653 444,97 euros de prime d'émission, ont porté le capital social à 304 244 898 euros (se référer à la note 13).

### Paiement du dividende au titre de l'exercice 2022

Lors de l'Assemblée Générale du 10 mai 2023, les actionnaires ont approuvé la mise en distribution d'un dividende de 0,125 euro par action avec option pour le paiement du dividende en actions nouvelles. Chaque actionnaire pouvait ainsi recevoir, soit 100 % du dividende en numéraire, soit 100 % du dividende en actions ordinaires nouvelles.

A la clôture de la période d'exercice de l'option (du 19 mai 2023 au 2 juin 2023 inclus), près de 83 % des droits ont été exercés en faveur du paiement du dividende en actions.

Cette opération a entraîné la création de 641 364 actions ordinaires nouvelles (représentant après augmentation de capital environ 0,42 % du capital), et le versement de 3,1 millions d'euros de dividende en numéraire.

### Augmentation de capital réservée aux salariés

Le 12 mai 2023, Neoen S.A. a réalisé une augmentation de capital réservée à ses salariés et mandataires sociaux en France. Celle-ci proposait à chaque bénéficiaire l'acquisition de 144 actions nouvelles au prix préférentiel de souscription de 19,51 euros par action (bénéficiant d'une décote de 30 % par rapport à la moyenne des cours de clôture de l'action des vingt dernières séances de bourse précédant le jour de fixation du prix par le président - directeur général, le 5 avril 2023, sur subdélégation du Conseil d'administration) et un abondement à raison d'une action offerte pour une action souscrite.

Cette opération a donné lieu à la création de 45 056 actions d'une valeur nominale de 2 euros correspondant à une augmentation de capital de 439 521,28 euros dont 394 465,28 euros de prime d'émission.

## NOTE 3. VENTES

### NOTE 3.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est principalement constitué des prestations de services assurées par la Société auprès de ses filiales, dans le cadre du développement de projets ainsi que de la gestion et de la supervision des actifs en exploitation. Ces prestations sont comptabilisées en chiffre d'affaires au fur et à mesure de leur réalisation, conformément aux jalons prévus contractuellement.

#### Ventilation du montant net de chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par type d'activité et marché géographique se ventile de la façon suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	France	Export	<b>Total</b>
Prestations de services	10,2	97,7	107,9
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>10,2</b>	<b>97,7</b>	<b>107,9</b>
Proportion en %	<b>9%</b>	<b>91%</b>	<b>100%</b>

### NOTE 3.2. CREANCES D'EXPLOITATION

#### Principe comptable

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, pour tenir compte des éventuelles difficultés de recouvrement. Les dépréciations éventuelles sont effectuées au cas par cas, sur la base notamment de la solvabilité des clients.

## Etat des créances d'exploitation

Le poste se décompose de la façon suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	Valeur brute 31.12.2023	Dépréciation	Valeur nette 31.12.2023	Valeur nette 31.12.2022
Créances clients et comptes rattachés	35,8	-	35,8	16,2
Autres créances	9,5	-	9,5	10,2
Avances et acomptes	5,5	-	5,5	2,8
<b>TOTAL</b>	<b>50,7</b>	<b>-</b>	<b>50,7</b>	<b>29,3</b>

L'augmentation des créances clients s'explique principalement par la hausse des créances relatives aux conventions de développement, principalement avec des sociétés projets australiennes, finlandaises et suédoises, non encore encaissées au 31/12/2023, mais dont les encaissements interviendront au cours de l'année 2024.

Les autres créances sont principalement composées de créances fiscales liées à des crédits d'impôt et à de la TVA à récupérer.

## NOTE 4. ECHEANCIER DES CREANCES

<i>(En millions d'euros)</i>	Valeur brute 31.12.2023	< 1 an	> 1 an	Dont entrep. liées
Créances rattachées à des participations	2 462,0		2 462,0	2 462,0
Titres de participation	154,5		154,5	154,5
Dépôts et cautions	14,3	0,1	14,2	
Autres immobilisations financières	9,4	0,1	9,3	
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>2 640,1</b>	<b>0,2</b>	<b>2 639,9</b>	<b>2 616,4</b>
Clients	35,8	35,8		
État – Taxes sur la valeur ajoutée	8,7	8,7		
État – Autres impôts et taxes	0,8	0,8		
Débiteurs divers	5,5	5,5		
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>50,7</b>	<b>50,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Charges constatées d'avance	1,4	1,4		
<b>TOTAL</b>	<b>2 692,3</b>	<b>52,4</b>	<b>2 639,9</b>	<b>2 616,4</b>

## NOTE 5. ACHATS

### NOTE 5.1. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Dans le cadre de sa politique de prix de transfert, l'ensemble des frais de développement encourus pour des projets internationaux du Groupe sont soit portés par Neoen S.A., soit refacturés par les sociétés de développement internationales à Neoen S.A. Ces frais de développement correspondent à des dépenses externes engagées principalement dans le cadre de l'obtention de permis, la réalisation d'études environnementales ou techniques ainsi qu'à des frais internes de personnel.

<i>(En millions d'euros)</i>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
Frais de développement France	(8,5)	(6,1)
Frais de développement internationaux	(51,9)	(34,5)
Études & sous-traitance	(1,5)	(2,0)
Honoraires	(9,5)	(9,8)
Autres charges	(8,7)	(7,3)
<b>TOTAL</b>	<b>(80,1)</b>	<b>(59,6)</b>

Le groupe a intensifié ses investissements dans le développement de ses projets en France (+ 2,4 millions d'euros) et à l'international (+ 17,4 millions d'euros), principalement en Australie, en Italie et au Canada.

### NOTE 5.2. DETTES D'EXPLOITATION

#### Principe comptable

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

#### Etat des dettes d'exploitation

Le poste se décompose de la façon suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
Fournisseurs - Groupe	16,5	11,4
Fournisseurs - Hors Groupe	2,8	1,8
Factures non parvenues - Groupe	0,2	1,0
Factures non parvenues - Hors Groupe	3,4	4,5
<b>TOTAL</b>	<b>22,8</b>	<b>18,7</b>

Les dettes fournisseurs – Groupe sont composées de refacturation des frais de développement des projets internationaux par les sociétés de développement locales

Les dettes fournisseurs hors groupes sont composées principalement d'honoraires divers.

## NOTE 6. ECHEANCIER DES DETTES

(En millions d'euros)	Valeur brute 31.12.2023	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Dont entrepr. liées
Emprunts obligataires convertibles	472,8	2,8	470,0		
Emprunts et dettes financières divers	59,2	54,8		4,4	54,8
Fournisseurs et comptes rattachés	22,8	22,8			
Personnel et comptes rattachés	5,3	5,3			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3,8	3,8			
<b>Etats et autres collectivités publiques :</b>	<b>5,6</b>	<b>5,6</b>			
> Taxe sur la valeur ajoutée	5,1	5,1			
> Autres impôts et comptes rattachés	0,5	0,5			
Autres dettes	0,0	0,0			
Produits constatés d'avance	0,0	0,0			
<b>TOTAL</b>	<b>569,5</b>	<b>95,2</b>	<b>470,0</b>	<b>4,4</b>	<b>54,8</b>

## NOTE 7. PROVISIONS

### Principe comptable

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers, sans contrepartie pour la Société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

### Détail des provisions par nature

Le détail des provisions par nature est le suivant :

(En millions d'euros)	31.12.2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31.12.2023
Provisions pour litiges	0,4				0,4
Provisions pour risques	-				-
Provisions pour charges <sup>(1)</sup>	2,1	6,7	(2,4)		6,4
Provisions pour pertes de change	0,1	3,0	(2,8)		0,3
<b>TOTAL</b>	<b>2,6</b>	<b>9,7</b>	<b>(5,2)</b>	<b>-</b>	<b>7,1</b>

(1) Au 31 décembre 2023, les provisions sur les actions auto-détenues s'élèvent à 6,4 millions d'euros. Ces actions sont destinées à être attribuées aux bénéficiaires de plans d'actions gratuites lorsque ceux-ci arriveront à échéance, respectivement en 2024, 2025 et 2026. Elles sont ainsi dépréciées au prorata du temps écoulé sur la durée totale des plans.

## NOTE 8. CHARGES DE PERSONNEL ET REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

### Principe comptable

#### Engagements envers le personnel

La Société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites de son personnel par le versement de cotisations, calculées sur la base des salaires, aux organismes qui gèrent les programmes de retraites.

En outre, une indemnité de départ à la retraite, déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération, doit être versée aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

L'engagement de la Société à ce titre, calculé selon la méthode des unités de crédits projetées n'est pas significatif, compte tenu du peu d'ancienneté acquise par les salariés à ce jour et de la moyenne d'âge de l'effectif, et n'a donc pas été comptabilisé.

### NOTE 8.1. CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF

(En millions d'euros)

	31.12.2023	31.12.2022
<b>Charges de personnel</b>		
Salaires et traitements	(21,8)	(15,7)
Charges sociales	(9,0)	(8,7)
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>(30,9)</b>	<b>(24,4)</b>
<b>Équivalent temps pleins (ETP) – Moyen</b>		
Cadres	183	166
Employés et agent de maîtrise	3	3
<b>EFFECTIF</b>	<b>186</b>	<b>169</b>

L'augmentation du poste salaires et traitement est due principalement à :

- L'impact de plans d'actions gratuites au bénéfice des salariés pour – 4,3 millions d'euros. Les actions auto-détenues sont dépréciées au prorata du temps écoulé sur la durée totale des plans, générant une charge de (6,7) millions d'euros sur l'exercice 2023. En 2022, (2,4) millions d'euros avaient été reconnus au titre de l'impact de plans d'actions gratuites.
- La hausse de la masse salariale pour – 1,8 millions d'euros, liée essentiellement à l'augmentation des effectifs sur l'exercice.

Les charges sociales progressent de – 0,3 million d'euros en raison principalement :

- De la hausse de la masse salariale (0,9 million d'euros) ;
- De la baisse des provisions au titre des cotisations sociales dans la cadre des plans d'actions gratuites en cours et arrivant à échéance en 2024, 2025 et 2026 (– 0,6 million d'euros).

## NOTE 8.2. CARACTERISTIQUES DES PLANS D'OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET DES PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AUX SALARIES

### Plans d'options d'achat ou de souscriptions d'actions

Au 31 décembre 2023, toutes les options d'achat ont été levées. Il n'y a plus d'option en circulation.

### Plans d'attributions d'actions gratuites

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées	Date d'acquisition des actions	Date de fin de période de conservation	Nombre d'actions en circulation (1)
10/03/2021	272 302	11/03/2024	-	294 980
14/03/2022	164 046	14/03/2025	-	173 294
28/02/2023	221 766	28/02/2026	-	232 172
<b>TOTAL</b>	<b>658 114</b>			<b>700 446</b>

(1) A la suite des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, réalisées le 9 avril 2021 et le 29 mars 2023, conformément aux dispositions légales applicables et aux stipulations des plans d'actions attribuées gratuitement et des plans d'options de souscription d'actions, le président - directeur général a procédé, sur délégation du Conseil d'administration, à l'ajustement des droits des bénéficiaires d'actions gratuites et d'options de souscription d'actions (pour un coefficient respectif de 1,081 et 1,088).

## NOTE 9. ETAT DES AUTRES DETTES

(En millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Dettes sociales	9,1	8,7
Dettes fiscales	5,6	6,5
Autres dettes	0,0	0,2
Produits constatés d'avance	0,0	0,3
<b>TOTAL</b>	<b>14,7</b>	<b>15,6</b>

## NOTE 10. ELEMENTS FINANCIERS

### Principes comptables

#### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement représentent les emplois temporaires de trésorerie placés en SICAV et/ou en FCP de trésorerie. Elles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition. Lors des cessions, les plus ou moins-values sont calculées selon la méthode *first-in first-out* (FIFO).

Une provision est constituée si la valeur liquidative est inférieure à la valeur comptable.

#### Opérations en devises

Les comptes de Neoen SA sont établis en euros. Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euro à la date de l'opération. A la date de clôture, les dettes et les créances en devises étrangères sont converties et comptabilisées au bilan sur la base du dernier cours de change, en contrepartie des postes « écarts de conversion – actif/passif » au bilan.

Les gains de change latents n'entrent pas dans la formation du résultat comptable. Les pertes latentes de change non compensées par une couverture de change font l'objet d'une provision pour pertes de change.

#### Opérations de couverture

Les principes de la comptabilité de couverture sont appliqués de façon obligatoire dès lors qu'une relation de couverture est identifiée en gestion et documentée. Les effets des instruments financiers utilisés par Neoen S.A. pour couvrir et gérer ses risques de change sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert.

### NOTE 10.1. RESULTAT FINANCIER

(En millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
<b>Produits financiers</b>	<b>192,8</b>	<b>68,9</b>
Produits financiers de participations	167,0	59,7
Autres intérêts et produits assimilés	18,7	5,5
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,1	0,8
Gains de change	7,1	2,8
<b>Charges financières</b>	<b>(40,8)</b>	<b>(22,1)</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	(12,8)	(0,1)
Intérêts et charges assimilées	(20,1)	(17,6)
Pertes de change	(8,0)	(4,4)
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>152,0</b>	<b>46,8</b>

La progression du résultat financier s'explique principalement par :

- L'augmentation des dividendes perçus des filiales (+ 85,0 millions d'euros). Cette hausse est principalement due à la distribution exceptionnelle de :
  - Neoen production 2 à la suite de l'opération de refinancement réalisée en 2022 et des cessions intra-groupes afférentes conclues au premier trimestre 2023 (+ 65,4 millions d'euros) ; et
  - NP Investment dans le cadre de la cession de la centrale de Cabrela au Portugal (+ 25,2 millions d'euros).
- L'augmentation des intérêts sur comptes courants d'associés pour + 22,2 millions d'euros, liée à la poursuite de la croissance des investissements réalisés dans de nouveaux projets ;
- La rémunération de l'ensemble des placements financiers (+ 14,1 millions d'euros) compte tenu de la trésorerie disponible générée notamment par l'augmentation de capital du 29 mars 2023 et dans un contexte de hausse des taux d'intérêts.

Partiellement compensées par :

- La dépréciation des titres de participation et du compte courant d'associé de la holding portugaise détenant les titres d'un actif au Mozambique, compte tenu de sa cession à venir, pour – 12,5 millions d'euros.

L'augmentation des charges d'intérêts associées aux OCEANES (– 2,5 millions d'euros). Cette hausse est due à la comptabilisation d'intérêts, sur une année pleine, relatifs aux OCEANES émises en septembre 2022.

## NOTE 10.2. ETAT DES DETTES FINANCIERES

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
Emprunts	470,0	470,0
Intérêts courus sur emprunts	2,8	3,0
Autres dettes financières	59,2	20,6
<b>TOTAL</b>	<b>532,0</b>	<b>493,6</b>

L'augmentation du poste autres dettes financières s'explique essentiellement par un prêt ponctuel consenti par une société en exploitation en Australie.

## NOTE 11. RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2023	31.12.2022
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>9,9</b>	<b>9,0</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,0	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0,7	1,7
Reprises sur provisions et transferts de charges	9,1	7,3
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>(9,1)</b>	<b>(7,5)</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(6,7)	(2,5)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(2,4)	(4,9)
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>0,8</b>	<b>1,5</b>

En 2023, les produits exceptionnels sur opérations en capital correspondent principalement à la perception d'un complément de prix. En 2022, il s'agissait de produits de cessions de filiales à d'autres entités du groupe dans le cadre de la structuration de nouveaux financements de projets.

Les charges exceptionnelles sont essentiellement composées d'un mali sur actions auto-détenues, lié d'une part aux actions ayant été définitivement attribuées lors de l'arrivée à échéance, le 3 juillet 2023, d'un plan d'attribution d'actions gratuites et d'autre part aux actions auto-détenues dépréciées au prorata du temps écoulé sur la durée totale des plans encore ouverts.

Ces charges sont compensées intégralement par un transfert de charges du même montant en produit exceptionnel (la charge associée à l'attribution d'actions gratuites étant ainsi comptabilisée en charges de personnel).

## NOTE 12. IMPOTS

### Intégration fiscale

La Société a opté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, pour le régime d'intégration fiscale prévu aux articles 223A et suivants du CGI, avec ses filiales et sous-filiales dont la liste au 31 décembre 2023 est la suivante : Neoen Préfinancement France, Neoen Solaire, Neoen Services, Neoen Éolienne, Neoen International ainsi que Neoen Production 2, Neoen Investissement, Neoen Northern Hémisphère, Neoen Holding Jamaica, Neoen Holding Mexico, Neoen Holding El Salvador, Neoen Mexico, Neoen Investissement II, Zambian Sunlight, Neoen Production 3, Neoen Zéphyr, Neoen Finland I, Neoen Finland II, Neoen Finland III, Neoen Finland IV Neoen Finland V et Neoen Ireland II.

Les filiales ci-après ont rejoint le groupe d'intégration fiscale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 : Neoen Finland I, Neoen Finland II, Neoen Finland IV Neoen Finland V et Neoen Ireland.

En qualité de société mère intégrante, Neoen SA assume la consolidation des résultats fiscaux de toutes les sociétés membres et le paiement au Trésor de l'impôt correspondant. Elle reçoit de ses filiales le montant d'impôt qu'elles auraient dû supporter en l'absence d'intégration fiscale. En conséquence, au 31 décembre 2023, le montant de l'impôt dû par Neoen SA s'élève à 6,1 millions d'euros.

### Détermination du résultat fiscal de l'intégration fiscale

	Résultat comptable	Réintégrations	Déductions	Résultat fiscal	Utilisation déficits propres	Résultat fiscal après utilisation des déficits propres
Neoen	137,4	26,0	104,1	59,3		59,3
Neoen International	3,2	0,5	3,3	0,4		0,4
Neoen Services	0,6	0,9	1,1	0,3		0,3
Neoen Eolienne	(0,8)	0,1	-	(0,7)		(0,7)
Neoen Solaire	(0,1)	0,1	0,0	(0,0)		(0,0)
Neoen Préfinancement France	2,1	17,2	19,2	0,0		0,0
Neoen Production 2	23,7	8,7	25,0	7,3	(4,2)	3,2
Neoen Production 3	2,5	1,7	-	4,2		4,2
Neoen Investissement	(8,9)	7,7	0,0	(1,2)		(1,2)
Neoen Northern Hemisphere	0,4	0,1	-	0,5		0,5
Zambian Sunlight One	4,0	1,3	-	5,3		5,3
Neoen Holding Jamaica	(0,3)	0,0	0,5	(0,7)		(0,7)
Neoen Holding Mexico	(1,2)	0,2	-	(1,0)		(1,0)
Neoen Holding El Salvador	(0,2)	0,0	-	(0,2)		(0,2)
Neoen Zephyr	(0,0)	-	-	(0,0)		(0,0)
Neoen Holding Finland III	(1,1)	0,2	0,0	(0,9)		(0,9)
Neoen Holding Mexico II	(0,1)	-	-	(0,1)		(0,1)
Neoen Investissement II	(0,0)	-	-	(0,0)		(0,0)
Neoen Holding Finland I	(0,1)	-	-	(0,1)		(0,1)
Neoen Holding Finland II	(2,4)	-	-	(2,4)		(2,4)
Neoen Holding Finland IV	(0,2)	-	-	(0,2)		(0,2)
Neoen Holding Finland V	(0,3)	-	-	(0,3)		(0,3)
Neoen Ireland II	(0,3)	-	-	(0,3)		(0,3)
<b>TOTAL</b>	<b>157,5</b>	<b>64,8</b>	<b>153,2</b>	<b>69,1</b>	<b>(4,2)</b>	<b>64,9</b>

Réintégrations/déductions propre à l'Intégration Fiscale	(26,4)
<b>Résultat de l'Intégration Fiscale</b>	<b>38,5</b>
Consommation des déficits de l'Intégration Fiscale	-
<b>Résultat après utilisation</b>	<b>38,5</b>
Impôt dû	9,6
Montant de la Contribution Sociale sur l'IS	0,3
Crédits d'impôt	(0,3)
Produit d'intégration fiscale	(3,5)
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>6,1</b>

## Détermination des résultats fiscaux individuels sans le bénéfice de l'intégration fiscale

Calculé sans le bénéfice de l'intégration fiscale					
	Résultat fiscal	Report défictaire 31.12.2022	Consommation du déficit	Base taxable	<b>IS théorique</b>
Neoen	59,3	-	-	59,3	15,3
Neoen International	0,4	-	-	0,4	0,1
Neoen Services	0,3	-	-	0,3	0,1
Neoen Eolienne	(0,7)	0,2	-	(0,7)	-
Neoen Solaire	(0,0)	0,0	-	(0,0)	-
Neoen Préfinancement France	0,0	12,2	(0,0)	0,0	0,0
Neoen Production 2	7,3	12,2	(4,2)	3,2	0,8
Neoen Production 3	4,2	-	-	4,2	1,1
Neoen Investissement	(1,2)	2,9	-	(1,2)	-
Neoen Northern Hemisphere	0,5	-	-	0,5	0,1
Zambian Sunlight One	5,3	-	-	5,3	1,3
Neoen Holding Jamaica	(0,7)	1,8	-	(0,7)	-
Neoen Holding Mexico	(1,0)	1,0	-	(1,0)	-
Neoen Holding El Salvador	(0,2)	0,1	-	(0,2)	-
Neoen Zephyr	(0,0)	0,0	-	(0,0)	-
Neoen Holding Finland III	(0,9)	0,6	-	(0,9)	-
Neoen Holding Mexico II	(0,1)	-	-	(0,1)	-
Neoen Investissement II	(0,0)	-	-	(0,0)	-
Neoen Holding Finland I	(0,1)	-	-	(0,1)	-
Neoen Holding Finland II	(2,4)	1,8	-	(2,4)	-
Neoen Holding Finland IV	(0,2)	-	-	(0,2)	-
Neoen Holding Finland V	(0,3)	-	-	(0,3)	-
Neoen Ireland II	(0,3)	-	-	(0,3)	-

## NOTE 13. CAPITAUX PROPRES

---

### Capital social

Le 28 février 2023, la société a constaté l'exercice de 1 000 options de souscription d'actions à un prix d'exercice de 9,25 euros, pour un montant total de 9 750 euros, dont 7 250 euros de prime d'émission, portant le capital social à 229 340 996 euros.

Le 29 mars 2023, 36 694 552 actions nouvelles ont été émises dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, représentant un montant total brut de 750 403 588,40 euros dont 677 014 484,40 euros de prime d'émission et portant le capital à 302 730 100 euros.

Le 12 mai 2023, 45 056 actions d'une valeur nominale de 2 euros ont été créées dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés pour un montant total de 484 577,28 euros, dont 394 465,28 euros de prime d'émission, portant le capital social à 302 820 212 euros.

Ce même jour, la société a constaté l'exercice de 4 793 options de souscription d'actions à un prix d'exercice de 8,50 euros, pour un montant total de 40 740,50 euros, dont 31 154,50 euros de prime d'émission, portant le capital social à 302 829 798 euros.

Le 8 juin 2023, la société a constaté l'exercice de 17 202 options de souscription d'actions à un prix d'exercice de 8,50 euros, pour un montant total de 146 217 euros, dont 111 813 euros de prime d'émission, portant le capital social à 302 864 202 euros.

Ce même jour, il a été émis, dans le cadre de l'option de paiement du dividende en action attaché à l'exercice 2022, 641 364 actions nouvelles au prix unitaire de 24,61 euros, soit une augmentation du capital d'un montant nominal de 1 282 728 euros, assortie d'une prime d'émission de 14 501 240,04 euros.

Le capital social a ainsi été porté à 304 146 930 euros.

Le 3 juillet 2023, 48 984 actions ont été créées dans le cadre de l'arrivée à échéance d'un plan d'actions gratuites, portant ainsi le capital social à 304 244 898 euros.

Au 31 décembre 2023, le capital social est ainsi divisé en 152 122 449 actions ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de 2 euros.

### Actions propres

Au 31 décembre 2022, Neoen SA détenait 146 347 actions propres (dont 73 522 issues d'un contrat de liquidité).

Neoen a signé, le 11 mai 2023, un mandat pour le rachat d'un maximum de 150 000 actions sur une période allant du 12 mai 2023 au 26 juillet 2023, pour un prix maximum d'achat de 35 euros par action. Dans le cadre de ce mandat, 150 000 actions ont été acquises sur la période pour un montant de 4,3 millions d'euros.

Le 3 juillet 2023, la Société a utilisé 76 459 de ses actions auto-détenues pour servir un plan d'actions gratuites arrivé à échéance.

Neoen a signé, le 2 novembre 2023, un mandat pour le rachat d'un maximum de 120 000 actions sur une période allant du 3 novembre 2023 au 30 novembre 2023, pour un prix maximum d'achat de 30 euros par action. Dans le cadre de ce mandat, 120 000 actions ont été acquises pour un montant de 3,1 millions d'euros.

Neoen SA détient ainsi au 31 Décembre 2023, 329 784 actions propres (dont 63 418 issues d'un contrat de liquidité) pour un montant net de 2,9 millions d'euros.

## Tableau de variation des capitaux propres

(En millions d'euros)	31.12.2022	Augmentations	Diminutions	31.12.2023
Capital social ou individuel	229,3	74,9	0,0	304,2
Primes d'émission	1 247,4	694,2	8,5	1 933,0
Réserve légale	6,5	2,4		8,9
Autres réserves	76,7	31,0	4,7	103,0
Report à nouveau	8,0			8,0
Résultat de l'exercice	47,7	137,4	47,7	137,4
<b>TOTAL</b>	<b>1 615,7</b>	<b>939,9</b>	<b>61,0</b>	<b>2 494,5</b>

Le résultat de l'année 2022 de 47,7 millions d'euros a été partiellement distribué en dividendes pour 14,3 millions d'euros. 31,0 millions d'euros ont été affectés au poste « Autres réserves » et 2,4 millions d'euros en Réserve légale conformément aux règles d'affectation du résultat.

## NOTE 14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

### Principes comptables

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées des logiciels, concessions et brevets et droits similaires et sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Pour toutes les immobilisations, l'amortissement est calculé sur la durée de vie économique prévue de l'immobilisation et selon le mode de consommation des avantages économiques liés. Les principales catégories sont :

- Logiciels et autres immobilisations incorporelles : linéaire 3 ans ;
- Installations générales, aménagements divers : linéaire 3 à 10 ans ;
- Matériel informatique : linéaire 3 ans ;
- Mobilier de bureau : linéaire 4 ans.

L'amortissement est calculé sur la base du coût d'acquisition sous déduction, le cas échéant, d'une valeur résiduelle. La valeur résiduelle est le montant, net des coûts de sortie attendus, que la Société obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation.

À la clôture, la Société apprécie s'il existe des indices de perte de valeur des immobilisations. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle. La valeur comptable d'un actif est dépréciée dès lors que la valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur actuelle d'un bien est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité du bien pour l'entreprise.

### Etat des immobilisations corporelles et incorporelles en valeurs brutes

(En millions d'euros)	31.12.2022	Acquisitions	Cessions	31.12.2023
Logiciels	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	2,3	0,0	-	2,3
Immobilisations incorporelles en cours	0,3	0,9	-	1,2
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2,7</b>	<b>0,9</b>	-	<b>3,5</b>
Terrains	0,0	-	-	0,0
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1,6	0,3	-	1,9
Autres immobilisations corporelles	2,3	0,0	-	2,3
Immobilisations corporelles en cours	0,0	0,1	-	0,2
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>4,0</b>	<b>0,4</b>	-	<b>4,4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6,6</b>	<b>1,3</b>	-	<b>7,9</b>

## Etat des amortissements/dépréciations - immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2022	Amortissements		Dépréciations		31.12.2023
		Dotations	Reprises	Dotations	Reprises	
Logiciels	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	(2,1)	(0,2)	-	-	-	(2,3)
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>(2,1)</b>	<b>(0,2)</b>	-	-	-	<b>(2,3)</b>
Matériel de bureau, informatique et mobilier	(1,3)	(0,5)	0,0	-	-	(1,8)
Autres immobilisations corporelles	(0,0)	(0,0)	-	-	-	(0,0)
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>(1,3)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>0,0</b>	-	-	<b>(1,8)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>(3,3)</b>	<b>(0,7)</b>	<b>0,0</b>	-	-	<b>(4,0)</b>

## NOTE 15. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

### Principes comptables

#### Titres de participations et créances rattachées

La valeur brute des titres de participations est comptabilisée au coût d'acquisition, comprenant les frais d'acquisitions directement liés.

La valeur d'utilité, pour une participation donnée, est appréciée selon une approche multicritère (valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs, multiples de valorisation sur la base de comparables de marché) qui tient compte notamment des perspectives de rentabilité à moyen terme et long terme.

A la clôture de l'exercice, une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur nette comptable.

Les créances rattachées à des participations correspondent principalement à des apports en compte courant réalisés par la Société, directement ou indirectement à travers des holdings intermédiaires, en faveur de ses filiales pour financer la construction des centrales renouvelables et des installations de stockage. Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

#### Autres immobilisations financières

Au 31 décembre 2023, les autres immobilisations financières sont constituées de titres de la Société auto-détenus (se reporter à la note 13 - « Capitaux Propres »).

#### Contrat de liquidité

Les opérations liées au contrat de liquidité que la société a passé avec un prestataire de services d'investissement sont comptabilisées en conformité avec l'avis du comité d'urgence de la CNC no 98-D et avec le bulletin no 137 de la CNCC de mars 2005 :

- Les actions propres détenues sont comptabilisées en immobilisations financières. Une dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au coût d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode FIFO est appliquée ;
- Les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées en disponibilités.

### Etat des immobilisations financières en valeurs brutes

(En millions d'euros)	31.12.2022	Augmentations	Diminutions	31.12.2023
Titres de participation	78,2	132,5	(56,2)	154,5
Créances rattachées à des participations	1 763,6	899,9	(201,5)	2 462,0
Dépôts et cautions	14,8	3,1	(3,6)	14,3
Autres immobilisations financières	5,4	7,5	(3,5)	9,4
<b>TOTAL</b>	<b>1 861,9</b>	<b>1 043,0</b>	<b>(264,8)</b>	<b>2 640,1</b>

L'augmentation nette des titres de participation (+ 76,3 millions d'euros) et des créances rattachées à des participations (+ 698,4 millions d'euros) s'explique essentiellement par la réalisation d'apports en capital et en comptes courants d'associés dans le cadre du financement de la construction des centrales du Groupe, notamment en Europe pour 355 millions d'euros, en Australie pour 270 millions d'euros et, en Amérique du Nord pour 53 millions d'euros, auxquels s'ajoutent les intérêts liés à la rémunération des comptes courants pour 17 millions d'euros.

La diminution des créances (- 201,5 millions d'euros) est principalement liée à la capitalisation du compte courant d'associés d'une filiale au Portugal (- 124,4 millions d'euros) ainsi qu'aux remontées de trésorerie de centrales en opération (- 77,1 millions d'euros).

Les autres immobilisations financières ont augmenté de + 4,0 millions d'euros sur l'exercice en raison de l'acquisition de nouvelles actions auto-détenues pour 7,5 millions d'euros. Ces acquisitions sont compensées par l'attribution définitive d'actions dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites arrivé à échéance le 3 juillet 2023 pour (2,4) millions d'euros et par la vente d'actions dans le cadre du contrat de liquidité pour (1,1) million d'euros.

## Etat des amortissements/dépréciations - immobilisations financières

(En millions d'euros)	31.12.2022	Dotations	Reprises	31.12.2023
Titres de participation	-	(4,4)	-	(4,4)
Créances rattachées à des participations	-	(8,1)	-	(8,1)
Dépôts et cautions	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>(12,5)</b>	<b>-</b>	<b>(12,5)</b>

Comme mentionné en Note 10.1, les titres de participation et le compte courant d'associé de la holding portugaise détenant les titres d'un actif au Mozambique ont été dépréciés sur l'exercice.

## NOTE 16. COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

(En millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Charges constatées d'avance	1,4	0,7
Charges à répartir <sup>(1)</sup>	4,0	5,5
Ecart de conversion actif	0,3	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>5,7</b>	<b>6,3</b>

(1) Correspondent aux frais et honoraires pour 3,1 millions d'euros, associés à un crédit syndiqué conclu le 12 mars 2020 et amendé le 25 juin 2021, et le 15 juin 2022, pour 2,3 millions d'euros associés à l'émission obligataire à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANES vertes ») réalisée le 2 juin 2020 et pour 2,7 millions d'euros associés à l'émission obligataire à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANES vertes ») réalisée le 14 septembre 2022.

Au 31 décembre 2023, 4,1 millions d'euros ont été amortis.

## NOTE 17. COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

(En millions d'euros)

31.12.2023

31.12.2022

Ecart de conversion passif	0,5	0,9
<b>TOTAL</b>	<b>0,5</b>	<b>0,9</b>

## NOTE 18. TABLEAU/LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(En milliers d'euros)

	Devise des données filiales	Capital Social	Réserves et report à nouveau	Résultat du dernier exercice clos	Quote-part du capital détenu (en%)	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société	Cautions et avals donnés par la Société	C.A.H.T du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société dans l'exercice
NEOEN ARGENTINA	ARS	35	(160)	(2 585)	99,8%	3 055	3 055	1 826	0	0	0
NEOEN AUSTRALIA	AUD	10 419	(3 691)	915	100,0%	10 545	10 545	(0)	0	40 487	0
NEOEN RENEWABLES CANADA INC	CAD	616	(12)	100	100,0%	371	371	523	0	3 642	0
NEOEN RENEWABLES DEUTSCHLAND GME	EUR	25	0	10	100,0%	29	29	303	0	722	0
NEOEN ECUADOR SA	USD	588	94	(162)	100,0%	568	568	0	0	415	0
NEOEN RENEWABLES FINLAND OY	EUR	1 647	(265)	(18)	100,0%	1 647	1 647	1 323	0	7 437	0
NEOEN INTERNATIONAL	EUR	100	(16 284)	2 059	100,0%	100	100	1 092 834	0	0	0
NEOEN SERVICES	EUR	539	350	(103)	100,0%	9	9	1 983	0	0	0
NEOEN EOLIENNE	EUR	37	18 043	626	100,0%	37	37	20 628	0	0	0
NEOEN SOLAIRE	EUR	37	2 147	3 185	100,0%	37	37	57 627	0	0	0
NEOEN PREFINANCEMENT FRANCE	EUR	37	(3)	(824)	100,0%	37	37	24 876	0	0	0
NEOEN PRODUCTION 1	EUR	10	(2 158)	29 297	100,0%	10	10	15 037	0	0	0
NEOEN PRODUCTION 2	EUR	3	(19 951)	23 683	100,0%	3	3	1 262	0	0	65 353
NEOEN PRODUCTION 3	EUR	3	(86)	(13)	100,0%	3	3	130 100	0	0	0
EOLIENNES VESLY	EUR	10	(83)	(10)	100,0%	10	10	778	0	0	0
CENTRALE EOLIENNE CHAMPS AU ROY	EUR	10	(76)	(6)	100,0%	10	10	78	0	0	0
CENTRALE SOLAIRE DE BERRAC	EUR	5	(102)	(13)	100,0%	5	5	322	0	0	0
NEOEN INVESTISSEMENT	EUR	20	7 500	2 451	100,0%	20	20	186 668	0	0	0
NEOEN NORTHERN HEMISPHERE	EUR	20	(9 392)	(8 912)	100,0%	20	20	878 977	0	0	0
NEOEN STOCKAGE	EUR	3	967	55	100,0%	3	3	609	0	800	0
NEOEN STOCKAGE FRANCE	EUR	3	(2)	19	100,0%	3	3	6 083	0	0	0
NEOEN INVESTISSEMENT II	EUR	1	(72)	(209)	100,0%	1	1	8 820	0	0	0
NEOEN RENEWABLES CROATIA LLC	EUR	57	593	(157)	100,0%	58	58	0	0	540	0
NEOEN IRELAND	EUR	0	(301)	120	100,0%	0	0	1 953	0	4 020	0
NEOEN RENEWABLES ITALIA SRL	EUR	10	1 196	310	100,0%	1 110	1 110	5 237	0	7 055	0
NEOEN RENEWABLES JAMAICA LIMITED	JMD	357	(259)	(50)	100,0%	411	411	0	0	200	0
NEOEN MEXICO	MXN	519	(355)	(64)	100,0%	420	420	0	0	18	0
NEOEN SERVICIOS MEXICO	MXN	3 295	(1 550)	(906)	100,0%	2 521	2 521	0	0	2 384	0
NEOEN MOZAMBIQUE	MZN	863	(726)	(180)	99,9%	659	659	187	0	0	0
NEOEN NEW ZEALAND LIMITED	NZD	0	0	(2)	100,0%	0	0	(0)	0	0	0
NEOEN PORTUGAL	EUR	50	544	(439)	100,0%	50	50	523	0	1 715	0
NP INVESTMENT	EUR	50	(13 892)	32 313	100,0%	829	829	616	0	0	25 202
NPI II	EUR	85	5 823	(11 254)	100,0%	4 425	0	8 073	0	0	0
NPI III	EUR	124 577	1 329	655	100,0%	124 427	124 427	10 404	0	0	0
NEOEN RENEWABLES SWEDEN AB	SEK	2	661	(489)	100,0%	2	2	323	0	2 568	0
NEOEN EL SALVADOR	USD	398	114	(7)	100,0%	376	376	0	0	1 099	0
DARA	USD	213	0	(54)	100,0%	219	219	0	0	11	0
NEW RENEWABLES ZAMBIA LIMITED	ZMW	9	44	(61)	100,0%	1 821	1 821	0	0	166	0

## NOTE 19. AUTRES INFORMATIONS

### Identité de la société mère consolidante

La Société est une société anonyme (SA) enregistrée et domiciliée en France. La Société a été immatriculée le 29 septembre 2008.

Nom et siège de l'entreprise qui établit des états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand	NEOEN SA, 22 rue Bayard - 75008 Paris, SIREN 508 320 017
Nom et siège de l'entreprise qui établit des états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit	NEOEN SA, 22 rue Bayard - 75008 Paris, SIREN 508 320 017
Lieu où des copies des états financiers consolidés visés peuvent être obtenues	NEOEN SA, 22 rue Bayard - 75008 Paris, SIREN 508 320 017

### Informations relatives aux dirigeants

Les rémunérations (avantages court terme : part fixe et part variable, avantages en nature et jetons de présence) versées par la société aux membres du comité exécutif et aux membres du conseil d'administration s'élèvent respectivement à :

<i>En millions d'euros</i>	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
Rémunération versée aux membres du comité exécutif	1,9	1,5
Rémunération versée aux membres du conseil d'administration	0,2	0,2
<b>Rémunérations des dirigeants</b>	<b>2,1</b>	<b>1,7</b>

### Informations concernant les parties liées

Les transactions effectuées avec les parties liées au cours des exercices 2023 et 2022 concernent exclusivement la convention d'assistance avec la Société Impala pour 0,1 million d'euros.

## NOTE 20. ENGAGEMENTS HORS BILAN

### Opérations de couverture

Les opérations de couverture de change existantes dans les comptes de Neoen S.A. visent à couvrir l'exposition associée :

- aux apports en fonds propres ou comptes courants d'associés libellés en devises étrangères en faveur de sociétés de projets du Groupe, dès lors qu'ils sont connus avec précision ;
- aux remontées de trésorerie en devises étrangères prévues depuis les sociétés de projets du Groupe sous formes de dividendes ou de remboursements de comptes courants d'associés.

### Engagements donnés

Neoen S.A. s'est portée caution pour certaines de ses filiales dans le cadre d'appels d'offres, de la mise en place de financements de projet et de la construction de centrales, dans les conditions suivantes :

<i>(En millions d'euros)</i>	<b>Total</b>	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Garanties liées aux activités de financement	121,8	10,4	95,0	16,4
Garanties liées aux activités de développement	139,0	81,3	57,6	0,1
Garanties liées aux opérations	681,0	317,5	338,3	25,2
<b>TOTAL</b>	<b>941,7</b>	<b>409,2</b>	<b>490,8</b>	<b>41,7</b>

### Engagements reçus

<i>(En millions d'euros)</i>	<b>Total</b>	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Garanties liées aux activités de financement	9,1	8,0	1,0	0,2
<b>TOTAL</b>	<b>9,1</b>	<b>8,0</b>	<b>1,0</b>	<b>0,2</b>

## NOTE 21. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

### Refinancement du crédit syndiqué de Neoen SA

Le 8 février 2024, Neoen a finalisé le refinancement du crédit syndiqué mis en place en mars 2020, afin d'en porter le montant de 250 à 500 millions d'euros, et l'échéance de 2026 à 2029. Celui-ci comprend un emprunt à terme de 300 millions d'euros et une facilité de crédit revolving d'un montant nominal de 200 millions d'euros, dont les conditions financières sont indexées sur des indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Le crédit syndiqué initial demeurait non tiré au 31 décembre 2023, tout comme, à ce jour, la nouvelle facilité. Ce refinancement permet de conforter significativement la liquidité du Groupe, pleinement engagé dans l'atteinte de son objectif de 10 GW de capacité totale en opération ou en construction dans le courant de l'année 2025.

# 3

## GLOSSAIRE

## GLOSSAIRE

<p><b>Autres composants du système</b> (<i>balance of system</i> ou composants <i>BOS</i> pour les parcs solaires et <i>balance of plant</i> ou composants <i>BOP</i> pour les parcs éoliens)</p>	<p>Tous les équipements et composants nécessaires à la construction d'un parc solaire, autres que les panneaux photovoltaïques, ou d'un parc éolien, autres que les turbines éoliennes, y compris les onduleurs, les transformateurs, les dispositifs de protection électrique, les équipements de câblage et de contrôle, ainsi que les éléments de structure tels que les cadres de montage, ou d'une installation de stockage, autres que les batteries et les onduleurs</p>
<p><b>Certificados de Energías Limpias</b> (CELs)</p>	<p>Titres émis par la CRE (<i>Comisión Reguladora de Energía</i>, commission de régulation de l'énergie au Mexique) pour accréditer la production d'un MWh d'électricité produit à partir de sources propres, et devant permettre aux utilisateurs de remplir leurs obligations au titre de la transition énergétique.</p>
<p><b>Closing financier</b></p>	<p>Clôture de l'opération de financement, à la suite de laquelle les facilités sont mises à disposition du projet (sous réserves des conditions de disponibilités récurrentes à chaque tirage des facilités, habituelles dans le cadre de financement de projets sans recours).</p>
<p><b>Conditions de test standards</b></p>	<p>Conditions de test standardisées pour la mesure de la capacité nominale produite par des cellules ou des panneaux photovoltaïques correspondant à (i) un niveau d'irradiation de 1 000 W/m<sup>2</sup>, (ii) un niveau de masse d'air de 1,5 unité, et (iii) une température de cellule ou de panneau de 25°C.</p>
<p><b>Contrat d'achat d'électricité</b> (<i>Power Purchase Agreement</i> ou <i>PPA</i>)</p>	<p>Contrat au titre duquel un producteur d'électricité vend, pour un prix déterminé, tout ou partie de sa production à un acquéreur (ou acheteur d'électricité).</p>
<p><b>Contrat de fourniture de turbines éoliennes</b> (<i>Turbine Supply Agreement</i> ou <i>TSA</i>)</p>	<p>Contrat par lequel un fournisseur assure la fourniture, le transport, l'installation et la mise en service d'éoliennes.</p>
<p><b>Contrat EPC</b> (<i>Engineering, Procurement and Construction</i>)</p>	<p>Contrat de conception, d'approvisionnement et d'installation de parcs photovoltaïques ou éoliens ou d'installation de stockage. Ce contrat comprend, en règle générale, un volet approvisionnement en panneaux photovoltaïques ou en turbines éoliennes et en autres composants du système (composants <i>BOS</i> ou <i>BOP</i>).</p>
<p><b>Contrat O&amp;M</b> (<i>Operation and Maintenance</i>)</p>	<p>Contrat d'entretien et maintenance d'une installation solaire, éolienne ou de stockage. Généralement, l'entreprise qui a fourni les prestations EPC lors de la construction de l'installation est le prestataire O&amp;M pendant au moins les deux premières années d'exploitation. Au-delà de ces deux années initiales, il s'agit soit de l'entreprise qui a fourni les prestations EPC ou, le cas échéant, d'une entreprise spécialisée dans le domaine de la maintenance d'installations solaires, éoliennes ou de stockage.</p>
<p><b>Contrat pour différence</b> (<i>Contract for difference</i>)</p>	<p>Contrat par lequel un acheteur d'électricité (le plus souvent gouvernemental) s'engage à payer au producteur d'électricité la différence entre le prix qu'il aurait payé dans un mécanisme de tarif d'achat obligatoire à guichet ouvert ou dans le cadre d'un appel d'offres et le prix auquel le producteur vend l'électricité sur le marché.</p>
<p><b>Convention de raccordement au réseau</b></p>	<p>Convention définissant les obligations réciproques et les conditions d'ordre technique, juridique et financier que le producteur d'électricité et le gestionnaire du réseau doivent remplir pour le raccordement au réseau d'une installation de production d'électricité.</p>
<p><b>Coût actualisé de l'énergie</b> (<i>levelized cost of energy</i> ou <i>LCOE</i>)</p>	<p>Indicateur permettant de comparer la compétitivité des différentes sources d'énergie, calculé en rapportant le coût total de production d'électricité (incluant les coûts de développement, financement, construction, opération et maintenance) pour une installation donnée, à la production effective d'électricité de cette installation (exprimée en MWh) sur toute sa durée de vie.</p>
<p><b>Date de début des opérations de commercialisation</b> (<i>commercial operation date</i> ou <i>COD</i>)</p>	<p>Date à partir de laquelle une installation photovoltaïque ou éolienne est raccordée au réseau et où l'ensemble de ses équipements est commissionné, ou, s'agissant d'une installation de stockage, date à laquelle elle est raccordée au réseau et commence à opérer.</p>

<b>Date de réception provisoire</b> ( <i>Provisional acceptance date</i> )	Date à laquelle le prestataire EPC du Groupe atteint un niveau, contractuellement défini, d'achèvement de la construction d'une installation photovoltaïque, éolienne ou de stockage et obtient les certifications et performances nécessaires pour satisfaire les critères de « réception provisoire » au titre des contrats EPC et autres conventions se rapportant à cette installation.
<b>Ecrêtage</b> ( <i>Grid curtailment</i> )	Situation dans laquelle un producteur d'électricité est contraint de réduire sa production d'énergie à un niveau inférieur à sa capacité de production régulière, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le plus souvent sur demande du gestionnaire de réseau.
<b>Disponibilité énergétique technique moyenne</b>	Ratio entre l'énergie effectivement produite par une installation solaire ou éolienne au cours d'une période donnée et l'énergie qui pourrait théoriquement être produite au cours de la même période par la même installation.
<b>Énergie cinétique du vent</b>	Énergie de l'air en mouvement, en fonction de sa masse et de sa vitesse.
<b>Éolien</b>	Processus permettant de transformer l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique puis en énergie électrique par le recours à des turbines éoliennes.
<b>EPC Full Wrap</b>	<p>Contrat forfaitaire clé en main intégrant le design (l'ingénierie), la fourniture, la construction, l'installation, le <i>commissioning</i> (la réception) de l'ensemble des travaux nécessaires à la production d'électrons de l'actif concerné, dans un délai déterminé et en conformité avec les permis du projet concerné (permis de construire, permis environnemental, baux, droits de passage, contrats de connexion au réseau etc. notamment) et la loi.</p> <p>Ceci inclut la main d'œuvre et l'ensemble des fournitures consommables, moyens techniques et équipements associés (modules photovoltaïques, onduleurs, transformateurs, structures, éoliennes, fondations, batteries... – liste non-exhaustive).</p>
<b>Facteur de charge</b> ( <i>Load factor</i> )	Durée équivalente de fonctionnement à la puissance maximum. Correspond au temps équivalent (en % de la période observée) pendant lequel il faudrait injecter à puissance maximale pour arriver à produire la même énergie que celle fournie par la centrale.
<b>Frequency Control Ancillary Services (FCAS)</b>	<p>Ensemble de services de régulation à la hausse ou à la baisse de la fréquence du réseau électrique. Lorsque la fréquence du réseau est trop élevée, les batteries sont amenées à stocker l'électricité excédentaire. A l'inverse, elles sont amenées à injecter de l'électricité sur le réseau lorsque cette fréquence est trop faible. Ces services se déclinent sous deux formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les services de régulation (<i>FCAS Regulation</i>), où les batteries sont sollicitées en permanence pour combler les déséquilibres mineurs entre la production et la consommation d'électricité sur le réseau électrique ;</li> <li>• les services de réserve (<i>FCAS Contingency</i>), où les batteries sont rémunérées pour garder leurs capacités en réserve et ne sont utilisées qu'en cas de forte déviation de la fréquence suite à un événement majeur sur le réseau électrique.</li> </ul>
<b>Irradiation</b>	Niveau d'exposition d'un point de la surface terrestre aux rayonnements du soleil, qui permet de déterminer le niveau d'électricité qu'une installation photovoltaïque peut produire à cet endroit.
<b>Kilowatt (kW)</b>	Unité standard mesurant la puissance électrique, équivalente à 1 000 watts.
<b>Kilowatt-heure (kWh)</b>	Unité standard mesurant l'énergie électrique générée ou consommée (capacité exprimée en kW multipliée par une période exprimée en heure).
<b>Mégawatt (MW)</b>	Unité standard mesurant la puissance électrique, équivalente à 1 000 kW ou 1 million de watts.
<b>Mégawatt-heure (MWh)</b>	Unité standard mesurant l'énergie électrique générée ou consommée (puissance exprimée en MW multipliée par une période exprimée en heure).

<b>Onduleur</b>	Dispositif permettant de convertir un courant continu (« CC ») produit par une installation solaire ou éolienne en un courant alternatif (« CA ») compatible avec les réseaux de transport et de distribution d'électricité.
<b>Panneau photovoltaïque</b>	Principal composant d'un parc solaire, constitué d'un ensemble de cellules photovoltaïques reliées entre elles électriquement, encapsulées dans une enveloppe en plastique ou en verre et soutenues par des matériaux de support, le plus souvent une structure en aluminium.
<b>Parité réseau</b> <i>(grid parity)</i>	Situation dans laquelle le coût actualisé de production (LCOE) de l'énergie solaire ou éolienne est inférieur ou égal au prix d'achat de l'électricité sur le réseau.
<b>Photovoltaïque</b>	Processus permettant de produire un courant électrique par l'exposition de matériaux semi-conducteurs à la lumière.
<b>Puissance crête</b>	Puissance maximale produite par un panneau photovoltaïque dans des conditions de test standards.
<b>Puissance installée</b>	Niveau de watt-crête ou de watt, selon les normes considérées, pour une installation photovoltaïque ou éolienne et stockage, respectivement.
<b>PV</b>	Abréviation utilisée pour photovoltaïque.
<b>Ratio de performance (RP)</b>	Ratio exprimé en pourcentage entre la production réelle d'électricité et la production théorique au cours d'une période de référence.
<b>Projets en phase</b> <i>early stage</i>	Un projet (i) situé sur un terrain pour lequel le propriétaire a confirmé son intention de contracter avec le Groupe, (ii) situé à proximité d'un point de raccordement au réseau électrique, (iii) pour lequel des études techniques ont été initiées mais non finalisées.
<b>Projets en phase</b> <i>advanced development</i>	Projets pour lesquels les éléments suivants ont été réalisés : <ul style="list-style-type: none"> <li>• immobilier : signature d'une promesse de bail, de vente ou lauréat d'une autorisation d'occupation temporaire sur un terrain appartenant à l'Etat ;</li> <li>• accès au réseau : raccordement préliminaire au réseau confirmé ;</li> <li>• technique : lancement des études environnementales.</li> </ul>
<b>Projets en phase</b> <i>tender-ready</i>	Projets pour lesquels les éléments suivants ont été réalisés : <ul style="list-style-type: none"> <li>• un permis de construire a été obtenu, une solution de raccordement au réseau a été confirmée et toutes les conditions préalables à la signature d'un contrat de vente d'électricité sont remplies, dans un pays qui : <ul style="list-style-type: none"> <li>- dispose d'un programme de développement des énergies renouvelables par le biais de procédures d'appel d'offres récurrentes ; ou</li> <li>- présente un marché liquide de contrats de vente d'électricité auprès d'entreprises privées.</li> </ul> </li> </ul> <p>Sur la base de ces critères, un projet qui atteint la phase <i>tender-ready</i> ne sera pas reclassé à un stade moins avancé tant que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la dynamique de marché des énergies renouvelables du pays concerné reste inchangée ; et</li> <li>• les exigences pour l'obtention d'un contrat de vente d'électricité demeurent les mêmes.</li> </ul> <p>Les projets en phase <i>advanced development</i> et les projets en phase <i>tender-ready</i> forment l'<i>advanced pipeline</i>. Les projets en phase <i>advanced development</i> qui remportent des procédures d'appel d'offres sont considérés comme des projets en phase <i>awarded</i> et ce, sans avoir été préalablement classifiés en tant que projets en phase <i>tender-ready</i>.</p>

<b>Projets en phase awarded</b>	<p>Le projet a remporté une procédure d'appel d'offres ou a signé un contrat long-terme de vente d'électricité.</p> <p>À ce stade, certaines autorisations additionnelles peuvent être requises pour autant que le Groupe les juge secondaires par rapport à l'autorisation obtenue. En fonction de ce qui pourrait être réalisé durant la phase initiale de développement, l'acquisition de droits fonciers et la réalisation d'études supplémentaires peuvent également être en cours. Les discussions avec le prestataire EPC, ainsi que les négociations relatives au financement du projet, sont généralement avancées à ce stade.</p>
<b>Actifs en phase "en construction"</b>	<p>Pour ces actifs, l'instruction de procéder à la construction (<i>notice to proceed</i>) a été notifiée au prestataire EPC. L'actif restera dans cette catégorie jusqu'à son passage en opération conformément aux exigences précisées ci-dessous.</p>
<b>Actifs en phase "en opération"</b>	<p>L'ensemble des équipements d'une centrale photovoltaïque ou éolienne ou d'une installation de stockage est installé et mis en service, ainsi que son raccordement et l'installation est autorisée à opérer à pleine puissance. Les tests de performance et/ou la production de la documentation prévue au contrat EPC peuvent être encore en cours jusqu'à la date de réception <i>provisoire</i>. Les projets en phase <i>awarded</i>, les actifs en construction et les actifs en opération forment le <i>secured portfolio</i>.</p>
<b>Réseau</b>	<p>Ensemble des installations d'infrastructures énergétiques permettant d'acheminer l'énergie électrique des unités de production aux consommateurs.</p>
<b>Silicium monocristallin</b>	<p>Matériau de base composant les cellules photovoltaïques, obtenu en faisant fondre le silicium polycristallin raffiné à très haute température puis en le solidifiant en un seul cristal cylindrique de grande dimension.</p>
<b>Silicium polycristallin</b>	<p>Matériau de base composant les cellules photovoltaïques, obtenu par refonte de morceaux de silicium raffiné puis par solidification dans un creuset en bloc parallélépipédique, puis découpé en lingot rectangulaire constitué de multiples petits cristaux de tailles et de formes différentes. Chaque lingot est ensuite découpé en <i>wafers</i> d'épaisseur très fine.</p>
<b>Société de projet</b>	<p>Société spécialement créée (ou acquise par le Groupe) aux seules fins de détenir un actif ou un groupe d'actifs solaires, éoliens ou de stockages du Groupe tout en portant l'endettement relatif au(x) projets détenu(s) (le plus souvent sans recours sur la Société).</p>
<b>Supervisory Control and Data Acquisition (SCADA)</b>	<p>Système d'information utilisé pour évaluer, optimiser et contrôler la production d'énergie, la performance, la sécurité et plus généralement, le bon fonctionnement d'une installation photovoltaïque ou éolienne ou de stockage en temps réel.</p>
<b>Tarif d'achat obligatoire (Feed-in tariff)</b>	<p>Mécanisme légal et réglementaire en vertu duquel le prix d'achat de l'électricité produite par une unité de production est imposé à un acheteur au titre de contrats de longue durée.</p>
<b>Taux de rentabilité interne d'un projet (Internal rate of return)</b>	<p>Taux d'actualisation des flux de trésorerie d'un projet assurant une valeur actualisée nette nulle.</p>
<b>Transformateur</b>	<p>Dispositif de conversion qui permet de modifier la tension et l'intensité d'un courant électrique.</p>
<b>Watt (W)</b>	<p>Unité standard mesurant la puissance électrique d'une installation solaire, éolienne ou de stockage.</p>



NEOEN

NEOEN  
22 rue Bayard  
75008 Paris – France  
[www.neoen.com](http://www.neoen.com)